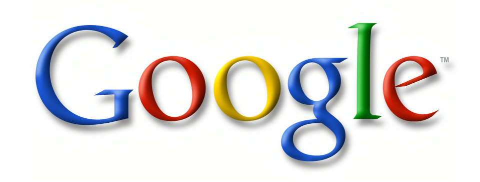






21. l. 6
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

TOME VI

PARIS. IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES,

36, RUE DE VAUGIRARD.

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

PAR

A. DE LAMARTINE

TOME SIXIÈME

PARIS

PAGNERRE, — V. LECOU, — FURNE ET Cie

LIBRAIRES-ÉDITEURS

—

1852

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

Procès de Lavalette. — Sa condamnation et son évasion. — Fureurs de la Chambre à cette nouvelle. — Arrestation du maréchal Ney, son transfert à Paris et son renvoi devant un conseil de guerre. — Noble conduite du maréchal Moncey. — Le conseil se déclare incompétent. — Renvoi devant la Chambre des pairs. — Implacabilité des ministres. — Débats et incidents divers : déposition de Bourmont. — Réquisitoire de M. Bellart : arguties de la défense : attitude du maréchal. — Sa condamnation. Intrigues vindicatives des royalistes : magnanime intercession de madame Hutchinson. — Ney dans sa prison : ses derniers moments, son entrevue avec sa famille. — Son exécution. — Réaction de l'opinion en sa faveur et contre les Bourbons.

I.

Il y a des temps qui sont cruels, même quand les hommes sont cléments. La vengeance est un vice tellement naturel à l'espèce humaine, que les opinions triomphantes semblent se venger d'elles-mêmes, alors que les gouvernements voudraient pardonner. Les gouvernements qui résistent à cette

basse passion du cœur humain et qui refusent cette satisfaction à la colère des temps méritent bien de la morale publique et de la postérité. Ceux qui cèdent des victimes aux circonstances se tachent à jamais de ces sévérités ou de ces complaisances, et pour la courte et triste popularité du moment, ils renoncent à la seule popularité durable, la popularité du cœur humain. Ils sont comptables à l'histoire, non pas seulement du sang qu'ils demandent, mais du sang qu'ils accordent aux ressentiments de leur parti. Aujourd'hui que les opinions, brûlantes en 1815, ont repris leur sang-froid par la distance des événements qui les passionnaient, que les vainqueurs et les vaincus, Louis XVIII, Charles X, le dauphin, la duchesse d'Angoulême, le duc de Berry, les Richelieu, les Lainé, les Talleyrand, les Fouché, les Ney, les Labédoyère, les Lavalette, les membres les plus insatiables de justice, des Chambres et des Sénats de 1815, dorment ensemble dans la même poussière, quel homme politique de cette époque se réveillerait avec les mêmes haines ou les mêmes fanatismes qui le possédaient alors? Quel ami encore vivant des Bourbons ne voudrait racheter au prix de son sang les taches et les reproches dont ces supplices ont laissé l'empreinte sur le nom et sur la cause de la seconde restauration? Ces supplices n'étaient pas seulement des rigueurs, ils étaient des fautes : ces fautes ne préjudiciaient pas

seulement à la réconciliation de la patrie avec elle-même dont les jugements politiques perpétuaient et envenimaient les divisions; elles faisaient des Bourbons les exécuteurs intéressés de la colère nationale, au lieu d'en faire les arbitres et les pacificateurs de tous les partis. Elles faisaient plus, elles attristaient dans l'avenir un règne dont la destinée était d'être accepté comme un asile par ceux-là même qui l'avaient combattu : elles mêlaient aux douleurs et aux ressentiments des parents, des amis, des partisans des victimes, le nom du roi et de sa famille, qui ne pouvaient retrouver et perpétuer leur légitimité que dans les bénédictions du pays. Tous les gouvernements tombent; il n'y en a point de plus sûrs de se relever que ceux qui tombent dans leur innocence ou dans leur magnanimité.

II.

Le jugement de M. Lavalette suivit de près l'exécution de Labédoyère.

M. de Lavalette était un ancien aide de camp de Bonaparte en Italie et en Égypte, qui avait quitté les camps pour l'administration. Sous l'Empire, il était directeur des postes, emploi de confiance et même d'intimité, sous un règne où les confidences les plus secrètes des citoyens étaient épiées comme

des symptômes d'opinion et comme des éléments de gouvernement. On se souvient que, le 20 mars au matin, pendant l'interrègne de Paris, M. de Lavalette était allé prendre possession de l'administration des postes et avait envoyé des courriers à l'empereur et aux départements, annonçant la retraite du roi et l'enthousiasme prétendu de la capitale. Après l'abdication de Napoléon et la dispersion de ses partisans, M. de Lavalette avait été arrêté. Prévenu indirectement d'avance par une indiscrétion volontaire des nombreux amis qu'il avait dans le cabinet du roi, il n'avait pas tenu compte de ces avertissements. La police avait dû obéir, quoique avec répugnance, à la cour. M. Pasquier, alors ministre de la justice, dans l'intention de donner du temps au prisonnier et d'atténuer par ce temps l'irritation des esprits, avait arraché Lavalette au jugement des conseils de guerre. L'accusé, volontairement oublié dans sa prison, attendait la réunion du jury civil, tribunal plus arbitraire et plus dur. On aurait voulu l'oublier tout à fait. Mais à peine la Chambre était-elle réunie, que le nom de M. de Lavalette ameuta les membres passionnés de cette assemblée fervente de zèle, et qui réclamait à grands cris les vengeances qu'elle appelait des justices. Après deux mois d'attente, Lavalette avait été condamné à mort.

Homme aimé et inoffensif, il inspirait un géné-

reux intérêt à ceux-là même qui n'avaient pas partagé sa faute. La princesse de Vaudemont, femme influente sur la cour et sur les partis par ses relations avec les deux camps; M. de Vitrolle, homme ardent de zèle, mais secourable de cœur aux vaincus; M. de Talleyrand, Fouché, M. Decazes lui-même, ministre de rigueur, mais homme d'indulgence, désiraient soustraire le condamné à l'exécution d'un arrêt qui n'avait pas même l'importance de la victime pour excuse. M. Pasquier, qui n'était déjà plus ministre au moment du jugement, s'était honoré par une déposition courageuse en faveur de l'accusé. Le duc de Richelieu, par la seule impulsion de sa nature, répugnait à ce supplice pour cause non de trahison, mais de fidélité d'un ancien ami à son général. Il sollicitait de Louis XVIII la grâce de Lavalette. Le roi désirait l'indulgence et n'osait l'accorder. Pressé entre les colères éclatantes de l'assemblée et les colères sourdes de sa cour : « Lavalette est coupable, » répondit-il à M. de Richelieu : « La Chambre veut des exemples, » je penche pour le pardon, et je ne vous refuserai pas la vie de Lavalette; mais sachez que le » lendemain du jour où l'on saura que vous avez » obtenu de moi cet acte, vous serez brisé par la » majorité, et que je serai forcé de vous sacrifier » vous-même. » M. Decazes, plus puissant sur le cœur du roi, intervint dans le même sens : « Cher-

» chez un moyen pour apaiser l'assemblée et pour » fermer la bouche aux vociférations de ses me- » neurs, » leur répondit le roi, « et vous aurez la » grâce. — Je n'en vois qu'une, » répliqua M. Decazes, « c'est que la duchesse d'Angoulême, si » puissante sur les royalistes de l'assemblée, inter- » cède elle-même auprès de Votre Majesté, et pré- » vienne ainsi les murmures de son propre parti. »

La duchesse d'Angoulême, sollicitée à cette intercession par le duc de Richelieu, s'attendrit et versa des larmes. Elle promit d'intervenir, et se souvint du *Temple*. On avertit madame de Lavalette de cette disposition favorable de la princesse. Le maréchal Marmont, capitaine des gardes, toujours empressé de racheter ses torts envers l'empereur par des services à ses anciens compagnons d'armes, se chargea d'introduire lui-même la femme du condamné dans le château, en violant toutes les consignes qui fléchiraient devant son grade. Mais pendant que ce complot de générosité se tramait ainsi entre le roi, les ministres, Marmont et la princesse ellemême, quelques conseillers de malheur s'introduisaient auprès de la duchesse d'Angoulême, lui faisaient un remords de sa vertu et refermaient son cœur à la magnanimité, au nom de cette raison d'État sophisme ordinaire des passions irritées. Quand Marmont parut, donnant le bras à la jeune femme éplorée du condamné, la duchesse détourna

les yeux de la suppliante, et, jetant sur le maréchal un regard irrité, disparut comme la dernière espérance trompée d'un mourant.

Une seule ressource restait : l'évasion du prisonnier. La princesse de Vaudemont présida à tous les préparatifs de l'entreprise. On peut croire que les ministres, si portés d'eux-mêmes à la clémence, et amis de la princesse, fermèrent au moins les yeux sur une ruse qui servait si bien leurs désirs.

Quoi qu'il en soit, madame de Lavalette, accompagnée de ses enfants, pénétra dans la prison la veille du jour fixé pour le supplice, comme pour recevoir ses derniers adieux. Elle se dépouilla de ses vêtements de femme et en revêtit son mari. A l'heure nocturne où les cachots se referment après les visites aux prisonniers, Lavalette, couvert des habits de sa femme, et le visage caché par un voile épais, sous lequel il affectait les sanglots, traversa inaperçu les rangs des geôliers, en trompant leur vigilance par leur pitié. Des amis l'attendaient à la porte, et le conduisirent, à travers de nombreux détenus, à l'hôtel des Affaires étrangères, où le duc de Richelieu lui avait fait préparer un asile chez un des principaux officiers de son ministère. Lavalette, protégé ainsi par ceux-là même qui le faisaient rechercher, attendit en sûreté que l'émotion de son évasion fût apaisée. De jeunes officiers anglais, H. Churchill, porteur d'un des noms les plus his-

toriques de son pays, et sir Robert Wilson, à qui sa généreuse intervention valut plus tard une radiation des cadres de l'armée, le couvrirent de l'uniforme anglais, et le conduisirent eux-mêmes à la frontière.

Des cris de rage s'élevèrent de la Chambre des députés, au récit de l'évasion de Lavalette. Nous les rappelons pour la honte des partis : pour l'honneur de la nature humaine, nous ne nommons pas ces vociférateurs. On eût dit que le salut de la monarchie tenait à la tête de ce prisonnier et au veuvage de cette femme. Le ressentiment de la colère trompée gronda de ce jour-là sur les ministres et sur le roi lui-même. Ce n'étaient plus des ministres qu'il fallait à cette Assemblée, c'étaient des licteurs. Ces murmures intimidèrent l'indulgence dans le cœur du roi, la modération dans le conseil des ministres. Un grand sacrifice leur parut nécessaire à faire à l'apaisement de ces irritations de tribune. Il n'y manquait que la victime. Le malheur des circonstances venait de la jeter dans leurs mains. C'était le maréchal Ney.

III.

Ce maréchal, après l'abdication de l'Empereur, avait quitté Paris sous un nom d'emprunt. Il s'était

dirigé vers la Suisse. Poursuivi par ses anxiétés d'esprit plus que par l'inimitié des Bourbons, il avait montré dans sa fuite autant d'hésitation que dans sa faute. Le fatal génie qui s'était emparé de lui à Lons-le-Saulnier, qui l'avait suivi depuis à Lille, à Waterloo, à la Chambre des pairs, l'obsédait d'asile en asile. Ce n'était pas la mort qu'il craignait de rencontrer partout, c'était la réprobation de sa faiblesse. L'armée réfugiée derrière la Loire lui offrait encore une honorable et sûre retraite, mais l'armée était bonapartiste, et il avait maudit Bonaparte en répondant à Labédoyère dans les discussions de la Chambre des pairs. Poursuivi ainsi par la désaffection de l'armée, par l'inimitié des étrangers, par la vengeance des royalistes, il ne lui restait de refuge que dans la mort. Il semblait la chercher tout en la fuyant.

Parvenu jusqu'à Lyon et prêt à franchir les Alpes, il avait craint, quoique muni d'un passe-port du comte de Bubna, général de l'armée autrichienne, de tomber dans les mains de ses ennemis en entrant en Suisse. Il avait rétrogradé vers l'intérieur et passé quelques jours sans être reconnu aux bains de Saint-Amand dans le département de la Loire. En apprenant à Saint-Amand que son nom était inscrit en tête des tables de proscription, il avait changé une seconde fois de nom, et il s'était réfugié dans les montagnes de l'Auvergne, au châ-

teau de Bessonis, habitation d'une famille parente de sa femme. La solitude de cette demeure, la discrétion de ses hôtes, le nom d'une noble maison de l'Auvergne sous lequel il cachait le sien aux curiosités des serviteurs, le voisinage de l'armée de la Loire qui préservait le pays des inquisitions de la police, tout lui garantissait le mystère. Plusieurs semaines s'étaient écoulées dans cet asile, quand une de ces imprudences qui sont les piéges de la sécurité, vint faire soupçonner à la ville voisine, Aurillac, que le château de Bessonis renfermait quelque illustre proscrit.

IV.

Le maréchal avait reçu autrefois en présent de Napoléon un sabre turc, dépouille d'Égypte, dont la forme et la richesse de décoration attiraient les yeux. Il portait cette arme avec lui comme un souvenir et un témoin de sa gloire. L'ayant fait admirer une fois à ses hôtes, il oublia de le remporter dans sa chambre et le laissa par négligence sur un meuble de salon. Un voisin de campagne, en visite au château, aperçut l'arme et resta frappé de sa magnificence. Sans aucune intention de nuire, il parla, quelques jours après, à la ville, du sabre turc qu'il avait vu, et il le décrivit avec complaisance.

Un des oisifs qui l'écoutaient, et qui avait le goût et la science des belles armes, s'écria qu'il n'y avait au monde que deux sabres pareils : celui de Murat et celui du maréchal Ney. Cet entretien, qui avait des témoins, éveilla les conjectures. Il parvint aux oreilles du préfet. Le préfet, instruit des rapports de parenté entre la famille de Bessonis et la famille de Ney, ne douta plus que l'hôte inconnu du château ne fût le maréchal. Il envoya un détachement de gendarmerie sous le commandement d'un officier pour surprendre le château, au lever du jour, et pour enlever l'hôte suspect. Les gouvernements, quels qu'ils soient, ont toujours des hommes empressés à leur livrer leur proie. Ce qu'on sert le mieux dans les princes et dans les partis, c'est leur haine. Si le préfet d'Aurillac avait eu plus de zèle pour l'honneur du roi que pour la colère des royalistes, il aurait laissé au proscrit le temps d'échapper à ses recherches. Que pouvait Ney contre les Bourbons? Il s'était perdu dans tous les partis. Sa fuite assurée par le préfet, M. Locard, ne sauvait qu'un homme; son arrestation embarrassait et flétrissait tout un règne. Le préfet d'Aurillac ne fit pas ces réflexions. A l'aube du jour, les gendarmes cernaient le château; le commandant du détachement et dix-huit hommes de sa brigade entraient dans la cour. Le pas des chevaux, le bruit des armes, la rumeur des habitants

de la maison éveillèrent le maréchal. Il pouvait fuir encore en s'évadant dans les bois par les jardins, il était las de se disputer lui-même à son sort : il parut à sa fenêtre, et s'adressant au commandant de la gendarmerie il se déclara à haute voix, ordonna qu'on ouvrît les portes, et ouvrant lui-même celle de sa chambre : « Je suis Michel Ney » dit-il aux gendarmes, et il les suivit sans résistance à Aurillac.

V.

Il y fut traité avec égards par le préfet. On lui enleva ses gardes, on lui demanda sa parole de ne pas s'évader, et on le dirigea sur Paris sous la surveillance de deux officiers. En traversant les cantonnements de l'armée de la Loire, il pouvait se laisser enlever par ses soldats. Le général Excelmans lui proposa de le délivrer. Il refusa pour ne pas manquer à la foi promise. Il arriva à Paris au moment même où son compagnon de guerre et de défection, Labédoyère, tombait sous les balles de son supplice.

Interrogé longuement par M. Decazes, il fut envoyé devant un conseil de guerre composé de maréchaux et de généraux témoins de sa valeur et purs de ses fautes. C'étaient Masséna, Moncey, Augereau, Mortier : Moncey refusa de juger son an-

cien compagnon de gloire. Sa lettre au roi fut un modèle de courage civique, de fermeté dans le respect, de dignité d'âme dans le langage : « Je ne » sais pas, je ne veux pas savoir, disait Moncey au » roi, si Ney est coupable ou innocent, votre jus- » tice et l'*équité* des juges en répondront à la pos- » térité qui pèse dans la même balance les rois et » les sujets. Ah ! sire, si vos conseillers ne vou- » laient que le bien, ils vous diraient que l'écha- » faud ne fit jamais des amis à une cause... Sont-ce » les alliés qui exigent que la France immole ses » plus illustres citoyens? Qui? moi! je prononce- » rais sur le sort du maréchal Ney? Où étaient donc » ses accusateurs pendant qu'il se signalait sur tant » de champs de bataille? Si la Russie et la coalition » ne peuvent pardonner au prince de la Moskowa, » la France peut-elle oublier, elle, le héros de la » Bérésina?... Et j'enverrais à la mort celui à qui » tant de Français doivent la vie, tant de familles » leurs fils, leurs époux, leurs pères? Non, sire, » s'il ne m'est pas donné de sauver mon pays ni » ma vie, je sauverai du moins l'honneur! Qui d'en- » tre nous ne serait pas forcé de regretter de n'avoir » pas trouvé la mort à Waterloo?... Excusez, sire, » la franchise d'un vieux soldat qui, toujours éloi- » gné des intrigues, n'a jamais connu que son mé- » tier et la patrie. Il a cru que la même voix qui a » blâmé les guerres d'Espagne et de Russie pou-

» vait aussi parler le langage de la vérité au meil-
» leur des rois. Je ne me dissimule pas qu'auprès
» de tout autre monarque ma démarche serait dan-
» gereuse, mais en descendant dans la tombe je
» puis m'écrier avec un de vos illustres aïeux :
» Tout est perdu, fors l'honneur. Et alors je mour-
» rai content! »

VI.

Pendant qu'un vieux maréchal faisait entendre un accent d'indépendance et de délicatesse de cœur, si rare dans ceux à qui leur métier défend de discuter l'obéissance, un homme qui avait été naguère un tribun de la liberté, et qui avait plus tard composé avec la tyrannie au 20 mars, Benjamin-Constant, écrivait à M. Decazes des lettres confidentielles destinées à influencer dans le sens de l'indulgence les conseils du roi. Mais l'opinion publique du moment était tellement implacable contre le maréchal Ney, qu'en invoquant l'amnistie pour tous les coupables, Benjamin-Constant lui-même semblait abandonner le plus illustre et le plus coupable de tous, le héros de la Bérésina. Il est vrai qu'à l'époque où ces lettres étaient écrites pour sauver la tête de Labédoyère, le maréchal Ney n'était pas encore arrêté, ou qu'on ignorait encore son arrestation. Benjamin-Constant, en concédant

cet homme à la vengeance, croyait ne concéder qu'un nom. Cependant, ces lettres expriment trop bien, sous la plume de Benjamin-Constant, le trouble et l'altération de justice du moment pour ne pas rester comme monument à l'histoire.

« M. de Labédoyère, » disait Benjamin-Constant dans ces lettres, « M. de Labédoyère est très-cou-
» pable; mais il a été rendu tel par le parti qui
» depuis quinze mois déjoue toutes les intentions
» du roi et tient notre pays dans un état de crise
» continuelle. . . . .
» . . . .
» Quand le roi est revenu l'année dernière, tous
» les cœurs étaient à lui. L'armée elle-même était
» facile à reconquérir, le roi l'aurait fait; mais
» autour de lui circulaient des projets de renverse-
» ment. On a pris ces projets pour l'intention se-
» crète du roi; et quand un homme s'est présenté,
» l'on a vu un abri contre les persécutions et une
» garantie pour les intérêts. . . . .
» . . . .
» J'affirme que cette sévérité n'est pas le moyen
» de salut que les circonstances demandent; que
» si l'on veut être sévère, il ne faut frapper qu'une
» seule tête; et que M. de Labédoyère, quelque
» coupable qu'il soit, n'est pas la tête qu'il faut
» frapper, si l'on en veut une. Je ne me pardonne-
» rais jamais, à moi qui n'ai pas cette fatale mis-

» sion, de désigner une victime, et je sens que je
» ne puis tracer les mots qui l'indiqueraient. Mais
» M. de Labédoyère peut alléguer l'emportement,
» la non-préméditation, la franchise, la jeunesse...
» Je m'arrête, car ma main tremble en pensant que
» cette insinuation est déjà trop claire, et que je
» ne dois pas, en plaidant pour la vie de l'un, re-
» commander la mort de l'autre. Je reviens à M. de
» Labédoyère.

» Le fait est sans excuse. M. de Labédoyère ne
» peut qu'être condamné. Il le sera; je dirai même
» qu'il doit l'être. Il m'a parlé de sa défense. . .
» Légalement aucune défense ne peut le servir. .
» . . . .
» Je pense que, cette plaine de Grenelle n'ayant été
» rougie du sang d'aucun homme durant les trois
» mois de Bonaparte, il serait heureux qu'elle ne
» le fût pas sous le roi. Je pense enfin que, s'il
» faut une victime, ce n'est pas celle-là qu'il faut. »

L'auteur de ces lettres dut pleurer amèrement ces concessions, qui n'étaient que des concessions de paroles au moment où il les écrivait, et qui devinrent des concessions et des excuses de rigueur quand le maréchal fut tombé dans les mains de ses ennemis. Même pour préserver une vie, l'homme d'État ne doit jamais en accorder une autre à la dureté de cœur des partis.

VII.

Le courage du maréchal Moncey fut puni comme une faute grave contre la discipline. Le gouvernement l'exila au château de Ham. Il y entra triste de désobéir; il en sortit heureux d'avoir désobéi.

Cependant Ney languissait dans les cachots de la Conciergerie, témoins de l'agonie des royalistes, des Girondins et de la reine Marie-Antoinette, pendant les proscriptions de la Terreur. Sa femme et ses enfants, qu'il avait embrassés un moment à quelques lieues de Paris, en arrivant à son dernier séjour, ne pénétraient plus jusqu'à lui. Il habitait un de ces caveaux voûtés, humides et sombres, qui sont construits dans les fondations de l'édifice, et qui ne reçoivent de jour et d'air que par des lucarnes à demi ouvertes sur un étroit préau. Ce jour, insuffisant pour éclairer un livre aux yeux, semblait le préparer à l'éternelle nuit dont il sentait l'approche. Il n'avait pour entretien que ses pensées, et pour distraction que sa flûte. Il en tirait des airs tantôt tristes comme son âme, tantôt gais comme ses souvenirs d'enfance, et qui contrastaient, par leur accent pastoral et serein, avec la nuit de son cachot et avec les angoisses de ses heures présentes.

Un de ses compagnons de captivité, séparé de

lui par l'épaisseur des murailles, Lavalette, écoutait de loin, sans pouvoir y répondre, la flûte mélancolique du héros. Lavalette raconta qu'après son évasion et après le supplice du maréchal, il entendit par hasard un jour, dans son exil au delà du Rhin, un des airs que jouait le prisonnier dans sa prison, et que ces notes retentissant dans une fête champêtre de l'Allemagne, lui remémorant le même air modulé autrefois par l'infortuné captif au fond de son cachot, lui serrèrent le cœur et le firent fondre en larmes. Si l'homme mesurait la souffrance de l'homme à sa propre souffrance, il sévirait sans torturer. On n'est cruel que parce qu'on n'est pas assez réfléchi. La formation du conseil de guerre et la réunion à Paris des témoins nécessaires au procès firent languir trois mois le prisonnier à la Conciergerie.

Il comparut enfin devant le tribunal de ses pairs. Des considérations timides de légistes lui avaient fait prendre la résolution de ne pas accepter ce jugement militaire de soldats sur un soldat, et de demander un jugement politique devant la Chambre des pairs. Le seul bénéfice qu'il pût attendre de ce refus de jugement par ses compagnons d'armes, c'était du temps; mais ce temps accordé à sa procédure coûtait à sa gloire et n'assurait pas sa tête. Les maréchaux et les généraux pouvaient se souvenir de ses exploits; les pairs ne connaîtraient que

son crime. Son destin, depuis qu'il n'avait pas obéi au conseil de l'honneur à Lons-le-Saulnier, était de flotter entre tous les plus funestes conseils, du remords à la rechute, et de l'imprudence à la faiblesse. Livrer noblement sa vie était le seul moyen de l'honorer ou même de la sauver. Les chicanes du juriste sont indignes du soldat.

VIII.

Le conseil de guerre, heureux de se décharger de la responsabilité de sa vie ou de sa mort, se déclara incompétent. Le maréchal et ses avocats triomphèrent, le peuple et l'armée s'étonnèrent, la cour et le gouvernement s'irritèrent. Les ministres, pour précipiter le dénoûment, n'attendirent pas un jour; ils déférèrent le jugement à la Chambre des pairs. La clameur des royalistes, qui reprochaient au roi chaque heure de vie du maréchal comme une faiblesse et comme une complicité avec la révolte, troubla jusqu'à l'âme de M. de Richelieu. Il prit, en parlant devant la Chambre des pairs, l'accent de l'accusateur impatient, au lieu de l'accent du ministre affligé et impassible. Ce ne fut plus l'homme, ce fut l'ennemi qui parla. Seule faute de cette nature, faute du temps plus que du caractère. Il sembla demander non justice, mais con-

damnation, et la demander non-seulement au nom de la patrie, mais au nom de l'étranger.

« Ce n'est pas au nom du roi seulement, » dit M. de Richelieu, « que nous remplissons cet office, » c'est au nom de la France depuis longtemps in- » dignée et maintenant stupéfaite; c'est au nom de » l'Europe que nous venons vous conjurer et vous » requérir à la fois de juger le maréchal Ney. Nous » osons dire que la Chambre des pairs doit au » monde une éclatante réparation; elle doit être » prompte, et il importe de contenir l'indignation » qui de toutes parts se soulève. Vous ne souffrirez » pas qu'une plus longue impunité engendre de » nouveaux fléaux. Les ministres du roi sont obli- » gés de vous dire que cette décision du conseil de » guerre devient un triomphe pour les factieux : il » importe que leur joie soit courte pour qu'elle ne » soit pas funeste. »

Le ministère tout entier avait signé ces paroles écrites du duc de Richelieu, afin que l'acte parlementaire eût le caractère d'un acte diplomatique et d'une déclaration du gouvernement. La seule excuse, s'il y en a dans de telles paroles, était dans ce soulèvement de l'opinion dont parlait le ministre. Mais ce soulèvement de l'opinion royaliste n'était que la colère et le malheur du temps. Était-ce à un gouvernement de s'en faire la voix et la main?

IX.

La Chambre des pairs obéit à l'impulsion des ministres avec la célérité d'un corps qui craint qu'on ne lui ravisse la satisfaction de ses ressentiments. En trois jours elle s'était constituée en cour judiciaire, ou plutôt en tribunal d'État, qui crée à la fois les formalités et les peines. Le procès s'ouvrit le 21 novembre. Les spectateurs, presque tous ennemis, plusieurs étrangers, au nombre desquels on remarquait avec peine le prince de Metternich et les membres du corps diplomatique, témoins odieux dans une cause où ils étaient partie, remplissaient les tribunes. Le duc de Wellington eut la décence de n'y pas paraître. Le champ de bataille est le tribunal des guerriers. Le procès avait été jugé entre le maréchal Ney et le général anglais à Waterloo. Wellington aurait flétri son caractère et déshonoré sa victoire en regardant les angoisses de cet adversaire supplicié par son propre pays. Il était neuf heures du matin.

L'accusé avait été transféré la veille, de la Conciergerie au Luxembourg, avec une escorte et une précipitation qui témoignaient des inquiétudes du gouvernement sur un enlèvement ou sur un mouvement du peuple. Un corps d'armée stationnait

autour du palais changé en citadelle. Une salle basse tranformée en prison, munie de grilles de fer, de guichets et de verrous, servait de cachot au prisonnier. Il pouvait contempler de la fenêtre les jardins de ce palais du Sénat et de la pairie où il avait, si peu de jours auparavant, élevé la voix pour s'accuser lui-même en confessant les désastres de Napoléon.

A onze heures, on vint le chercher pour le conduire devant ses juges. Il avait dépouillé son uniforme et revêtu un habit bleu sans broderies, signe de deuil ou de modestie séant à un accusé devant sa patrie. Quatre grenadiers à cheval de la garde royale marchaient à ses côtés. Un murmure d'émotion, de curiosité, de pitié, parcourut la salle et les tribunes à son aspect. Son attitude était dans une triste convenance avec sa situation. Son visage, pâli par quatre mois de séjour à l'ombre des prisons, était calme, attendri et triste. Son front élevé roulait des remords et des pressentiments. Ses yeux regardaient la destinée en face. Sa bouche fermée contenait les impressions de son âme. Rien en lui ne suppliait ni ne défiait ses juges; on sentait qu'il allait plaider plutôt l'excuse que la justification de sa conduite, et qu'il se livrait à l'appréciation plus qu'à la conscience de ses anciens collègues. Il parcourut d'un regard les bancs où siégeaient ses juges, cherchant parmi ces visages connus quel-

ques traces d'amitié, de douleur ou d'espérance. Tous les regards se baissaient pour ne pas rencontrer le sien. Il salua l'assemblée, et tendant familièrement la main au plus éloquent de ses défenseurs, M. Dupin, il s'assit entre ses conseils.

On lut l'acte d'accusation au nom des ministres. C'était l'histoire des hésitations, des faiblesses et de la défection du maréchal, telle que nous l'avons racontée dans le cours de ce récit. L'accusation n'avait pas eu besoin d'altérer ou de colorer les faits pour inventer le crime militaire. Ney l'écouta sans protester d'un geste ou d'un mot. Quand la lecture fut terminée, le chancelier d'Ambray adressa quelques mots tristes mais rassurants à l'accusé. « Ce n'est pas ici, lui dit-il, que vous devez craindre » d'être précédé par une prévention, par la mal- » veillance ou par la partialité. Nous avons plutôt » à nous défendre d'anciens souvenirs, et de l'in- » térêt qu'inspire à son pays un guerrier qui fut » longtemps sa gloire, et que nous aimions à comp- » ter au nombre de nos collègues. Vous pouvez » parler sans crainte... »

L'accusé, cédant une seconde fois aux conseils vulgaires de ses avocats, leur permit de contester misérablement les formes de la procédure, et de demander du temps en invoquant la nécessité d'une loi préalable là où il ne fallait demander que de l'équité et de la conscience. La Chambre des pairs

rejeta ces demandes, aussi indignes de la circonstance que de l'homme. La dignité du guerrier souffrit de l'obstination des légistes. L'intérêt même qui s'attachait à son rôle en fut atteint. Dans de telles conjonctures, l'admiration pour l'accusé fait partie de la commisération qu'il inspire à l'opinion et aux juges.

X.

La séance, close après ces débats, fut remise au 23 novembre. Cette séance renouvela le spectacle de la première. Les conseils de l'accusé accumulèrent d'autres objections de forme contre le jugement immédiat. M. Dupin lui-même, orateur consommé au barreau, ne parut pas se souvenir qu'il défendait le caractère plus que la vie même de son client. Il s'attacha et s'abaissa à ces sophismes de palais qui embarrassent l'esprit sans émouvoir l'âme; le procureur général Bellart, homme habitué par sa profession à voir une victime dans tout accusé, répondit en avocat plus qu'en magistrat : l'un voulant tout absoudre, l'autre tout incriminer dans l'homme qu'ils défendent ou qu'ils poursuivent. Lutte funeste dans tout procès d'État, où l'accusateur doit penser à la vie et le défenseur à la mémoire de l'accusé.

La Chambre des pairs, lasse de ces chicanes,

accorda seulement quelques jours aux défenseurs pour concerter leur défense. Le procès continua le 4 décembre. Mais à l'ouverture de cette séance le maréchal, aussi mal conseillé que dans les premières, prétendit se dérober à l'accusation en se couvrant de la capitulation de Paris et du traité du 20 novembre qui en avait été la suite. Ce moyen désespéré de défense, qu'on aurait pu opposer devant un tribunal de la coalition, était sans force et sans application devant un tribunal national. La capitulation de Paris, convention purement militaire entre les généraux des alliés et les chefs de l'armée de Paris, n'engageait évidemment que les alliés, et ne protégeait les partisans de Bonaparte que contre les représailles des armées étrangères. Elle laissait aux gouvernements présents ou à venir de la France tous les droits justes ou injustes de clémence ou de poursuite qui appartiennent aux gouvernements d'un pays indépendant. La présentation d'un pareil moyen était aussi inopportune en habileté qu'inconvenante en droit. Elle semblait porter un défi d'indépendance au gouvernement national, et elle plaçait l'accusé comme dans un asile antique sous la garantie, non de ses pairs et de ses compatriotes, mais des étrangers. L'asile n'était pas digne d'un des premiers soldats de la France. Le tribunal ne s'arrêta pas à ces objections. On interrogea l'accusé.

Ses réponses furent plus nobles que ses défenses. C'était son âme qui parlait par sa propre bouche, et non plus par les subterfuges de ses avocats. Il confessa, avec l'accent du repentir, qu'il avait vu le roi, qu'il avait dit que l'entreprise de Napoléon était si folle que cet homme méritait, s'il était pris, d'être ramené dans une cage de fer; il jura qu'il n'avait pas parlé de le ramener lui-même dans cet instrument de supplice; qu'il était parti de Paris avec des intentions loyales de servir le roi; qu'arrivé à Besançon, et voyant l'ébranlement des troupes, on lui avait assuré que l'entreprise de Napoléon était concertée avec l'Autriche et l'Angleterre; qu'il avait craint alors d'être le moteur d'une guerre civile; qu'il avait pris de bonne foi la main du roi dans la sienne en prenant congé de ce prince; que les sentiments de respect manifestés en ce moment par lui étaient dans son cœur; qu'il n'avait rien dissimulé; qu'il avait pu être égaré, jamais perfide.

L'accent de la vérité et les regrets de la loyauté blessée éclataient dans ses réponses. Quand on en vint à la scène de défection de Lons-le-Saulnier, il redoubla d'émotion, d'épanchement et de franchise. « J'étais troublé, dit-il, j'avais besoin de bons con» seils; je n'en trouvai point; je sommai les géné» raux Lecourbe et Bourmont de m'aider de leurs » lumières et de leur appui; je n'en obtins rien. Un » seul colonel me montra une noble résistance à

» mes ordres, c'est M. Dubalen; je lui dois cet
» éloge, lui seul me donna sa démission. »

Il se tut, on était ému. Les témoins parurent. Le duc de Duras et le prince de Poix, témoins de l'entrevue du maréchal et du roi, attestèrent tous les deux que le maréchal avait promis de ramener Bonaparte dans une cage de fer. L'accusé contesta peu cette circonstance qui semblait peser le plus sur son esprit. « Je croyais avoir dit, reprit-il, que
» Bonaparte méritait d'être emprisonné dans une
» cage de fer. Cependant il se pourrait que, dans le
» trouble où m'avaient jeté les événements et la
» présence du roi, ce mot me fût échappé. Je n'ai
» nulle raison de mettre en défiance les assertions
» de M. le duc de Duras. » Il se disculpa victorieusement de l'accusation d'avoir touché à Besançon des sommes destinées à payer sa fidélité au roi.

Un autre témoin, M. de Faverney, tout en évitant de charger l'accusé, rendit à la fidélité du général Lecourbe un hommage qui rejaillissait en contraste sur le maréchal. Lecourbe était mort depuis le 20 mars.

Enfin le général Bourmont parut. C'était le plus intime et cependant le plus accusateur des témoins. Commandant sous le maréchal à Lons-le-Saulnier, Bourmont avait assisté presque seul à toutes les angoisses d'esprit, à tous les entraînements de son chef. Bourmont était, pour ainsi dire, la comparu-

tion de la conscience du maréchal devant ses juges. Mais la conscience de cet accusateur elle-même était-elle sans reproches, impartiale, désintéressée d'ambition ? N'accusait-elle pas pour s'excuser elle-même ? Les spectateurs des débats se le demandaient. Les débats allaient répondre.

Bourmont, jeune et intrépide combattant des guerres de la Vendée, avait signalé de bonne heure sa bravoure et ses talents contre les armées de la République. Homme de guerre civile, il avait passé, après la pacification de la Vendée, dans les rangs de l'armée de Napoléon. Napoléon l'avait élevé de grade en grade, rapidement, comme pour montrer aux armées royalistes que le mérite militaire faisait une place aussi large aux braves soldats dans les camps de la patrie que dans les forêts du Bocage. Les Bourbons, à leur retour, avaient retrouvé Bourmont dans les cadres de l'armée de Napoléon. Ses opinions royalistes et ses services militaires dans la nouvelle armée avaient été pour lui un double titre à la faveur de ces princes. Son ambition devait tout attendre, ou de leur reconnaissance comme Vendéen, ou de leur justice comme soldat de la France.

XI.

Telle était la situation de Bourmont quand le débarquement de Napoléon, la prise de Grenoble, l'occupation de Lyon, l'ébranlement visible de l'armée de Ney, la perplexité de ce maréchal, l'imminence d'une nouvelle catastrophe des Bourbons, d'une nouvelle usurpation de Napoléon, vinrent faire lutter dans le cœur du général son ancienne et sa récente fidélité, son ancienne et sa nouvelle fortune. Depuis les événements de Lons-le-Saulnier qu'il avait à expliquer devant les juges, la conduite de Bourmont avait porté l'empreinte de cette lutte de ses pensées dans son âme. Elle avait été perplexe, hésitante, contradictoire, suivant les oscillations des événements, résistant au vainqueur au premier moment, se donnant à lui après la victoire, puis se rétractant à la dernière heure par une désertion sous le feu, comme pour donner à son retour à la cause royale plus de prix et à son abandon de l'empereur plus de préméditation. Il avait suivi Ney à l'heure et à l'acte de la défection sur la place d'armes de Lons-le-Saulnier. Il avait quitté ensuite l'armée pour venir rapporter son épée au roi à Paris. Devancé par l'empereur aux Tuileries, il avait sollicité de nouveau du service

dans sa cause, par l'intermédiaire de ses anciens compagnons d'armes qui avaient témérairement répondu de lui à Napoléon. Investi d'un commandement à l'armée du Nord, il avait passé à l'ennemi pour rejoindre le roi à Gand. Un tel homme était mieux placé pour demander des témoins dans sa propre cause que pour servir de témoin désintéressé dans la cause de son ancien général. Ney, en se justifiant dans ses interrogatoires et devant le conseil de guerre, avait rejeté une part de sa faiblesse sur Bourmont. Bourmont, ainsi inculpé en face de ses nouveaux maîtres, était irrité de ces inculpations du maréchal qui pesaient sur son honneur passé et sur son ambition à venir. Sa situation était délicate devant le maréchal, louche devant les royalistes, réprouvée devant les partisans de Napoléon. S'il se taisait, il était suspect; s'il accusait, il était ingrat; s'il n'accusait pas, il était perdu. Le nœud de ce drame était dans la confrontation de ces deux hommes, qui avaient failli tous deux et qui ne pouvaient s'excuser l'un et l'autre qu'en s'accusant mutuellement. Tous les regards sondaient leur cœur sur leurs visages. Ils évitaient eux-mêmes de se regarder.

XII.

« J'ai été déjà interrogé à Lille sur ces événe-
» ments, dit Bourmont. Je m'étais abstenu de
» charger l'accusé. Je fus retenu par la commisé-
» ration qui s'attache à une grande infortune. Mais
» aujourd'hui qu'il m'attaque, qu'il m'accuse d'avoir
» approuvé sa proclamation et sa conduite, de lui
» avoir insinué qu'il ferait bien de quitter le parti
» du roi pour celui de Bonaparte, je parlerai, et si
» je l'inculpe davantage, qu'il ne s'en prenne qu'à
» lui ! »

Bourmont alors raconta que le maréchal, d'abord affligé à Besançon des progrès de Napoléon, avait dit plus tard à Lons-le-Saulnier, à Lecourbe et à lui, ses deux lieutenants, que tout était arrangé depuis trois mois pour le retour et pour cet entraînement de l'armée, que le roi n'était déjà plus à Paris, qu'on n'en voulait pas à sa personne, qu'on désirait seulement qu'il s'embarquât pour l'Angleterre, qu'il fallait alors rejoindre l'empereur, qu'on en serait bien traité; qu'à ces paroles Lecourbe avait répondu : « Je n'ai reçu de Bonaparte
» que des injustices, des Bourbons que des bien-
» faits : d'ailleurs, j'ai de l'honneur, je ne veux pas
» manquer à mes serments. — Et moi aussi, j'ai de

» l'honneur, » avait répondu Ney à Lecourbe selon la déposition de Bourmont, « et c'est pour cela que » je veux rejoindre l'empereur. Je ne veux plus » voir ma femme rentrer en pleurant le soir de » toutes les humiliations subies dans la journée. » Ces humiliations de femme faisaient allusion à une certaine supériorité familière mais non offensante de la duchesse d'Angoulême. Cette princesse, en parlant de madame la maréchale Ney devant sa cour intime, se souvenait, dit-on, que cette femme, belle, imposante et illustre alors par son rang, sortait d'une famille attachée au service intérieur de Marie-Antoinette.

XIII.

Bourmont poursuivit. « Le général Lecourbe, » dit-il, voulait se retirer dans sa terre du Jura. » Le maréchal insista pour le retenir. Il nous lut la » proclamation qu'il allait adresser aux soldats. » Lecourbe et moi nous la blâmions, mais nous » crûmes qu'en cas de résistance on avait pris contre » nous des mesures et que l'influence du maréchal » était irrésistible sur l'esprit des troupes. Nous al- » lâmes sur la place d'armes pour juger de l'effet » que cette lecture allait produire. Nous étions » tristes et abattus : les officiers nous serraient la

» main et nous disaient : Si nous avions su cela, » nous ne serions pas venus ! »

Le maréchal ne put contenir plus longtemps sa récrimination à ces paroles. « Il paraît, dit-il, que » M. Bourmont fait son plan depuis longtemps et » qu'il a préparé depuis huit mois ses accusations » à Lille. Il s'était flatté peut-être que nous ne nous » verrions jamais : il a cru que je serais traité ici » comme le fut Labédoyère. Il est fâcheux que le » général Lecourbe ne soit plus. Mais je l'invoque » dans un autre lieu, je l'interpelle contre ces té- » moignages dans un tribunal plus élevé. Ici » M. Bourmont m'accable, là nous serons jugés » l'un et l'autre.

» Cependant je fis venir ces deux officiers chez » moi : je les sommai, au nom de l'honneur, de » me dire leur pensée. M. Bourmont me dit : « Je » suis de l'avis de la proclamation. » Lecourbe me » dit : « Cela vous a été envoyé. » Je ne répondis » point : mais j'insistai pour m'éclairer de leurs lu- » mières : nulle réponse. Quelqu'un m'a-t-il dit : » Où allez-vous ? Vous allez risquer l'honneur et » votre réputation pour une cause funeste... Je n'ai » trouvé que des hommes qui m'ont poussé dans » le précipice.

» Je les invitai à rester chez moi : ils se retirè- » rent. Ce fut le général Bourmont qui fit rassem- » bler les troupes : il eut deux heures pour réflé-

» chir. S'il jugeait ma conduite criminelle ne » pouvait-il pas me faire arrêter? J'étais seul, je » n'avais pas un homme avec moi, pas un cheval » de selle pour échapper. Il s'éloigna; il se réfugia » chez M. le marquis de Vaulchier, formant en» semble des coteries pour être en garde contre les » événements, et s'ouvrir, dans tous les cas, une » porte de derrière. Enfin tous les officiers rassem» blés vinrent me prendre, et me conduisirent sur » la place d'armes jusqu'au milieu du carré. »

XIV.

Après ces paroles, que l'accent, la solennité de l'heure et l'approche de la mort devaient faire croire sincères, et que le mourant ne démentit pas devant Dieu en marchant au supplice, le dialogue entre l'accusé, l'accusateur, le président et l'auditoire devint plus direct, plus pressé et plus écrasant. Les vérités et les démentis éclatèrent en interpellations et en reproches.

« Qui avait donné l'ordre de réunir les troupes? » demanda le président. — Moi, avoua Bourmont, » mais sur l'ordre du maréchal. — Il les a réunies, » reprit l'accusé, après avoir connu par moi ma » proclamation. — Comment se fait-il, dit le prési» dent, interprète du mouvement intérieur des juges

» et en s'adressant au témoin, qu'après avoir dés-
» approuvé votre chef, vous l'ayez cependant suivi
» sur le terrain? — Je voulais voir, répondit le té-
» moin, s'il se manifesterait quelque opposition
» dans les troupes. Quant à neutraliser l'ascendant
» du maréchal sur elles, il n'y avait qu'un moyen;
» c'était de le tuer lui-même! — Vous avez dit,
» s'écria l'accusé, que je portais à Lons-le-Saulnier
» la décoration à l'effigie de Napoléon; cela est
» faux : vous me supposez donc un misérable?
» J'aurais donc emporté de Paris la pensée de tra-
» hir le roi! Je suis fâché qu'un homme d'esprit
» emploie des moyens aussi faux et aussi petits! Il y
» a vraiment de l'infamie à déposer de pareilles sup-
» positions! M. de Bourmont a contribué à me
» pousser à la défection. »

Bourmont parut s'embarrasser dans l'explication de quelques ordres de détail donnés à l'armée par le maréchal ou par lui. « Permettez, dit avec une
» insistance accusatrice un des défenseurs, M. de
» Bourmont prétend avoir été conduit sur la place
» d'armes par un sentiment de pure curiosité, qu'il
» dise si c'est aussi la curiosité qui l'amenait au
» banquet donné à l'état-major par le maréchal
» après la proclamation? — Il fallait, répondit Bour-
» mont, écarter le soupçon et empêcher qu'on ne
» m'arrêtât. Le maréchal était inquiet de moi : il
» envoyait souvent des officiers s'informer du parti

» que j'allais prendre. — Je n'ai fait arrêter per-
» sonne, interrompit le maréchal. J'ai laissé tout le
» monde libre. Vous ne m'avez fait aucune objec-
» tion. Personne ne m'en a fait. Un colonel seul
» me donna sa démission. Vous aviez un grand
» commandement, vous pouviez me faire arrêter;
» vous auriez bien fait, ajouta-t-il avec l'accent
» d'un regret ou d'un remords qui déborde de l'âme.
» Oui, si vous m'aviez tué, vous m'auriez rendu
» un grand service, et peut-être était-ce votre de-
» voir!... »

Ce reproche d'un chef infidèle à un subordonné, de l'avoir épargné avant la faute, fit frissonner la salle. Toute la révélation de l'honneur torturé dans l'âme du maréchal était dans cette exclamation. On comprit ce qu'il avait souffert en entendant ce regret de la mort éclater en lui. « Est-ce vous, con-
» tinua-t-il en apostrophant son accusateur, qui
» auriez pu résister à l'entraînement des troupes?
» Je ne vous crois ni assez de fermeté ni assez de
» talents pour cela! On n'arrête pas l'Océan avec
» la main, » avait-il déjà dit dans ses interrogatoires.

M. Dupin, autre conseil du maréchal, embarrassa de nouveau M. de Bourmont dans des interrogations que chaque réponse du témoin rendait accusatrices pour lui-même. « Quel effet produisirent sur l'armée
» la lettre et la proclamation du maréchal? » de-

manda M. Berryer, père du célèbre orateur de ce nom. « — Les soldats crièrent *Vive l'empereur!* » répondit Bourmont; les officiers étaient stupéfaits. » —Qu'on demande au témoin, » reprit M. Berryer avec une double intention qui n'échappait à personne, « si lui-même il a crié alors *Vive le roi!* »

L'auditoire comprit cette interrogation justificatrice pour le maréchal, accusatrice contre le témoin. Quelques-uns murmurèrent de l'audace de l'avocat, quelques autres se réjouirent de l'embarras de Bourmont. Il y eut un mouvement, puis un silence. Bourmont se retira des débats en laissant dans les âmes la pénible impression d'un homme qui pouvait atténuer en s'immolant et qui aggravait en se justifiant lui-même.

Le préfet du Jura, M. de Vaulchier, homme de zèle, mais de conscience, incapable de se grandir lui-même par la condamnation d'un ennemi, fut entendu. En relation à toute heure avec le maréchal pour les mesures à concerter dans sa province, il dépeignit d'abord la fidélité active de Ney, puis ses doutes sur le succès de la lutte dont la cour l'avait chargé, puis la dégradation successive, involontaire et rapide de cette fidélité à mesure que les événements changeaient de face et que les troupes se livraient au courant de popularité grossi par l'approche de Napoléon. Un autre témoin, M. Cappelle, fit le même tableau de la situation d'esprit

de l'accusé. Conduit devant le maréchal après sa défection sur la place d'armes, il fut engagé par Ney à se rallier à Napoléon. « Rien ne pourra m'y » décider, répondit M. Cappelle, j'ai juré fidélité au » roi. — Et moi aussi, répliqua Ney, j'aurais voulu » rester fidèle aux Bourbons, mais malheureuse- » ment les événements ne l'ont pas permis. Du reste, » aucun mal ne sera fait à ces princes; ils se reti- » reront dans un apanage qui leur sera donné. Mal- » heur à qui oserait porter atteinte au respect qui » leur est dû ! »

Le comte de Grivel, inspecteur des gardes nationales du Jura, qui avait seul répondu à la proclamation par le cri de *Vive le roi!* sur la place d'armes et brisé son épée devant les troupes de ligne, avait été protégé par le maréchal contre leur sédition. Homme de cœur et de courage, il raconta sans aggraver.

« Pourquoi, demanda le président au maréchal, » n'avez-vous pas pris telle ou telle mesure pour » prévenir l'embauchage de vos soldats? Comment » vos résolutions, si loyales la veille, ont-elles été » si coupables le lendemain? — Après la tempête, » répondit tristement l'accusé, il est facile de rai- » sonner sur l'orage. Je le répète, j'ai été circon- » venu, entraîné comme par enchantement; on me » persuada que tout était concerté avec les alliés : » l'idée d'une guerre civile dans mon pays me fit » horreur, je n'y pus résister ! »

Le duc de Maillé confirma noblement ces aveux de l'accusé par une déposition toute à sa décharge, et dans laquelle il lavait le maréchal de toute préméditation de trahison. Cette déposition d'un homme de cœur, dont le dévouement aux Bourbons était héréditaire, consola l'accusé et releva l'espérance dans le cœur de ses amis. Le général Philippe de Ségur, qui porta depuis un immortel témoignage à la gloire de Ney dans son *Histoire de la guerre de Russie,* parla avec la même délicatesse de cœur, et certifia la même loyauté d'intention dans le maréchal au moment où il partit pour son commandement.

Après ces débats entre les témoins et l'accusé, que les observations de quelques pairs cherchaient odieusement à envenimer, on entendit le maréchal Davoust sur l'interprétation de la convention de Paris, qui, selon les défenseurs de Ney, couvrait sa vie et sa liberté contre toute recherche de ses actes. Davoust prétendit qu'il avait entendu cette convention dans le sens d'une amnistie complète pour tous les actes de l'interrègne, et que, si cette convention n'avait pas eu cette signification dans sa pensée, il aurait combattu et il pouvait vaincre encore. « Oui, » s'écria l'accusé, qui avait si témérairement placé son espoir dans cette capitulation, « c'est sur la foi de cette convention que je me suis » reposé : sans cela, peut-on croire que j'eusse ba-

» lancé à périr le sabre à la main plutôt que de
» comparaître ici sur le banc des accusés !... »

XV.

Cette dernière controverse épuisée, M. Bellart prit la parole comme accusateur public pour résumer et aggraver le crime. Ses premières paroles dégradaient l'accusé de sa gloire avant de le dégrader de son innocence et de sa vie. On y sentait cette déclamation antique qui songe à l'écho et qui oublie le contre-coup de l'accusation dans le cœur de l'accusé. Rôle implacable de ces magistrats qui demandent au nom de la politique une tête, mais qui devraient du moins ne demander que la vie. M. Bellart était de cette espèce d'hommes que la nature n'a pas faits cruels, mais que la profession fait implacables. Son cœur s'attendrissait en lui pendant que son accent s'endurcissait pour ce qu'il appelait son devoir. Consulté, dit-on, quelques mois avant par la famille de l'accusé, il avait donné avec une commisération sincère les conseils les plus propres à le sauver. Son rôle était de le frapper de sa parole, et il le frappait.

« Messieurs les pairs, lorsqu'au fond des déserts,
» autrefois couverts de cités populeuses, le voya-
» geur philosophe qu'y conduit cette insatiable cu-

» riosité, attribut caractéristique de notre espèce, » aperçoit les tristes restes de ces monuments cé» lèbres, construits dans des âges reculés dans le » fol espoir de braver la faux du temps, et qui ne » sont plus aujourd'hui que des débris informes et » de la poussière, il ne peut s'empêcher d'éprouver » une mélancolie profonde en songeant à ce que » deviennent l'orgueil humain et ses ouvrages. » Combien est plus cruel encore, pour celui qui » aime les hommes, le spectacle des ruines de la » gloire tombée dans la ruine par sa propre faute, » et qui prit soin de flétrir elle-même les honneurs » dont elle fut d'abord comblée !

» Quand ce malheur arrive, il y a en nous quel» que chose qui combat contre la conscience pour » la routine de respect, longtemps attachée à cette » illustration à présent déchue. Notre instinct s'ir» rite de ce caprice de la fortune, et nous vou» drions, par une contradiction irréfléchie, conti» nuer d'honorer ce qui brilla d'un si grand éclat, » en même temps que détester et mépriser celui qui » causa de si épouvantables malheurs à l'État.

» Telle est, messieurs les pairs, la double et con» traire impression qu'éprouvent, ils ne s'en défen» dent pas, les commissaires du roi, à l'occasion de » ce déplorable procès. Plût à Dieu qu'il y eût » deux hommes dans l'illustre accusé qu'un devoir » rigoureux nous ordonne de poursuivre; mais il

» n'y en a qu'un! Celui qui pendant un temps se » couvrit de gloire militaire est celui-là même qui » devint le plus coupable des citoyens.

» Qu'importe à la patrie sa funeste gloire! il l'a » éteinte tout entière dans une funeste trahison, » suivie pour notre malheureux pays d'une cata» strophe sur laquelle nous osons à peine faire » reposer notre attention. Qu'importe qu'il ait servi » l'État, si c'est lui qui contribue puissamment à » le perdre? Il n'y a rien que n'efface un tel forfait. » Il n'y a pas de sentiment qui ne doive céder à » l'horreur qu'inspire cette grande trahison.

» Brutus oublia qu'il fut père pour ne voir que » la patrie. Ce qu'un père fit au prix de la révolte » même de la nature, le ministère, protecteur de la » sûreté publique, a bien plus le devoir de le faire, » malgré les murmures d'une vieille admiration qui » s'est trompée d'objet; ce devoir, il va le remplir » avec droiture, mais avec simplicité. On peut du » moins épargner à l'accusé d'affligeantes décla» mations. Qu'en est-il besoin à côté d'une con» viction puisée dans une si incontestable évidence! » Je les lui épargnerai donc. C'est un dernier hom» mage que je veux lui rendre. Il conserve sans » doute encore assez de fierté d'âme pour en sentir » le prix, pour se juger lui-même, et pour distin» guer dans ceux qui sont chargés de la doulou» reuse mission de le poursuivre ce mélange vrai-

» ment pénible de regrets qui sont de l'homme, et
» des impérieuses obligations qui sont de la charge. »

Après ces ménagements oratoires, plus propres à enlever aux juges les scrupules de l'admiration et de la pitié qu'à honorer la victime, Bellart outra l'accusation jusqu'à soutenir qu'un crime de faiblesse était un crime de préméditation. Tout protestait dans le caractère et dans les fautes mêmes du maréchal contre une trahison préconçue. Mais dans les habitudes des légistes toute accusation paraît insuffisante s'ils ne l'élèvent jusqu'à la calomnie. C'est ainsi que le jugement lui-même perd de sa sainteté et de son respect parmi les hommes.

Après le discours de M. Berryer, un incident tragique, dont on n'avait pas connu jusqu'ici la véritable cause et le véritable caractère, émut l'auditoire et les juges, plus émus mille fois s'ils avaient su alors ce que nous allons raconter ici.

XVI.

Dès le commencement du procès, les défenseurs de l'accusé, aussi soigneux de son honneur devant l'avenir que de sa justification devant le temps, s'étaient préoccupés entre eux du caractère qu'ils donneraient à la défense. Fallait-il penser davantage à la justification de l'accusé qu'à l'éclat de la cause

et à son retentissement dans la postérité ? Devaient-ils sacrifier quelque chose au désir de la vie, ou tout sacrifier à la dignité du soldat et à la majesté du nom ? Ce n'était pas à eux de résoudre une question si personnelle à celui qu'ils allaient défendre. Ils crurent devoir s'en entretenir d'abord loyalement avec lui. M. Dupin demanda donc avant tout au maréchal s'il voulait vivre ou s'il voulait mourir à tout prix? S'il fallait diriger la défense dans le sens de la conservation de ses jours, ou s'il fallait dans la défense abandonner le soin de ses jours, et ne s'occuper que de la grandeur et de la décoration de sa mort. La première chose pour prendre une si délicate détermination était de savoir du maréchal lui-même s'il désirait vivre. Les défenseurs lui posèrent donc, avec une discrète réserve, ce problème terrible sur lequel son propre sentiment pouvait seul prononcer.

« Je vous l'avoue, » répondit sans faiblesse comme sans jactance leur client, « je ne crains pas » la mort; je l'ai vue mille fois sous toutes les for- » mes, sur les champs de bataille et dans les neiges » de la Russie, et je crois avoir entouré mon nom » d'assez de renommée pour effacer un jour d'er- » reur, et pour retrouver, avec l'indulgence, la gloire » de mon nom dans la mémoire de mon pays. Ce- » pendant, » ajouta-t-il avec une compassion impartiale sur lui-même, et comme un homme qui pèse les

raisons de mourir et les excuses de vivre, « cepen-
» dant j'ai quarante-deux ans!... Quarante-deux
» ans! » répétait-il en paraissant compter en lui-même combien de jours innombrables sa nature forte et vivace lui réservait encore dans le cours naturel des choses. « Quarante-deux ans!... Et qui
» sait si, après un éloignement et une expiation de
» quelques années, les événements, la patrie, le
» roi lui-même, les révolutions, la guerre ne me
» rappelleront pas au secours de la France et ne
» m'offriront pas l'occasion d'un de ces dévoue-
» ments et d'une de ces victoires qui rachètent
» dans la vie d'un soldat, comme dans celle de Tu-
» renne et de Condé, des erreurs et des fautes re-
» couvertes à jamais par l'immensité du service?
» Vivre encore pour recouvrer une de ces occa-
» sions d'innocenter une vie, c'est vivre deux fois...
» Et puis il faut vous ouvrir mes affections dans
» leur dernier repli de nature ou de faiblesse, comme
» on voudra les interpréter! J'ai une femme jeune,
» belle et que j'aime avec la tendresse de mes pre-
» miers jours d'union; j'ai des enfants à peine sor-
» tis du berceau à élever, à protéger, à aimer pour
» de longs jours. Tout cela m'attache et me retient
» à l'existence plus que je ne le voudrais moi-
» même; toutes ces tendresses sont des liens qui
» serrent le cœur plus fort que la raison ne le
» voudrait et indépendamment de nous, car je vis

» dans tous ces êtres si chers, ils vivent en moi, et
» c'est aussi leur propre existence qui crie et qui
» se déchire prématurément avec la mienne!... Je
» vous l'avoue donc sans honte et sans faiblesse,
» quoique résigné à la mort, je regrette et je désire
» la vie!... Défendez donc ma vie, si vous croyez
» pouvoir la défendre, et par tous les moyens lé-
» gaux qui peuvent la disputer à mes ennemis!...

» Mais, » reprit-il avec le geste d'un homme d'honneur qui se refuse à toute bassesse, « ne la
» défendez pas à tout prix! non, pas de la vie elle-
» même à tout prix; ni pour moi, ni pour mon nom,
» ni pour ma femme, ni pour mes enfants, une vie
» rachetée par le moindre opprobre! Vous savez
» maintenant, ajouta-t-il, toute ma pensée : la vie
» si on peut la conserver avec l'honneur, la mort
» plutôt qu'une vie qui tacherait plus tard d'une
» seconde tache mon caractère et ma mémoire!...
» Ainsi, c'est à vous, plus calmes et plus expéri-
» mentés que moi dans l'étude des tribunaux, de
» bien observer l'âme sur le visage de mes juges;
» et si, après avoir tenté tout ce qui sera décent
» pour me sauver la vie, vous voyez au dernier
» moment que ma cause est désespérée et que ma
» condamnation est arrêtée dans leur pensée, aver-
» tissez-moi, afin que je tombe noblement devant
» eux et devant la postérité! C'est ma mémoire,
» c'est mon nom que je vous confie! Veillez-y pour

» moi, et comme des médecins pieux qui ne crai-
» gnent pas de faire connaître au mourant le dan-
» ger pour qu'il y prépare son âme, avertissez-
» moi sans ménagements, au moment convenable,
» de ce que je devrai faire et de ce que je devrai
» dire pour rompre convenablement avec l'espé-
» rance et avec la vie! »

Les défenseurs le lui promirent. Or le moment fatal prévu par le maréchal était arrivé. On avait épuisé tous les moyens dilatoires et tous les moyens de sentiment fournis aux avocats par une telle cause. Aucun n'avait convaincu ou amolli la résolution des juges. Leurs visages, leurs regards, leurs murmures ou leur silence signifiaient évidemment une condamnation déjà portée dans leurs cœurs. M. Dupin, défenseur du maréchal, se penche vers l'oreille de son client et lui dit à voix basse : « C'est le moment! tout espoir est perdu!
» il n'y a plus que la chute à illustrer et que la mé-
» moire à sauver en tombant patriotiquement et no-
» blement devant la France! — Je vous entends, » répondit le maréchal, et feignant d'avoir besoin de respirer un moment l'air extérieur et de prendre du repos, il sortit accompagné de ses deux défenseurs pour concerter son attitude et son langage avec eux. Ils lui confirmèrent, avec une pénible mais nécessaire franchise, l'inflexibilité des pairs et la certitude de l'arrêt. « Mais nous vous avons ré-

» servé, lui dit M. Dupin, un moyen d'intervenir
» vous-même par de suprêmes et nobles paroles
» dans le dénoûment de votre procès et de votre
» vie. Nous allons rentrer, je demanderai à vous
» défendre à mon tour, je commencerai à plaider
» votre qualité d'étranger à la France qui vous
» soustrait à son jugement par votre naissance à
» *Sarrelouis*, ville aujourd'hui détachée de notre
» territoire : à mes premiers mots indiquant l'in-
» tention de vous couvrir ainsi de la qualité d'é-
» tranger, vous vous lèverez, vous me couperez la
» parole avec un éclat d'indignation et avec un
» mouvement de patriotisme que vous n'aurez pas
» besoin de feindre, et vous m'interdirez de cher-
» cher à sauver vos jours au prix de l'abdication
» de votre glorieuse nationalité! »

Le maréchal remercia ses défenseurs et concerta avec eux le peu de mots qu'il avait à dire pour interrompre M. Dupin et pour revendiquer sa patrie. Il les écrivit sur une feuille de papier pour que l'émotion du drame ne lui en fît pas perdre la mémoire, et il les roula dans ses doigts comme une de ces notes que les orateurs burinent au hasard pour fixer une motion ou une idée.

On rentra dans la salle des séances. Les avocats se levèrent pour parler. Dans son discours, M. Berryer père justifia son client, non de ses torts, mais de la trahison préméditée. Son discours, fortifié par

tous les témoignages entendus dans les séances précédentes, ne laissait de doutes qu'à la haine ou à la prévention. M. Dupin, reprenant alors la parole après son collègue, feignit de vouloir arracher le maréchal à la vindicte de la France en soutenant qu'il n'était plus Français puisqu'il était né à *Sarrelouis*, et que les traités de 1815 venaient de retrancher cette ville du territoire de la France. Le maréchal alors, comme soulevé d'une noble honte en entendant plaider ce sophisme, qui, pour le dérober à l'échafaud, lui enlevait sa patrie, se leva en sursaut pour la réclamer et pour protester contre cet excès de défense. « Non, monsieur, je suis Fran» çais, s'écria-t-il en posant la main sur sa poi» trine, et je saurai mourir en Français. Je remer» cie mes généreux défenseurs de ce qu'ils ont fait » et de ce qu'ils voudraient faire, mais je les prie » de cesser plutôt de me défendre que de me dé» fendre imparfaitement. J'aime mieux n'être pas » défendu du tout que de n'avoir qu'un simulacre » de défense. Je suis accusé contre la foi des trai» tés et on ne veut pas que je les invoque? Je fais » comme Moreau, j'en appelle à l'Europe et à la » postérité ! »

L'émotion préméditée fut immense. L'instant, l'accent, le geste, le regard de l'accusé y ajoutèrent ce que la préparation n'avait pas prévu. La nature, comme toujours, dépassa toute prévision.

Ces mots fermèrent le débat. On enleva justement à l'accusé ce refuge indigne de lui qu'il avait consenti à chercher dans la capitulation de Paris et sous les auspices de l'étranger. Son accusateur conclut à le déclarer coupable de haute trahison. Les pairs se réunirent en séance secrète pour se poser à eux-mêmes les questions de conviction du crime, de nature du crime et de peine à appliquer au crime. Ils étaient au nombre de cent soixante et un votants. Quelques-uns s'étaient abstenus, d'autres récusés pour ne pas tremper dans un acte que le temps ou la postérité pouvait leur reprocher selon les passions du moment ou les passions de l'avenir. Le jeune duc de Broglie revendiqua le droit de siéger dont le dispensait sa jeunesse, afin de protester par ses votes contre une immolatiou politique aussi contraire à la reconnaissance qu'à l'honneur de son pays. Fidèle en cela aux traditions de l'âme de madame de Staël, dont il épousa la fille, femme qui sanctifiait le génie des lettres par le génie de la pitié.

Divisés sur la préméditation, presque unanimes sur le crime et sur sa qualification en crime de haute trahison, ils délibérèrent individuellement et à haute voix sur la peine. Le tribunal n'était pas militaire, mais politique; il pouvait apprécier les circonstances, évaluer l'homme, se souvenir des services, prévoir l'odieux des ingratitudes

d'État, arbitrer la réparation, graduer le supplice, épargner le sang. L'ostracisme et l'exil étaient la peine commandée par un crime d'entraînement, inspirée par l'humanité, ratifiée par la politique et par l'intérêt bien compris des Bourbons. La tête de son chef le plus peuple et le plus soldat jetée à l'armée était un défi à la réconciliation, un grief implacable dans le cœur des braves presque tous plus ou moins complices de sa faute. Le coupable avouait lui-même ses torts, honorait le roi, n'élevait d'autre drapeau que celui du repentir et du deuil en opposition au drapeau de la Restauration. Il n'était plus dangereux que dans un tombeau sanglant. Son fantôme seul était désormais à craindre; tout commandait de le réprouver et de le sauver. Dix-sept pairs seulement dans cette élite des hommes d'État et des hommes de cour de la France eurent le courage de refuser cette victime à la colère des temps et de voter pour l'exil. Nous inscrivons leurs noms pour que l'estime publique ait aussi ses tables où l'histoire retrouve et rémunère les cœurs inflexibles aux calculs ou aux passions des partis.

Ce furent :

Le duc de Broglie;
Le duc de Montmorency;
Bertholet;
Chasseloup-Laubat;

Chollet;
Collaud;
Fontanes;
Gouvion-Saint-Cyr;
Herwyn;
Klein;
Lanjuinais;
Lemercier;
Lenoir-Laroche;
Malleville;
Richebourg;
Curia;
Lally-Tollendal.

Cinq pairs, MM. de Choiseul, de Sainte-Suzanne, de Brigode, d'Aligre, de Nicolaï, moins convaincus ou moins courageux, s'abstinrent de voter. Neutralité clémente, mais timide, qui ne frappe pas, qui ne sauve pas, mais qu'il n'est jamais permis de garder entre le glaive et la victime.

Quant à ceux qui votèrent en masse la mort, les uns par une conviction consciencieuse de la proportion de la peine au crime, les autres par le sentiment imprévoyant de la nécessité de l'exemple; ceux-ci par dévouement à une cause à laquelle ils ne voulaient rien refuser, pas même une tête de héros; ceux-là par émulation de zèle et de gage

donnés à leur royalisme suspect et récent; les cruels par vengeance, les lâches par faiblesse, les flatteurs par adulation, les ambitieux par anticipation du compte qui leur serait tenu de ce sacrifice à la servilité : nous tairons leurs noms par respect pour leur mémoire et par piété pour leurs familles. La postérité doit avoir ses amnisties comme la politique : les annales des nations ne sont pas des tables perpétuelles de ressentiments et de divisions entre les fils dont les pères furent coupables ou malheureux. Pardonner aux victimes et pardonner même aux juges est la loi de la vraie justice pour des êtres aussi faillibles que nous. Pardonner, c'est oublier. Oublions!

XVII.

Il faut dire, à la décharge de ces cent trente noms qui prononcèrent la mort, que, dans la pensée de plusieurs, la mort n'était qu'une satisfaction nominale donnée à la rigueur de leur conviction, mais qu'ils la votaient à la condition tacite de la commutation de peine par le gouvernement. « L'arrêt, dit l'historien le plus exact et le plus sévère contre ce vote, M. de Vaulabelle, était à peine prononcé que le duc de Richelieu, présent à cette séance nocturne, fut entouré par un grand nombre de votants qui le conjurèrent de demander au roi

l'exil en Amérique au lieu de l'échafaud pour le condamné. »

Le cœur du duc de Richelieu était assez grand pour contenir à la fois la justice et la clémence. Pendant que les juges, encore enfermés dans le Luxembourg, se livraient à ces entretiens à demi-voix qui suivent les grands actes accomplis dans les assemblées, les uns attendant l'inflexibilité, les autres l'attendrissement de la colère de la cour, le premier ministre était accouru aux Tuileries, et il implorait l'homme après avoir servi le prince. Le roi était doux de nature et magnanime par calcul. Sa longue étude des vicissitudes humaines dans l'histoire, qui enseigne l'inutilité des supplices autant que la déception des bienfaits, avait imprégné l'âme de ce prince d'une philosophie qui ressemblait à l'indifférence. Il ne haïssait pas, parce qu'il aimait peu. Mais il régnait généralement en perspective de la postérité : il citait Henri IV, il aspirait à l'imiter ; il ne voulait à aucun prix laisser une mémoire sinistre à l'avenir. S'il eût été seul et vraiment roi, il aurait certainement pardonné. Mais, bien qu'il affectât l'indépendance dans son gouvernement et la supériorité dédaigneuse de sa famille dans son palais, il comptait avec les alliés et il cédait à ses alentours. Les représentants des alliés et surtout lord Wellington auraient pu encourager ses dispositions secrètes à la clémence. Dominés à leur

insu par la partie ultra-royaliste de la société de Paris dont ils étaient entourés, ils trempaient involontairement dans ses passions.

XVIII.

La nation anglaise ne fut complice, dans cette occasion, ni de cette impassibilité ni de cette approbation tacite à une exécution militaire que des soldats pouvaient trouver juste, mais que les cœurs généreux trouvaient cruelle. Madame Hutchinson, femme d'un membre du parlement, parente de lord Wellington, qui se trouvait alors à Paris, et qui réunissait dans ses salons les officiers les plus libéraux de l'armée anglaise, intercéda avec supplications auprès de lord Wellington pour obtenir de lui une intervention décisive pour le salut du maréchal Ney. Elle le conjura, au nom de sa propre gloire et de la gloire de son pays, d'écarter par cette démarche le reproche qui pèserait sur sa mémoire si cet odieux sacrifice s'accomplissait sous ses yeux et en apparence avec sa participation morale. On dit que, dans son invocation ardente et éloquente à la magnanimité du généralissime anglais, madame Hutchinson se précipita aux genoux de lord Wellington, pour lui arracher par la prière ce qu'elle ne pouvait par les plus hautes considérations. Le duc, évidemment combattu entre le

désir d'exaucer une si touchante sollicitation et l'impossibilité où il croyait être de peser sur la décision libre du roi et de violer peut-être des engagements préalables de neutralité entre le prince et les sujets, pris dans des correspondances ou des entretiens pendant la campagne, répondit qu'il était enchaîné par des considérations obligatoires, et que, quels que fussent ses sentiments personnels d'intérêt et de commisération pour un adversaire malheureux, son devoir était de se taire, de dédaigner les faux jugements du temps sur son caractère, et de tout livrer au jugement plus éclairé et plus impartial de la postérité.

Madame Hutchinson se retira dans les larmes, sans avoir pu ébranler l'homme de guerre ni l'homme d'État. Le gouvernement, informé des tentatives de cette suppliante pour arracher sa proie à la rigueur du jugement et de l'amertume des reproches qu'elle élevait dans son intimité contre l'implacabilité des juges, l'éloigna de Paris pour le crime d'avoir également compati au sort de Lavalette et d'avoir ourdi dans sa maison la trame généreuse de l'évasion de ce condamné. Touchée des efforts de cette famille pour sauver un époux et un père à la sienne, la veuve du maréchal Ney offrit à madame Hutchinson, comme une relique du cœur, le sabre que le maréchal portait à Waterloo, après avoir fait graver sur la lame l'acte et la reconnaissance.

Vingt ans après ces tristes événements, un fils de la victime, voyageant en Italie pour y retrouver les traces de son père, s'arrêta à Livourne dans une villa habitée par madame Brennier, femme du consul de France en Toscane : l'entretien étant tombé sur la mort du maréchal, le jeune homme s'étonna de voir les larmes couler sur les joues d'une étrangère, au récit des malheurs de sa famille. L'étrangère, mère de madame Brennier, était madame Hutchinson. La pitié et la reconnaissance s'étaient rencontrées ainsi sans se connaître. Si la cruauté a ses expiations et ses remords, la générosité a ses hasards et ses bonheurs, comme si la Providence se les réservait à ses moments pour ne pas décourager les nobles cœurs.

XIX.

Les passions de cour dans ce moment à Paris étaient implacables. La vie accordée au héros de la Bérésina semblait un larcin fait au droit des représailles. On s'ameutait dans les salons de l'aristocratie autour des ministres du roi, pour demander ce sang comme pour arracher une faveur personnelle. Des femmes du plus haut rang, jeunes, belles, riches, comblées de dons, de faveurs, de titres, de dignités par la cour, oubliaient

leurs familles, leurs plaisirs, leur mollesse, leurs amours, sortaient dès l'aurore, couraient tout le jour, intriguaient toute la nuit, pour enlever parmi les juges une voix à l'indulgence, pour en conquérir une au supplice, pour maudire et inculper d'avance ceux dont la lâcheté ou la perfidie disputerait cette condamnation à leur opinion. Nous avons vu nous-même, avec étonnement et tristesse, les courses, les supplications, les mains jointes, les sourires de ces femmes mendier des concessions qu'elles imploraient pour la satisfaction de leurs haines. Nous en rougissons encore. Qui s'étonnera des férocités brutales des multitudes, quand le rang, la fortune, les cours ont de telles irréflexions d'inhumanité, de tels vertiges de colère, de tels courants de sang aux jours de vengeance ?

XX.

Toutes ces colères des sociétés royalistes avaient leur contre-coup et leur ressentiment aux Tuileries. On croyait flatter en endurcissant les cœurs autour des princes par cette âpreté de haine contre les ennemis communs; on se promettait d'avance d'être inexorable et de correspondre à ces dévouements de ses amis par le sacrifice de toute faiblesse hu-

maine dans son propre cœur. Ces promesses faites, on n'osait revenir sur le sang promis.

Telles étaient les dispositions de la cour et des princes, quand le duc de Richelieu, forçant les consignes et pénétrant à une heure après minuit dans la chambre du roi, vint lui apporter la nouvelle du jugement et lui insinuer la clémence. « Jamais ma famille ne me pardonnerait cette grâce, » répondit le roi attristé, et la Chambre, sans » laquelle je ne puis gouverner, briserait demain » mon gouvernement. Les alliés eux-mêmes m'accuseraient de compromettre de nouveau la sécurité de l'Europe par des indulgences dont j'aurais l'honneur et dont ils auraient les dangers. » Il y a des circonstances où les rois ne peuvent » que ce que leurs partisans leur permettent. Nos » sentiments mêmes sont asservis à nos devoirs » d'État : je plains Ney, je n'ai point de haine » contre lui; je voudrais conserver un père à ses » enfants, un héros à la France; mais je suis roi » constitutionnel : je ne puis, sans compromettre » mon union avec les Chambres, suspendre ou détourner la justice que mon peuple exige pour gage » de sa sécurité. » Le duc de Richelieu, qui connaissait les dispositions et les exigences de la cour, de la Chambre, de l'entourage des princes et de la princesse, n'espérait plus rien de ce côté. La duchesse d'Angoulême seule aurait pu prendre sur

elle la colère du parti royaliste et mettre ses larmes en balance contre le sang du héros. Le roi son oncle ne pouvait rien refuser à cette suppliante. Peut-être désirait-il ardemment qu'elle vînt offrir ce prétexte à sa clémence, cette autorité de famille à sa faiblesse. Elle ne vint pas : de fatales inspirations de sévérité prévalurent autour d'elle sur le rôle naturel que semblait lui assigner la Providence. Un cœur de femme aux Tuileries, interposé entre toutes ces représailles, et asile de tous les vaincus, était la seule popularité qui manquât aux Bourbons pour reconquérir tous les partis. Elle laissa fermer ce cœur par la main de ses funestes conseillers. Celui de la France se ferma à son tour. Elle enleva ainsi à sa famille, à sa cause et à elle-même la plus irrésistible des politiques, la politique du sentiment. C'était plus qu'une dureté, c'était une erreur qui condamnait sa dynastie à une courte existence. Car les restaurations par leur nature n'ont qu'un de ces deux rôles, la magnanimité ou la vengeance. Du jour où elles cessent de pardonner, elles sont condamnées à se venger. Se venger d'un peuple, c'est le désaffectionner sans l'anéantir. Le sang qu'on arrachait ainsi à la Restauration écrivait d'avance le second divorce de la France et des Bourbons.

XXI.

Pendant que la grâce ou la mort se balançaient ainsi dans l'ombre du palais et que le premier ministre consterné en ressortait sans rapporter l'espérance, le condamné était rentré dans sa prison du Luxembourg, d'où il pouvait entendre la sourde rumeur des conversations de ses juges, attendant eux-mêmes la résolution du château. Incertain lui-même, et presque indifférent, à force de lassitude et de tristesse, sur son sort, il avait pris un peu de nourriture et il s'était couché tout habillé sur son lit, comme un soldat qui s'attend à être réveillé par la mort. L'excès de fatigue et d'agitation d'esprit, depuis l'ouverture de ce long procès, avait enfin fermé ses yeux aussitôt que son honneur et sa vie avaient été remis entre les mains de ses juges. Le sommeil que trouble l'espérance est le compagnon du désespoir. Il dormait sur le bord de la destinée. Les gardes pieux et attendris qui veillaient dans sa chambre retenaient leur parole et leur respiration, de peur d'interrompre ce dernier repos. Ce n'étaient pas, comme on l'a dit, des séides masqués en gendarmes et choisis, à la férocité et à la rudesse de leur inimitié, parmi les gardes du corps, pour torturer l'âme du prisonnier et pour l'immoler

dans le cas d'une évasion à main armée. C'étaient de braves et jeunes gentilshommes, élite de leurs compagnies, incorruptibles par honneur, mais incapables de crime sur un homme désarmé et d'outrages envers un captif dont ils déploraient le sort et dont ils admiraient la gloire. Ils avaient revêtu, quoique officiers, l'uniforme de simples cavaliers des grenadiers à cheval de la garde royale. Mêlés sous ce costume aux gendarmes et aux autres surveillants du prisonnier, c'étaient eux qui le gardaient à vue dans sa chambre et qui s'entretenaient le plus habituellement avec lui, non pour aggraver, mais pour distraire et consoler sa solitude. Ils encourageaient en lui l'espérance, et ils se flattaient eux-mêmes que le maréchal, condamné et pardonné par le roi, les reconnaîtrait dans de meilleurs temps pour les consolateurs de ses mauvais jours. C'est de leur propre bouche que nous reçûmes alors ces confidences de leur mission.

XXII.

A trois heures du matin, le secrétaire de la Chambre des pairs se présenta à la porte de la chambre du condamné pour lui lire authentiquement sa sentence. Les gardes, émus de ce sommeil paisible qu'il fallait interrompre, comme si la mort

eût été jalouse d'un peu de repos, hésitèrent longtemps à le réveiller. Ils obéirent enfin à la nécessité; ils touchèrent de la main, appelèrent d'une voix sourde le maréchal profondément endormi. Il se leva sur son séant, aperçut à la lueur des flambeaux le cortége de la Chambre et le secrétaire, M. Cauchy, dont le visage, connu de lui, présageait la tristesse et la pitié de son âme. Il s'élança de son lit, s'avança vers M. Cauchy, et se disposa à écouter un arrêt trop prévu d'avance. Avant de lire le papier qu'il tenait à la main, le secrétaire de la Chambre pria le prisonnier de séparer son rôle officiel des sentiments personnels de respect et d'admiration dont il était pénétré, et de le plaindre d'un devoir qui répugnait à son cœur. « Je suis touché » et reconnaissant, monsieur, » répondit le maréchal, « des sentiments qui vous agitent, et je les » comprends : mais nous avons tous nos devoirs » dans ce monde. Accomplissez le vôtre, je ferai le » mien. » Puis lui rappelant du geste le papier qu'il tenait à la main : « Lisez, » dit-il d'un accent résigné et doux. Le secrétaire lut d'une voix qui semblait demander pardon pour les mots, et comme il lisait textuellement et sacramentellement la longue énumération des noms, titres, grades et dignités dont l'arrêt qualifiait le condamné : « Au fait, au » fait! » dit le maréchal avec un accent d'impatience et avec une expression de dédain pour ces hochets

de la vie tout à l'heure anéantis par la mort, « dites simplement Michel Ney, et bientôt un peu » de poussière! »

La lecture achevée, le secrétaire de la Chambre annonça au condamné que le curé de Saint-Sulpice était venu lui offrir les consolations que la religion donne aux mourants, et que la consigne l'autorisait à le recevoir. « Je n'ai besoin de personne pour savoir mourir, » répondit le maréchal. « A quelle » heure demain? » ajouta-t-il avec une physionomie interrogative qui achevait le sens suspendu de la question. « A neuf heures, » répondit M. Cauchy en s'inclinant, comme pour rougir de la brièveté du temps qu'on mesurait à ses préparatifs. « Et ma » femme? et mes enfants? » reprit le condamné; « pourrai-je au moins les embrasser une dernière » fois? » M. Cauchy était autorisé à le lui promettre. « Eh bien! » dit Ney, « faites avertir la maréchale » pour cinq heures du matin; mais qu'elle ignore » surtout ma condamnation, qu'elle ne l'apprenne » que de moi-même qui peux seul lui en adoucir » l'horreur. » On lui promit d'avoir ces ménagements pour sa famille; il demanda alors à demeurer seul pour le reste de la nuit. Il se recoucha sur son lit, s'enveloppa a tête de son manteau et se rendormit comme au bivouac entre deux alertes. La nature, plus clémente que les juges, lui voilait l'agonie par le sommeil.

A cinq heures, la maréchale, entourée de sa sœur et de ses quatre fils, fut introduite dans sa prison. La nuit, fixée pour cette entrevue, lui disait assez que c'était l'entrevue de la suprême séparation. Le maréchal, qui adorait cette jeune et charmante compagne de ses jours, la reçut évanouie entre ses bras, et ne put la ranimer qu'à peine sous ses baisers et sous ses larmes. Puis prenant ses quatre fils en bas âge sur ses genoux et les groupant contre son cœur, il leur dit à voix basse ces paroles suprêmes par lesquelles un père transvase le plus pur de son âme dans la mémoire de ses fils. Sa belle-sœur, se multipliant pour courir du père à la mère et de la mère aux petits enfants, priait à haute voix à travers les sanglots de ces chers groupes. Le maréchal, qui avait retrempé son cœur dans la vue et dans l'adieu de tout ce qu'il aimait, conserva assez de sang-froid pour tromper sa femme en lui communiquant, pour l'arracher au spectacle de son agonie, une espérance qu'il n'avait pas lui-même. Il la flatta de l'illusion d'une violence faite au cœur du roi par le spectacle de sa douleur et l'énergie de ses prières. Il parvint ainsi à s'arracher de ses bras noués autour de lui. Les suppliants se firent conduire dans les ténèbres aux portes du palais où dormaient le roi et la duchesse d'Angoulême.

Grâce au duc de Duras, premier gentilhomme du roi, la famille parvint jusque dans les salles qui

précèdent les appartements royaux. La maréchale, à la fois inquiète et rassurée, y attendait le réveil du prince. Elle ne doutait pas que la permission de pleurer si près de leurs cœurs ne fût une promesse tacite de miséricorde. Les premières clartés et les premiers bruits du jour, en pénétrant dans le palais, lui donnaient à la fois plus de terreurs et plus d'espoir. Sa mère avait été dans la familiarité domestique de la mère de la duchesse d'Angoulême. La fille laisserait-elle sortir la fille veuve et les petits-fils orphelins de ce palais où elle était plus que reine? Ce groupe, éploré dans l'ombre d'une antichambre, attendit en vain jusqu'après l'heure irréparable. La princesse ne sut rien, n'entendit rien. Quelle heure perdue pour la nature et pour la monarchie!

XXIII.

Le maréchal ne s'était plus recouché depuis les derniers embrassements de sa femme et les sanglots de ses enfants. Il avait essuyé ses propres larmes pour ne plus penser qu'à la dignité de sa mort. Il écrivit son testament; puis, se relevant de son siége, il se promena dans sa chambre en échangeant avec une grande liberté d'esprit quelques paroles avec ses gardiens. Un de ces gardes du corps déguisés

en grenadiers de la garde, dont nous avons parlé tout à l'heure, avait conçu pour le héros cette tendresse involontaire d'admiration et de pitié que la familiarité de la prison, l'infortune et la mort prochaine font naître dans les nobles cœurs. C'était un gentilhomme royaliste du Dauphiné nommé M. de V***. Sa belle figure, son caractère martial, son accent de libre mais respectueuse franchise avaient trompé le prisonnier lui-même, qui croyait voir dans M. de V*** un des anciens sous-officiers de ses grandes guerres. Il s'entretenait volontiers avec ce garde dans les longues heures de son oisive captivité. « Voilà mon dernier soleil, cama- » rade, » dit-il en se rapprochant de M. de V***. « Ce monde est fini pour moi. Ce soir je coucherai » dans une autre étape. Je ne sui pas une femme, » mais je crois à Dieu et à une autre vie, et je me » sens une âme immortelle... On m'a parlé de pré- » paration à la mort, de consolations de la religion, » d'entretien avec un prêtre charitable. Est-ce la » mort d'un soldat? Voyons, que feriez-vous à » ma place? — Monsieur le maréchal, » répondit M. de V***, « nous espérons encore que le roi sera » digne d'Henri IV, et qu'il ne souffrira pas qu'on » prive la France d'un de ses plus glorieux servi- » teurs, pour un jour d'oubli; mais la mort est la » mort pour tout le monde, et celui qui la vit de » si près sur tant de champs de bataille n'a pas peur

» qu'on lui parle d'elle dans un cachot. Jamais la » voix d'un dernier ami n'a fait de peine à un sol- » dat à l'ambulance. A votre place je laisserais en- » trer le curé de Saint-Sulpice, et je préparerais » mon âme à tout événement. — Je crois que » vous avez raison, » répliqua en souriant amicalement le maréchal. « Eh bien! faites entrer le » prêtre. » Le curé de Saint-Sulpice, qui attendait patiemment l'heure de Dieu dans une salle du Luxembourg, fut introduit, et s'entretint pieusement dans un coin de la chambre avec le maréchal. L'heure, qui n'apportait point la grâce, sonna pour le supplice. Le condamné, qui avait lu dans les visages et entendu dans les murmures de la Chambre des pairs la vengeance inexorable des partis, n'attendait rien des larmes de sa femme et de ses enfants. C'était pour elle et pour eux qu'il avait simulé l'espérance. Il s'habillait pour paraître décemment devant le dernier feu. Une redingote militaire recouvrit sa poitrine. Le bruit des soldats qu'on échelonnait depuis la porte du Luxembourg jusqu'à la grille de l'avenue de l'Observatoire et le roulement d'une voiture dans les cours l'avertirent du départ et de la route. Il crut qu'on allait le conduire dans la plaine de Grenelle, sur la place marquée par le sang de Labédoyère, lieu ordinaire des exécutions. On ouvrit sa porte; il comprit. Il descendit le pied ferme, le front serein, le regard

élevé, la bouche presque souriante, mais sans aucune affectation théâtrale, à travers les soldats rangés en haie sur les marches de l'escalier et dans les vestibules du palais, comme un homme heureux de revoir l'uniforme, les armes, les troupes, sa vieille famille. Arrivé au pied du perron où la voiture l'attendait, le marchepied baissé, la portière ouverte, il s'arrêta au lieu de monter, par un retour de politesse pour le prêtre qui l'accompagnait, et prenant par le bras le curé de Saint-Sulpice, qui voulait lui céder le pas : « Non, non, » dit-il avec un enjouement triste et souriant, allusion mélancolique au but du voyage, « montez le » premier, monsieur le curé ; j'arriverai encore » avant vous là-haut. » Et du regard il indiqua le ciel.

XXIV.

La voiture roula au pas dans les larges allées du Luxembourg, entre les files muettes des soldats. Une brume glacée rampait sur le sol et ne laissait qu'entrevoir les bras dépouillés des grands arbres du jardin royal. Le prêtre murmurait à côté du soldat les résignations et les confiances surnaturelles de la mort. Le maréchal l'écoutait avec une mâle attention, et croyait l'écouter longtemps encore. Tout à coup la voiture s'arrêta à moitié chemin de

la grille du Luxembourg et de l'Observatoire, en face d'un long mur de clôture noir et fétide qui borde la contre-allée de cette avenue. Le gouvernement, mal inspiré jusque dans le choix du lieu du supplice, semblait avoir voulu le rendre plus dédaigneux et plus abject en faisant abattre cet illustre ennemi comme un animal immonde dans un carrefour et à quatre pas d'un palais dont son cadavre assombrirait à jamais le souvenir.

Ney s'étonna et chercha des yeux la cause de cette halte à moitié chemin. La portière s'ouvrit, on l'invita à descendre. Il comprit qu'il ne remonterait plus. Il remit au prêtre qui l'accompagnait les derniers objets à son usage qu'il portait sur lui, avec ses dernières recommandations pour sa famille. Il vida ses poches de quelques pièces d'or qu'il possédait, pour les pauvres du quartier; il embrassa le prêtre, ami suprême qui remplace les amis absents à cette dernière heure, et marcha au mur vers la place que lui indiquait un peloton de vétérans. L'officier qui commandait ce peloton s'avança vers lui et lui demanda la permission de lui bander les yeux. « Ne savez-vous pas, » répondit le soldat, « que, depuis vingt-cinq ans, j'ai l'habitude de re- » garder les balles et les boulets en face? » L'officier, troublé, hésitant, indécis, s'attendant peut-être à un cri de grâce ou craignant de commettre un sacrilége de gloire en commandant le feu con-

tre son général, restait muet entre le héros et son peloton. Le maréchal profita de cette hésitation et de cette immobilité des fusiliers pour jeter un dernier reproche à sa destinée : « Je proteste devant » Dieu et devant la patrie, s'écria-t-il, contre le » jugement qui me condamne : j'en appelle aux » hommes, à la postérité, à Dieu! »

Ces paroles et le visage, consacré dans leur mémoire, du héros des camps ébranlant la consigne des soldats, « Faites votre devoir! » cria le commandant de Paris à l'officier plus troublé que la victime. L'officier reprit en trébuchant sa place à côté de son peloton. Ney s'avança de quelques pas, leva son chapeau de la main gauche, comme il avait l'habitude de l'élever dans les charges désespérées pour animer ses troupes. Il plaça la main droite sur sa poitrine pour bien marquer la place de la vie à ses meurtriers : « Soldats, dit-il, visez droit au » cœur! » Le peloton, absous par sa voix et commandé par son geste, l'ajusta. On n'entendit qu'un seul coup : Ney tomba comme sous la foudre, sans une convulsion et sans un soupir. Treize balles avaient percé le buste où battait le cœur du héros et mutilé le bras droit qui avait si souvent agité l'épée de la France. Les soldats, les officiers et les assistants détournèrent les yeux du cadavre comme du témoignage d'un crime. Pendant le quart d'heure où il devait, d'après les règlements militaires, rester

exposé sur le lieu de l'exécution, nuls témoins, excepté quelques rares passants et quelques femmes matinales des maisons voisines, ne contemplèrent les restes du supplicié et ne mêlèrent leurs larmes à son sang. Les groupes se demandaient à voix basse quel était ce criminel abandonné sur la voie publique et fusillé par des soldats de la grande armée. Nul n'avait le courage de répondre que c'était le cadavre du brave des braves, du héros de la Bérésina. Après l'heure de l'exposition légale, des sœurs hospitalières d'un hospice voisin réclamèrent son corps pour lui rendre obscurément les honneurs funèbres, le firent transporter dans leur chapelle et veillèrent autour de son cercueil en se relevant pour prier pour lui.

XXV.

Quand Paris apprit à son réveil que le maréchal Ney était exécuté, une grande honte saisit les âmes. Le parti de la cour se réjouit stupidement d'être vengé. Mais pour un ennemi héroïque, désarmé et repentant qu'il avait immolé, il fit des milliers d'ennemis nouveaux de tous ceux qui attendaient une clémence commandée par tant de services rendus à la patrie et par tant de renommée acquise à la France. Un sentiment plus dangereux

que la colère parce qu'il est plus durable, couva dans les cœurs de la jeunesse impartiale, de l'armée outragée, du peuple reconnaissant. Ce fut le dégoût pour la pusillanimité de cette cour qui n'avait pas combattu et qui laissait répandre pour sa cause un sang populaire et glorieux en libation à l'étranger sur un sol foulé encore par nos ennemis. Il faut le dire à la décharge du roi, des ministres et de la masse immense des royalistes, ils répugnaient par modération, par honneur et par sensibilité à ce sacrifice inutile, cruel et honteux. Ney, à leurs yeux comme aux yeux du monde impartial, était un grand coupable, mais c'était une grande vie. Sa faute était de celles qu'on accuse et qu'on pardonne : il avait trébuché dans sa faiblesse, non dans sa préméditation. Il s'était jugé et condamné lui-même. Il avait racheté d'avance son crime militaire par des exploits qui seront l'éternel entretien des camps français. Comme chef politique il n'était plus à craindre. En le relevant, on ne relevait pas un factieux, mais un soldat. L'amnistie indispensable à jeter sur l'armée ne pouvait avoir une plus haute occasion que son nom. Henri IV l'aurait embrassé, ses petits-fils le tuèrent. Combien de fois depuis n'ont-ils pas gémi sur cette fatale condescendance aux passions vindicatives de leur cour et de leur Chambre qui leur commandaient ce meurtre! Quelle force populaire ne leur aurait pas

donnée contre l'opposition, aux jours critiques de leur dynastie, ce sang plébéien épargné et réservé à la patrie, cette arme reconquise par la magnanimité à leur propre cause! Injuriés quelques jours par de lâches conseillers de peur, dans l'ombre de leur palais, ils auraient été vengés et adoptés par le peuple, qui ne reconnaît la grandeur des races royales qu'à la grandeur d'âme. Ils seraient tombés peut-être à l'heure de leur chute, mais l'histoire n'aurait pas ce reproche à adresser à leur souvenir, et au lieu d'une tache de sang sur leur règne, il y aurait à côté du nom de Ney une larme d'admiration. Au lieu de régner, ils obéirent. La cour fut cruelle, le roi faible, les ministres complaisants, la Chambre des députés implacable, l'Europe incitatrice, la Chambre des pairs lâche comme un sénat des mauvais jours de Rome. Que chacun prenne sa part du sang d'un héros; la France n'en veut pas.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

Animosités des partis. — Réaction passionnée dans les départements : cours prévôtales. — Débats de la loi d'*amnistie* : MM. Royer-Collard, de La Bourdonnaie, Chateaubriand. — Production du testament de Marie-Antoinette. — Attendrissement de l'opinion. — Dissolution de la Chambre. — Agitation des départements. — Conspiration de Grenoble. — Didier : son caractère, ses antécédents, ses relations avec le parti orléaniste. — Sa tentative avortée sur Grenoble. — Proclamations et vengeances draconiennes. — Fuite et mort courageuse de Didier. — Recrudescence de réaction. Intrigues de palais : éclosion du parti *doctrinaire*. — Coup d'État du 5 septembre, ratifié par les élections. — Fureurs des royalistes extrêmes : leur *note secrète* au congrès d'Aix-la-Chapelle. — Évacuation de la France par les alliés. — Mémoire de Louis XVIII sur la crise ministérielle (décembre 1818).

I.

L'exécution du maréchal Ney, au lieu de fermer, comme le roi et les ministres l'espéraient, l'ère des proscriptions et des représailles, et de satisfaire la soif de récriminations de la cour et des chambres, ne fit que les altérer davantage. La France entière, encouragée aux représailles par cette complaisance du gouvernement à ses passions, au lieu de s'occuper de sa délivrance et de sa reconstitution, ne parut occupée qu'à se venger. Le zèle pour les

Bourbons se mesurait à la colère et aux dénonciations contre leurs ennemis. Les cours prévôtales, bientôt créées comme une chambre ardente des actes et des opinions, rivalisèrent d'ardeur dans les départements. Le pays n'était qu'un vaste tribunal militaire, jugeant, épurant, condamnant, et trop souvent immolant les complices prétendus de la conspiration bonapartiste. Les motions les plus sinistres s'élevaient tous les jours du sein de la Chambre des députés et de la Chambre des pairs. L'entraînement était si irrésistible et si général, que dans les propositions les plus acerbes, deux ou trois voix à peine y protestaient contre les exagérations de la prudence et contre les démences du dévouement. Le roi sentait que les rênes de l'opinion royaliste lui échappaient pour passer dans les mains de son frère le comte d'Artois et de ses conseillers les plus extrêmes, en rapport plus intime que lui avec les passions de la Chambre. De peur de tout perdre, il cédait beaucoup, puis il s'alarmait lui-même de ses concessions. Accusé tout bas d'avoir entraîné sa dynastie dans l'exil en pactisant avant le 20 mars avec les nécessités de l'opinion révolutionnaire et avec l'armée de Bonaparte, il avait à racheter, aux yeux de sa famille, de l'émigration et du clergé, ses prétendues complaisances pour la révolution. Chef de parti, suspect à son parti, ruiné sourdement dans son pro-

pre palais par les partisans violents et ambitieux de son frère, obligé de leu complaire en les contenant, convaincu cependant qu'il n'affermirait son règne qu'en modérant ses amis, en ramenant ses ennemis, en adoptant la gloire, en fondant la liberté constitutionnelle de la nation; sa situation, au milieu de cette tempête des passions contraires, était celle d'un pilote qui lutte à la fois contre son propre équipage et contre les éléments déchaînés. Il déviait un moment de sa route sous un vent trop fort, se réservant de la reprendre aussitôt que la fureur des opinions laisserait entendre la voix d'une saine politique.

II.

En attendant, il laissait les comités royalistes des départements dicter et révoquer les choix de ses agents, épurer les ministères et les armées, créer des catégories d'indignités de service dans les cadres, répandre des proclamations de défense mutuelle dans les provinces de l'Ouest et du Midi, opérer même des rassemblements de partis armés, destituer les juges civils de leurs fonctions inamovibles, garantie de leur indépendance. Des adresses impératives sous des formes dévouées lui commandaient, au nom des deux Chambres, des mesures

efficaces de prévoyance et de sévérité. Ses ministres obéissaient à ces impulsions. Le duc de Feltre décimait les officiers qui avaient servi pendant les Cent-Jours. Barbé-Marbois, ministre de la justice, promulguait un code contre les manifestations séditieuses; M. Decazes, ministre de la police, une suspension de la liberté individuelle, qui remettait au gouvernement l'arbitraire contre les citoyens. Les ministres, en soutenant ces mesures dans les deux chambres, n'avaient à les défendre que contre les excès de pénalité et contre la peine de mort, que les orateurs du parti des vengeances provoquaient en toute occasion. M. Pasquier, longtemps administrateur de la police de la capitale sous Bonaparte, jurait maintenant à la tribune par l'*éternité des Bourbons!* M. de Chateaubriand poussait son enthousiasme jusqu'à l'injure pour les vaincus et jusqu'aux hymnes pour les vainqueurs. Un de ces hommes qui se font les voix dominantes du chœur des passions politiques, M. de La Bourdonnaie, dressait, sous le faux nom d'amnistie, des tables graduées de proscription qui encadraient douze cents noms dans l'exil ou dans les accusations capitales. D'autres listes plus ou moins vindicatives étaient dressées par d'autres députés de la même faction. On ne proscrivait plus par homme et par crime, mais par catégorie et par situation. La Chambre applaudissait à ces initiatives; elle nommait des

commissions de députés pour les coordonner, les élargir ou les aggraver. Le gouvernement, que ces motions accusaient tacitement de lenteur, d'hésitation ou de complicité avec les périls publics, tremblait de se voir dépassé et abandonné par les Chambres, s'il ne se prêtait pas lui-même à cette impulsion pour rester maître de la modérer en la dirigeant.

III.

C'est ainsi que le duc de Richelieu apporta aux Chambres un projet de loi d'amnistie. Cette loi avait une double pensée dans l'esprit du roi : calmer les alarmes du parti vaincu, que le désespoir pouvait porter aux soulèvements, et satisfaire aux exigences du parti des Chambres et de la cour en lui enlevant le prétexte de l'impunité. Louis XVIII, dans cette loi d'amnistie, ne proscrivait que les membres de la famille de Bonaparte; il maintenait généreusement aux régicides le pardon que son frère Louis XVI leur avait assuré dans son testament. Cette magnanimité du mourant, à laquelle la mort même donnait un caractère religieux, faisait frémir les hommes de représailles dans les deux Chambres, mais elle les empêchait de murmurer tout haut. En se révoltant contre la clémence du roi, ils craignaient de s'insurger contre la sainteté de la

victime. La Chambre des députés renvoya néanmoins la proposition des ministres à la même commission qui élaborait la loi de proscription de M. de La Bourdonnaie. C'était préjuger l'aggravation du projet du gouvernement et montrer le dédain de la volonté royale. M. de Corbière et M. de Villèle, deux hommes que leur talent divers, leur royalisme commun et leur alliance intime rendaient déjà dominateurs dans l'assemblée, gouvernaient cette commission : M. de Villèle, plus pratique et plus flexible, M. de Corbière, plus indomptable et plus entier. Ce dernier fut chargé de porter à la tribune les conclusions de la commission : « Henri IV, en » effet, dit-il, amnistia ses ennemis; mais cinq ans » d'exils et de condamnations avaient précédé la » clémence royale. » Il lut ensuite le code d'épuration, d'ostracisme, d'exil et de dépossession sous peine de mort, que les commissaires substituaient à l'amnistie du roi. La discussion seule de ce contre-projet était un défi au gouvernement sous la forme du zèle. Les orateurs royalistes aggravèrent ce défi par l'âpreté des discours : « N'écoutez pas » ces sophismes de philanthropie importune, habiles » dans la bouche de vos ennemis : hésiter de punir, » c'est faiblesse, » disait l'un. « La divine Provi- » dence, » disait M. de La Bourdonnaie, « livre » enfin dans nos mains les meurtriers de vos rois, » les assassins de vos familles, comme si la justice

» suprême les avait réservés à travers tous nos » désastres pour prouver la vanité de la prudence » humaine et la perfidie des cœurs sans remords! » Ces hommes, aujourd'hui vaincus et désarmés, » invoquent une générosité qu'ils ne pratiquèrent » jamais... comme si les forfaits devaient jouir » d'une éternelle impunité... Et vous, magistrats » pusillanimes, législateurs sans prévoyance, vous » verriez les complots de ces hommes, opprobre de » la nation, et vous ne les puniriez pas! » M. de Bouville, homme du même esprit et du même dogme, accusa la commission elle-même de timidité et de mollesse. « Je me demande, dit-il, quelle » excuse peut couvrir le crime de ces administra- » teurs, de ces généraux, qui tenant leurs fonc- » tions des mains du roi, les ont tournées contre » lui et mises au service de l'usurpateur! » Ces fureurs étaient applaudies comme des maximes d'hommes d'État, dans les Chambres, dans les tribunes, dans les journaux, dans les salons, et jusque dans le palais. Quelques hommes élevés de vues, froids de caractère et incorruptibles à la contagion de ces colères, à la tête desquels osaient se montrer M. Royer-Collard, philosophe politique, M. Lainé, âme calme par sa grandeur, M. de Serre, orateur prédestiné à un pur éclat, combattaient ces excès de zèle, ces souvenirs des plus mauvais jours. « Les confiscations que vous demandez sous le nom

» d'indemnité aux coupables, » dit M. Royer-Collard, « sont l'âme et le nerf des révolutions : après » avoir confisqué parce qu'on a condamné, on con» damne pour avoir à confisquer. La férocité se » rassasie, la cupidité jamais. Les confiscations sont » si odieuses que la révolution en a rougi, elle » qui ne rougit de rien! D'ailleurs les grands cou» pables (Ney, Labédoyère) ont déjà subi la peine » capitale : ferez-vous réagir contre eux votre loi? » faites-les donc sortir du tombeau, pour qu'ils » entendent de la bouche de leurs juges cette con» damnation nouvelle qui ne leur a pas été pro» noncée! »

Des murmures, des frémissements de colère, des impatiences d'expiation et de ruines répondaient du sein de la majorité à ces paroles d'humanité et de paix. M. de Corbière réfuta avec des passions ces lois éternelles. L'assemblée, sourde aux voix des ministres, allait déchirer le projet du roi et voter le sien. Les ministres, voyant l'imminence du danger, coururent au palais pour le prévenir, et pour obtenir du roi une transaction de sa clémence avec les rigueurs de la Chambre. Ils rentrèrent une heure après, avec une amnistie moins large, mais qui couvrait encore les régicides. « Ce n'est pas » sur la terre, » dit le duc de Richelieu, « qu'il » faut chercher les motifs qui empêchent le roi de » les expulser à jamais du royaume, c'est dans le

» ciel, c'est dans la volonté du roi martyr, qui sera » consolé dans sa tombe par le pardon que vous » accordez en son nom ! » Ces paroles touchantes imposent le silence, non la conviction. Les passions se dépouillent même de leur pudeur. M. de Trinquelague demande que la loi et les peines ne s'appliquent pas aux crimes des bandes royalistes qui viennent de consterner et d'ensanglanter le Midi. Les catégories de coupables de M. de La Bourdonnaie sont votées. M. Clausel de Coussergues justifie les confiscations, par l'exemple de saint Louis et d'Henri IV. « Que le trésor soit pauvre, mais » pur ! » s'écrie M. de Serre. M. de Béthisy insiste, malgré la pieuse répugnance du roi, sur la proscription de tous ces régicides. « Faisons vio» lence à sa clémence, » dit-il dans un discours froidement lu à la tribune, mais brûlant du zèle de l'épuration : « si l'inflexible honneur nous oblige » à désobéir à ses volontés, s'il détourne un mo» ment de nous ses regards de bonté, disons » comme les nobles soldats de l'autel et du trône, » dans l'Ouest : *Vive le roi quand même !* »

Cette harangue, évidemment concertée avec l'immense majorité de la Chambre, et qui voilait l'obstination sous le respect, fut accueillie par un applaudissement unanime. Les ministres eux-mêmes firent cette part à la colère publique, et se turent. La proscription devint loi.

M. de Chateaubriand, à la Chambre des pairs, demanda des expiations funèbres à Louis XVII, enfant roi lentement supplicié dans son corps et dans son âme par les bourreaux. On sentait le théâtre politique sur le tombeau de ce pauvre orphelin. « Voilà, » s'écriait M. de Chateaubriand, en adressant à son tour son imprécation aux proscrits, « voilà les attentats que les hommes ne sau-
» raient assez expier ! Malédiction sur les scélérats
» qui nous obligent à tant de réparations vaines ;
» la France les rejette enfin, la justice a repris ses
» droits, le crime a cessé d'être inviolable ! »

IV.

Le testament jusque-là ignoré de la reine Marie-Antoinette sortit en ce moment de l'ombre où il était enseveli. Un membre modéré de la Convention, nommé Courtois, chargé après la mort de Robespierre de faire l'examen de ses papiers, avait trouvé ce testament de la reine dans le portefeuille du dictateur, et l'avait enfoui par piété pour le rendre un jour à l'histoire et à sa famille. Courtois, banni aujourd'hui comme régicide, avait laissé transpirer son secret. Le testament, apporté à Louis XVIII, par M. Decazes, était un monument trop opportun et trop attendrissant, pour que ce

prince n'en fît pas une date de sa restauration, et un éclat de sentiment pour sa cause. Avant la catastrophe de la monarchie et les malheurs de Marie-Antoinette, Louis XVIII, alors comte de Provence, avait eu peu de considération politique pour sa belle-sœur, accusée avec trop de raison d'incliner le vertueux Louis XVI tantôt aux excès de résistance, tantôt aux excès de concessions; toujours femme et passionnée, aujourd'hui par l'audace, demain par le découragement. Mais le feu du martyre avait tout purifié dans la victime. Son dévouement aux mauvais jours, son union dans la mort avec son époux, ses angoisses pour ses enfants, sa captivité subie, sa piété partagée, ses adieux reçus, son courage relevé devant ses bourreaux, son jugement accepté, son sang offert au ciel et à la terre en expiation de quelques fautes de règne, avaient divinisé dans l'âme du roi cette mémoire. Il voulait la diviniser politiquement aussi pour la France nouvelle, afin d'entourer sa race d'une couronne de souvenirs sacrés, inviolables aux sarcasmes révolutionnaires. Il chargea M. Decazes de communiquer cette relique royale à la Chambre des députés. Il espérait que l'enthousiasme et les larmes de son jeune ministre, en lisant cette lettre datée d'un autre monde, fléchirait la colère naissante des royalistes contre son favori, et rétabliraient l'harmonie entre l'assemblée

et son conseil. M. Decazes, qui cherchait lui-même à se faire auprès des royalistes des titres qui manquaient à sa jeunesse, accourut à la chambre, cette lettre de la reine à la main, comme un homme qui ne peut contenir un mystère, et la lut en s'attendrissant lui-même au milieu des sanglots de l'auditoire.

V.

La lettre de la reine, écrite à sa sœur madame Élisabeth, et datée du cachot de la Conciergerie, à quatre heures du matin, le jour dont elle ne devait pas voir la fin, était digne de la victime, de l'heure de l'échafaud, de la postérité et du ciel. La mort inspire mieux que la vie, parce qu'elle transforme avant de frapper.

« C'est à vous, ma sœur, » disait la reine, « que » j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être con» damnée, non pas à une mort honteuse, elle ne » l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre » votre frère.

» Comme lui, innocente, j'espère montrer la » même fermeté que lui dans ses derniers mo» ments. Je suis calme comme on l'est quand la » conscience ne reproche rien. J'ai un profond re» gret d'abandonner mes pauvres enfants. Vous

» savez que je n'existais que par eux et dans ma » bonne et tendre sœur : vous qui avez par amitié » tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle po- » sition je vous laisse! J'ai appris, par le plaïdoyer » même du procès, que ma fille était séparée de » vous. Hélas ! la pauvre enfant ! je n'ose pas lui » écrire : elle ne recevrait pas ma lettre; je ne sais » pas même si celle-ci vous parviendra.

» Recevez, pour eux deux, ici, ma bénédiction. » J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, » ils pourront se réunir avec vous, et jouir en en- » tier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous » deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer : que » les principes et l'exécution exacte de ses devoirs » sont la première base de la vie, que leur amitié » et leur confiance mutuelle en fera le bonheur.

» Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle » doit toujours aider son frère par les conseils » que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et » son amitié pourront lui inspirer. Que mon fils, à » son tour, rende à sa sœur tous les soins, tous les » services que l'amitié peut inspirer. Qu'ils sentent » enfin tous deux, que, dans quelque position qu'ils » puissent se trouver, ils ne seront vraiment heureux » que par leur union. Qu'ils prennent exemple sur » nous, combien, dans nos malheurs, notre amitié » a donné de consolations; et dans le bonheur, on » jouit doublement, lorsqu'on peut le partager avec

» un ami. Et où en trouver de plus tendres et de » plus chers que dans sa propre famille?

» Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots » de son père que je lui répète expressément : » qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.

» J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à » mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous » avoir fait de peine. Pardonnez-lui, ma chère » sœur. Pensez à l'âge qu'il a, et combien il est fa- » cile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et » même ce qu'il ne comprend pas.

» Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que » mieux tout le prix de vos bontés et de votre ten- » dresse pour tous deux.

» Il me reste à vous confier mes dernières pen- » sées. J'aurais voulu les écrire dès le commence- » ment du procès : mais outre qu'on ne me laissait » pas écrire, la marche en a été si rapide, que je » n'en aurais réellement pas eu le temps. Je meurs » dans la religion catholique, apostolique et romaine, » dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée » et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune » consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas » s'il existe encore des prêtres de cette religion; et » même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils » y entraient une fois.

» Je demande sincèrement pardon à Dieu de » toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que

» j'existe. J'espère que dans sa bonté il voudra bien » recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que » je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien » recevoir mon âme dans sa miséricorde et dans sa » bonté.

» Je demande pardon à tous ceux que je connais, » et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les » peines que, sans le vouloir, j'ai pu vous causer. » Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils » m'ont fait.

» Je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes » frères et sœurs. J'avais des amies; l'idée d'en » être séparée pour jamais, et leur peine, sont un » des plus grands regrets que j'emporte en mourant. » Qu'ils sachent, du moins, que jusqu'à mon der» nier moment j'ai pensé à eux.

» Adieu! ma bonne et tendre sœur : puisse cette » lettre vous arriver. Pensez toujours à moi. Je vous » embrasse de tout mon cœur, ainsi que mes pau» vres et chers enfants. Mon Dieu! qu'il est déchi» rant de les quitter pour toujours!

» Adieu! adieu! je ne veux plus m'occuper que » de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas » libre dans mes actions, on m'amènera peut-être » un prêtre; mais je proteste ici que je ne lui dirai » pas un mot et que je le traiterai comme un » étranger. »

VI.

Les bénédictions de la mère, contenues dans cette lettre, rejaillirent de l'échafaud sur sa fille et sur sa race : les larmes de l'assemblée et du peuple éteignirent pour un moment le feu qui couvait dans les ressentiments des royalistes. M. de Marcellus, orateur enthousiaste, fit un appel à la concorde, au dévouement chevaleresque, à la foi antique. Les monuments expiatoires aux victimes royales de la révolution s'élevèrent à sa voix : les uns virent dans ces monuments et dans ces anniversaires des reproches à la patrie, les autres des témoignages inoffensifs de douleur nationale qui enlèvent aux temps calmes la responsabilité des temps irrités. Le meurtre d'un roi, écrasé comme Louis XVI sous l'écroulement irrésistible d'un passé que sa faiblesse ne pouvait pas soutenir, était pour tous, même pour ses juges, un jour de deuil. Une nation qui rougirait de pleurer ses morts, surtout quand ses morts furent les rois de ses pères, et tombèrent sous sa propre main, ne ferait pas acte de grandeur d'âme, mais d'insensibilité. La liberté ne professe pas l'indifférence pour les douleurs humaines : elle n'arrache pas le cœur des peuples; elle l'élève et elle l'élargit.

Reprocher à Louis XVIII, au comte d'Artois, aux frères, à la fille de Louis XVI, de fonder des honneurs funèbres à leur frère, à leur père, à leur mère, c'était faire aux Bourbons un crime de leur souvenir et de leur piété. La sagesse commandait seulement d'interdire les discours sur ces tombes, afin que le zèle pour les morts n'allumât pas les controverses entre les survivants. M. de Marcellus l'avait compris par son propre cœur, et il n'avait adressé d'invocation qu'à la religion et à la paix. Les passions ombrageuses des ennemis des Bourbons ne lui pardonnèrent pas ces hommages aux cendres de la royauté et aux ruines de l'église antique. Elles raillèrent jusqu'à sa candeur, et vouèrent son nom aux sarcasmes et aux pamphlets du temps.

VII.

Une loi d'élection, base de tout gouvernement représentatif, manquait encore aux institutions. Le sort du gouvernement futur était dans cette loi. On en ébaucha plusieurs, on n'en acheva aucune. L'aristocratie triomphante et ombrageuse, et la royauté qui tremblait déjà devant ses amis excessifs, craignaient également de se tromper en restreignant ou en élargissant trop les conditions du droit électoral. M. Lainé, président de l'assemblée, témoigna le

désir de se retirer devant une insulte impunie d'un des députés les plus véhéments, croyant voir dans cette impunité un signe de désaffection de la majorité à sa personne. Trop modéré pour ces temps d'emportements, trop jaloux de la dignité de chef d'une assemblée souveraine pour subir un outrage, M. Lainé gémissait des excès dont il était témoin. Une prière du roi le retint quelque temps encore à la présidence. Louis XVIII, M. de Richelieu et M. Decazes sentaient le prix d'un tel homme au fauteuil. Ils lui proposaient de loin l'entrée du conseil des ministres à la place du ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, dont les encouragements à la majorité violente présageaient la chute.

Pendant cette longue fermentation du parti royaliste dans les deux Chambres, un parti de l'Église, d'abord confondu avec le parti du trône, puis distinct, essayait ses forces par des discours et par des motions en faveur d'un établissement temporel du culte dominant et d'une reconstitution des biens de l'Église. Le salaire de l'État aux ministres du culte paraissait un outrage aux partisans d'une église exclusive. Le gouvernement proposait en vain d'accroître ce salaire et de décerner des fonds considérables pour les pensions ecclésiastiques. La Chambre votait, avec ces munificences, la restitution de tous les biens de l'Église non encore aliénés. L'Assemblée constituante, en anéantissant la

féodalité, avait anéanti la noblesse et créé la nation : en réformant l'Église comme corps propriétaire, la Révolution de 89 avait supprimé l'apanage d'un culte unique et fondé la liberté religieuse. La tendance du nouveau parti religieux dans les Chambres, en restituant à l'Église comme corps civil les biens non vendus, était évidemment le retour à une religion d'État. Le roi proscrit et rentré, allié naturel de l'Église proscrite et dépouillée, n'osait ni trop refuser, ni trop consentir à ces tendances. Les orateurs de la cour et les orateurs du clergé, M. de Chateaubriand, M. de Bonald, M. de Marcellus, associaient sans cesse dans leurs vœux le trône et l'autel. Déjà, à la voix de M. de Bonald, publiciste habile et vénéré du passé, on avait voté l'abrogation de la loi du divorce. Le gouvernement, dominé par les deux Chambres, avait consenti à l'effacer du Code civil, parce que l'Église l'avait condamné. L'éducation publique, remise principalement depuis la révolution à un corps enseignant appelé l'Université, était revendiquée exclusivement pour l'Église. On demandait à grands cris de lui confier aussi, au détriment de l'autorité municipale, les registres de naissance et de décès des populations, afin que la naissance et la mort, lui appartenant à titre légal, le peuple confondît sous le sacerdoce la magistrature civile et la magistrature religieuse, double lien qui lui soumet-

trait l'âme et le corps. On alla jusqu'à demander le rétablissement du supplice infâme de la potence et le préjugé odieux de l'hérédité de l'opprobre dans la famille des suppliciés. « Heureux le peuple, » s'écria un député breton, « chez lequel la tache » du crime se transmet de père en fils ! » Tel était le délire du retour au passé chez des hommes dont les pères avaient fait la révolution ou avaient péri sur ses échafauds. Ils n'étaient en général ni fanatiques, ni implacables; mais les contre-révolutions ont des vertiges comme les révolutions. Les souvenirs des excès, des anarchies et des immolations de la terreur, le dégoût d'un long despotisme, le désespoir de la patrie livrée, ravagée, dépouillée en ce moment par l'étranger, les précipitaient avec fureur en arrière, et leur faisaient chercher dans les démolitions des vieux âges des remèdes et des garanties contre les maux présents. Le contre-courant que les esprits faibles et irréfléchis prennent pour le courant véritable des choses humaines, emportait tout dans l'opinion et dans les Chambres, et menaçait d'emporter même le gouvernement.

Le roi trembla et résolut de donner du temps à la pensée du pays. Il ferma les Chambres et modifia son ministère.

VIII.

M. de Vaublanc, homme entièrement dévoué au comte d'Artois, fut remplacé par M. Lainé au ministère de l'intérieur. M. Lainé, ami et conseil du duc de Richelieu, venait fortifier la politique personnelle du roi. Sa conviction héroïquement démontrée d'asseoir la restauration monarchique sur la liberté publique, son crédit d'estime dans l'Assemblée, son éloquence passionnée de raison comme son âme, donnaient au gouvernement une autorité bientôt nécessaire sur l'Assemblée pleine d'intrigues, d'impatience et d'emportements. M. Barbé-Marbois, ministre de la justice, dont le titre principal était d'avoir été victime du Directoire et déporté à Cayenne, fut sacrifié au comte d'Artois et à la cour qu'il inquiétait, sans servir utilement néanmoins la pensée modératrice du roi. Le chancelier d'Ambray, plus agréable à la cour et plus docile aux impressions de Louis XVIII, remplaça provisoirement M. Barbé-Marbois. M. Guizot, secrétaire général de la justice, jeune homme que l'amitié de l'abbé de Montesquiou et sa présence à la petite cour de Gand avaient accrédité parmi les royalistes, tomba pour se relever bientôt avec son ministre. Il commençait avant l'âge une carrière publique,

précoce, longue et diverse, qui devait le porter de règne en règne, de parti en parti, d'élévation en chute, à une célébrité de fortune politique et de talent qui dure encore et que ses vicissitudes défendent de juger aujourd'hui.

IX.

A peine les Chambres étaient-elles fermées, que le contre-coup de leurs actes et de leurs motions sur l'opinion des libéraux et des bonapartistes, se fit sentir par de sourdes agitations dans les départements. Ils se voyaient menacés, ils voulaient prévenir. La terreur inspirée par les actes de la Chambre était assez sérieuse pour soulever, pas assez oppressive pour contenir. La présence des officiers et des soldats licenciés, dans les lieux de leur naissance, leurs griefs contre le gouvernement, leurs plaintes contre la rémunération ingrate de leur sang dans leur demi-solde, la popularité de leurs récits militaires dans les lieux publics des villes et dans les chaumières des campagnes, les haines et les mépris qu'ils soufflaient contre ce gouvernement d'émigrés, de transfuges, de vieillards, de femmes et de prêtres, les rumeurs de confiscation des biens nationaux au profit des nobles, qu'ils semaient parmi les nouveaux propriétaires et

parmi les paysans, les journaux, les pamphlets injurieux aux Bourbons, colportés dans les villages, l'humiliation de la défaite, la haine de l'occupation étrangère, les rançons amères, les impôts lourds, les emprunts onéreux, la perspective de gloire fermée avec les impossibilités de guerre, assombrissaient partout l'esprit du peuple et le prédisposaient aux séditions et aux complots. Il n'était pas un hameau sur la surface du territoire qui n'eût dans ses officiers, sous-officiers ou soldats licenciés un conciliabule permanent et des agents actifs d'opposition et de soulèvement. La présence des armées étrangères contenait seule dans les provinces de l'Est, du Nord et du centre l'esprit de trouble et d'explosion qui fermentait dans les cœurs. On aimait le roi, on le plaignait, on lui pardonnait du moins; mais on détestait les Chambres, la noblesse, le clergé, qu'on accusait de se substituer au trône pour reconquérir, opprimer et humilier la nation.

X.

Telle était la disposition populaire pendant l'été de 1816. Des hommes importants à Paris, parmi ceux surtout qui avaient trempé ou failli dans le 20 mars, observaient du cœur et de l'œil ces symptômes, les fomentaient obliquement et multipliaient

les alarmes afin de multiplier le mécontentement. Un homme étrange et énigmatique fit éclater tout à coup, à l'extrémité de nos frontières, au pied des Alpes, ce feu caché qui couvait sous le silence du peuple.

XI.

Cet homme, que nous avons connu à cette époque de sa vie, touchait à la vieillesse. Rien ne révélait en lui les grandes vertus ou les grands crimes. Il était de haute et grêle stature; il marchait courbé par le poids des années et par l'habitude sédentaire de l'homme de loi qui a passé sa vie penché sur les dossiers des causes. Son visage était vulgaire, quoique fin et passionné; il était encadré dans de longues mèches de cheveux blancs mal effilés qui flottaient sur son cou et sur son habit, à la manière des avocats dont la chevelure dépliée se déroule sur la toge; ses yeux gris, animés d'un feu sans éclat, avaient le regard mobile et pénétrant du fureteur qui cherche et qui cache. Sa physionomie indécise laissait évaporer son âme éventée sur ses traits. Tout dans son apparence était plus éger que profond. Il s'agitait perpétuellement sur son siége, se levant, se rasseyant pour se relever encore, se mêlant à tous les groupes d'un salon et passant de l'un à l'autre, semblable à un souffle, pour

ranimer le feu des entretiens. Il parlait beaucoup et à haute voix, sans réserve, sans convenance, avec chaleur, mais sans éloquence ; il gesticulait avec une volubilité de mains égale à la volubilité des paroles. On se demandait quel était cet étranger, quelle familiarité ancienne ou récente l'introduisait ainsi dans l'intimité des personnages graves auxquels on le voyait tout à coup mêlé dans la faction des mécontents à demi-voix, et surtout parmi les partisans encore réservés de la faction d'Orléans. Toute cette figure aurait également bien personnifié l'indiscrétion, le mystère ou l'intrigue sur un théâtre d'Athènes ou de Paris. Cet homme se nommait Didier. Quand on avait entendu son nom, on n'en savait pas davantage sur son passé et sur son présent, et on interrogeait encore.

XII.

Ses rôles différents depuis sa jeunesse avaient toujours été actifs, mais subalternes. Né dans les montagnes des environs de Grenoble, pays d'intelligence, de mouvement, de souplesse d'esprit, élevé pour l'église, passé dans le barreau, plaidant dans la capitale et la province jusqu'à l'époque de la révolution, il s'était signalé, comme ses compatriotes, dans la passion et dans le bruit des premières ré-

formes. Emporté et rapporté ensuite tour à tour par le flux et le reflux des opinions, il s'était rallié depuis 1792 aux royalistes, il avait sollicité avec beaucoup d'autres l'honneur de défendre Louis XVI devant la Convention. Revenu à Lyon, où il avait animé l'esprit de résistance à la république, sa tête avait été mise à prix après le siége de cette ville. Le Rhône l'avait emporté ensuite au milieu des conjurés royalistes du midi : ses correspondances avec les émigrés avaient accrédité de là son nom dans les conciliabules errants des princes. Quand ce feu fut éteint, il avait émigré lui-même. Il s'était présenté alors au comte de Provence comme un agent dévoué à ses malheurs et à sa restauration, et il avait contracté une certaine familiarité d'exil avec la cour de ce prétendant. Rentré en France après la terreur, il y avait retrouvé, parmi la noblesse de sa province, ce crédit qui s'attache aux malheurs subis pour une même cause. Il s'était fait l'intermédiaire et le solliciteur de ces familles pour leur faire restituer, par le gouvernement plus doux, les biens confisqués de leurs maisons. Ces services lucratifs l'avaient enrichi et l'avaient mis en relation avec les pouvoirs publics de l'époque du Directoire. Habile à suivre ou à devancer les symptômes d'opinion flottante, il avait publié en faveur du rétablissement de la royauté légitime une de ces brochures fougueuses, intempestives, déclamatoires, plus propres à faire

prendre date de fidélité et de zèle à l'écrivain qu'à servir la cause du prince. Il y portait le royalisme jusqu'au scandale. Le bruit de cette brochure était resté étouffé sous l'anonyme. A l'avénement du premier consul, Didier avait rappelé l'attention sur son nom par un panégyrique de Bonaparte intitulé : *Du retour à la religion.* C'était une invocation à la force pour reconstituer le pouvoir temporel de l'Église. Partout où soufflait le vent populaire, Didier était soulevé par sa légèreté et volait au-devant de la fortune. L'Empire récompensa ses adulations à Napoléon par une place de professeur de législation à l'école de droit de Grenoble. Il n'y marqua que par l'exagération servile de son enthousiasme pour Napoléon. Plus attentif à sa fortune qu'à l'étude de sa profession, il conçut des plans chimériques dans lesquels il engloutit les sommes considérables qu'il avait gagnées dans la liquidation des biens d'émigrés. Le premier retour des Bourbons en 1814 ramena Didier à Paris, éprouvant ou feignant un enthousiasme ravivé pour leur cause, renouant avec leur cour les relations interrompues par douze ans d'oubli, et espérant trouver dans le cœur du roi le souvenir et la récompense d'un zèle autrefois montré dans l'émigration. Nul, au moment du débarquement de Napoléon à Cannes, ne déclamait avec plus d'indignation et d'énergie contre l'attentat européen du grand proscrit.

XIII.

Soit que Louis XVIII n'eût pas jugé convenable de récompenser si promptement dans Didier le zèle monarchique prêté si longtemps à une autre cause, soit que la seconde chute de ce prince et le second avénement de Napoléon eussent converti cette âme mobile à une autre fortune, Didier, après le retour du roi en 1815, se montra aussi exaspéré contre ce prince et aussi ardent dans son inimitié contre lui qu'il s'était montré enthousiaste et fanatique de la restauration six mois auparavant. Trop intelligent pour ne pas comprendre que Napoléon, vaincu par l'Europe, abandonné de la France et parti pour le rocher de Sainte-Hélène, n'avait pas un troisième règne dans sa destinée, Didier fréquentait assidûment alors les familiers les plus importants de la maison d'Orléans. C'est là qu'on l'entendait, peu de jours avant son entreprise, s'épancher à haute voix en allusions et en sarcasmes contre la cour, contre les princes, contre le roi, et professer, aux sourires et aux approbations intimes de son auditoire, des haines et des mépris dont le secret ne devait pas tarder à se révéler. Y avait-il concert entre ces hommes dévoués à la domesticité intime du duc d'Orléans et Didier? Nous ne le croyons pas.

Leur caractère y répugne, et le duc d'Orléans lui-même n'aurait ni provoqué ni écouté de la bouche de ses serviteurs des plans de conspiration contre sa race. Mais il y avait, dans ces entretiens, concert au moins d'opposition et d'aigreur contre la maison royale, et Didier, en s'exaltant jusqu'à la témérité devant ces hommes, croyait évidemment les flatter, s'il ne croyait pas les séduire [1].

XIV.

Quoi qu'il en soit, on apprit, quelques jours après, que Didier avait quitté Paris, qu'il avait parcouru les départements voisins de Lyon sous prétexte d'affaires personnelles, qu'il avait eu à Lyon des rapports, signalés par la police, avec les membres d'une association de l'indépendance nationale arrêtés bientôt après comme conspirateurs et composés d'hommes vendus de cœur à la cause bonapartiste, qu'il était revenu à Paris comme l'ourdisseur d'une trame, qui vient de visiter ou de nouer ses fils, et qu'il était reparti de nouveau en effaçant complétement sa trace.

Il était déjà dans les environs de Grenoble. Là, les lieux lui étaient connus comme les hommes. Les

[1] Le hasard nous rendit alors nous-même témoin de ces conversations, dont nous n'empruntons le souvenir qu'à nous seul.

paysans de ces montagnes, race patriotique, soldatesque et remuante, étaient les mêmes qui avaient été travaillés par les émissaires de Bonaparte avant le 20 mars, et qui avaient fait cortége à son armée après sa jonction avec Labédoyère. Depuis que Grenoble avait décidé, par sa défection, du sort de la France, ces paysans croyaient reconquérir la patrie en reconquérant les remparts de cette ville. Des officiers et des sous-officiers nombreux, rejetés dans ces villages par le licenciement, y entretenaient le fanatisme du nom de l'empereur. Didier savait que ce nom seul avait assez de popularité posthume parmi ces populations pour les soulever. Une fois émus à ce nom et les Bourbons expulsés du trône, les hommes politiques changeraient aisément le drapeau sur lequel l'ignorance et le préjugé auraient inscrit Napoléon II, captif à Vienne, et donneraient à l'insurrection victorieuse la seule signification dynastique qu'elle pouvait avoir, le duc d'Orléans. C'était la répétition du complot avorté des généraux Lallemand en 1815, faisant marcher leurs soldats au nom de l'empereur et marchant eux-mêmes pour une autre fin. Peu importait à Didier le drapeau, pourvu que ce drapeau groupât les soldats et le peuple et fît disparaître du trône les Bourbons qui l'occupaient.

XV.

Caché aux surveillants du gouvernement sous le nom d'*Auguste*, Didier avait reçu l'hospitalité, au village montagnard de Quaix, dans la maison d'un ancien officier de l'armée d'Égypte, surnommé le Dromadaire, par allusion à la rapidité de ses courses dans le désert quand il y commandait les *guides* de Napoléon. Cet officier, renommé par son attachement à son ancien chef, et popularisé dans ces montagnes par ces légendes d'Orient, exerçait un grand ascendant sur ses compagnons d'armes à Grenoble et dans les villages voisins. Il rassembla chez lui les officiers, les sous-officiers et les paysans les plus sûrs, et leur présenta son hôte Didier comme l'homme investi du secret de la destinée, venant apporter à leur pays la pensée, le signal, l'honneur de la délivrance de la patrie. Didier, dont la plupart connaissaient déjà le nom et le visage, les harangua et leur lut une proclamation artificieusement rédigée au seul nom de l'*indépendance nationale*. Cette proclamation rejetait tous les malheurs et toutes les humiliations de la France sur les Anglais, et appelait le peuple aux armes contre l'étranger, sans s'expliquer sur la nature de gouvernement qui personnifierait ce mouvement national. Les paysans,

qui ne comprennent que les noms populaires, s'étonnèrent. L'hôte de Didier réclama contre une réticence qui enlevait le nom de l'empereur à l'enthousiasme de ses vieux soldats. Didier consentit à donner satisfaction tour à tour à tous les esprits, tantôt parlant de Napoléon II au vulgaire des conjurés, tantôt du duc d'Orléans à l'élite, tantôt d'un mouvement d'indépendance nationale à la foule. Il parcourut ainsi les montagnes, les vallées de Grenoble à Chambéry, Eybens, les Adrets, Pontcharra, Tencin, enrôlant secrètement partout des agents secondaires à sa cause, animant du feu de sa haine les cœurs de ses partisans, et jetant au hasard dans ses proclamations et dans ses banquets nocturnes, ou le nom de Napoléon II, ou le nom mystérieux d'un autre prince. Joly, le chef de bataillon Briellet, le capitaine Pélissier, l'ancien garde des forêts Cousseaux, Joannini, officier piémontais, presque tous débris du bataillon sacré qui s'était groupé autour de l'empereur à Grenoble et qui lui avait fait cortége à Paris, devinrent les moteurs actifs et les chefs futurs des rassemblements. Ils préparèrent par des demi-confidences trois cents officiers ou sous-officiers de la ville et de la banlieue à des événements inconnus. Ils travaillèrent la bourgeoisie, le peuple, les écoles, mais avec moins de succès. Cependant, à Vizille, un huissier nommé Charlet, Dussert, ancien maire et ancien

guide de l'armée des Alpes à Allemont, Durif, ancien maire de Vaujany, Drevet, ancien soldat de la garde, Buisson, Genevois, Dufresne, Guillot, Dumoulin à La Mure, Bremet, notaire, Milliet, propriétaire à Goncelin, Santon, maître de poste à Lumbin, Adine, inspecteur des douanes à Pontcharra, Julien, lieutenant des douanes, Turbet, capitaine dans le même corps, Joly, lieutenant licencié à Tencin, et tout ce que la haine contre les Bourbons, l'antipathie contre l'étranger, les souvenirs de la république, le fanatisme pour Napoléon, l'ambition déçue, la fortune ruinée, l'avancement interrompu, l'oisiveté fastidieuse, pouvaient déterminer aux tentatives désespérées pour remonter à la surface des choses, reçut le mot, les demi-confidences, les insinuations intimes, les promesses trompeuses, les assurances du concours de Paris et du concert avec l'Autriche, le signal, le souffle de la conspiration. Les républicains de Grenoble, membres d'autres sociétés secrètes également hostiles aux rois, connurent le complot, s'en défièrent, refusèrent d'y tremper. Ce parti, plus serré et plus conséquent alors avec lui-même, ne voulait pas se livrer pour changer une monarchie qui lui pesait contre une tyrannie qui avait déjà, sous le nom de Bonaparte, trahi sa cause et ruiné ses espérances. Le joug brutal et militaire d'un second empire l'humiliait d'avance plus que le joug léger et facile à secouer d'un roi pacifique

et constitutionnel. Ils laissèrent Didier, ses soldats impérialistes et ses paysans irréfléchis courir à la sédition, au succès ou à la perte, se contentant de ne pas les trahir, mais ne les secondant que de leur silence et de leur inertie.

XVI.

L'hiver s'était écoulé dans ces préparatifs que mille sourdes rumeurs auraient pu dévoiler à une police vigilante. Didier, pendant les premiers jours du printemps, était allé en Savoie et jusqu'à Turin pour nouer au pied, et au delà des Alpes, quelques fils de sa conspiration. Revenu dans les derniers jours d'avril au centre de ses trames, il donna le signal pour la nuit du 4 mai. A cet ordre transmis de village en village par les officiers et par les habitants enrôlés dans le complot, les conjurés s'arment à la chute du jour, se lèvent aux cris de *Vive l'empereur!* se forment en petites colonnes sous le commandement des anciens militaires de leurs communes, se dirigent sur le village central d'Eybens où Didier avait établi son quartier général, et se mettent en marche sur la ville, où rien ne révélait encore un soupçon. Le secret avait été gardé comme par une seule âme. Trois ou quatre mille hommes organisés et armés étaient à quelques

pas de Grenoble, et le général, le préfet, les colonels, réunis pour une soirée de plaisir, s'entretenaient dans une entière sécurité. C'est le caractère des conjurations populaires d'éclater sans avoir averti. Quand la même pensée est dans le cœur de tous, on n'a pas besoin de parler; le mystère concerte et le silence parle.

Didier marchait à cheval à la tête de ces colonnes réunies, voyant du haut des dernières collines les portes et les remparts désarmés de la ville, se félicitant du triomphe certain de sa cause, méditant de marcher le lendemain sur Lyon avec le parc d'artillerie, suivi, précédé du soulèvement irrésistible de ces provinces, de faire insurger Paris et la France entière sous les pas de l'étranger surpris et du trône écroulé.

XVII.

M. de Montlivault, préfet de Grenoble, le général Donnadieu commandant le département, le colonel Vautré et quelques autres officiers supérieurs de la garnison causaient ensemble, quand un homme essoufflé par la course, les habits en désordre et les pieds souillés par la poussière d'une longue route, s'élança dans le salon et demanda à être entendu à l'instant par le général et le préfet. C'était

l'adjoint de La Mure, bourgade la plus importante et la plus éloignée des opérations de Didier, célèbre par la rencontre de Napoléon et de Labédoyère, et dans laquelle ces deux grands conspirateurs semblaient avoir laissé leur esprit. Informé de la conspiration au moment où les conjurés de La Mure couraient aux armes, ce magistrat, M. Chuzin, fidèle au roi, et présageant les malheurs publics, avait sellé son cheval, et, s'évadant de la Mure par des sentiers détournés, il avait galopé vers la ville pour venir avertir les autorités royales, et pour prévenir un choc mortel aux deux partis. Croisé dans sa route par d'autres colonnes transversales descendant des montagnes vers Eybens, il avait abandonné son cheval de peur d'être trahi par le bruit de ses fers sur les rochers, et il accourait à pied donner le signal du péril et de la résistance. « Toutes les campagnes marchaient sur Grenoble : » leurs feux convenus brillaient déjà sur les pics » qui dominaient la ville, et l'on pouvait entendre » du haut des remparts la rumeur sourde et les pas » militaires de la multitude armée dont on allait » être assailli. »

A ces paroles, les uns doutent, les autres sourient des exagérations et des chimères de l'imagination trahie par la peur, les autres s'alarment et se dispersent pour aller à de plus froides informations. D'autres avis viennent d'autres points de la

circonférence du bassin de Grenoble confirmer de minute en minute les premiers avis. Le général Donnadieu, homme de coup de main prompt et de résolution froide, sort de la préfecture pour aller s'armer et rassembler ses troupes. Il doutait cependant encore de la réalité et de l'imminence du danger. La nuit était sombre, il était seul, il marchait à pas muets dans la rue, quand il se rencontra tout à coup face à face avec un jeune homme qui recule en reconnaissant le général, hésite et cherche à fuir du côté opposé de la rue. Donnadieu saisit le fugitif, le conduit sous le rayon d'un réverbère, reconnaît en lui un officier à demi-solde de la ville, voit la poignée d'un sabre et les canons de deux pistolets briller sous son manteau, croit tenir en lui un complice armé du complot, et le conduisant de sa main vigoureuse au poste voisin, le désarme et le livre aux soldats. La légion de l'Isère, la légion de l'Hérault, les dragons de Paris, la garde nationale de Grenoble courent aux armes : un détachement marche sur Eybens par une route détournée pour éclairer, suspendre ou couper la colonne de Didier. Ce détachement trop tardif et trop faible se heurte à quelques pas de la ville contre les insurgés animés par les nombreux officiers qui forment leur avant-garde. Il est refoulé et dispersé aux cris de *Vive l'empereur!* Soixante pas à peine séparaient la tête de colonne de Didier des portes

ouvertes de la ville. La déroute du détachement et les cris montant de la plaine avertissent Donnadieu de l'extrémité du danger. Il lance le colonel Vautré au pas de course à la tête de la légion de l'Isère dans les ténèbres pour rallier les fuyards et charger l'ennemi. Vautré fond à l'arme blanche sur l'avant-garde de Didier, qui fait feu sur lui. Une mêlée nocturne, acharnée, sanglante, s'engage entre les légionnaires et les paysans. Vieux soldats des deux côtés, ils se disputent avec une égale intrépidité le terrain. Les blessés et les morts jonchent le pont-levis de Grenoble. Mais Vautré, soutenu par les renforts qui arrivent de la caserne voisine de la porte, inspire son âme à ses soldats, et rompant enfin la tête de colonne des insurgés, il s'élance au-devant de la masse des paysans, la fusille et la refoule. Didier, consterné de ce premier échec, galope vers Eybens pour y rallier ses paysans; il les harangue, il les encourage, il cherche à les ramener à l'assaut des portes. Mais il n'y a point de retour aux revers des insurrections. Le courage s'évanouit avec l'espérance; le pas des chevaux des dragons de la Seine fait fuir de toutes parts ces bandes rompues, le cheval de Didier est abattu sous lui d'un coup de feu tiré au hasard, Didier n'a que le temps de se relever et de s'enfuir à travers les bois qui dominent Eybens.

Au lever du jour, Vautré, après avoir purgé la

plaine, entrait dans ce village abandonné, quartier général du soulèvement. Il trouve sur la place déserte le cadavre du cheval de Didier et le corps du capitaine Joannini, étendu à côté de son propre cheval qui flairait son maître. Joannini mordait encore un papier à moitié déchiré entre ses dents où on lisait les noms des chefs du mouvement, qu'il avait voulu soustraire en mourant à la vengeance des vainqueurs. Vautré poursuivit sa victoire jusqu'à La Mure, désarma cette ville et les villages suspects, et rentra à Grenoble avec les dépouilles de l'insurrection, des chariots chargés d'armes et de prisonniers. En arrivant près de la porte de Grenoble, un de ces prisonniers, le notaire Guillot, passa sur la route détrempée du sang de son fils tué la veille à l'assaut de cette porte. Six cadavres et de nombreux blessés épars dans les sentiers d'Eybens, à Grenoble, marquaient la trace de cette conspiration.

XVIII.

Ainsi se dénoua la trame sanglante, mais légère et sans consistance de la conspiration de Didier. Victorieuse, elle n'avait aucune portée dans le reste de la France, vaincue elle ne laissait d'autres vestiges que des supplices. Les autorités militaires et civiles de Grenoble affectèrent d'en grossir

l'importance afin de grandir leurs services. Ces hommes ne l'inventèrent pas, ils ne la provoquèrent pas, comme l'a insinué l'esprit de rivalité et de récrimination entre les vainqueurs eux-mêmes, mais ils la laissèrent retentir au delà de ses proportions véritables, et ils autorisèrent involontairement ainsi le gouvernement à concevoir des alarmes disproportionnées au péril et à commander des rigueurs disproportionnées au crime.

Le lendemain de cette nuit sinistre, le général Donnadieu, pressé d'attester son dévouement récent aux Bourbons par l'éclat d'un service immense à leur cause, écrivait aux généraux des départements voisins dans des termes qui n'avaient ni mesure, ni modestie, ni vérité. « *Vive le roi!* » disait-il dans sa dépêche à ses collègues, « *Vive le roi!* » depuis trois heures le sang n'a cessé de couler! » *Vive le roi!* les cadavres de ses ennemis couvrent » tous les chemins qui arrivent à cette ville... Depuis minuit jusqu'à cinq heures, la fusillade n'a » pas cessé dans le rayon d'une lieue... Encore à » ce moment, la légion de l'Isère, qui s'est couverte de gloire, est à leur poursuite; on amène les » prisonniers par centaines... La cour prévôtale en » fera prompte et sévère justice! »

Telles étaient les expressions malséantes à un chef militaire après un devoir facilement accompli, par lesquelles le général victorieux annonçait à la

France et au gouvernement l'explosion et l'étouffement de ce complot. Elles expliquent les émotions exagérées et la promptitude de répression du gouvernement lui-même. Une victoire sur les factions intérieures était pour lui une consolidation éclatante aux yeux de la France et de l'étranger. Il était trop naturel qu'il cherchât comme son général à s'exagérer à lui-même le danger pour s'exagérer le triomphe. Mais devait-il colorer inutilement d'un sang précipitamment répandu ces exagérations?

Le préfet de Grenoble publia une proclamation à la ville en termes plus modérés, mais en déclarant que la cour prévôtale allait appeler à l'instant sur les coupables la peine capitale, sans retard comme sans indulgence. Plus de quatre cents prisonniers encombraient les prisons. Le tribunal rassemblé le 6 mai condamnait à la peine de mort Drevet, Buisson et David, pris les armes à la main dans le combat nocturne de l'avant-veille. Le lendemain on les conduisit au supplice. Ils y marchèrent en chantant des chants patriotiques, et leur dernier cri, *Vive l'empereur!* fut sur l'échafaud ce qu'il avait été sur le champ de bataille.

On semblait vouloir enlever le temps à la réflexion et prévenir par la promptitude et l'irrémédiabilité du supplice les explications, les repentirs ou les excuses, et les clémences qui pouvaient sur-

gir d'une instruction de sang-froid. Le gouvernement, étourdi lui-même par le contre-coup des dépêches de Grenoble, ne se prêtait que trop à ces précipitations. Par la rapidité de ses mesures et par le nombre de ses victimes, il donnait crédit à ses dangers et à sa force. Harcelé à Paris par les reproches de faiblesse qui l'assiégeaient à la Chambre, dans les journaux et dans la cour du comte d'Artois, il saisissait cette occasion de démentir ces suspicions des ultra-royalistes, en se montrant aussi irrité et aussi implacable qu'eux.

Une circulaire du ministre de la police, M. Decazes, plaçait quatorze départements en état de siége, récompensait les délations, provoquait les arrestations, remuait le zèle, appelait aux armes les pouvoirs militaires, mettait les citoyens suspects à la discrétion des pouvoirs civils. « Que les mauvais » citoyens tremblent! » répondaient à cette circulaire le préfet et le général Donnadieu. « Les autorités » ont un pouvoir discrétionnaire; quant aux re- » belles, le glaive de la loi va les frapper. » Un ordre du jour du même général, rappelant les proscriptions romaines, faisait de l'hospitalité même involontaire un crime capital. Cet ordre du jour statuait que « Les habitants de la maison dans laquelle serait » trouvé Didier seraient livrés à une commission » militaire pour être fusillés. » Et poussant le mépris de l'honneur jusqu'à mettre un prix à la trahi-

son et au meurtre, cet ordre du jour ajoutait : « Il » est accordé à celui qui livrera Didier *mort* ou *vif* » une somme de trois mille francs. » Le préfet ratifiait deux jours après ces décrets terribles, en étendant le crime d'hospitalité et de pitié à tous ceux qui auraient donné sciemment asile à un individu ayant fait partie des bandes séditieuses. « Il sera » arrêté, disait le préfet, condamné à la peine de » mort; sa maison sera rasée! »

Couthon, dans son proconsulat de Lyon en 1793, n'avait pas tenu un autre langage. Tous les partis s'accusent et se ressemblent, quand ils ne placent pas au-dessus de leurs colères la conscience, la loi, l'humanité.

La cour prévôtale, trop lente, faisait place à un conseil de guerre, tribunal armé, où le colonel Vautré, combattant la veille, jugeait le lendemain les prisonniers.

XIX.

Vingt et un condamnés à mort, dont cinq seulement recommandés à la clémence du roi et deux à un sursis, livrèrent le 10 mai quatorze nouveaux insurgés au feu des soldats. C'étaient pour la plupart des paysans entraînés par le torrent de la sédition, dont le sang inutile ne consolidait aucune

cause. Ils tombèrent en masse sous les balles, ne laissant que des cadavres presque inconnus à ce carnage de justice.

Cependant les demandes de grâce ou de sursis à l'exécution émanées du conseil de guerre lui-même et recommandées par le général et le préfet étaient parvenues à Paris le 12 mai. Nul ne doutait à Grenoble que le gouvernement, satisfait de ces deux hécatombes, ne ratifiât les scrupules de son propre tribunal. Il y avait parmi les sept condamnés ajournés des hommes dignes de pitié et jusqu'à des enfants entraînés à la sédition par leurs propres pères. Quelles considérations politiques pesèrent sur le conseil du roi et sur la main du ministre de la police? On peut les entrevoir, on n'a pas le droit de les dire. Pression des royalistes, concession de sang à leur terreur, émulation de zèle, soif d'exemple, peur d'être accusé soi-même en excusant des coupables. Quel que soit le motif, l'intérêt, le trouble qui dictèrent la réponse du ministre, cette réponse partit implacable, inattendue, sinistre; elle partit par le télégraphe, instrument aérien et imparfait de communication, dont une syllabe omise ou tronquée portait la vie ou la mort à sept hommes. Seul exemple du supplice ordonné comme en Orient par signe! Cette réponse consterna les juges et les exécuteurs eux-mêmes :

« Je vous annonce, par ordre du roi, » disait

la dépêche, « qu'il ne faut accorder de grâce qu'à » ceux qui ont révélé des choses importantes.

» Les vingt et un condamnés doivent être exécu- » tés, ainsi que David.

» L'arrêté du 9, relatif aux recéleurs, ne peut » pas être exécuté à la lettre.

» On promet vingt mille francs à ceux qui livre- » ront Didier. »

XX.

Le ciel lui-même parut vouloir, en se voilant de brume, intercepter ou suspendre cette dépêche de mort et donner aux ministres le temps de la ré- voquer; mais nul contre-ordre ne vola pour rappe- ler l'ordre. Le général et le préfet le reçurent le 15. Le même jour à quatre heures du soir, les sept victimes, dont le scrupule du conseil de guerre n'avait fait que prolonger l'agonie, marchèrent au lieu des immolations, et, s'agenouillant au bord du fossé de l'esplanade encore rouge du sang de leurs frères, ils reçurent la décharge dans le cœur. Un enfant de seize ans, Maurice Miard, à qui aucun code civilisé ne reconnaissait l'âge de discer- nement et de crime, avait marché avec les autres à côté d'un vieillard qui l'encourageait à la mort. Mal atteint par les balles, soit à cause de sa taille

enfantine, soit par la pitié du peloton, dont chaque fusil s'était détourné du buste d'un enfant, Maurice, à peine blessé et qui s'était couché avec les autres au bruit de la décharge, s'agite sous ce groupe de cadavres, relève la tête, étend les bras, implore la mort entière ou la vie de ses meurtriers. Trois nouvelles décharges lui accordent la mort, et il retombe inanimé sur le corps de ses compagnons de supplice.

Le remords de ce meurtre avant l'âge poursuivit depuis jusqu'au tombeau, comme une fatalité de leur vie, tous les hommes à qui le zèle, l'émulation de services à leur cause ou la politique dénaturée donnèrent un rôle dans cette tragédie et une part dans ce sang de l'innocence.

Donnadieu lui-même, en racontant aux ministres le supplice, raconta le soulèvement qu'il avait excité dans la conscience publique.

XXI.

Ainsi périssaient les instruments de la sédition, pendant que les chefs se dérobaient ou étaient épargnés par la peine. Didier lui-même, accompagné de Dussert, de Durif et de Cousseaux, ses principaux complices, était parvenu à franchir les frontières de la Savoie. Accablé par la ruine de ses concep-

tions, blessé à la jambe par la chute de son cheval tombé à Eybens sur son cavalier, énervé de marches, de faim et d'insomnie, il lui restait à subir les reproches de ses complices, et bientôt, peut-être, leur trahison. « Vous nous avez trompés, » lui disaient ses trois compagnons de fuite dans le vallon solitaire des Alpes où ils s'assirent pour la première fois à un foyer de berger, « vous » nous avez trompés, Marie-Louise n'était pas à » Eybens, et aucun cri n'a répondu au cri de Vive » l'empereur dans les murs de Grenoble! — Eh » bien! sachez-le enfin, » répondit le chef, « si nous » avions réussi, c'est au duc d'Orléans que la France » eût remis la couronne! — Le duc d'Orléans! » s'écria Dussert, « Bourbon pour Bourbon, j'aime » autant Louis XVIII! — Si la France l'avait rejeté, » répliqua Didier, « tout était prévu, et nous aurions » proclamé la république! » Cousseaux indigné l'abandonne. Dussert et Durif poursuivent avec lui leur route à travers les montagnes. La gendarmerie piémontaise, avertie par le gouvernement français, épiait déjà ses traces. Il se dirigeait péniblement vers Saint-Jean-de-Maurienne, vallée qu'il fallait nécessairement traverser pour se rendre à l'asile qu'il s'était sans doute préparé en Italie ou en Suisse dans ses excursions du dernier printemps. Arrivé à Saint-Sorlin-d'Arve, village peu éloigné de Saint-Jean-de-Maurienne, il se jeta, accablé de

fatigue, sur un grabat de l'auberge, et s'endormit profondément en attendant le repas qu'on lui préparait. Ses compagnons Dussert et Durif l'abandonnèrent pendant son sommeil. Son hôte, nommé Balmain, les suivit, et, soit indiscrétion de Durif et de Dussert, soit soupçon, il courut avertir la gendarmerie de Saint-Jean-de-Maurienne, et vendre un hôte dont il connaissait la mise à prix.

A son réveil, Didier s'étonne de ne plus voir autour du foyer ni ses amis, ni son hôte. Son cœur se trouble; la femme de l'aubergiste rougit de la trahison préméditée de son mari, tombe aux pieds du vieillard, lui révèle le piége, lui donne du pain, panse ses pieds enflés par les blessures et par la route, et lui montre les bois de sapin où il pourra se dérober à ses persécuteurs. Didier se traîne jusqu'au sommet de la montagne, à travers les brumes, ne sachant s'il y a plus de péril pour lui en France que dans les Alpes. Il tombe de lassitude et de désespoir sur la terre froide, détrempée de neige, et s'évanouit. Il revient de son évanouissement, redescend, entre dans un chalet écarté du village, est secouru par la femme, repoussé, mais non trahi par le mari. On lui donne un enfant pour le conduire dans une grange déserte et isolée, dans les clairières où les montagnards gardent leurs foins pour leurs troupeaux; il s'y abrite et se couche sur l'herbe du grenier.

Cependant son premier hôte, le traître Balmain, revient accompagné des gendarmes de Maurienne, croyant leur livrer son hôte endormi. Sa femme lui avoue qu'elle a voulu éviter cette honte à sa maison et cette richesse si mal acquise par le sang vendu à ses enfants. Le cupide hôtelier insulte sa femme et ses fils, guide les gendarmes, interroge les bergers de la montagne, apprend de l'un d'eux qu'on a vu un vieillard harassé se traîner à travers les sapins vers la grange déserte; il y court avec les carabiniers, cerne le chalet, enfonce la porte, découvre Didier étendu sur la paille, le livre aux gendarmes, et mendie la récompense des délateurs. Didier, d'abord conduit à Turin, est livré à la France et ramené à Grenoble sur le théâtre de son crime. Le général Donnadieu le reçoit, l'interroge, prétend en avoir reçu des aveux qui donneraient des importances et des ramifications mystérieuses à sa conspiration. Mais Donnadieu était trop intéressé pour être impartial dans l'interprétation de ces prétendues confidences. La vanité de Didier était intéressée elle-même à grandir le complot dont il avait été le moteur. « A quel péril avons-nous échappé! » s'écria le général en parlant au colonel Vautré, après son entretien secret avec Didier. « Le roi me » ferait maréchal de France, et toi lieutenant géné- » ral, qu'il n'aurait rien fait encore pour le service » que nous lui avons rendu! » Paroles où s'échappe

la moitié du mystère de ce complot. Légèreté d'un côté, ambition de l'autre, crédulité ici, exagération là, nuage partout.

XXII.

A peine Didier fut-il sans espoir qu'il redevint sincère, et ne chercha plus ni à tromper les autres, ni à se tromper lui-même sur la nature de l'acte qu'il avait seul conçu, perpétré et accompli. Son âme légère et agitée retrouva l'aplomb et le calme au bord du tombeau. Il se tourna vers Dieu, et accepta, en expiation de sa démence, la mort qu'il ne pouvait éviter. Il nourrit ses dernières heures de la lecture de l'Imitation de Jésus-Christ, ce manuel de la résignation et de la pénitence chrétienne. Une épouse inséparable, des enfants pieux pénétrèrent dans son cachot et s'interposèrent nuit et jour entre la vengeance publique et lui. Il ne chercha ni à aggraver, ni à pallier son crime. Il laissa entrevoir que la gloire du conspirateur, changeant par le mystère et par l'audace la face de son pays, était le mobile principal de sa conjuration. Il fit remarquer, et il sembla déplorer lui-même la contradiction qui existait entre sa vie consacrée à la cause, à l'amour, au service des Bourbons, et sa mort méritée par un attentat contre leur famille. « Hélas ! »

dit-il, « j'ai marché à reculons vers l'échafaud ! » Puis il s'abîma dans une religieuse acceptation de son sort. L'arrêt mortel ne parut ni l'étonner ni l'abattre. Reconduit dans son cachot, il y passa les dernières heures adoucies par les bénédictions de la religion et les tendresses de sa femme, qui s'ensevelissait d'avance dans le cercueil du condamné. Jamais l'amour conjugal ne partagea plus complétement le supplice pour n'en laisser que la moitié au mourant. Le général Donnadieu, poursuivant le mystère politique qu'il espérait arracher à Didier jusque sur le bord de l'échafaud, pénétra dans le cachot un instant avant l'heure de l'exécution. « Que » vous avouerai-je? » répondit Didier obsédé aux instances du général, « dans une heure je ne serai » plus. » Et comme Donnadieu insistait encore : « Eh bien! dites au roi que la seule preuve de re» connaissance que je puisse lui donner en retour » des bienfaits que j'en ai reçus est de lui conseiller » d'éloigner de lui, du trône et de la France le duc » d'Orléans et M. de Talleyrand. » — « Ce furent » là, » écrivit le général, « les dernières paroles » d'un homme prêt à entrer dans l'éternité. »

XXIII.

Livré une minute après aux bourreaux, on lui lia les mains, et on coupa ses cheveux blancs recueillis et arrosés des larmes de sa femme. Cette épouse, vieillie dans la douleur et forte dans le trépas, se préparait à l'accompagner jusque sur l'échafaud pour recueillir aussi son sang et son corps. On fut obligé d'employer une pieuse violence pour arracher son mari de ses bras. Didier marcha au supplice la tête nue, le manteau de nuit jeté sur les épaules, sous une pluie froide, à travers les rues désertes, au milieu du silence de la mort. Son pas était ferme, son visage attentif aux édifices, aux fenêtres, aux visages qu'il avait connus dans sa ville natale. Au moment où il débouchait sur la place de l'exécution, une fenêtre s'ouvrit et se referma tout à coup, et un cri de détresse déchira les airs et les cœurs. Adieu suprême d'une épouse ou d'une fille échappée à la vigilance de la famille pour jeter encore son âme au mourant.

Didier se retourna, et pâlit à ce cri auquel il allait répondre d'une autre vie. Puis il reprit sa prière mentale, monta sans trébucher les degrés de l'échafaud, écarta de la main le bourreau qui voulait inutilement ajuster sa tête sous le couteau, s'y

plaça lui-même, et reçut en martyr le coup qu'il avait affronté en conjuré.

XXIV.

Avec lui s'évanouit une conjuration qu'il portait tout entière dans sa tête. Malgré les efforts du général Donnadieu et des hommes qui avaient élevé la conspiration de Grenoble jusqu'à l'importance d'une révolution pour rejeter le crime tantôt sur M. Decazes, tantôt sur M. de Talleyrand, tantôt sur le duc d'Orléans lui-même, aucun indice ne vint pendant trente ans justifier ces soupçons. Les paroles mêmes de Didier mourant, vagues, extorquées, entendues par un seul témoin intéressé, et interprétées par lui seul dans le sens de sa propre importance ou de ses propres haines, étaient un avertissement plus qu'une accusation. Il est vrai qu'après son avénement au trône, le duc d'Orléans sembla faire de la cause de Didier sa propre cause, en élevant sa famille aux emplois publics, en récompensant ses complices, en indemnisant ses victimes. Mais on sait que les révolutions accomplies se portent presque toujours héritières des révolutions tentées, bien qu'elles soient étrangères à ces tentatives. Le successeur des Bourbons se voyait obligé d'accepter comme versée pour lui chaque

goutte de sang versée contre eux pendant leur règne. Celui des vingt-cinq victimes de Grenoble avait eu un cri trop sinistre pour le laisser oublier. Ce qui est certain, c'est que Didier, s'il eût réussi, aboutissait inévitablement à un changement de dynastie, non en faveur d'un enfant prisonnier à Vienne, mais en faveur d'un prince mûr, habile, populaire, et présent en France. Ce conspirateur, en levant le drapeau de Grenoble contre le roi, croyait flatter, servir à leur insu, et entraîner, malgré eux peut-être, dans sa victoire, les partisans prématurés de la maison d'Orléans. Ce prince ne conspirait pas, et ne donnait à personne le mandat de conspirer pour lui, nous le savons; mais les murmures de cour, les amertumes de langage, les accusations des partis, les inimitiés sourdes de famille éclataient trop près de lui parmi ses familiers et ses serviteurs pour qu'il ne parût pas responsable des inductions qu'un conspirateur officieux pouvait tirer de ces apparences. Le duc d'Orléans, innocent d'acte et de volonté pendant tout le cours de la restauration, était coupable de situation, d'attitude et de silence : Didier fut coupable de vaine gloire cherchée dans le sang; Donnadieu, de jactance; M. Decazes, de promptitude à devancer les reproches de la cour et de la Chambre en faisant un signe de mort aux bourreaux de Grenoble; le roi, de complaisance à son parti et d'implacabilité envers des vaincus sans

lendemain. Cette tragique intrigue, dénouée par les cadavres de tant de victimes, laissa une tache sur ces noms et sur ce règne.

Le prix de la tête de Didier, payé à son hôte *Balmain* et à son dénonciateur *Sert*, ne profita pas à la trahison. Sert, après avoir reçu les vingt mille francs promis et un emploi dans un département éloigné, y fut poursuivi par la renommée de son trafic de tête, isolé dans la foule, injurié dans le nom de ses enfants, obligé de vendre à vil prix ses biens paternels, exclu de tout commerce avec les hommes et même avec Dieu, dont les temples se fermaient devant lui.

La maison de Balmain, l'hôte infidèle et vénal, fut marquée d'un signe de réprobation et désertée des voyageurs. Sa femme mourut de honte de porter son nom, ses enfants abandonnèrent le village; le père, après avoir mendié à Paris le prix du sang de Didier, perdit la raison en revenant dans ses montagnes, mais sans pouvoir perdre le souvenir de sa trahison. Le salaire de la délation ne profite ni à ceux qui le gagnent ni à ceux qui le payent. C'est une loi de Dieu que les hommes se chargent eux-mêmes d'exécuter.

XXV.

Les conspirations de Grenoble et de Lyon étaient à peine éventées que des sociétés secrètes, puisant des ressentiments plus âpres dans des vengeances plus implacables, tentaient de toutes parts d'autres soulèvements. Un ouvrier en cuir nommé Plaignier, un écrivain public nommé Carbonneau, et un ciseleur nommé Tolleron forment le noyau imaginaire d'une association de conspirateurs sous le nom de *patriotes de 1816*. Épiés par la police, qui avait introduit un de ses provocateurs dans leurs réunions, cet agent les encourage à tenter l'assaut des Tuileries en y faisant brèche par l'explosion d'une mine introduite par un égout qui joint le fleuve au palais. On laissa monter cet échafaudage de puérilités, de perversités et d'impossibilités jusqu'à la hauteur d'un crime d'État. Un jury passionné et implacable, comme tous les tribunaux d'opinion dans les temps de parti, condamna les trois premiers fondateurs de la réunion à la peine des parricides, dix-sept autres complices inférieurs et jusqu'à des femmes à des peines infamantes. La police retira ses agents de la cause, et la police n'y trouva que les dupes recrutées par elle-même. Plaignier, Carbonneau et

Tolleron marchèrent à la mort, le visage couvert d'un voile noir, comme s'ils avaient attenté à la vie de leur père. On leur coupa le poing avant de leur trancher la tête. L'horreur de ces supplices pour des crimes si douteux ou si indécis accrut dans le peuple la haine, et en la comprimant la rendit plus perverse. Les sociétés occultes s'entendirent par signes d'une extrémité du royaume à l'autre. Le retentissement des condamnations contre les généraux accusés de complicité avec Bonaparte pendant les cent-jours ajoutait des tragédies à ces tragédies. L'amiral Linois, le général Debelle, le général Travot étaient condamnés à la peine de mort. Drouot et Cambronne n'échappaient à la même peine qu'à une faible majorité. Le général Chartron était fusillé dans la citadelle de Lille; le général Bonnaire était déporté, son aide de camp Mietton exécuté; le général Mouton-Duvernet immolé à Lyon, les généraux Lefebvre-Desnouettes, Rigaud, Gilly, Gruyer, Radet, Drouet-d'Erlon, les deux Lallemand, Clausel, Brayer, Ameilh, les uns emprisonnés, les autres fugitifs, expiaient en personne ou en effigie la peine presque toujours capitale de leur défection.

Les procès de presse et les procès de propos séditieux suivaient partout ces condamnations ou ces exécutions militaires. Les tribunaux correctionnels rivalisaient de rigueur avec les jurys criminels et

les conseils de guerre. Le parti de la cour et des Chambres, insatiable de sévérités, accusait, par la plume de ses écrivains, la mollesse des répressions et la longanimité du roi et de ses ministres. Il n'y a pas de tyran plus implacable qu'une passion publique. Louis XVIII gémissait sans avoir la force de contenir. Il croyait racheter, par ces sacrifices à la vengeance ou à la sûreté de son trône, la confiance et la douceur qu'il avait commandées à sa famille et dont il avait été puni par les bonapartistes, à son premier règne. Le duc de Richelieu, exclusivement attentif à la libération du territoire, œuvre principale de son ministère, croyait hâter l'évacuation du sol en montrant aux étrangers le règne actuel partout vengé, craint ou obéi.

XXVI.

M. Decazes, malgré ses concessions aux clameurs de la cour du comte d'Artois, ne se dissimulait pas que le gouvernement dérivait de sa ligne et allait être emporté aux écueils des gouvernements de parti. Le premier débris que cette réaction devait emporter, c'était lui. Homme jeune, il répugnait à cette cour de l'émigration, aigrie dans la solitude des longs exils, désorientée dans son propre pays; homme nouveau, il déplaisait à cette aristo-

cratie antique, à qui l'habitude d'entourer le monarque faisait considérer le pouvoir comme une propriété de son rang; favori du roi, il inquiétait la famille royale sur les concessions de principes et d'autorité qu'il inspirait à ce prince. M. Decazes était, aux yeux de la cour du comte d'Artois, un Necker rajeuni, recommençant, après les catastrophes révolutionnaires, les connivences avec l'opinion publique qui les avaient précipitées. Le renvoi de M. de Vaublanc, ministre avoué de la faction du comte d'Artois et son témoin dans le conseil, rendait déjà ces antipathies contre M. Decazes presque irréconciliables. Cette faction, sourde mais turbulente, affectait par décence de situation le dévouement le plus excessif à Louis XVIII, mais elle avait ses manœuvres occultes dans le palais, son parti dans la Chambre, ses comités dans les provinces, ses congrégations sous le manteau de la religion dans l'église, ses ramifications dans les conseils des souverains étrangers, ses organes avoués ou désavoués dans le journalisme. L'irritation croissante de la presse royaliste, de la majorité de la Chambre, de la pairie, faisait espérer à cette faction intestine qu'au prochain retour des députés à Paris elle parviendrait à dominer seule le conseil, à exclure les hommes nouveaux, à les remplacer par ses agents les plus fanatiques, et à entraîner le roi à des ruptures éclatantes avec l'esprit nouveau. Ce-

pendant la nécessité, dans toute forme de gouvernement constitutionnel, de séduire l'opinion avant de la dompter et de puiser dans une certaine popularité la force d'asservir le peuple, obligeait les hommes les plus habiles de ce parti à affecter pour les constitutions représentatives un zèle réel chez les uns, menteur chez les autres, qui donnait au parti royaliste exagéré une apparence de libéralisme jaloux. M. de Chateaubriand se signalait par son talent dans ce parti nouveau. Dans un petit code de royalisme à la fois dogmatique et sentimental intitulé *la Monarchie selon la Charte*, ce grand écrivain s'efforçait, avec autant d'habileté que d'éclat, de concilier la monarchie et la liberté. Il se faisait, dans ce livre et dans des improvisations de plume jetées aux journaux de la cour, le publiciste éloquent de la royauté à trois branches calquée sur la constitution britannique et sur le type des idées de Mirabeau en 1789. L'esprit ressuscité de l'Assemblée constituante semblait revivre en lui et dans ses amis. On croyait relire dans leurs pages les discours des Clermont-Tonnerre, des Mounier, des Cazalès, des Maury dans cette assemblée. Les trois pouvoirs, pondérés imaginairement l'un par l'autre, se balançaient, au souffle de M. de Chateaubriand, dans un équilibre dont les éléments, réels en Angleterre, avaient disparu en France. Il n'y avait plus parmi nous qu'une royauté d'habitude et une immense démocratie de

fait. Aussi les idées de M. de Chateaubriand tendaient-elles à reconstruire l'impossible, c'est-à-dire un pouvoir constitutionnel, aristocratique et héréditaire dans une noblesse que l'égalité des partages et la suppression de la féodalité n'admettaient plus. C'était là l'erreur de M. de Chateaubriand et de son école. La répugnance organique de la nation au rétablissement d'une caste privilégiée rendait les avances de cet écrivain suspectes au parti libéral; mais, quand on consentait à passer sur cette impraticabilité radicale de son système, on écoutait et on répétait avec complaisance les beaux accents de générosité et de liberté qui vivifiaient ses écrits. Sa naissance, qui l'affiliait à la haute aristocratie; ses élégies chrétiennes, qui en avaient fait depuis douze ans le *Jérémie* de l'Église; son style, qui le popularisait dans toutes les imaginations vives et sensibles; sa haine contre Napoléon et contre son despotisme, dont il s'était fait le *Tacite;* son adoration des Bourbons, gage de sécurité pour les royalistes; son ambition d'autant plus active aujourd'hui qu'elle avait été plus ajournée et plus impatiente sous le dernier règne, rendaient M. de Chateaubriand l'homme à la fois le plus nécessaire et le plus dangereux à la nouvelle monarchie. Mécontent du roi, qui n'appréciait pas à un assez haut prix ses services; dévoué mais suspect au comte d'Artois, qui voulait des serviteurs plus dociles, il

flattait et inquiétait tour à tour les deux influences qui se disputaient le palais : constitutionnel avec le roi, royaliste exagéré avec son frère, ne rompant encore entièrement ni avec l'un ni avec l'autre, respectant en apparence M. de Richelieu et M. Lainé, mais poursuivant déjà dans M. Decazes le favori qu'il méditait de renverser.

XXVII.

Le roi et M. Decazes étaient trop clairvoyants pour ne pas voir dans le parti exalté et arriéré de la cour et de la Chambre les symptômes de l'orage qui se formait contre eux. Ils cherchaient des contre-poids naturels dans les hommes ralliés de cœur ou d'ambition à la monarchie, mais que leurs antécédents rendirent incompatibles avec la renaissance de l'ancien régime. La plupart, hommes de gouvernement plus qu'hommes de principes, appartenant par leurs noms à la vieille royauté, ralliés à l'empire pendant ses prospérités, s'en étant détachés les premiers à sa chute, ayant retrouvé en 1814 leur vieux dévouement pour la famille des Bourbons, écartés des affaires ou hésitant en 1815, se rapprochant du trône depuis que le trône était relevé, recherchant M. Decazes par similitude d'antécédents depuis que ce jeune mi-

nistre possédait le cœur du monarque, et s'abritant sous cette influence pour remonter les échelons brisés de leur fortune politique; M. Pasquier, M. Molé, M. de Barante, M. Mounier, M. Villemain, M. Guizot, M. Anglès, les uns déjà rompus aux vicissitudes des gouvernements et modérés par lassitude, les autres encore jeunes et modérés par force d'esprit; ces hommes, presque tous remarquables par leurs talents ou par leurs espérances, étaient le noyau d'un parti intermédiaire destiné à beaucoup s'étendre et à beaucoup grandir, parce qu'il se plaçait où le roi se plaçait lui-même et où va la foule après les révolutions, entre tous les partis, offrant aux uns sécurité, aux autres satisfaction, à tous des gages. Un homme supérieur à eux par les années et par l'autorité, M. Royer-Collard, philosophe et politique à la fois, les couvrait du mystère de ses conceptions, de la dignité de sa vie et du prestige de ses aphorismes. Il était le Siéyès concentré et silencieux de ce parti naissant. A toute religion, il faut un oracle. M. Royer-Collard était l'oracle encore indécis de cette secte active et équivoque qu'on devait appeler plus tard les *doctrinaires*.

XXVIII.

M. Decazes, qui avait besoin de faire un parti personnel au roi, prêta l'oreille aux conseils de ces hommes et s'entoura d'eux pour fortifier sa propre situation. C'est dans les entretiens de ces conseillers qu'il puisa l'idée et l'audace du coup d'État auquel il voulait amener le roi.

Quatre ministres, M. de Richelieu, M. Lainé, M. Decazes et M. Corvetto, convaincus que les rênes du gouvernement seraient arrachées des mains du roi s'ils ne prévenaient pas le retour de la Chambre, prirent la résolution hardie de la dissoudre avant qu'elle eût fait une loi d'élection, et d'en appeler au pays de l'exagération et de la violence de ses représentants. Le roi, qu'il fallait avant tout entraîner dans cette résolution courageuse, hésita quelques jours, puis entra lui-même dans cette conspiration contre ses amis exclusifs. Le secret de ce coup d'État, fidèlement gardé entre quelques hommes, éclata le 5 septembre dans la nuit, sans que les collègues des ministres et sans que le frère du roi lui-même eussent eu le pressentiment du coup qui les frappait. On lut, le matin du jour suivant, dans les feuilles publiques, l'ordonnance du roi qui, en confirmant de plus en plus sa volonté

de régner par la Charte, prononçait la dissolution de la Chambre de 1815, et convoquait pour le 4 octobre les électeurs.

Le roi, qui voulait éviter les reproches de son frère sur un secret et sur un acte si agressif contre lui, avait chargé le duc de Richelieu d'aller lui communiquer l'ordonnance avant l'heure où elle serait publique. Le comte d'Artois reçut cette communication comme il aurait reçu le coup de mort à la monarchie. Il prophétisa la ruine du trône privé de ses véritables appuis. Il vit dans Louis XVIII un autre Louis XVI, ouvrant la brèche et frayant lui-même la route à ses ennemis. Le château retentit de sa colère et de ses gémissements. Ses amis osèrent accuser à haute voix M. Decazes de trahison. La duchesse d'Angoulême refusa de recevoir les ministres de son oncle. Le duc d'Angoulême, plus mûr que son père et plus modéré que sa femme, se confia sans répugnance et sans murmure à la sagesse du roi. Le duc de Berry, que sa jeunesse et ses goûts militaires laissaient entourer des jeunes officiers de l'empire et qui affectait dans l'intimité le mépris des vieilles superstitions de l'ancien régime, s'écria que le roi avait bien fait de s'affranchir du joug intolérable d'une Chambre à la fois servile et révoltée. Le parti de la cour bouillonna jusqu'à la démence. La masse immense de l'opinion, lasse déjà des agitations et des fureurs

de la représentation qu'elle avait nommée l'année précédente, répondit au coup d'État du 5 septembre par une unanime acclamation de joie. A l'exception des partisans exclusifs du trône, la France entière, en un seul jour, devint royaliste. Le pays semblait avoir reconquis son roi, le roi son pays.

Le ministère triomphant fut attaqué violemment par M. de Chateaubriand dans une phrase ajoutée à une de ses brochures. Le roi le destitua de son titre de ministre d'État, en lui conservant ses pensions. La lutte s'ouvrit entre le gouvernement et les royalistes. M. de Richelieu, qui voulait affranchir le roi de ses amis sans le livrer à ses ennemis, recommanda aux agents de l'administration de n'exclure des candidatures à la Chambre que les hommes rebelles aux sages inspirations du roi, mais d'en écarter énergiquement les révolutionnaires et les bonapartistes. M. Lainé parla le même langage dans ses instructions. Le roi lui-même parla en père aux présidents des colléges électoraux qui venaient prendre ses ordres avant leur départ pour les provinces. « Dites » aux Français que c'est un vieillard qui leur de- » mande de rendre ses derniers jours heureux par » le spectacle de la réconciliation et du bonheur de » ses enfants. » Les élections inspirées par cet esprit ratifièrent en majorité le coup d'État du 5 septembre, en excluant les députés violents du parti rétrograde et en accroissant la force du parti

du roi et de la modération. M. de Vitrolles lui-même, âme des conseils du comte d'Artois, fut répudié par les électeurs. Il en fut de même de M. Laborie, satellite remuant de M. de Chateaubriand, de M. de Sesmaisons, de M. de Bethisy, de M. de Polignac. Presque tous les hommes qui s'étaient dénoncés eux-mêmes à l'opinion pendant la session dernière, soit par des motions de vengeance, soit par des aspirations au rétablissement de l'ancien régime, soit par des intrigues sourdes dans les intimités de la maison royale, furent réprouvés pour leur zèle, pour leurs systèmes ou pour leurs manœuvres. La nation se déclara pour elle-même et pour le roi contre les excès de royalisme et contre les agitations révolutionnaires. Des orateurs éminents par le souvenir de leur modération et de leurs talents pendant les phases du dernier régime, tels que Camille Jordan, Ravez, ami de M. Lainé, Courvoisier, Mortier, duc de Trévise, Chabrol, Jacquinot de Pampelune, remplacèrent ces députés violents et vinrent recruter de nombre, d'éloquence et de considération, ce centre de la nouvelle représentation, où le roi, M. de Richelieu, M. Lainé et M. Decazes voulaient se placer avec la majorité du pays. Des hommes rompus aux affaires, tels que M. Pasquier, M. Siméon, M. Roy, M. Beugnot, orateurs diserts, se disposaient à les seconder.

M. de Villèle et M. de Corbière, groupèrent au-

tour d'eux les restes de la Chambre de 1815, en les modérant. Parti d'observation parlementaire plutôt que d'opposition, ils semblèrent attendre les actes du gouvernement avant de se décider, soit à l'appuyer, soit à le combattre.

Quelques hommes plus trempés dans les souvenirs de 1789, tels que Camille Jordan et ses amis, professaient l'accord des principes régénérateurs et de la royauté constitutionnelle.

Deux hommes presque isolés, M. Laffitte et M. d'Argenson, se signalaient par une tendance plus républicaine qu'impérialiste : M. Laffitte, banquier populaire, jouissant d'un crédit fondé sur sa fortune noblement prodiguée et sur un esprit ambitieux d'importance ; M. d'Argenson, grand seigneur philosophe et bienfaisant, que l'inflexibilité inapplicable de ses systèmes populaires rendait irréconciliable avec toutes les oppositions et tous les gouvernements.

Le roi, en ouvrant la session, parla avec attendrissement des souffrances que la disette des grains faisait éprouver à son peuple ; de ses négociations avec le pape pour un Concordat qui maintiendrait la liberté des consciences, tout en accroissant les subsides de l'État au clergé ; enfin, de sa ferme résolution de soutenir la Charte, traité de paix plus important encore entre le passé et le présent : il donna en témoignage de cette volonté énergique son coup

d'État du 5 septembre. Le premier acte de l'Assemblée démontra aux royalistes exaltés la décroissance de leur opinion dans les votes. Les deux membres qui réunirent le plus de suffrages pour la candidature à la présidence furent M. Pasquier et M. de Serre. M. Pasquier, inspirateur confidentiel de la dissolution de la Chambre de 1815, M. de Serre, ancien émigré, ayant déposé les armes pour rentrer depuis douze ans dans sa patrie, passé de l'armée royale dans la magistrature, homme que l'universalité de ses aptitudes, l'élévation de son âme et la splendeur de son éloquence plaçaient au-dessus des partialités et des intrigues de son temps. Le roi donna la présidence à M. Pasquier. Ce fut une faute du ministère. Les antécédents impérialistes de cet homme d'État, ses fonctions de préfet de police longtemps exercées sous Bonaparte et sous Savary, sa surprise et son emprisonnement inhabiles par trois conspirateurs, sans autre force que leur audace, à l'époque du complot de Mallet, devaient désigner M. Pasquier à la défiance, au ressentiment et aux sarcasmes du parti royaliste dans la Chambre. M. de Serre aurait rapproché, M. Pasquier éloignait. En le désignant, M. Decazes pensait plus à sa reconnaissance personnelle qu'à la concorde entre le roi et l'Assemblée. Cependant les deux Chambres, dans leur réponse au discours du roi, se bornèrent à une paraphrase respectueuse

des volontés de la couronne. Les royalistes désavoués par l'opinion se réfugièrent dans des intrigues occultes dont le foyer était dans le palais du roi.

XXIX.

Une loi d'élection, première réparation que le roi devait aux Chambres offensées par le coup d'État électoral du 5 septembre, fut présentée par le ministère. Elle affectait le droit d'électorat à tout propriétaire qui payait trois cents francs de contribution directe. On avait cru rencontrer à cette limite précise de la propriété le point central où l'aristocratie et la démocratie se touchaient assez pour exprimer à la fois le vœu national et la responsabilité sur gage matériel de tout citoyen dans le sort de l'État. Les royalistes, par l'organe de M. de Villèle, demandaient l'élection à deux degrés, qui, plus populaire à la base, devenait plus aristocratique à son sommet. M. Royer-Collard défendit le ministère et les élections à un seul degré. Il signala les assemblées tumultueuses du peuple réuni en assemblée primaire, comme la cause du sang versé pendant la première révolution. M. de La Bourdonnaie, orateur amer et injurieux de l'ultra-royalisme irrité dans l'assemblée, qualifia le ministère du titre de *Directoire*, modifié par

l'introduction de M. Lainé dans le conseil du roi, espérant ainsi humilier la couronne, et montrer aux royalistes un roi dégradé dans un conseil plus souverain que lui. Deux jeunes écrivains à qui la tribune manquait, mais qui servaient de leur plume le ministre, M. Guizot et M. de Barante, écrivirent sous son inspiration contre l'élection à plusieurs degrés. La loi fut plutôt arrachée qu'obtenue de la Chambre des députés.

A la Chambre des pairs, le parti du comte d'Artois, M. de Chateaubriand, M. de Fontanes, M. de Polignac, M. de Fitz-James, combattirent en vain cette mesure, de concert avec MM. de Villèle, de Corbière et de La Bourdonnaie. Le roi sollicitait lui-même des voix dans sa cour pour ses ministres; il triompha plus par déférence que par conviction. La loi fut sanctionnée. Elle constituait une France électorale de cent mille grands et moyens propriétaires. Elle les réunissait pour élire leurs représentants dans le chef-lieu du département. Elle dépaysait ainsi les patronages conservateurs et les clientèles locales. Elle détrônait la considération privée pour lui substituer la renommée banale. Elle excluait le peuple, et elle constituait la cabale politique. Deux erreurs qui devaient enfanter bientôt leurs conséquences : l'opposition croissante dans les masses, et l'agitation ambitieuse dans les assemblées.

XXX.

Des discussions acerbes sur la presse et sur la liberté individuelle encore suspendues et la discussion du budget remplirent le reste de la session. Malgré les efforts de M. de Chateaubriand et de M. de Fitz-James à la Chambre des pairs, le ministère y triompha dans toutes les questions, comme il avait triomphé de M. de Villèle et de M. de La Bourdonnaie à la Chambre des députés. La France, quoique encore partiellement agitée par des séditions suscitées par la disette, aspirait au calme. Les dernières convulsions du bonapartisme expiraient partout dans des conspirations sans âme et sans but. Les royalistes exaltés agitaient seuls, non le pays, mais la cour et les journaux.

Ce calme fut un moment troublé à Lyon par l'éclat d'une conspiration à laquelle le zèle et les ombrages des autorités royalistes du département donnèrent plus d'importance et plus de corps que le complot n'en avait en réalité. Le général Canuel, ancien collègue du général Rossignol dans les guerres républicaines contre les Vendéens, converti au royalisme depuis, avide de renommée dans sa nouvelle cause, commandait le département. Ce général ne cessait, par inquiétude d'esprit et par ému-

lation de fidélité, de dénoncer au gouvernement et au commissaire général de police à Lyon, M. de Sainneville, des périls imaginaires, inventés ou grossis par les espions militaires ou par les espions officieux de son entourage. M. de Sainneville, après avoir quelquefois sévi contre les hommes déclarés suspects par le général, croyant la tranquillité assurée, était parti pour Paris, laissant pour quelques jours la ville à la police militaire. Quelques officiers à demi-solde des villages voisins de Lyon, enrôlés dans une conjuration par un capitaine de la légion de l'Yonne, nommé Ledoux, se concertent à sa voix pour soulever leurs cantons et pour marcher sur Lyon le 8 juin. Ledoux leur promet le concours d'une partie des troupes et du peuple à la tête desquels il doit les rejoindre. Quelques-uns des conjurés attendent en effet Ledoux. Étonnés de son retard et de la solitude des rues, ils vont le chercher dans sa demeure. Il n'y était plus. Ils épient son retour. La journée s'écoule; à la chute du jour ils voient le capitaine Ledoux rentrer dans la ville, ils le suivent inaperçus. Ledoux entre chez le général Canuel comme s'il allait lui faire un rapport secret : au moment où il en ressort, ses complices, qui le soupçonnent de les avoir trahis, l'étendent mort d'un coup de feu. A la même heure le tocsin sonne dans onze villages populeux des rives de la Saône et du Rhône; un petit nombre de conjurés,

anciens militaires, et des masses de paysans, confuses, étonnées, se rassemblent au bruit du tocsin, les uns croyant aux rumeurs d'une révolution accomplie à Lyon, les autres croyant que la cloche les appelle à l'incendie. Quelques gendarmes et un faible détachement de troupes suffisent à les disperser sans lutte. La conjuration puérile ou imaginaire s'évanouit avec le jour. Sept ou huit officiers et sous-officiers licenciés et quelques paysans, complices de ce complot soldatesque, sont seuls coupables de démence plus que de sédition. Mais le général Canuel, le préfet et le maire de Lyon, les uns par jactance, les autres par crédulité ou par panique, font retentir dans toute la France le bouillonnement de ces villages comme l'explosion d'une révolution. Le ministre y croit ou affecte d'y croire, pour complaire à ses ennemis qui l'accusent déjà d'indulgence ou de complicité. M. de Sainneville est renvoyé à Lyon. Il témoigne en vain des doutes sur la réalité des dangers connus. Le préfet et le maire les attestent. Deux ou trois cents suspects sont jetés dans les cachots. La cour prévôtale s'assemble, divise la cause, juge séparément les accusés de la ville et de chaque village, comme pour aggraver l'importance du crime par la multiplicité des foyers de complot. Dix têtes tombent sur l'échafaud dans la ville, onze dans les villages; cent dix accusés n'échappent à la peine capitale que par

des condamnations à la déportation ou aux galères. Des colonnes mobiles de troupes et de gendarmes lancées dans les campagnes sèment partout la terreur et la délation, pendant que des agents perfides provoquent à de nouvelles insurrections pour avoir à rendre d'autres services.

Cependant le commissaire général de police, M. de Sainneville, témoin de ces excès, revient à Paris et les dénonce aux ministres. Un doute sinistre s'élève à sa voix dans l'âme du duc de Richelieu, de M. Lainé, de M. Decazes, du roi. Ils cherchent la vérité dans ce dédale de crimes réels, de crimes supposés, de supplices incessants. Ils font partir pour Lyon le maréchal Marmont, investi du titre de lieutenant du roi dans ces provinces. Le colonel Fabvier, son chef d'état-major, accompagne le maréchal. Leur présence à Lyon fait éclater enfin le jour véritable sur cette énigme de faux zèle, de trames confuses, de paniques réciproques, de police, de terreur et d'iniquités. Les accusateurs s'accusent eux-mêmes, les témoins se démentent, les agents à double langue se dévoilent, le fantôme des prétendus dangers, l'importance des services exagérés s'évanouissent. Le maréchal Marmont suspend au nom du roi les procédures encore pendantes, les amnisties individuelles adoucissent ou annulent les peines. Le préfet et le général sont rappelés. Marmont et Fabvier reviennent à Paris :

ils laissent d'amers ressentiments contre eux dans l'âme des royalistes humiliés. Le complot de Lyon, exploité par les deux partis, et devenu pendant plusieurs années un texte d'accusations mutuelles, reste un de ces mystères des temps agités, où la lumière ne descend jamais jusqu'au fond.

XXXI.

Cependant le ministère, séparé de tout alliage avec le parti opposé au coup d'État du 5 septembre, avait admis successivement dans le conseil M. Pasquier à la tête de la justice, M. Molé à la tête de la flotte, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr à la tête de l'armée. Ces hommes, tous les trois de capacités diverses, mais éminentes, fortifiaient le conseil du roi. Ils attestaient dans le jeune ministre qui les avait inspirés à son maître un zèle exempt de jalousie pour son service. M. Decazes en ce moment cherchait évidemment plus à servir qu'à dominer, car il se donnait dans ses nouveaux collègues, comme il s'était donné dans M. Lainé, des rivaux et même des supérieurs dans les affaires. M. de Serre présidait la Chambre : M. Guizot, M. de Barante, M. le duc de Broglie, M. Villemain, hommes d'espérance, formaient, à titres divers autour du ministre favori, non-seulement une familiarité,

mais une opinion. Tous versés dans l'étude de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, tous ayant senti en naissant le poids humiliant du despotisme de Napoléon sur la pensée et sur la dignité de l'âme, tous étrangers ou par leur naissance, ou par leur jeunesse aux superstitions de la cour de l'ancien régime, ils tendaient de bonne foi à réconcilier la France nouvelle et la vieille monarchie, en mûrissant l'une, rajeunissant l'autre. Doués d'un esprit plus érudit que créateur, ils avaient assez de perspicacité pour comprendre les analogies entre la révolution de 1688 et celle de 1789, pas assez de génie pour en comprendre les différences. Leurs doctrines n'étaient que des imitations : ils voulaient constituer en France, sans en avoir les éléments, un parti parlementaire entre le roi, la noblesse et le peuple, s'emparant du gouvernement par droit de supériorité d'intelligence ou d'ambition, opposant le peuple au roi, le roi au peuple, l'esprit plébéien à la noblesse, et fonder ainsi une caste de gouvernement indépendant de toutes ces formes sociales, subsistant et se maintenant par le talent, le manége des affaires, la plume, la tribune, comme ces races étrangères, mais dominatrices, qui s'imposent et se maintiennent dans l'Orient entre le peuple et le souverain. Tous les hommes usés, mais non lassés, des vieux partis révolutionnaires ou impérialistes, tous les jeunes gens qui se sen-

taient une supériorité quelconque d'esprit, de parole, de caractère ou même d'ambition se ralliaient à eux. L'estime d'eux-mêmes et le dédain du vulgaire étaient les caractères dominants de leur école. Insinuants comme une intrigue, intolérants comme un dogme, ils ressemblaient déjà de loin à ces sectes religieuses qui flattaient le monde pour l'asservir. Quelques esprits supérieurs, tels que M. de Serre et M. Royer-Collard, acceptaient le patronage que ces jeunes sectaires leur décernaient pour le décorer de leur considération. Le roi et M. Decazes récompensaient et encourageaient leur zèle, afin d'intimider par eux le parti de la cour et de dominer par eux le parti révolutionnaire. Poids mobile que le ministre de la police, jeune comme eux, pouvait tour à tour porter de tel ou tel côté de l'opinion, pour constituer ce gouvernement d'équilibre qu'il voulait créer au profit du roi. Ces hommes sans racines profondes et sans lien avec le fond du pays étaient éminemment propres à ce rôle : la première de leurs doctrines, c'était leur propre importance, et ils n'avaient rien à refuser au despotisme ministériel de M. Decazes, pourvu que ce ministre ne leur refusât rien à eux-mêmes en influence et en ascendant. M. de Richelieu ne comprenait pas ce nouveau parti. Accoutumé à la servilité grecque des cours absolues du Nord, il ne voyait dans ces jeunes ambitieux que des serviteurs habiles et dévoués à

la cour. M. Lainé, républicain de caractère et royaliste par loyauté, discernait par instinct l'esprit d'intrigue qui corrompait ce parti de la jeunesse. Il n'acceptait tant de zèle qu'avec une secrète répugnance; M. Pasquier le caressait comme un instrument de règne, M. Molé comme un élément utile du principe d'autorité royale, quel que fût le prince; M. Decazes s'en laissait entièrement circonvenir, sans y adhérer toutefois par ses convictions ni par sa nature : il réservait son cœur au roi et sa politique aux circonstances. Le roi, fier et flatté de rajeunir dans ce parti né sous son règne et destiné à servir sa pensée personnelle, comblait de sourires, de confidences et de faveurs les amis de son ministre favori.

M. Decazes conquérait de plus en plus ce titre en apparence si contradictoire avec la nature d'un gouvernement constitutionnel, où l'amitié personnelle du roi ne compte pour rien dans son conseil. Mais la monarchie constitutionnelle était si récente et si indécise encore en France à cette époque de 1817, que nul, excepté les rivaux de cour, ne songeait à disputer au roi le droit d'avoir des amitiés, et que tout le monde s'inclinait devant la faveur. Cette faveur, qui avait eu assez de puissance pour décider le roi à rompre avec le passé par le coup d'État contre ses amis exagérés, était devenue en ce moment une sorte de toute-puissance qui tenait dans

ses mains le sort de toutes les idées. M. Decazes était l'arbitre des royalistes et des libéraux. Les premiers l'adulaient comme le confident de la couronne, les seconds le servaient comme le modérateur de la monarchie et le conservateur de la Charte. Le roi l'aimait jusque dans sa famille. Il s'entourait de tout ce qui lui rappelait son ministre. Une sœur jeune et belle de M. Decazes, mariée à Bordeaux, avait été appelée à Paris pour jouir de la faveur de son frère et pour tempérer, par la grâce des femmes, ces réceptions officielles qui sont en France une décoration obligée du pouvoir. Le roi avait voulu la voir. La figure, la candeur, l'étonnement respectueux de cette sœur de son favori lui avaient plu. Il l'avait admise et comme contrainte à une sorte de familiarité d'entretien avec lui. Ces délassements d'esprit d'un prince valétudinaire dans l'intimité d'une femme sans ambition et sans intrigue prêtèrent à la jalousie dans le palais des interprétations odieuses. Ces interprétations tombèrent devant la modestie et devant le désintéressement de la nouvelle favorite du roi. La sœur du ministre ne profita pas même pour sa fortune de cette intimité de hasard avec le prince. Entrée pure de tout déshonneur dans le palais, elle en sortit pure après la chute de son frère.

Le roi, qui voulait donner à la fortune de son ministre intime une base plus permanente que son

amitié, s'occupait lui-même de le faire adopter par une de ces familles dont l'adoption naturalise les hommes nouveaux dans les races antiques. M. de Saint-Aulaire, marié en premières noces avec une fille du prince de Nassau-Saarbrück, marié depuis avec une femme jeune et belle que sa grâce et son esprit faisaient régner dans les salons aristocratiques et littéraires de Paris, avait eu de son premier mariage une fille. Cette fille était héritière du nom de son père, de la fortune princière d'une branche des Nassau, de l'empire de sa seconde mère sur le monde lettré et politique des salons. Le roi écrivit de sa propre main à M. de Saint-Aulaire pour lui demander la main de sa fille pour son ministre. M. de Saint-Aulaire, trop homme de cour pour résister au vœu du roi, ami politique de son gendre futur, hôte habituel de ce parti nouveau, dont sa maison et celle de M. de Broglie étaient le foyer, accéda au désir du roi. M. Decazes, plébéien répudié par les royalistes, entra par la faveur dans l'aristocratie. Cette fortune de l'heureux ministre irrita l'aristocratie sans la subjuguer. On accusa M. Decazes de vanité, M. de Saint-Aulaire de complaisance, le roi de profanation de sa noblesse. La haine contre le favori s'accrut de son élévation.

XXXII.

Les élections de la Chambre et le calme du pays permettant au duc de Richelieu de s'absenter, il se proposa de se rendre au congrès d'Aix-la-Chapelle, où les ministres des grandes cours allaient se réunir à l'appel de l'empereur Alexandre et à l'instigation du roi pour délibérer sur l'évacuation anticipée de la France par les corps d'occupation. Mais le parti désespéré qui venait d'être détrôné par l'ordonnance du 5 septembre voyait avec terreur la main de l'Europe se retirer de nos affaires, et livrer la France à la seule domination du roi et à la politique de son ministère. Le duc de Richelieu, l'ambassadeur de Russie Pozzo di Borgo et lord Wellington, condescendant au désir passionné du roi, agissaient de concert pour abréger l'humiliation de la France et pour décider la coalition à lui rendre sa nationalité et son indépendance ; mais des hommes, plus amoureux de servitude que leurs ennemis eux-mêmes n'étaient jaloux d'une plus longue oppression, ourdissaient à Paris, dans les conciliabules de la faction rétrograde, une intrigue apocryphe pour mendier l'intervention de l'étranger dans les affaires du pays. Cette intrigue, plus digne du nom de complot, qui continuait dans une partie du pa-

lais les trames de l'émigration, éclata tout à coup par la publication d'un mémoire adressé secrètement aux cours étrangères et qui reçut de ce mystère le nom de *note secrète*. Explosion sourde des colères du parti rétrograde, émanation des terreurs simulées des familiers du comte d'Artois, résumé des griefs d'ambition de quelques hommes que la sagesse du roi avait rejetés dans l'ombre, cette note, d'une diplomatie occulte et à double entente, était plus coupable encore dans son esprit que dans ses termes. Elle ne disait pas formellement à l'Europe de continuer et d'aggraver sa surveillance armée sur la France, elle étalait même le patriotisme dans les mots. Mais, en dépeignant aux yeux des étrangers la France comme une nation en décomposition sociale où *le gouvernement ne se soutient que par la présence des armées étrangères*, et en concluant à une pression décisive sur le roi pour le forcer à changer de système et de ministère, la *note secrète* indiquait péremptoirement aux cours étrangères la nécessité, sous peine de conflagration universelle, de perpétuer encore l'occupation de la patrie. C'était la première révolution authentique de ce gouvernement ou de ce contre-gouvernement occulte composé d'hommes sincèrement mais aveuglément convaincus de la perte de la monarchie entre les mains du roi, et d'autres hommes intéressés à agiter la cour et pressés d'exploiter au profit de leur

ambition remuante le règne du prince qu'ils égaraient.

On soupçonna M. de Chateaubriand d'être le rédacteur de cette dénonciation de la France au monde, parce qu'elle exprimait quelques-unes de ses doctrines et qu'elle respirait son inimitié contre les ministres. M. de Chateaubriand avait alors en effet des relations avec les hommes occultes de la cour du frère du roi. Mais une telle dénonciation de sa patrie à l'Europe offensait le patriotisme de ce grand écrivain. Il rejeta loin de lui le soupçon comme une injure. Il était incapable d'emprunter les armes de l'étranger pour combattre à l'intérieur le parti même qu'il détestait. L'auteur de la *note secrète* était, dit-on, M. de Vitrolles. Il l'avait rédigée à l'instigation du comte d'Artois, ou communiquée du moins à ce prince avant de la faire parvenir aux ministres des puissances. Le duc de Richelieu, informé de l'existence de cette pièce étrange par ses agents diplomatiques en Allemagne, fut consterné. Il gémit de tant d'efforts et de tant de sacrifices pour l'émancipation de sa patrie, perdus ou contrariés par une conspiration si antinationale, dont ceux-là même qu'il servait avec dévouement avaient reçu la triste confidence. Il écrivit à l'empereur de Russie que ces manœuvres commençaient à influencer pour le ramener à son ancienne confiance en lui et à sa constante générosité pour

la France. Pozzo di Borgo et le duc de Wellington, indignés, quoique étrangers, de cette intrigue contre ce gouvernement d'honnête homme et de cette perversité des partis, assistèrent puissamment le duc de Richelieu auprès des souverains pour effacer de leur esprit les ombrages artificieux de la diplomatie occulte. Le congrès s'ouvrit sous de meilleurs auspices le 20 septembre. Le prince de Metternich, suivi de ce cortége de généraux et de publicistes de la cour de Vienne, animés de son esprit, qui dominaient alors l'Allemagne; M. de Nesselrode et M. Capo d'Istrias, confidents politiques de l'empereur Alexandre; le duc de Wellington, généralissime européen; lord Castlereagh et M. Canning, hommes d'État de l'Angleterre; M. de Richelieu enfin, avaient désarmé les souverains. M. de Richelieu avait amené avec lui à ces conférences deux jeunes amis de sa personne et de sa politique, pour l'assister de leurs conseils et de leur parole dans les transactions de ce traité. L'un était M. de Rayneval, nourri dès son enfance dans les traditions de la haute diplomatie française, que son père avait dirigée sous trois règnes; l'autre était M. Mounier, fils du président de l'Assemblée nationale en 1789, devenu depuis secrétaire intime de Napoléon pendant l'Empire, rattaché, après la chute de l'Empire, à cette monarchie constitutionnelle rêvée par son père, hommes tous deux dont la modération de cœur

garantissait la solidité d'esprit, et à qui on pouvait confier les plus hautes affaires de l'Europe sans craindre ni un excès de zèle, ni une indiscrétion, ni un entraînement de probité. La grâce sérieuse de M. de Rayneval, l'autorité naturelle de M. Mounier, l'intelligence rapide et supérieure de l'un et de l'autre étaient éminemment propres à tout voir, à tout simplifier et à tout résoudre sous la direction d'un premier ministre qui était en même temps leur ami. Ces choix, approuvés de M. Lainé, étaient des préliminaires heureux de succès.

XXXIII.

La présence de l'empereur de Russie et son amitié pour le duc de Richelieu, imposèrent la condescendance des autres cabinets aux désirs du roi de France. « Votre nation est brave et loyale, » dit Alexandre aux plénipotentiaires français; « elle » supporte ses infortunes avec une résignation cou- » rageuse; me répondez-vous d'elle? La croyez-vous » mûre pour l'évacuation? Pensez-vous que son » gouvernement soit solidement affermi? Parlez » franchement; je suis l'admirateur et l'ami de votre » nation; je ne demande que votre parole. Je ne » crains pas, » ajouta-t-il, « le développement des » principes libéraux en France, je suis libéral moi-

» même; je voudrais même que votre souverain » rattachât plus fortement, par quelque acte écla» tant, les intérêts nouveaux à son trône. Je crains » les *Jacobins* (nom révolutionnaire des démago» gues); je les hais; prenez garde à ne pas vous » jeter dans leurs bras; l'Europe ne veut plus de » jacobinisme. Il n'y a qu'une sainte alliance fon» dée sur la morale et sur la religion qui puisse » sauver l'ordre social. Au nom du ciel, monsieur » de Richelieu, sauvons l'ordre social! » On sentait dans ces paroles et dans la présence de cette pensée divine, dont les revers et les triomphes avaient pénétré le jeune souverain de tant de millions d'hommes, le libérateur du continent, et maintenant le modérateur du monde. De pareils sentiments, inspirés ou commandés autour de lui par l'empereur de Russie, déblayèrent promptement les difficultés secondaires que le duc de Richelieu devait rencontrer dans les prétentions et dans les ambitions des autres cours. L'évacuation de la France fut proclamée, et les comptes définitifs d'indemnités pour cause de guerre furent réglés à deux cent soixante-cinq millions par les commissaires français et étrangers. L'histoire doit consigner, à l'honneur du caractère de ces liquidateurs d'une si forte dette, que le duc de Richelieu en sortant du ministère fut honoré, à cause de sa modicité de fortune, d'un subside personnel de son pays, que M. de Rayne-

val mourut dans la gêne, ne laissant que son nom pour héritage, et qu'après la mort de M. Mounier, sa femme et son fils ne vécurent que du plus modique salaire de l'État dans une fonction publique, à l'extrémité de la France.

La France, réconciliée ainsi avec l'Europe, entrait par des articles secrets dans la confraternité des rois et dans l'esprit de la Sainte-Alliance. L'empereur Alexandre, après la signature de cet acte, voulut apporter lui-même au roi, à Paris, l'expression de son respect pour son âge et de son alliance avec ses pensées. Il aimait à jouir une dernière fois de la popularité qu'il s'était acquise en France. Louis XVIII, dans un écrit confidentiel de sa main, inédit jusqu'à ce jour, raconte ainsi lui-même l'impression qu'il reçut de cette visite, de cette émancipation de son peuple opérée par sa sagesse, et des services du duc de Richelieu. Ces confidences, échappées du cœur, sont des témoins trop rares et trop précieux des événements pour qu'on ne les recueille pas avec avidité. Les acteurs de ces grandes scènes en sont toujours les meilleurs historiens. Le dernier mot des événements est dans l'âme des acteurs.

« Décembre 1818.

» *Qui vidit, testimonium perhibuit, et verum est testimonium ejus.*

S. Jean, XV.

» Un des moments les plus heureux de ma vie a été celui qui a suivi la visite de l'empereur de Russie. Sans parler de la grâce extrême qu'il a mise à ne venir que pour me voir et à retracer ainsi, mais bien noblement, ce que la plus basse flatterie fit faire au duc de La Feuillade à l'égard de Louis XIV, il était difficile de ne pas être satisfait de son entretien. Non-seulement il était entré dans toutes mes pensées, mais il me les avait dites avant que j'eusse eu le temps de les émettre. Il avait hautement approuvé le système de gouvernement et la ligne de conduite que je suis depuis que je me suis déterminé à rendre l'ordonnance du 5 septembre 1816 (je ne puis m'empêcher de remarquer que c'était le moment des élections de Paris, et que l'empereur partit, persuadé que Benjamin Constant serait élu). Enfin ce prince m'avait fait l'éloge de mes ministres, et particulièrement du comte Decazes, pour lequel je ne crains point d'avouer une amitié fondée sur les qualités à la fois les plus solides et les plus aimables, et sur un attachemen dont il faut être l'objet pour en sentir tout le prix.

Je voyais donc l'évacuation de la France certaine, à des conditions modérées, la tranquillité extérieure assurée pour longtemps, et rien ne me semblait menacer la paix intérieure.

» Quelques-unes des élections me déplurent, comme celles de la Sarthe, de la Vendée, du Finistère; mais ce sont de ces contrariétés attachées à une constitution comme la nôtre, et la masse était bonne. Je remarquai avec peine dans les lettres du duc de Richelieu qu'il en était plus affecté que moi, mais je me flattais que, de retour ici, ce serait en se serrant de plus en plus à ses collègues qu'il chercherait le remède au mal produit par la *Minerve*, et, soit dit en passant, aggravé par le *Conservateur*.

» Je me trompais, il en avait *à mon insu* cherché et cru trouver d'autres. Ces mots *à mon insu* pourront étonner ceux qui les liront. En les traçant, je ne me dissimule pas les idées qu'ils peuvent faire naître sur mon compte, mais je veux faire connaître la vérité : il faut donc dire celle-là. Reprenons d'un peu plus haut.

» Depuis longtemps, tout le monde était bien persuadé que, si les ultra-royalistes, convaincus de l'impossibilité de faire réussir leur système d'exagération, en faisant taire les haines contre les personnes, embrassaient franchement le système de modération, les ultra-libéraux n'oseraient lever la tête. Les ministres avaient, tout le monde le sait,

travaillé à ce rapprochement, mais on connaît aussi le peu de succès de la négociation. On sait que les ultra-royalistes avaient demandé des concessions de principes, des garanties personnelles qu'il était impossible d'accorder : on sait que, loin de se rapprocher du ministère qu'ils ne cessaient d'insulter par leurs écrits, leurs chefs avaient, dans la session de 1815, combattu dans les rangs des ultra-libéraux. On sait plus : mais rien n'a été juridiquement prouvé. Mes ministres et moi nous n'en sentions pas moins la nécessité d'un rapprochement : c'était aussi l'avis des étrangers les plus éclairés. Le duc de Wellington m'en avait parlé à son retour d'Aix-la-Chapelle : « Il faut, m'avait-il dit, que les ultra- » royalistes reviennent au ministère ; mais, avait-il » ajouté, sans condition. »

» L'aspect de la session qui allait s'ouvrir n'avait rien de menaçant : ce ministère, que les partisans de l'exagération d'un côté comme de l'autre cherchaient tant à décrier, avait cependant partout rétabli l'ordre et la confiance : la France était respectée au dehors ; le crédit seul avait été ébranlé, encore n'était-ce que celui de la Banque ; car, tandis que le cinq pour cent baissait, les bons royaux se maintenaient à la même hauteur. J'ai déjà dit que la masse des élections était bonne : ainsi, quoiqu'on dût s'attendre à des débats très-vifs, il était fort probable que, dans la Chambre des députés, la ma-

jorité en faveur du ministère serait au moins ce qu'elle avait été dans la dernière session; celle de la Chambre des pairs était bien moindre, mais enfin elle existait. Tel était à mes yeux l'état des choses au retour du duc de Richelieu le 28 novembre.

» Avant d'aller plus loin, il faut que je parle de la situation où se trouvait le comte Decazes. Son ministère, si important pendant que la loi du 29 octobre était en vigueur, avait beaucoup déchu à la cessation de cette loi; il était au moment de perdre la seule et faible arme qui lui restât, la censure des journaux. Les ennemis du comte Decazes, après avoir, en attaquant sa conduite, retracé la fable du serpent et de la lime, avaient changé de batteries. Ce n'était plus le ministre, c'était le ministère qu'ils attaquaient, en le dépeignant comme anticonstitutionnel, comme arbitraire, comme source d'une dépense superflue. Avec de telles expressions, on est toujours sûr de capter les suffrages de la multitude. Aussi réussirent-ils complétement, et les choses en vinrent au point qu'il n'était nullement sûr que, dans la session qui allait s'ouvrir, le budget de la police générale passât. Mais eût-il passé, qu'est-ce qu'un ministre sans pouvoir, sans attributions, et cependant chargé de la même responsabilité que lorsqu'il les avait? Le comte Decazes le sentit si bien, qu'il proposa la suppression de son ministère,

et, par une conséquence naturelle, sa sortie du conseil. A ce mot, tous ses collègues se récrièrent, les uns parce qu'ils sentaient combien sa bonne tête, son sang-froid dans les circonstances les plus critiques et son habileté dans les affaires le rendaient nécessaire à l'État ; d'autres peut-être parce qu'ils croyaient que mon amitié pour lui en faisait un intermédiaire au ministère, utile entre celui-ci et moi. Le duc de Richelieu, qui était incontestablement du nombre des premiers, essaya un moyen de le conserver en proposant à M. Lainé de lui céder le ministère de l'intérieur en prenant celui de la justice. J'offris de faciliter cet arrangement, auquel M. Pasquier consentit sans conditions, en faisant celui-ci ministre de ma maison avec entrée au conseil. M. Lainé refusa de permuter, et offrit sa démission, que j'étais loin d'accepter, d'autant plus que le duc de Richelieu avait déclaré qu'il ne resterait pas sans lui. M. Decazes consentit à porter jusqu'à la fin de la session le fardeau sans allégement de son ministère à l'agonie, et le conseil demeura tel qu'il était.

» Qu'on se rappelle que j'ai dit plus haut que le duc de Richelieu avait *à mon insu* cherché et cru trouver le remède au mal qu'il appréhendait. En me retraçant ce fait, quelque peu éloigné qu'il soit, en le consignant ici, je crois faire un rêve pénible plutôt que me ressouvenir de la vérité. Jamais la

postérité ne croira qu'un ministre, quel qu'il soit, ait pu concevoir mais surtout mettre à exécution un plan dont l'effet inévitable était de changer en entier la marche du gouvernement sans en dire un seul mot au roi. On le croira encore moins quand on saura que le ministre était le duc de Richelieu, l'homme le plus loyal qui fut jamais, et le roi, ce Louis XVIII accusé de faiblesse, mais non pas d'indiscrétion, et que par conséquent on devait croire qu'il était facile, sans compromettre le secret du plan, d'essayer au moins de faire changer d'opinion. Eh bien, malgré tant d'invraisemblance, la chose est de toute vérité, et il m'importe d'autant plus qu'on le sache, que ceux qui penseront autrement pourront, je le sens fort bien, m'accuser d'avoir tenu pendant cet étonnant mois de décembre 1818 une marche bien tortueuse. En me défendant ainsi, j'ai l'air d'accuser le duc de Richelieu. Je ne puis, il est vrai, le disculper du mystère dont il a usé à mon égard; mais je suis persuadé (et on verra plus loin si j'ai tort) qu'il ignorait lui-même où on le conduisait. Il voulait rallier les ultra-royalistes au ministère en changeant la loi d'élection, et il ne sentit pas que c'était le ministère qu'il mettait à la discrétion des ultra-royalistes. Qui avait conçu le plan? qui en avait fait le succès? Je l'ignore : et je ne veux rapporter ici que des faits à ma pleine connaissance, en me permettant

tout au plus d'y ajouter mes réflexions lorsqu'elles me sembleront plausibles.

» Quoi qu'il en soit, on avait travaillé à détacher de ce centre, qui, jusqu'alors, avait fait dans les deux Chambres la force du ministère, un nombre de membres assez considérable pour assurer la majorité aux ultra-royalistes. L'intrigue avait été conduite avec un secret que je louerais dans une autre cause : elle avait échappé même aux yeux vigilants de M. Decazes. Le succès avait été complet dans la Chambre des pairs; il était plus douteux dans celle des députés. La première connaissance que j'en eus fut par le chancelier qui, peu de jours avant l'ouverture de la session, vint me raconter les noms de ceux que la réunion des membres ministériels portait au secrétariat de la Chambre des pairs, en ajoutant qu'il n'était pas bien sûr que ceux-là passassent, attendu qu'il y avait une contre-réunion qui en porterait d'autres. Comme il ne s'expliqua pas davantage, je crus qu'il parlait d'une réunion d'ultra-royalistes, chose qui avait toujours existé, et je ne m'en mis pas en peine. Mais bientôt je fus plus instruit par M. de Brezé qui vint me dire qu'en effet il s'était formé, d'après une idée du duc de Doudeauville, une réunion de membres ministériels pour opérer un rapprochement avec le côté droit. En même temps il me fit voir une liste arrêtée par cette réunion, tant pour le bureau que

pour la commission d'adresse en réponse à mon discours. La première portait les noms de Doudeauville, de M. de Vérac, du duc de Bellune et de M. Dubouchage. Je ne trouvai rien à redire aux deux premiers; j'allais faire des observations sur les deux autres, lorsque, jetant les yeux sur la seconde liste, j'y vis en tête les noms du marquis de Talaru et du vicomte de Montmorency, tous deux ultra-royalistes forcenés et auteurs nommés du *Conservateur*. Alors, j'éclatai : je reprochai à M. de Brezé d'être d'une société qui faisait de pareils choix : je lui citai ce vers d'Athalie :

« Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété. »

» Je ne sais ce que je lui dis encore, tant j'étais animé. Il se défendit en me nommant des gens fort honnêtes, quoique un peu faibles, qui faisaient partie de l'association. Enfin il m'apprit qu'elle se tenait chez le cardinal de Beausset. La foudre tombant à mes côtés m'eût moins frappé que ce nom. Jusque-là, de même que le peuple qui, jadis, quand on l'opprimait, s'écriait dans sa douleur : Oh! si notre bon roi le savait! je me disais : Ah! quand le duc de Richelieu le saura! Ce n'était pas qu'il ne m'eût instruit d'une conférence qu'il devait avoir avec M. de Villèle; mais, comme il n'avait parlé de son résultat, ni à aucun de ses collègues, ni à moi-même, je croyais qu'il avait été nul comme celui

des conférences précédentes. Mais le nom du cardinal de Beausset me tira d'erreur : il a trop d'esprit, et il est trop lié avec le duc de Richelieu pour avoir pris une aussi grande mesure sans son aveu. Je me refroidis à l'instant, je congédiai M. de Brezé, et je me livrai à mes réflexions.

» Elles furent tristes, on peut le croire : je me voyais dans la fâcheuse alternative ou d'approuver, sans la connaître, une marche qui ne pouvait guère qu'être opposée à celle que je suivais depuis deux ans, et que je crois la seule bonne, ou de rompre avec le duc de Richelieu. Le premier parti était peu glorieux et même dangereux. Le second avait mille inconvénients plus graves encore. Sans doute, la mesure prise par le duc de Richelieu à mon insu était un tort auquel on ne saurait donner de nom ; je ne veux point la justifier, je ne la conçois même pas : mais ce que tout le monde peut concevoir, c'est l'existence du coupable appelé au ministère dans les plus terribles circonstances où jamais un État se soit trouvé ; il n'avait pas hésité à s'en charger, il avait fait bien plus : il avait signé la convention du 20 novembre 1815. Oui, je le dis hardiment, c'est l'acte dont la postérité lui saura le plus de gré. Que l'on considère la position où était alors la France. 1,100,000 étrangers venus, j'aime à le croire, avec bonne intention, mais enflés par la victoire, mais en qui l'ardeur du pillage allait

croissant tous les jours, couvrirent la moitié de notre sol. Les souverains réunis à Paris me traitaient, il est vrai, avec de grands égards, mais la générosité en montre toujours aux cheveux blancs, et la verge du pouvoir ne s'en faisait pas moins sentir. Deux préfets (ceux de la Sarthe et du Loiret) avaient été arrachés à leurs fonctions et traînés en captivité. M. Decazes, alors préfet de police, avait failli subir le même sort. Les chefs-d'œuvre des arts dont le traité du 30 mai 1814 garantissait la possession à la France avaient été, sous mes yeux, enlevés à main armée de ma demeure. Dans le midi de la France, sans le courage héroïque du duc d'Angoulême qui, sans arme, sans moyen, avait su en imposer au général Castaños, les Espagnols seraient venus, sans avoir eu part à la victoire, prendre la leur au butin. Mais le danger n'était que suspendu. Quelles étaient nos ressources? Aucune, il faut le dire. L'armée de la Loire, qui, je crois, en eût été une bien faible, était licenciée, et s'il restait de l'énergie en France, elle ne se faisait remarquer que par des ferments de guerre civile. Nous ne pouvions espérer même la triste gloire qui honora les derniers moments de Carthage. Les étrangers exigeaient, il est vrai, des conditions bien dures : mais on vient de voir si nous étions en état de les refuser; et, indépendamment des dégâts causés par eux, leur présence seule coûtait par

jour, à la France, plus d'un million en pure perte. Dans de pareilles circonstances, l'homme vertueux, l'ami de son pays, dédaigne de vaines clameurs, et va droit à son but. Ce fut ce que fit le duc de Richelieu, et c'est ce que sentira la postérité dont les suffrages le vengeront de la fausse honte qu'on a voulu répandre sur lui à cette occasion. Depuis ce moment, une extrême loyauté lui avait non-seulement acquis chez l'étranger une considération telle que bien peu de ministres en ont eu, mais à l'intérieur même elle avait réduit les adversaires les plus prononcés de notre système à médire de ses talents, n'osant s'attaquer à sa personne. Enfin il venait de signer ces fameux actes d'Aix-la-Chapelle, qui ont libéré la France et l'ont replacée au rang qui lui appartient. A ces considérations s'en joignirent d'autres très-puissantes : tous mes ministres m'auraient quitté, surtout le comte Decazes qui m'avait souvent déclaré (et en cela j'avais été de son avis) que, si, au retour d'Aix-la-Chapelle, le duc de Richelieu suivait son projet de retraite, il l'imiterait. Or, s'ils s'étaient résolus à suivre une retraite volontaire, qu'eussent-ils fait si elle eût été forcée? Enfin, moi-même, où aurais-je pris la force nécessaire pour un acte de vigueur, moi qui, malgré l'inconcevable silence du duc de Richelieu, malgré d'autres souvenirs bien plus pénibles, regrette encore de n'avoir plus près de moi un homme

que de mauvais conseils peuvent égarer, entraîner même à des mesures tout à fait hors de son caractère, mais dont la droiture naturelle le fait bientôt rentrer dans la bonne voie avec d'autant plus de facilité que jamais son cœur ne fut coupable. Je résolus donc de paraître ignorer ce qu'on me taisait et de rester fidèle à ma ligne de conduite, ce qui m'était d'autant plus aisé que le duc de Richelieu me disait (et, j'en suis sûr, avec sincérité) n'avoir point changé de système. Aucune apparence de scission ne se montrait d'ailleurs dans le ministère. Mon discours d'ouverture fut discuté, unanimement adopté, sauf un petit nombre de phrases, qu'au moment de le prononcer le duc de Richelieu me proposa d'y ajouter, et dont l'idée appartenait à M. Decazes (entre autres celle-ci : le prince vient de recouvrer son indépendance sans laquelle il n'y a ni roi, ni nation).

» Cette union apparente ne fut pas longue. L'ouverture avait eu lieu le 10, et, dès le 12, le conseil des ministres délibéra sur la marche à suivre dans les circonstances présentes. Le garde des sceaux, qui parla le premier, peignit fort bien leur gravité, mais sans conclure précisément à rien. M. Roy fit de même. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et M. Decazes opinèrent pour rester ferme dans la ligne suivie jusque-là. MM. Molé, Lainé et le duc de Richelieu furent d'avis de se rapprocher du

côté droit, et par conséquent de proposer un changement dans la loi d'élection. Il n'y eut, comme on voit, point de majorité prononcée, et la délibération fut remise au 14. Elle eut, en effet, lieu sans plus de résultat; mais on jugea la matière assez éclaircie pour me la soumettre au conseil prochain.

» Bien des choses arrivèrent dans l'intervalle. La Chambre des pairs nomma son bureau, qui fut celui que M. de Brezé m'avait fait connaître, excepté M. de Pastoret qu'on substitua à M. Dubouchage, et cela, dirent les meneurs, par égard pour moi, attendu que M. Dubouchage ayant été mon ministre, il pourrait m'être peu agréable de le voir souvent chez moi. Ils oubliaient que, l'année précédente, les ultra-royalistes profitant d'un malentendu des ministériels, avaient porté au secrétariat le duc de Feltre, sorti du ministère après M. Dubouchage, ou plutôt ils voulaient se parer aux yeux du public d'un prétendu respect pour moi, plus insultant qu'un outrage direct. Quand, sur la commission pour l'adresse, ils avaient fait au duc de Richelieu l'honneur de lui demander qui il désirait qui fût nommé; à cette question, se livrant à son mouvement naturel, il avait répondu : « Des ministériels. » Mais on lui fit bien voir qu'on n'avait prétendu lui faire qu'une vaine politesse, car on lui déclara que cela ne se pouvait pas. Je ne concevrai jamais comment, à ce mot, les écailles ne lui tombèrent pas des yeux,

comment il ne vit pas qu'il était l'esclave du parti qu'il avait imprudemment favorisé, et qui ne prétendait faire de lui qu'une de ces idoles des Gentils, *qui ont des yeux et qui ne voient pas*, et enfin, comment il ne fit pas un effort généreux pour essayer au moins de briser sa chaîne. Rien de tout cela n'arriva, et il se borna à répliquer avec humeur : « Eh bien, des gens raisonnables ! » Ces gens raisonnables furent MM. de Talaru, le vicomte de Montmorency, de Fontanes, de Pastoret et de Rosambo, non moins ultra-royalistes que les deux premiers. Je fus, on peut le croire, encore plus blessé de cette nomination que de celle du bureau ; mais, persuadé qu'un roi ne saurait faire une plus grande faute que de manifester un courroux qu'il ne peut satisfaire, je me contentai de dire intérieurement avec amertume :

« Attale, était-ce ainsi que régnaient tes ancêtres? »

» Mais la peine que j'en ressentais était bien légère en comparaison avec celle dont je vais parler. Le duc de Richelieu, qui de tout temps s'était si hautement et si noblement montré l'ami du comte Decazes, qui, peu de jours avant de quitter Aix-la-Chapelle, lui mandait, au sujet d'une affaire qui l'intéressait personnellement, et qui avait mal réussi, « *qu'il était au désespoir d'échouer dans la seule négo-*

ciation qui le touchât véritablement; » le duc de Richelieu, dis-je, semblait s'être brouillé avec lui; il ne le voyait plus, il ne répondait même pas à ses lettres. Préparé depuis longtemps à la retraite de M. Decazes, dont je voyais trop bien que le ministère ne pouvait subsister, mon amitié pour lui me faisait souhaiter qu'au moins il sortît de la place avec les honneurs de la guerre, et je sentais trop bien l'avantage qu'auraient ses ennemis si sa sortie avait lieu à la suite d'une rupture avec le duc de Richelieu. D'autre part, et indépendamment de ce qui regardait le comte Decazes, rien n'était plus précaire que le ministère. M. Lainé avait annoncé son inébranlable résolution de se retirer. Le duc de Richelieu déclarait qu'il ne resterait pas une seconde après lui, et les démarches très-pressantes que j'avais faites auprès du premier n'avaient eu qu'un succès fort équivoque.

» M'est-il permis de parler ici de l'état où se trouvait alors ma santé, non pour être plaint, mais pour servir d'excuse aux fautes que je puis avoir faites dans des conjonctures aussi difficiles? Le 12, je sentis une attaque de goutte : elle fut si légère pendant trois jours, que je crus que ce ne serait rien; mais le 15 au soir les douleurs devinrent très-vives, et le 16 commença l'invasion que je vais décrire en peu de mots : grande souffrance, peu de sommeil, point d'appétit, de la fièvre et prostra-

tion des forces physiques et morales. Tel fut mon état pendant plus de huit jours.

» Cependant l'horizon sembla s'éclaircir un moment. Les ministres qui étaient membres de la Chambre des députés étant obligés de s'y trouver le mercredi 16, jour de l'élection des candidats pour la présidence, le conseil fut remis au jeudi. Le mercredi au soir, le duc de Richelieu parut inopinément à l'assemblée du comte Decazes, y fut fort obligeant pour lui, et le lendemain il vint le voir. Il y eut entre eux une explication, à la fin de laquelle ils s'embrassèrent, et il fut convenu qu'au conseil la grande question serait plutôt effleurée qu'approfondie.

» Le conseil s'assembla, en effet, le 17. Le garde des sceaux y parla le premier, comme il avait fait chez le duc de Richelieu, c'est-à-dire fort disertement, mais sans rien conclure. Le maréchal Gouvion fut d'avis de ne rien changer, de ne pas même essayer de modifier la loi d'élection. M. Molé déclara qu'il ne croyait pas possible de rester dans la ligne suivie jusqu'à ce moment; il fut d'avis de pencher vers les ultra-royalistes, sans se dissimuler que c'était se donner des maîtres, mais parce que de deux maux il faut choisir le moindre. M. Lainé pensa qu'il fallait planter le drapeau ministériel, et tendre la main à droite et à gauche. M. Roy parla à peu près dans le même sens. M. Decazes déve-

loppa le danger qu'il voyait à essayer de changer, ou, pour mieux dire, de détruire la loi d'élection, qu'il peignit comme populaire au suprême degré, et il en conclut à rester fermes dans notre ligne. Le duc de Richelieu parla le dernier. Il fut facile de voir qu'il inclinait vers l'avis de M. Molé; mais il ne conclut pas davantage que le garde des sceaux et M. Roy. Enfin, je pris la parole, et me saisissant de l'idée de M. Lainé : Plantons, dis-je, notre drapeau sur l'ordonnance du 5 septembre 1816. Continuons à suivre la ligne qui nous a réunis jusqu'à présent. Tendons toujours la main à droite et à gauche, en disant avec César : « Celui qui n'est pas contre moi est avec moi. » Ainsi se termina ce conseil. J'eus la bonhomie de croire que toute discussion dans le ministère allait cesser; on verra combien je me faisais illusion.

» Le 16, M. Ravez avait obtenu le nombre de voix nécessaire pour être candidat à la présidence : M. de Serre en avait eu presque autant que lui; néanmoins, il m'était impossible de ne pas nommer M. Ravez. J'eus le tort de me trop presser de le dire, ou le duc de Richelieu celui de l'annoncer à M. Ravez avant que l'affaire eût été délibérée au conseil. Cette double imprudence fit triompher les ultra-royalistes, qui, voyant les choix qu'avait faits la Chambre des pairs et celui-là, (car il faut le dire, M. Ravez était de ceux qui s'étaient laissé

entraîner), ne doutèrent plus de la victoire. Leur joie fut de courte durée. Parmi les vice-présidents, un seul, M. Blanquart de Bailleul, qui était dans le même cas que M. Ravez, put leur donner quelque espoir. Mais le choix des secrétaires, et surtout celui de M. de Saint-Aulaire, beau-père du comte Decazes, prouva bien que les anciens ministériels n'étaient pas encore vaincus. J'avoue que je ne pus m'empêcher d'en ressentir de la joie; mais elle ne dura guère, car le duc de Richelieu en conçut de l'humeur à tel point, que, pour la première fois de sa vie, le dimanche suivant (les élections s'étaient faites le vendredi et le samedi), il me parla avec amertume de M. Decazes, l'accusant à peu près d'avoir été l'âme de ces choix. Je sentis bien alors que la scission était faite sans remède. J'en gémis profondément; mais, par les motifs que j'ai exposés plus haut, je me déterminai, quoi qu'il pût m'en coûter, à tout immoler à l'avantage de conserver le duc de Richelieu au ministère. J'en étais là lorsque, le lundi au soir et le mardi matin, je reçus les lettres ci-annexées du duc de Richelieu[1],

I.

« C'est avec un extrême regret, mais avec une détermination irrévocable que je supplie Votre Majesté d'agréer la démission du poste que j'occupe, que je viens mettre à vos pieds. La conviction intime où je suis de ne pouvoir plus être d'aucune utilité à votre service, sire, ni au bien du pays, me détermine à cette démarche. J'espère que Votre

de M. Molé[II], de M. Lainé[III], de M. Pasquier[IV], de M. Decazes[V].

Majesté voudra bien me faire dire à qui je dois remettre le portefeuille des affaires étrangères. Les circonstances dans lesquelles je l'ai accepté et tout ce qui s'est passé depuis trois ans doivent prouver à Votre Majesté que, si je la supplie de me permettre de me retirer aujourd'hui, ce n'est faute ni de dévouement ni de courage. *Signé* RICHELIEU. »

II.

« La situation du ministère ne me laissant aucun espoir d'être utile à Votre Majesté et de justifier sa confiance en continuant à la servir, je viens la prier de recevoir ma démission, et de me faire connaître à qui il lui plaît que le portefeuille de la marine soit remis.

» *Signé* MOLÉ. »

III.

« Je supplie Votre Majesté d'agréer ma démission, et de me faire indiquer à qui je dois remettre le portefeuille du ministère de l'intérieur. Permettez-moi, sire, de vous demander la grâce de me laisser rentrer tout à fait dans la condition privée. Comme député, j'essaierai de servir mon roi et mon pays de tout mon dévouement.

» *Signé* LAINÉ. »

IV.

« J'apprends que M. le duc de Richelieu vient d'offrir sa démission au roi; si Votre Majesté se déterminait à l'accepter, je la supplierais de permettre que je mette aussi la mienne à ses pieds. Je sais trop que dans de telles circonstances ma présence dans les affaires serait plus nuisible qu'utile au service du roi. Sa Majesté connaît mon dévouement sans bornes. Si je perds le bonheur de la servir comme ministre, il me restera au moins la consolation de manifester en toutes occasions comme député les sentiments et les principes qui ne cesseront d'être au fond de mon cœur. *Signé* PASQUIER. »

V.

« Une lettre de M. le comte Molé à M. le baron Pasquier m'ap-

» De ces lettres, je ne répondis qu'à celle du duc de Richelieu, auquel je mandai que, dans le trouble où sa démarche inopinée me jetait, il m'était impossible de lui faire une réponse précise, et que je désirais le revoir avant qu'il prît un parti définitif. Il vint en effet dans l'après-midi du mardi. Je ne lui dissimulai rien de la peine que je ressentais, et je le priai de considérer, qu'outre mon chagrin de me séparer de lui, je me voyais réduit à la triste nécessité d'avoir recours à ***. Il m'écouta avec l'air aussi affligé que moi. Nous nous séparâmes sans

prend que M. le duc de Richelieu a prié Votre Majesté d'agréer sa démission. Cette détermination, si elle pouvait être irrévocable et avoir l'assentiment du roi, me forcerait à mettre à ses pieds le portefeuille qu'il a bien voulu me confier depuis trois ans. Rien au monde ne pourrait m'engager à rester un instant au ministère après M. le duc de Richelieu. Votre Majesté, qui connaît ma résolution à cet égard, a bien voulu souvent l'approuver. Je le dois d'autant plus que la divergence d'opinion sur quelques points ou plutôt sur un point entre les ministres, et particulièrement entre M. le duc de Richelieu et moi, a seule pu causer cette détermination. Du moment que cette divergence a commencé à paraître, j'ai manifesté au roi et à M. le duc de Richelieu l'intention de me retirer. Je dois l'exécuter aujourd'hui et ne pas priver le roi des services de M. le duc de Richelieu, bien sûr que Votre Majesté est certaine, et aussi M. le duc de Richelieu lui-même, que tous les deux me trouveront toujours prêt, hors du ministère comme dedans, à faire tout ce qui sera utile au service de Votre Majesté et au succès de son gouvernement, auquel j'appartiendrai toujours de vœux et d'intention, comme j'appartiendrai de cœur et d'âme à Votre Majesté tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines.

» Du reste, je vais chez M. le duc de Richelieu pour lui donner une dernière preuve de l'abnégation de moi-même que j'apporterai toujours au service de Votre Majesté. *Signé* DECAZES. »

rien conclure, et le lendemain matin je reçus de lui la lettre suivante :

» Votre Majesté peut imaginer dans quelle pénible situation m'a laissé l'entretien d'hier, et tout ce que j'ai souffert en voyant le chagrin que je causais à Votre Majesté. Je connais trop bien mon insuffisance dans des circonstances aussi difficiles et pour un genre d'affaires auquel il est impossible d'être moins propre que je ne le suis, pour ne pas vous répéter, sire, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire hier. Ma mission a été finie au moment où les grandes affaires avec les étrangers ont été terminées. Celles de l'intérieur ainsi que la conduite des Chambres me sont tout à fait étrangères, et je n'y ai ni aptitude ni capacité. Il est de mon devoir de dire à Votre Majesté, dans toute la sincérité de mon cœur, qu'en me retenant, elle fait le plus grand tort à ses affaires et au pays, et que ce sentiment qu'elle avait la bonté d'appeler hier modestie n'est que le résultat d'une connaissance plus approfondie de moi-même. Penser autrement ne serait pour moi qu'une inexcusable présomption.

» Après avoir fait à Votre Majesté cette profession de foi, à laquelle je la supplie de réfléchir bien sérieusement, je dois lui dire, que si elle persiste à me retenir malgré les puissantes raisons que je lui donne, je ne puis ni ne dois m'y refuser; mais que, pour que mes services ne soient pas dès l'abord

rendus inutiles, il faut rétablir dans le ministère une unité d'opinions qui n'existe plus. Votre Majesté sait si j'aime et estime M. Decazes. Ces sentiments sont et seront toujours les mêmes. Mais, d'un côté, outragé sans raison par un parti dont les imprudences ont causé tant de maux, il lui est impossible de se rapprocher de lui; de l'autre, poussé vers un côté dont les doctrines nous menacent encore davantage, tant qu'il ne sera pas fixé hors de France par des fonctions éminentes, tous les hommes opposés au ministère le considéreront comme le but de leurs espérances, et il deviendra, bien malgré lui, sans doute, un obstacle à la marche du gouvernement. Il m'en coûte de devoir tenir ce langage au roi. Certes, l'intrigue, l'ambition et les moyens qu'elles emploient ordinairement me sont bien étrangers : mais je dois la vérité à Votre Majesté, telle au moins que je la crois. Je sens combien le sacrifice dont je parle est pénible pour le roi, pour M. Decazes, et, si j'ose le dire, pour moi-même : mais je le crois nécessaire, si je dois rester dans les affaires. L'ambassade de Naples ou de Pétersbourg, et un départ annoncé dans une semaine : tels sont, selon moi, les préalables indispensables, je ne dis pas au succès, mais à la marche de l'administration. Votre Majesté sait combien il me siérait mal d'imposer de pareilles conditions. L'état où j'ai mis le roi hier et le désespoir qu'il

m'a causé ont pu seuls me décider à les déposer dans son sein. Votre Majesté en fera l'usage qu'elle jugera convenable.

» Dans le cas où Votre Majesté exigerait impérieusement que je restasse, j'oserais la supplier d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour retenir M. Lainé, sans lequel je ne puis absolument rester au ministère, et M. Roy; si vous voulez bien y mettre cette séduction à laquelle rien ne résiste, je crois qu'il ne sera pas difficile de vaincre leur opposition. Après vous avoir exposé ma pensée, souffrez, sire, que je me jette aux pieds de Votre Majesté pour lui demander avec les plus vives instances de m'accorder la liberté; je le répète, je n'ai ni la capacité, ni les talents nécessaires pour me démêler du labyrinthe du gouvernement des Chambres. Rien ne m'a préparé à cette vie, et bien sûrement je n'y réussirai pas. Votre Majesté est prévenue d'avance : qu'elle ne s'expose pas à la douleur de voir bientôt ces pronostics vérifiés...

» Je m'étais, je l'ai dit, résigné à voir M. Decazes sortir du ministère; mais un pareil éloignement m'était, on peut le croire, bien plus sensible. Je lui écrivis à l'instant, mais je n'eus pas, je l'avoue, le courage de lui faire connaître *in extenso* la lettre que je viens de transcrire, et je lui en dis seulement le point essentiel. Il se flatta que son éloignement de Paris suffirait, et dans sa réponse il m'of-

frit de partir sur-le-champ pour aller passer à Libourne trois mois dans le sein de sa famille. Toute raisonnable, je puis même dire toute généreuse qu'était cette offre, je ne me flattais guère qu'elle fût acceptée : cependant je résolus de le tenter, et le duc de Richelieu étant venu chez moi un peu avant le conseil, je lui en fis l'ouverture en l'accompagnant de tout ce que je crus capable de conjurer l'orage. Mais *cette séduction, à laquelle rien ne résiste*, manqua son effet. Le duc de Richelieu, dominé par une impulsion étrangère, fut tout à fait hors de son caractère. Il fut insensible à la situation de madame Decazes, âgée de 16 ans, délicate, alors grosse de quatre mois. Il persista à faire d'un départ pour la Russie la condition *sine quâ non* de la continuation de son ministère, et exigea qu'après le conseil je demandasse au comte Decazes son dernier mot. Résolu de tout sacrifier pour conserver le duc de Richelieu, je me chargeai de la commission, et je la remplis; mais, je l'avoue, en prononçant à mon ami un arrêt si cruel pour lui, si pénible pour moi-même, ma fermeté m'abandonna, et je fondis en larmes. Ma victime ne songea qu'à adoucir ma douleur, ne me parla que de sa résignation. Cependant, un moment après, la pensée des fatigues, des dangers même qu'allait courir celle qu'il aime avec tant de raison lui revint à l'esprit, et s'écriant : « Oh! ma pauvre petite! » il

répandit à son tour des pleurs. Bientôt il reprit tout son courage, et me quitta pour aller écrire au duc de Richelieu qu'il acceptait tout.

» Le même jour, environ trois heures après cette scène si déchirante, je reçus les adresses des deux Chambres en réponse à mon discours d'ouverture, et je fus obligé de leur montrer un visage calme, serein, satisfait même, car, après tout, les adresses étaient bonnes. Et l'on nous porte envie!

» Le lendemain 24, le duc de Richelieu, revenant à son caractère, soit de lui-même, soit par l'avis de M. Lainé qui, dit-on, lui représenta avec force la dureté de son exigence, se borna à accepter le voyage de Libourne. D'autres embarras lui survinrent bientôt. Il avait compté qu'excepté M. Decazes (et peut-être le maréchal Gouvion), le conseil resterait tel qu'il était; mais M. Lainé, tout en désirant un changement à la loi d'élection, déclara formellement que jamais il n'en présenterait une qui renversât celle qui était son ouvrage et qu'il avait défendue avec tant de succès. M. Roy signifia qu'il ne resterait pas sans M. Decazes, et les autres refusèrent également. Le 25, M. le duc de Richelieu et M. Lainé, ayant rencontré M. Decazes chez moi, après la messe, lui proposèrent de former lui-même un ministère, et sur son refus absolu, ils vinrent me prier de l'y engager. Quoique j'approuvasse sa résolution, je répondis que je lui parlerais,

mais que j'étais d'avance bien certain de ne pas avoir plus de succès qu'ils n'en avaient obtenu. En effet, je l'envoyai chercher, et sa réponse fut telle que je l'avais prévue. Alors le duc de Richelieu résolut de former un ministère entièrement nouveau, et voici la composition qu'il voulut lui donner : justice, M. Siméon; guerre, le général Lauriston; marine, M. de Villèle; intérieur, M. Cuvier; Finances, M. Mollien; direction générale de la police sous l'autorité du président du conseil, M. de Tournon, préfet de la Gironde. De tous ces noms, un seul me déplaisait; mais j'avais résolu de ne faire de difficultés sur rien, et d'ailleurs, après avoir fait le plus grand des sacrifices, pouvais-je être arrêté par un bien moindre? Le 25 au soir, le duc de Richelieu se croyait sûr du succès; mais bientôt d'insurmontables difficultés s'offrirent : M. Cuvier fit la même objection que M. Lainé; M. Mollien (engagé, dit-on, ailleurs) refusa absolument. M. Lauriston seul avait accepté. J'en fus indirectement informé dans la journée du 26, et le soir je reçus du duc de Richelieu la lettre suivante :

» J'ai encore fait d'inutiles efforts pour essayer de composer un ministère qui pût présenter à Votre Majesté et à la France quelques garanties dans la crise où nous nous trouvons. M. Roy, que je croyais indispensable aux finances, s'est refusé à toutes mes sollicitations; mes autres collègues n'ont pu

s'accorder sur les mesures à prendre, et je me vois de nouveau dans la nécessité de supplier Votre Majesté de me décharger d'une tâche qu'il m'est impossible de remplir avec succès. J'ai fait preuve, sire, du dévouement le plus absolu en essayant deux fois de reformer un ministère, et Votre Majesté reconnaîtra ce que j'ai eu l'honneur de lui dire à mon départ d'Aix-la-Chapelle et ce que j'ai pris la liberté de lui répéter de bouche et par écrit depuis mon retour, que je n'étais point propre à la conduite des affaires intérieures, et que ma mission était finie du moment de la conclusion des négociations avec les étrangers. Mais pourquoi Votre Majesté regarderait-elle comme indispensable d'appeler *** à mon défaut? N'existe-t-il donc que lui et moi dans son royaume qui puisse être à la tête du conseil, et, si nous manquions tous les deux, faudrait-il que l'État pérît? Je ne puis le croire. Il existe des maréchaux, des pairs de France qui certainement pourraient nous remplacer. Sans en nommer d'autres, les maréchaux Macdonald et Marmont ne pourraient-ils pas être choisis? Ils connaissent le pays et l'armée; ils n'imposeraient aucune méfiance aux puissances étrangères. Je le répète au roi : je ne puis plus me charger d'une tâche que je suis incapable de remplir après des essais aussi infructueux. C'est donc avec douleur, mais avec une résolution positive, que je supplie le roi d'agréer ma démis-

sion, et d'agréer en même temps l'hommage, etc.

» Cette lettre était trop positive et la résolution du duc de Richelieu trop commandée par les circonstances pour qu'il me fût possible d'essayer de le retenir plus longtemps. Aussi, avec le plus sincère regret, j'acceptai sa démission. Sa lettre avait été pour moi un coup de lumière, en ce qu'elle m'avait fait voir la possibilité de me passer de ***. Mais je n'en étais pas moins dans l'embarras, car ni l'un ni l'autre des maréchaux dont parlait le duc de Richelieu n'était, à mon avis, en état de le remplacer. Le garde des sceaux vint chez moi au moment où je venais d'expédier ma réponse au duc de Richelieu : je m'ouvris à lui sur la position des affaires. Il alla sur-le-champ trouver le comte Decazes, et celui-ci conçut l'idée de confier le timon au général Dessolles. Je goûtai cette idée, et le chargeai d'y donner suite en lui désignant MM. de Jaucourt et de Serre. Le lendemain matin (dimanche 27), il vit le général et lui fit la proposition, qui fut acceptée. Le comte Decazes était aux anges, il ne prévoyait pas les difficultés qui allaient naître. Le marquis Dessolles, voulant, comme de raison, former lui-même son ministère, jeta d'abord les yeux sur M. de Serre pour la justice et le baron Louis pour les finances. Il leur en parla, et tous trois tombèrent d'accord d'accepter, mais avec la condition *sine quâ non* que le comte Decazes ferait

partie du ministère. Lorsqu'ils lui en firent la proposition, il la rejeta avec force et même avec larmes; enfin le marquis Dessolles vint me prier de vaincre sa résistance.

» Si je n'avais consulté que mon propre sentiment, j'aurais désiré que M. Decazes, unissant, comme il en avait toujours eu l'intention, son sort à celui du duc de Richelieu, sortît du ministère avec lui. Mais, 1° si le duc de Richelieu en sortait, ce n'était pas parce qu'il lui préférait le repos, mais parce que la vie ministérielle était éteinte en lui; 2° il avait séparé son sort de celui du comte Decazes en exigeant sa retraite, tandis qu'il conservait tous ses autres collègues; 3° enfin le comte Decazes se trouvait en quelque sorte dans la même situation que lorsque je lui avais proposé l'ambassade de Russie : dans les deux cas, de son acceptation dépendait l'existence du ministère, et, s'il y avait immolé son bonheur, ne devait-il pas aussi y sacrifier des scrupules désormais vains? Ces considérations déterminèrent mon jugement. Le comte Decazes s'y soumit, et le ministère fut formé. Je dois ajouter que ce ministère eut le plein assentiment du duc de Richelieu qui me le dit la première fois que je le revis, et qui, redevenu lui-même, n'a cessé en personne, tant qu'il est resté à Paris, et depuis par ses lettres, de témoigner au comte Decazes cette amitié qui les avait toujours unis.

» Si ce petit ouvrage trouve quelques lecteurs, fût-ce l'opposant le plus décidé, il y verra sans doute des événements singuliers, mais j'ose croire qu'il verra aussi que toutes les intrigues qu'on a prétendu les avoir accompagnés n'ont jamais existé et ne sont que la pure invention de l'esprit de parti si fertile en ce genre. »

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

1818-19. — État de la France; lutte des partis; la presse. — La *Minerve;* P.-L. Courier. — Le *Conservateur :* Chateaubriand, Lamennais, de Bonald. — Ouverture de la session. — Vote d'une récompense nationale à M. de Richelieu. — Proposition Barthélemy sur la loi électorale. — Discussion sur le rappel des bannis; M. de Serre. — Agitation croissante de l'opinion; développements du journalisme : le *Courrier,* le *Constitutionnel,* le *Censeur,* les *Débats,* la *Quotidienne,* le *Drapeau blanc.* — Débats orageux sur les massacres du Midi; scandales parlementaires. — Associations diverses; les missions, les sociétés secrètes de Bruxelles, de Paris; fermentation de l'Allemagne. — Élections de 1819; nomination de Grégoire; le général Foy. — Esprit général des élections, hostile à la couronne. — Remaniement ministériel, ouverture de la session; exclusion de Grégoire. — Projet de modification à la loi électorale.

I.

On a vu, par cette ouverture faite par le roi à la postérité, jusqu'au fond de son âme : sa passion pour l'affranchissement du territoire, son désir sincère de fonder un gouvernement représentatif dominé par la couronne, modéré par les Chambres, inspiré par l'opinion; ses peines secrètes dans un palais où sa volonté combattue trouvait des oppositions politiques si près de son cœur; son estime respectueuse pour le duc de Richelieu; enfin, sa

sollicitude presque paternelle pour M. Decazes, instrument de sa pensée et attachement de son cœur. La visite d'Alexandre et l'approbation morale que ce prince avait hautement donnée à Paris à la sagesse et au ministère du roi le confirmaient de plus en plus dans sa résolution d'affermir et de développer la Charte. Le triomphe qu'il avait obtenu sur les royalistes rétrogrades et réactionnaires, aux élections de septembre, en écartant à la fois les bonapartistes et les exagérés, lui faisait espérer le même résultat pour les élections de 1818, qui devaient renouveler un cinquième de la Chambre.

Mais déjà les partis, un moment séparés par l'ordonnance du 5 septembre, commençaient à forcer la main au roi pour lutter, les uns contre les autres, et tous contre lui, dans l'Assemblée. La presse libre leur donnait l'âme, le champ de bataille et les armes. Des journaux et des pamphlets acharnés, qui se servaient tous du nom du roi pour l'entraîner ou pour l'avilir, soufflaient le feu de l'opposition au gouvernement, dans tous les colléges électoraux. La *Minerve* et le *Conservateur*, deux recueils périodiques, étaient le manuel des passions. La *Minerve* était rédigée par des écrivains qui avaient servi le despotisme sous l'Empire, et qui ne consentaient pas à périr avec lui. Ils s'étaient transformés en puritains de la Charte; ils entreprenaient de fondre dans un alliage adultère le patriotisme, l'esprit mi-

litaire, la gloire des conquêtes, les doctrines de la révolution de 1789, les souvenirs de la République, l'orgueil national, la royauté constitutionnelle, le despotisme et la liberté, avec une telle confusion d'idées et avec un artifice si perfide, que toutes les passions hostiles aux Bourbons trouvassent à la fois dans leur feuille une joie, un souvenir, une espérance, un aliment. Les principaux rédacteurs de cette feuille étaient Benjamin Constant, Étienne, Jouy, Pagès, Aignan, Courier, Béranger, écrivains, publicistes, pamphlétaires, poëtes, hommes de talents divers, les uns affectant la modération, les autres aiguisant l'invective, ceux-ci associant l'adulation au roi aux insinuations mortelles contre sa maison, ceux-là publiant des correspondances dans lesquelles ils débattaient en tribuns des questions de droit constitutionnel, ceux-là des apothéoses attendries des conventionnels proscrits et des soldats laboureurs pleurant leur patrie dans les forêts de l'Amérique; d'autres, comme Courier, provoquant le rire amer de l'ironie dans des pamphlets où la haine aiguisait le talent; d'autres enfin, comme Béranger, nationalisant le mépris des Bourbons dans des chants immortels qui créaient pour le peuple une religion de la gloire, consolatrice pour l'honneur, fatale à la liberté. Ces hommes s'appelaient les *indépendants*, dissimulant ainsi leur opposition. Une nuée de journaux, de recueils, de

13.

pamphlets, de brochures du même esprit recevaient d'eux le souffle et la direction, et semaient le dédain, la répugnance et la colère dans le peuple.

II.

Le *Conservateur*, créé par M. de Chateaubriand et par ses amis dans le triple but de contre-balancer les journaux bonapartistes, de défendre la monarchie des Bourbons et d'asservir le roi aux royalistes, était écrit par MM. de Chateaubriand, de Lamennais, de Bonald, esprits ou génies de forte trempe et de haute renommée. Leur grandeur littéraire se répercutait sur leurs œuvres. Leurs pages rayonnaient de leurs noms, et devenaient des événements pour l'Europe. Fiévée, ancien préfet de Bonaparte, leur prêtait son expérience administrative et cette théorie sophistique chère à toute aristocratie du fédéralisme provincial en opposition avec la concentration et l'unité du pouvoir ministériel. M. de Suleau, jeune écrivain que la politique disputait aux lettres; M. de Frenilly, poëte de tradition; M. de Fitz-James, homme de cour, au cœur indépendant, dont le royalisme avait les grands accents de la liberté; M. de Castelbajac, M. de Salaberry et tous les hommes de l'aristocratie illustres par le talent personnel, frappaient leur

coup et marquaient leur nom dans ce tocsin du parti ultra-royaliste. Peu importait l'accord des doctrines plus ou moins absolues, plus ou moins constitutionnelles entre ces chefs d'opinion; la masse faisait la force, le génie faisait l'éclat. Jamais écrit périodique n'en eut davantage. Jamais gouvernement à peine retrouvé ne fut plus violemment assailli et plus injurieusement outragé par l'ambition et par la jalousie de ses prétendus amis exclusifs. M. Decazes y était livré tantôt aux soupçons, tantôt à la dérision des royalistes, le roi à peine épargné. La cour, la familiarité du comte d'Artois, l'aristocratie de province s'enivraient de ces noms, de ces doctrines, de ces invectives qui leur semblaient illustrer leur cause et relever leur obscurité jusqu'à la hauteur du génie. M. de Chateaubriand, avec un artifice peu logique, mais sincère dans son âme et accepté facilement par les partis, associait, dans le *Conservateur,* les théories de vieille Église dominante et de vieille monarchie féodale avec la rudesse d'une mâle opposition royaliste au roi. Il enseignait à l'opposition antiroyaliste tout ce qu'elle pourrait oser bientôt dans l'amère critique du gouvernement. Aucune feuille libérale ne frappait si haut et ne blessait si cruellement que ce soldat mécontent de la royauté. Cet acharnement de Chateaubriand et du parti du comte d'Artois contre les pensées et les hommes du roi décidèrent M. Lainé

à un acte constitutionnel et courageux contre une faction de cour qui menaçait avec tant d'audace la couronne. Il enleva son chef à cette faction, en destituant le comte d'Artois de ses attributions les plus importantes, dans le commandement général de la garde nationale du royaume. Le roi, après quelque résistance de cœur à la sévérité de son devoir de monarque, accorda à ses ministres cette mesure de justes représailles, qui devint un plus sanglant grief des royalistes contre lui. Le palais se divisa en deux camps animés de plus en plus l'un contre l'autre.

Les opinions des provinces soulevées dans deux sens opposés par ces colères du parti royaliste, par ces pamphlets du parti libéral et par ces divisions intestines de la famille royale, déroutèrent les élections de cette année de ce centre où M. Lainé et le roi voulaient les maintenir. Le parti libéral s'y fortifia de vingt-deux députés hostiles à la monarchie des Bourbons. M. de *La Fayette*, symbole indécis sinon de république, au moins de révolution, fut élu comme un défi vivant à la royauté; Manuel, promoteur de Napoléon en 1815, comme une protestation napoléonienne contre les Bourbons. Les choix de cette année, tout en satisfaisant le roi par l'éloignement de quelques ultra-royalistes, qui affaiblissait la cabale de son frère dans la Chambre, l'alarmèrent par l'avénement d'hommes trop signi-

ficatifs parmi les ennemis avérés de sa maison. M. Lainé se troubla. Le duc de Richelieu, qui avait promis à l'empereur Alexandre d'arracher le gouvernail à la fois aux révolutionnaires et aux contre-révolutionnaires, s'interrogea lui-même avec anxiété. — « Je vois arriver avec terreur les hom» mes des cent-jours, s'écriait-il. Ils ont perdu » notre situation en Europe. Craignons les révolu» tions; elles consumeraient nos forces nationales » et rendraient à l'Europe des griefs contre nous! » Il tendit dès ce jour à rapprocher le gouvernement des royalistes. M. Decazes, au contraire, menacé de plus en plus par eux, n'avait d'asile que dans le parti libéral. Il devenait malgré lui plus chef de parti que ministre. Ses collègues s'alarmèrent d'un rôle qui tendait à déplacer le centre de la monarchie de son aplomb pour le placer sur le bord d'un abîme, au milieu de ses ennemis naturels. Ils s'entretinrent, à l'insu de M. Decazes, de ces tendances et de ces dangers. Le duc de Richelieu aimait personnellement M. Decazes; il ne se défiait pas de lui, mais de la situation; il sentait la convenance de laisser au roi un ami et au ministère un intermédiaire à la fois sûr et tout-puissant entre le cœur de ce prince et ses ministres. Il chercha à concilier ce qu'il voulait accorder à l'opinion monarchique et concéder au roi lui-même, en supprimant le ministère de la police occupé par M. Decazes, minis-

tère occulte qui portait ombrage aux royalistes, et en réservant à M. Decazes le ministère purement administratif de l'intérieur. M. Decazes, pressentant et devançant cette proposition, offrit habilement lui-même sa démission à ses collègues pour leur laisser la liberté de leur nouvelle combinaison. Mais cette démission, sacrifice apparent que le jeune ministre faisait de lui-même à la concorde, ne pouvait déjà plus être acceptée. Enraciné dans le cœur du roi, dont l'amitié prenait le caractère de la fatalité, populaire dans le parti libéral qui pouvait agiter la France jusqu'aux éboulements du trône et qui ne se calmait alors qu'à sa voix, maître du parti doctrinaire qui remuait l'opinion par la presse et qui négociait avec tous les autres partis par l'intrigue, M. Decazes était pour ses collègues l'homme embarrassant mais inévitable. Un pied dans le cabinet du roi, l'autre dans la popularité, il ne pouvait quitter le gouvernement que pour devenir un chef redoutable d'opposition dans les Chambres, ou un regret toujours présent et toujours menaçant pour ses collègues dans la confidence du roi. Ils refusèrent donc la démission de M. Decazes. Ils se bornèrent à accepter celle de M. Corvetto, ministre réparateur de notre crédit et de nos finances, usé par les travaux et les dégoûts. Ils le remplacèrent par M. Roy, homme d'une immense fortune acquise par une intelligence lucide appliquée à son

enrichissement personnel. Financier de profession, conservateur d'intérêt, modéré d'esprit, M. Roy convenait à tous, sans porter ombrage à personne.

III.

Le ministère, ainsi en suspens sur lui-même, aborda les Chambres le 10 décembre. Le roi, dans son discours, se félicitait de la libération du territoire, et donnait un avertissement indirect aux passions révolutionnaires qui venaient de signaler leur renaissance dans les dernières élections. La pensée de modifier la loi d'élection, déjà arrêtée dans l'esprit du prince, de M. de Richelieu, de M. Lainé et de M. Molé, se révélait dans ce discours. Les chefs du parti royaliste, dans la Chambre, exigeaient cette mesure pour condition de leur appui au gouvernement. Cependant cette Chambre, travaillée par les meneurs de parti de M. Decazes, donna un signe inattendu de répulsion à ce plan de modification de la loi électorale, en nommant dans ses propres comices intérieurs les députés les plus résolus à maintenir l'ancienne loi. Au même instant, la Chambre des pairs, remuée par le comte d'Artois, par M. de Chateaubriand et par quelques évêques, nommait à toutes ses fonctions parlementaires les royalistes les plus rétrogrades. M. de Richelieu et ses collègues,

voyant dans cette inconciliable tendance, d'un côté les manœuvres présumées de M. Decazes dans la Chambre des députés, de l'autre les manœuvres triomphantes du comte d'Artois et des royalistes de sa cour à la Chambre des pairs, se retirèrent en masse devant cette révolte contradictoire des deux Chambres. M. Decazes lui-même, soit qu'il eût en effet conspiré contre ses collègues, soit qu'il eût été simplement mal servi ou servi au delà de ses désirs par les doctrinaires ses amis, remit sa démission dans les mains du roi. On a pu voir, dans le mémoire confidentiel reproduit plus haut, toutes les phases de cette crise ministérielle.

La Chambre, en répondant au discours du roi, déclara, dans une phrase accentuée comme une menace, qu'elle repousserait toute loi qui s'écarterait de l'esprit de la Charte. C'était protester d'avance contre le ministère qui toucherait à l'élection. Le duc de Richelieu, après quelques vaines tentatives pour recoudre ensemble son ministère et M. de Villèle, chef des royalistes modérés dans la Chambre, sentit son corps fléchir sous le poids de son âme. M. Decazes, héritier nécessaire de ces hésitations, désiré par le roi, espoir des libéraux, accepté par la Chambre, recomposa le gouvernement. Il prit le ministère de l'intérieur, il donna le ministère des affaires étrangères et la présidence du cabinet au général Dessolles, militaire disgracié sous Napo-

léon, et confident des manœuvres de M. de Talleyrand en 1814 pour rappeler les Bourbons au trône; la justice à M. de Serre, orateur aussi grandiose d'accent et aussi élevé de pensée que M. Lainé; les finances à M. Roy; la guerre au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, à qui la force militaire de la France devait son recrutement et sa réorganisation. La jeunesse et la décence de sa situation avaient seules empêché M. Decazes de prendre le titre de président du conseil des ministres. Il était plus, il était le créateur et la nécessité du gouvernement. Son triomphe exalta les libéraux et consterna les royalistes. Leur colère contre lui s'irrita de toute l'envie qui s'attache aux hommes nouveaux.

Les deux Chambres, pénétrées des services que le duc de Richelieu avait rendus à la patrie dans sa négociation d'Aix-la-Chapelle, lui votèrent, malgré son refus, une dotation de cinquante mille francs de rente. Le duc, quoique dénué d'une fortune analogue à la splendeur de son nom, n'osant rejeter cette munificence nationale, l'accepta pour la transporter immédiatement aux hospices de Bordeaux. Deux milliards avaient passé par ses mains, presque arbitrairement, pendant son ministère et ses transactions avec l'Europe, et son pays était obligé de penser à lui plus que lui-même.

IV.

Cependant le résultat des dernières élections n'avait pas moins averti les hommes d'État impartiaux, qu'alarmé les royalistes excessifs. Les dangers de la monarchie étaient l'entretien de tous les conciliabules des deux Chambres. La Chambre des pairs, plus immuable de pensée que la Chambre élective, correspondait plus par sa nature aux préoccupations de l'esprit monarchique. Le parti dominant dans cette Chambre avait des liens trop authentiques avec la cour du comte d'Artois, pour qu'une motion faite par ce parti ne parût pas faite par le prince lui-même. Il fallait trouver un organe indépendant, non suspect de familiarité et de complaisance à la cour, pour colorer de sagesse et de salut public la première attaque à la loi d'élection. On le trouva dans M. Barthélemy.

M. Barthélemy, neveu du célèbre écrivain de ce nom, avait toutes ces conditions d'apparente neutralité entre les partis. Héritier de la renommée de son oncle, diplomate au moment de la révolution, les différentes phases de la république l'avaient laissé à l'étranger, servant la France sans participation aux excès, aux passions, aux ressentiments des divers partis qui se la disputaient. Ses négociations

heureuses avaient été récompensées par une estime générale et impartiale de son pays. Porté au sommet des affaires, à l'époque du Directoire, puis précipité, comme suspect de royalisme, dans la proscription, M. Barthélemy était du nombre de ces sénateurs qui n'eurent qu'à écouter leur cœur pour accueillir dans les Bourbons, en 1814, les souvenirs et les attachements de leurs premières années. Les membres de la Chambre des pairs, qu'on appelait le parti cardinaliste, par allusion au cardinal de Beausset qui le dirigeait, d'autres membres de cette Chambre, parmi les plus tempérés d'opinion, tels que M. de Fontanes, M. de Pastoret et M. de Vérac, enfin M. de Talleyrand lui-même, las de son inactivité, et prêt à chercher de l'importance même auprès des royalistes exaltés, s'entendirent avec les courtisans du comte d'Artois, et déterminèrent facilement M. Barthélemy, en faisant appel à sa prévoyance, à provoquer une modification vague et indéfinie à la loi d'élection. M. de Lally-Tollendal, orateur verbeux et déclamatoire, qui aimait à flatter les opinions nombreuses et à servir les ministres, s'éleva contre cette proposition. M. Decazes l'appela la plus funeste qui pût sortir d'une assemblée attachée à la monarchie, et donner à la nation l'alarme sur l'irrévocabilité des promesses du roi. M. de Pastoret insista avec l'autorité d'une modération avérée et d'une longue expérience des révolutions. L'im-

mense majorité de la Chambre écarta les objections des ministres et adopta la proposition. L'humiliation du ministère fut profonde, le triomphe des amis du comte d'Artois complet. Le roi lui-même hésita dans ses convictions en voyant tant de membres de la Chambre, expérimentés et impartiaux, lui demander de sauver sa couronne, et accepter courageusement l'impopularité d'une telle mesure pour prévenir le débordement de la révolution dans les comices. M. Decazes eut besoin de raffermir la résolution du prince, et de le supplier d'ajourner au moins tout changement jusqu'à l'épreuve d'un troisième renouvellement des cinquièmes de la Chambre élective. L'opinion libérale, non contente de cette victoire remportée pour elle dans le conseil du roi par M. Decazes, voulut la consacrer par une réplique énergique des députés au vœu téméraire de la pairie. M. Laffitte fit une proposition contraire. Elle fut trouvée intempestive et irritante par le centre ministériel de la Chambre. On l'écarta sans la juger.

V.

La discussion de la proposition Barthélemy, à la Chambre des pairs, laissa éclater tout ce qu'il y avait de tendances contre-révolutionnaires dans un parti, de terreur d'être dépossédé dans l'autre :

M. de Fontanes cita Napoléon s'appuyant sur l'aristocratie de fortune et revendiquant les grands propriétaires du sol comme les seuls appuis de son trône. « Leur intérêt est le mien; ceux qui possè» dent le sol ne veulent pas que le sol tremble. » Lanjuinais montra dans la proposition le premier acte de la contre-révolution contre la Charte. Il dénonça les comités royalistes exaltés dans les départements : « ils ont, dit-il, leurs assemblées se» crètes, leurs armées secrètes, leurs signes parti» culiers de ralliement, leur solde, leurs armes!... » Le général Dessolles, président du conseil des ministres, déplora cette manifestation des amis imprudents de la royauté, et montra l'agitation publique marchant de province en province, au bruit de cette fatale discussion. M. Decazes, poussé aux partis extrêmes par l'extrémité du péril où la pairie jetait le gouvernement, proposa au roi de rappeler à la Chambre des pairs tous les membres de cette assemblée éliminés par M. de Talleyrand après les cent-jours. C'était plus qu'amnistier, c'était légitimer l'interrègne du 20 mars, et faire du roi l'allié de ses ennemis. Le président du conseil, plus calme et plus politique, se borna à demander au roi de rétablir l'harmonie entre les deux pouvoirs délibérants, en nommant soixante-trois pairs de France nouveaux, dévoués à la politique personnelle de ses ministres. C'était répéter à un court intervalle, sous

l'inspiration du favori, et en sa faveur, le coup d'Etat du 5 septembre. Les pairs nouveaux, maréchaux, généraux, fonctionnaires de l'Empire ou familiers du ministre, étaient tous choisis par lui dans l'intérêt de son influence dominatrice au Luxembourg. Le roi le sentait si bien, qu'avant de signer cette liste il y inséra un ou deux noms de la cour, « afin, » dit-il avec une douce ironie à M. Decazes, « qu'il y ait au moins quelqu'un des miens dans » les vôtres. »

VI.

C'était un abus de faveur et un défi à l'opinion. L'opinion royaliste y répondit par un cri de scandale et par la menace d'une accusation de haute trahison. L'opinion modérée y vit l'équilibre indépendant des pouvoirs rompu arbitrairement par les ministres, la prérogative du roi épuisée d'un seul coup par l'introduction d'une masse d'hommes nouveaux dans un sénat où la sagesse du monarque devait économiser les faveurs et son influence par des nominations rares et partielles, la pairie livrée tout entière à un seul parti peu sûr et peu affectionné à la couronne, pour le besoin d'une seule circonstance, enfin la clientèle royale devenue la clientèle de M. Decazes par cette profusion de la

pairie à ses amis personnels. Les ennemis du roi se réjouirent seuls de cet excès d'audace qui sauvait un ministre en compromettant la royauté. La proposition Barthélemy, votée à la Chambre des pairs avant l'introduction des pairs nouveaux, fut discutée, selon la Constitution, à la Chambre des députés. Combattue par M. de La Bourdonnaie, par M. de Villèle, par M. de Corbière, par M. Lainé lui-même, qui voulait défendre la Constitution par des mesures constitutionnelles et non par des scandales de prérogative, elle succomba dans cette Chambre. Mais le ministre, pour la faire rejeter, avait été obligé d'emprunter la parole et les votes des ennemis de la royauté. Son triomphe était aussi celui de l'opposition radicale. Des coalitions désespérées de cette nature donnent aux gouvernements des victoires plus ruineuses que des défaites. M. Decazes malgré lui entraînait le roi vers les révolutionnaires, au lieu d'amener les révolutionnaires au roi.

VII.

L'orageux débat sur la liberté réglée du journalisme et sur le rappel des bannis faisait éclater la haute éloquence d'un homme dont la tribune grandissait tous les jours le nom : M. de Serre.

M. de Serre semblait destiné par son âme et par son talent à accomplir, après une révolution fatiguée, ce que Mirabeau avait tenté trop tard ou trop tôt dans la période ascendante et convulsive de cette révolution : le traité de paix entre la liberté représentative et la monarchie héréditaire. Royaliste de naissance, religieux d'instinct, libéral de raison, constitutionnel de théorie, passionné de parole, modéré de caractère, grandiose d'accent, entraînant de chaleur, riche d'imagination, M. de Serre était la fidélité, la force et l'éclat du ministère. Il avait penché au commencement de la session vers le côté libéral, parce que le parti royaliste lui semblait tendre aux violences et aux oppressions. Il avait dans ses actes et dans ses discours donné des gages à la démocratie loyale, et recueilli du côté gauche de l'Assemblée autant d'applaudissements que du côté droit et du centre. On sentait que sa parole s'élevait au-dessus de son intérêt passager de ministre, pour se répandre de son âme avec toute la liberté du philosophe, de l'homme d'État, du citoyen. Nul n'avait montré plus de confiance que lui dans le gouvernement de l'opinion par l'opinion, et prodigué davantage à l'esprit du temps les libertés compatibles avec l'ordre social et avec la monarchie représentative. C'était le génie de 1789 épuré par les expériences, attentif aux écueils, exprimé par la plus splendide parole dont l'écho

ait jamais remué les assemblées. La restauration avait trouvé ses deux organes dans M. Lainé et dans M. de Serre.

Mais quand le parti libéral, encouragé par les témérités de M. Decazes, dépassa les bornes que M. de Serre avait imposées à ses concessions, devint agressif et voulut arracher au roi des désaveux humiliants de ses premiers actes de 1815, M. de Serre, refoulé par ces exigences des libéraux, commença à se défier d'eux et de M. Decazes, et à se replier peu à peu sur les royalistes modérés du parti de M. Lainé et de M. de Villèle. La discussion sur le rappel des bannis déchira davantage cette amitié récente entre M. de Serre et les libéraux. Assailli par les voix de la gauche qui redemandaient à grands cris les régicides : « Quand la » déplorable journée du 20 mars, » répondit M. de Serre, « eut apparu au milieu de la consternation » générale et au milieu de la joie d'un petit nombre de séditieux, lorsque des confins de l'Asie » aux rives de l'Océan, l'Europe se fut ébranlée, » que la France se vit envahie par des millions de » soldats étrangers, lorsqu'elle eut été dépouillée » de sa fortune, de ses monuments et que son territoire eut été démembré, chacun sentit que le » premier besoin de l'État était de défendre la » royauté par des mesures sévères et préservatrices » de calamités nouvelles : alors s'éleva la question

» de savoir si les individus qui avaient concouru » par leurs votes à la mort de Louis XVI devaient » être éloignés du territoire français : chacun con- » naît avec quelle persistance généreuse la volonté » royale lutta contre la proposition de leur bannis- » nissement. Des hommes connus par leur dévoue- » ment sans bornes à la cause royale et aux prin- » cipes constitutionnels soutinrent la proposition » d'amnistie entière faite par le roi. Mais quand il » en fut autrement décidé, quand l'arrêt eut été » prononcé, l'arrêt fut irrévocable. L'extrême gé- » nérosité du roi avait pu défendre les votants; » mais, la loi rendue, on a dû reconnaître qu'il était » impossible, sans violer le sentiment moral le plus » puissant, sans porter atteinte à la dignité royale » aux yeux de la France et de l'Europe, de jamais » provoquer du roi un arrêt solennel qui rendît la » patrie aux assassins de son frère, de son prédé- » cesseur, du juste couronné. Il faut donc établir » une distinction entre les individus frappés par » l'article 11 de la loi de 1816 et les votants de la » mort de Louis XVI. Quant aux premiers, confiance » entière dans la clémence du roi, quant aux régi- » cides, *jamais!* »

Ce mot draconien, si contraire au vœu de Louis XVI dans son testament et aux sentiments manifestés à son retour par le roi lui-même, creusa un abîme entre la gauche de l'Assemblée et le mi-

nistre. M. de Serre, en le prononçant, se dévouait à l'animosité du parti révolutionnaire. On oublia ses services à la cause de la modération et de la liberté. Ce n'était pas un arbitre, c'était un instrument que le parti de la révolution voulait dans M. de Serre. Le jour où il se refusait à une exigence du parti, la gauche l'abandonnait. La droite se réjouissait de sa rupture, mais elle n'acceptait encore qu'avec défiance le puissant auxiliaire qui lui revenait en lui.

VIII.

Cette mêlée d'opinions, d'antipathies, de dissertations, de sarcasmes, de haines, de provocations, d'invectives qui passionnaient et scandalisaient les tribunes, se continuait en dehors dans les journaux que la liberté donnée à la presse rendait plus nombreux et plus acharnés. Tous les talents littéraires du temps s'armaient pour leur cause d'une polémique incessante qui changeait en controverses tous les entretiens. L'esprit public, comprimé si longtemps par les armes et par le despotisme, jaillissait par mille voix. On sentait partout l'explosion d'un siècle nouveau dans les âmes. La France fermentait d'idées, d'ardeur, de zèle, de passions que la Révolution, l'Empire, la Restauration plaçaient face à face, et à qui l'élection, la tribune, le jour-

nalisme ouvraient l'arène pour se combattre ou se concilier. Chacun des camps de l'opinion avait ses écrivains soldés de popularité ou de faveur, selon la cause à laquelle ils se vouaient. M. Decazes était défendu, dans le *Moniteur*, dans le *Journal des Maires*, dans le *Journal de Paris*, par M. Villemain et par M. Linguay. Louis XVIII lui-même, souverain lettré, écrivait furtivement quelques articles dans lesquels il jouissait de voir soupçonner sa main. M. Royer-Collard, M. Kératry, M. Guizot argumentaient dans le *Courrier*. Ce journal des premiers doctrinaires participait déjà de la gravité dogmatique, de la hauteur et du dédain, caractères de cette école. M. Étienne, M. Pagès, M. Aignan rédigeaient le *Constitutionnel*, journal subalterne et irritant, qui remuait, dans le cœur des masses, non des idées élevées, mais des mécontentements vulgaires. C'était le journal du murmure public, n'articulant aucune opposition précise, mais recueillant, colorant et grossissant tout ce qui pouvait, dans la satire de la cour, dans les excès des exaltés, dans les prétentions du clergé, dans les ridicules de l'ancien régime, désaffectionner le peuple des Bourbons et l'incliner au bonapartisme ou à l'orléanisme. M. Comte et M. Dunoyer, deux jeunes écrivains impartiaux, par l'élévation d'esprit et par l'âge, tendaient à la république sans se l'avouer à eux-mêmes. Ils faisaient penser la jeunesse dans un recueil périodique

intitulé le *Censeur*, imitation heureuse mais austère des grands pamphlets de l'Angleterre, à l'époque où elle fondait sa liberté.

Le *Journal des Débats*, naguère journal privilégié de l'Empire, était dirigé par MM. Bertin, plus hommes d'État qu'écrivains; habiles à tenir l'équilibre des opinions en le faisant toujours pencher par nature du côté de l'autorité, les Bertin avaient livré leur feuille à M. de Chateaubriand et à ses amis. Leur polémique, toujours sensée, quelquefois éclatante, ne s'adressait qu'à l'Europe, à la cour, à l'aristocratie des lettres et des salons. Royaliste de profession, constitutionnel de langage, diplomate instruit, le *Journal des Débats* ne rompait jamais avec le roi, tout en immolant ses ministres. Il y avait toujours une candidature au ministère derrière son opposition. C'était la réserve de la royauté.

Les opinions surannées, extrêmes, bornées et violentes de la cour, du clergé rentré, de la noblesse vieillie, étaient aigries, consolées et flattées par la *Quotidienne* et le *Drapeau Blanc*, journaux spirituels, agressifs et courageux dans leur lutte impuissante contre l'esprit du siècle. Les rancunes de l'émigration, les protestations contre le génie révolutionnaire, l'horreur des concessions constitutionnelles, l'antipathie contre toutes les choses et tous les hommes de nouvelle date, nourrissaient ces feuilles. Elles s'étonnaient d'être vaincues en-

core après le triomphe des Bourbons. Elles tournaient contre le roi le royalisme : feuilles intempestives et funestes dans leur amitié, qui révélaient sans cesse à la révolution les arrière-pensées et les derniers mots de la contre-révolution.

IX.

De sanglantes provocations signalaient souvent à la Chambre les colères qui couvaient dans les partis excités par ces journaux. M. d'Argenson était condamné au silence pour avoir fait une simple allusion aux égorgements des protestants dans le Midi. M. Trinquelague avait atténué et presque innocenté ces crimes. M. de Saint-Aulaire avait répliqué et attesté les cadavres de treize électeurs immolés sous ses yeux à Nîmes et la fuite de leurs coreligionnaires dans les montagnes pour échapper à la mort. M. de Villèle, tournant contre le ministère l'indignation des libéraux, avait dit que, si ces assassinats étaient réels, ils devaient être punis, et il demanda pourquoi le gouvernement n'avait pas fait justice. Cette interpellation souleva M. de Serre. Il fit justement retomber le reproche sur les royalistes, accusateurs tardifs de crimes commis pendant qu'ils étaient au pouvoir, et que ces mêmes royalistes paraissaient rejeter aujourd'hui sur d'autres.

« Apprenez, dit-il, à connaître les partis. Le général » Lagarde, commandant dans le Gard, protégeait de » sa personne et de son épée l'ordre public et les ci- » toyens. Il est frappé en pleine poitrine d'un coup » de fusil tiré à bout portant. L'auteur du crime est » saisi, le fait est certain, avoué; les juges posent » cette question : L'homicide a-t-il été commis dans » le cas de légitime défense? Les jurés osent ré- » pondre *Oui*. Le coupable est acquitté.

» Un autre général commandant à Toulouse veut » apaiser une émeute; il reçoit une blessure mor- » telle, il est transporté dans son hôtel; ses assas- » sins y pénètrent et le déchirent tout vivant de » mille coups. Ils sont mis en jugement; on allègue » en leur faveur qu'ils n'ont pu donner la mort à un » homme déjà blessé d'un coup mortel : ils sont » condamnés à un simple emprisonnement!...

» Un homme dont l'horrible nom coûte à pronon- » cer, *Trestaillons*, et ses coaccusés sont poursuivis » comme auteurs de plusieurs assassinats. Ils sont » traduits à Riom, où l'on espérait une justice plus » indépendante. Pas un des témoins n'a voulu té- » moigner contre eux; la terreur les avait glacés : » les témoins favorables, au contraire, se sont pré- » sentés en foule, et ces hommes sont libres! »

L'impartiale indignation de M. de Serre contre l'impunité de ces forfaits ferma la bouche aux royalistes et releva un moment sa popularité dans

le parti libéral. Un hommage rendu par lui quelques jours après à l'esprit de la révolution, irrita jusqu'à la fureur le parti contre-révolutionnaire. M. de Serre avait dit que les majorités étaient presque toujours saines ou bien intentionnées. M. de La Bourdonnaie, fougueux organe de la droite, somma le ministre de déclarer « s'il étendait cet » éloge jusqu'à la majorité de la Convention ? — Oui, » monsieur, » répliqua hardiment l'orateur, « même » la Convention! »

A peine M. de Serre était-il tombé dans ce piége inattendu d'interpellation, que la gauche et le public le couvrirent d'applaudissements, la droite de murmures et d'apostrophes injurieuses. La Chambre en tumulte fut obligée de suspendre ses délibérations et de faire retirer les spectateurs. Un mot imprudent ou irréfléchi suffisait pour perdre toute une vie de fidélité et d'honneur. Les partis se défiaient du regard et se poignardaient du geste; les mots insultaient quand ils ne tuaient pas. M. Dupont (de l'Eure), le plus humain des hommes, fut comparé à Marat par M. de Puymaurin. M. de Courvoisier dénonça l'existence d'un comité directeur, chargé par le parti révolutionnaire, de donner de Paris l'impulsion et l'unité de mouvement aux factions. Le parti royaliste, lié avec le parti ambitieux du clergé, répondait à ces associations occultes par des associations patentes et encouragées qui couvraient

la France de missionnaires à la fois religieux et politiques, instruments de piété pour les uns, d'agitation pour les autres, de scandales et de sédition souvent. Ici accueillis, repoussés là, édifiants dans les temples, déplacés sur les places publiques, applaudis, insultés tour à tour, protégés par les magistrats, défendus par les armes, ces prêtres, errant sur la surface du pays comme en terre conquise, révélaient, dans la pensée qui les soudoyait, moins un zèle qu'une faction. Le roi et ses ministres, qui voyaient avec répugnance ces excès de prosélytisme inspirés par leurs ennemis secrets, n'osaient les réprimer, de crainte d'être accusés d'indifférence ou d'irréligion par les alliés de l'Église. L'enseignement livré aux ecclésiastiques faisait murmurer les partisans de la liberté des consciences, et soulevait des émeutes parmi les étudiants de la capitale et des provinces. Convoqués pour signer des pétitions aux Chambres, ils étaient dispersés par les baïonnettes. L'opposition, refoulée au grand jour, se réfugiait et se concentrait dans des sociétés secrètes. L'esprit de conspiration s'y insinuait à l'ombre de l'esprit libéral. Des associations publiques s'organisaient pour défendre par tous les moyens légaux les libertés de la pensée, de la presse, de l'opinion. MM. de La Fayette, d'Argenson, Laffitte, Benjamin Constant, Gévaudan, Méchin, Gassicourt, Merilhou, de Thiard, de Broglie, leur imprimaient l'action pu-

blique. M. de La Fayette rassemblait, dans sa demeure, des comités plus secrets et plus résolus. Chaque arme défensive donnée à la liberté par les institutions devenait une arme agressive entre les mains des conspirateurs. Des correspondances acerbes étaient échangées entre les proscrits de la Convention abrités à Bruxelles et les mécontents de Paris. On y parlait ouvertement de changer la dynastie en France, et de donner la couronne à un souverain protestant. Le roi des Pays-Bas souriait, dit-on, pour son fils, à ces idées qui enivraient son ambition de l'espoir d'un règne chimérique sur les ruines de la maison de Bourbon. Le prince d'Orange caressait les bannis. Des négociations étaient tentées entre ce prince, les bannis et La Fayette.

A ces trames sourdes de Paris et de Bruxelles correspondaient déjà des trames de même nature en Allemagne, en Espagne, en Piémont, à Naples. Le génie de la liberté, qui avait soulevé les peuples contre Napoléon et triomphé, par l'indépendance, des nationalités, se sentait menacé maintenant en France et se préparait à se défendre partout. Le carbonarisme s'organisait en Italie, le libéralisme antimonacal à Cadix, l'union universelle dans les villes savantes de l'Allemagne. Un des jeunes membres de cette secte, l'étudiant Sand, assassinait froidement *Kotzebue,* écrivain autrefois populaire et qu'on

supposait vendu maintenant à la Russie. Sand se frappait aussitôt lui-même du poignard dont il venait de frapper le traître, associant le suicide à l'assassinat, rendant grâce à Dieu de sa démence et appelant ces deux crimes vertu. Son fanatisme ébranlait les imaginations fiévreuses de la jeunesse et des femmes. Les souverains, attentifs à ces symptômes de fermentation, se réunissaient, par leurs ministres, à Carlsbad, pour opposer des répressions collectives à ce débordement de la pensée, et pour intimider par la police et par les supplices l'Allemagne. La France libérale ou révolutionnaire répondait par des invectives et des menaces à ces précautions des cours du Nord. La guerre se déclarait tous les jours plus franche entre les peuples et les souverains. Les élections de 1819 se ressentaient de cette agitation générale des idées. Elles se passionnaient de plus en plus en cherchant les noms les plus provoquants contre les Bourbons et contre les rois, pour leur signifier leur animosité et leur menace. Cette animosité allait jusqu'au délire et jusqu'au suicide dans le parti libéral. Son intérêt évident était de venir au secours du ministère et du roi qui l'avait relevé de son néant et qui lui faisait du gouvernement un rempart contre le triomphe des royalistes absolus. Renverser M. Decazes, c'était le renverser lui-même; insulter le roi, c'était rejeter ce prince dans l'alliance forcée du parti ré-

trograde. Les libéraux n'écoutèrent aucune de ces inspirations du bon sens et de la reconnaissance. Ils voulurent offenser la couronne et abuser du ministre en créant et en appuyant, partout où ils étaient prépondérants, des candidatures extrêmes, radicales, sinistres de souvenir pour la monarchie. La plus éclatante fut celle de Grégoire à Grenoble.

X.

Grégoire, prêtre philosophe avant la révolution, fidèle au christianisme, mais infidèle à la suprématie pontificale de Rome, avait été promu à un évêché par la constitution civile du clergé. A ce titre, qu'il n'avait jamais répudié depuis, son nom avait la signification d'un schisme. Membre de la Convention nationale, en mission au moment du jugement de Louis XVI, il n'avait pas voté la mort du roi, mais il avait ratifié le vote par un acte postérieur au supplice, innocent ainsi de fait, peut-être d'intention, mais complice de faiblesse ou d'ambiguïté dans le jugement. Ses invectives contre les rois étaient devenues des proverbes dans la langue révolutionnaire. Apôtre cependant des doctrines d'égalité et de mansuétude de l'Évangile et de la philosophie, Grégoire avait répugné au sang et prêché, après la victoire, la justice et la mo-

dération aux vainqueurs. Sénateur obscur sous l'Empire, ennemi muet du despotisme, il n'avait pas commis l'inconséquence de saluer de nouveau, pendant le 20 mars, la tyrannie militaire dont il avait vu la première chute avec joie. Cette abstention de toute complicité avec le 20 mars l'avait soustrait à la loi de bannissement, appliquée en 1815 aux régicides. Il vivait dans la retraite et dans le silence depuis le second retour des Bourbons. Les comités libéraux de Paris ne pouvaient pas trouver dans toute la France un nom plus directement néfaste au roi.

Ils le choisirent à la répulsion que ce nom devait inspirer à la famille de Louis XVI. Le ministère et les hommes modérés le combattirent en vain. Grenoble le nomma, en représailles des exécutions faites dans ses murs au nom des Bourbons. Cette nomination éclata comme un coup de foudre sur M. Decazes et sur la cour. Elle accusait le ministère, elle frappait au visage la majesté royale. Un cri presque unanime d'étonnement et de réprobation s'éleva de toutes les opinions et de toutes les consciences qui ne voulaient pas la rupture entre le trône et la liberté. Les royalistes exaltés se réjouirent en secret sous leur apparente indignation. La nomination de Grégoire était pour eux le crime de la Charte et la condamnation du favori. Des noms moins notoires, mais presque aussi hostiles, sortirent des

urnes électorales dans les départements appelés à renouveler leurs députés : Lambrechtz, Lecarlier, Labbey de Pompières, Sébastiani, Méchin. Le général Foy, appelé bientôt par le caractère et par le talent à marquer d'une si grande trace la tribune française, apparut pour la première fois dans la représentation de son pays. Cher à l'armée, choisi par les libéraux, accepté par les constitutionnels, redoutable mais non implacable aux Bourbons, guide et modérateur à la fois d'une opposition légale à la Chambre, son avénement à l'assemblée allait offrir à la liberté une figure qui avait manqué à la révolution, celle d'un tribun militaire dans un guerrier homme d'État. Le général Foy portait ce double caractère dans sa personne. Son visage était ouvert comme sa pensée, loyal comme son âme, inspiré comme son éloquence. La nature l'avait fait chef de parti, dans un temps où le seul parti patriotique était la modération des cœurs et la réconciliation des idées. En le voyant, on se souvenait du soldat, on sentait l'honnête homme, on pressentait le grand citoyen.

XI.

Le général Foy était un des plus jeunes soldats de la révolution. Né à Ham, d'une famille de la

bourgeoisie, élevé pour les armes, officier d'artillerie comme Bonaparte, servant sous Dumouriez, sous Pichegru, sous Dampierre, dans ces premières campagnes du Nord, où le patriotisme défendait le sol sans se mêler aux factions de l'intérieur, indigné des crimes de 1793, emprisonné par le proconsul Lebon pour ses murmures, sauvé de l'échafaud par sa jeunesse et par son éloquence, rappelé des prisons par Moreau, et combattant sous lui en Allemagne; ami de Desaix, blessé à ses côtés par un boulet de canon, occupant les loisirs d'une longue guérison, à Strasbourg, à des études de publiciste et d'homme d'État, porté par analogie d'esprit aux choses antiques et aux formes littéraires de la parole, puisant dans ces exemples l'amour et l'accent de la liberté, s'élevant ensuite en grade sous Masséna, en Suisse; voyant poindre dans la renommée de Bonaparte une tyrannie pour l'Europe, refusant de signer les adresses serviles que les flatteurs du pouvoir naissant colportaient dans l'armée en faveur de l'Empire; relégué, en Portugal et en Espagne, dans des commandements subalternes, pour ce défaut d'empressement à la servitude; rallié sans répugnance aux Bourbons et à la Charte en 1814; courant ensuite à Waterloo comme aux Thermopyles de sa patrie, mais sans avoir trempé dans la défection des cent-jours, arrosant de son sang les redoutes des Quatre-Bras,

rapporté mourant dans sa famille après la perte de son pays, licencié en 1815; écrivant, pour se consoler des revers publics, l'histoire de ses campagnes en Espagne; signalé par le patriotisme aux patriotes, par le talent aux comices électoraux, par l'estime à tous, son département l'avait élu d'acclamation pour relever la patrie, défendre la Charte, affermir le trône constitutionnel, respecter le roi. Il allait dépasser ces promesses et accomplir tous ces mandats. Tel était le général Foy quand il fut appelé à la Chambre.

XII.

Le roi frémit de l'avantage que la nomination d'un si grand nombre de ses ennemis, et surtout celles de Lambrechts et de Grégoire, deux ombres de la Convention, allaient donner à la politique de son frère sur sa propre politique. Ses concessions n'étaient récompensées que par des outrages. L'élection de Grenoble était un éclair qui dessillait ses yeux. Affligé, mais non obstiné, il ne les ferma pas à cette évidence. La froideur qui existait entre son frère et lui, depuis que le comte d'Artois avait été destitué de la direction de la garde nationale parisienne, s'amollit comme dans un malheur commun de famille. « Eh bien ! mon frère, » lui

dit le comte d'Artois, avec l'accent de la consternation, en s'asseyant à sa table, « vous voyez enfin » où l'on vous mène. — Je le sais, mon frère, » répondit le roi en adoucissant sa voix et en retenant une pensée déjà arrêtée sur ses lèvres; « je le » sais, et j'y pourvoirai. » Un long et cordial entretien parut réconcilier enfin les deux branches de la famille. On convint qu'une loi d'élection qui envoyait, en retour de tant de concessions, de tels défis et de telles menaces à la royauté, était un avertissement de changer de ligne. L'écueil était trop visible pour le nier. M. Decazes reçut du roi, dans la soirée, l'ordre de préparer un système électoral qui préservât la couronne de tels attentats de l'opinion. M. Decazes, à qui sa jeunesse, son intérêt, son attachement réel au roi, défendaient l'obstination dans la résistance à des vœux si cruellement motivés, résolut à l'instant de donner satisfaction à la famille royale. M. de Serre, que la passion qui fait l'orateur rejetait soudainement d'une extrémité de pensée à l'autre, et M. Portal, ministre de la marine, n'hésitèrent pas à reconnaître la nécessité d'une loi qui désarmât leurs ennemis. Le baron Louis, ministre des finances, Gouvion Saint-Cyr et le général Dessolles, persistèrent dans la défense de l'ancienne loi. L'abus d'une liberté, l'égarement de l'opinion, ne suffisaient pas, selon eux, pour condamner tout un sys-

tème. On ajourna la décision. Les libéraux, tremblant de voir briser, par un mouvement d'impatience de M. Decazes, l'instrument de leur victoire, entourèrent ce ministre de déférences et d'adulations. Ils allèrent jusqu'à promettre d'obtenir de Grégoire une retraite volontaire, qui laisserait à la couronne sa dignité, au parti constitutionnel, sa loi. Le ministre résista à toutes ces avances, soumit de nouveau la question à ses collègues, et, soutenu avec énergie par le roi lui-même, s'affranchit de toute résistance, en acceptant les démissions de MM. Louis, Dessolles et Gouvion Saint-Cyr.

M. Decazes, seul ressort désormais de ces mouvements intestins du conseil du roi, forma un nouveau ministère dont il fut le chef comme président et comme ministre de l'intérieur. M. Pasquier, qui avait ressenti, plus vivement qu'aucun autre esprit politique, l'insulte faite à la couronne par les élections, et qui avait adressé au roi un avertissement secret de ses périls, fut appelé aux affaires étrangères : homme d'une souplesse d'intelligence et d'une fluidité de paroles qui le rendaient également apte à toutes les scènes de la vie publique, il offrait à M. Decazes un auxiliaire utile dans le conseil et à la tribune; il était de plus un lien occulte entre la cour et le parti des royalistes. L'homme d'État de la Chambre qui commençait à se discipliner sous M. de Villèle, M. de Latour-Mau-

bourg, militaire renommé pour sa bravoure et sa loyauté, passa au ministère de la guerre. M. Roy, déjà précédemment ministre des finances, un moment remplacé par l'abbé Louis, revint aux finances; M. Portal passa à la marine; M. de Serre nominalement à la justice, mais en réalité, partout où l'universalité de ses vues, l'ardeur de son zèle, la force et la promptitude de son éloquence l'appelaient à couvrir le roi, le ministère et la Constitution menacés.

XIII.

Ce ministère aurait été puissant devant les radicaux, puissant devant les royalistes, si M. Decazes avait consenti à en sortir et à remettre sa place à M. Lainé. Il ne manquait ni de force, ni de séduction, ni de clientèle parmi les hommes nouveaux qui maniaient les opinions dans la presse, les partis dans les Chambres. Mais en se faisant l'exécuteur de cette même loi d'élection qui avait fait sa popularité l'année précédente, et qu'il avait défendue comme une partie de la Charte au commencement de cette même année, il se donnait un de ces désaveux auxquels les hommes politiques survivent peu ou survivent mal. On pouvait entrevoir plus d'ambition que de conviction dans ce retour, tandis que le véritable mobile de sa conduite était son

dévouement à la pensée du roi. Mais son rôle croissant de favori blessait les rivalités, irritait l'envie, et montrait, dans cette direction suprême du gouvernement obstinément laissée à un homme parvenu si haut et si vite, plus d'audace à suivre la fortune que de sagesse à l'attendre et à la mesurer.

Il se rapprocha cependant du comte d'Artois sous l'inspiration du roi, et il témoigna avec déférence à ce prince le désir de s'entendre avec les royalistes ses amis dans les deux Chambres. Il flatta également les jeunes adeptes du parti doctrinaire, MM. de Broglie, Guizot, de Barante, de Staël, entourage alors de M. Royer-Collard et de M. de Serre, de l'espoir de leur créer des situations influentes dans le gouvernement. Rien ne fut conclu de ces négociations, et le roi ouvrit la session le 29 novembre. Son discours, habilement pondéré par M. Pasquier, préludait aux grandes résolutions pressenties de salut public, sans ébranler toutefois la sainteté de la Charte. « Les lois, » disait le monarque, ont été partout exécutées; » mais, au milieu de ces éléments de prospérité publique, je n'ai pas pu me dissimuler que de justes » motifs de crainte se mêlent à nos espérances et » réclament dès aujourd'hui la plus sérieuse atten- » tion. Une inquiétude vague mais réelle préoc- » cupe tous les esprits. Chacun demande au pré- » sent des gages de sa durée. La nation ne goûte

» qu'imparfaitement les fruits de l'ordre et de la
» paix; chacun craint de se les voir arracher par la
» violence des factions. On s'effraie de l'expression
» trop claire de leurs desseins. Le moment est venu
» de soustraire la Chambre des députés à l'action
» annuelle des partis en lui assurant une durée plus
» conforme aux intérêts de l'ordre public et de la
» considération intérieure de l'État. »

Ces paroles posaient hardiment la question de dignité pour la couronne en face du nom du régicide par lequel on avait voulu l'affronter. Elle posait en même temps la question plus irritante de la loi électorale, derrière laquelle l'opposition espérait grandir. La royauté avait été insultée. Elle n'insultait pas, mais elle proposait le combat à son tour. L'assemblée le comprit et bouillonna.

XIV.

Cependant la majorité de cette assemblée ne refusait pas une légitime satisfaction aux susceptibilités de cœur et de majesté royale dans le sacrifice de Grégoire. M. Becquey, homme de bien et de paix, en exprimant la volonté des bureaux de la Chambre à la tribune, ne toucha point à l'homme, mais prétexta des causes de nullité matérielle dans l'élection du député de Grenoble. Ami de M. Royer-

Collard et ancien agent du roi à Paris pendant l'exil des Bourbons, M. Becquey voulait, ainsi que le roi, épargner à la Chambre ces questions qui font faire explosion aux cœurs chargés de colère. Mais aucune main, quelque prudente qu'elle fût, ne pouvait fermer la bouche de ce cratère de l'Assemblée. « Non, non! point de ménagements, point » de faiblesse! » s'écrièrent quelques voix de la droite et du centre. « Point de régicides dans cette » Chambre! » ajouta M. de Marcellus. Les murmures grossissaient à gauche; quelques groupes entre les deux partis semblaient suspendus entre le scandale d'un juge de Louis XVI accepté comme un défi devant son frère et l'excès du pouvoir parlementaire cassant un député légal du pays. Il fallait qu'une voix imposante et jusque-là impartiale se fît l'arbitre entre la majesté du roi, le cœur de la famille royale et l'inviolabilité des électeurs. M. Lainé monta lentement à la tribune. Sa physionomie, toujours grave et ascétique, l'était en ce moment jusqu'à la tristesse. Il semblait revêtir le deuil de la royauté offensée, des guerres civiles et des échafauds qu'évoquait une si fatale discussion. Le visage, chez ce grand orateur, était aussi éloquent que la parole. Les fibres de sa bouche nerveuse et maigre palpitaient de sa parole intérieure avant qu'elle eût grondé dans sa poitrine ou éclaté dans sa voix. Il touchait parce qu'il était touché. C'était

l'orateur des yeux. M. Lainé muet aurait ému et convaincu même par son silence.

XV.

« Messieurs, » dit-il après une longue et douloureuse pause qui révélait son agitation, « par une » clémence presque divine, ou, si vous l'aimez » mieux, pour le besoin ou pour l'apaisement de la » société, il fut promis que nul ne serait recherché » pour ses votes, l'oubli fut commandé à tous les » citoyens... Qui donc en effet se souvenait du » quatrième député de l'Isère?... Qui donc le re» cherchait pour ses opinions et pour ses votes?... » L'oubli n'a-t-il donc été imposé qu'aux victimes?... » Et ceux-là seuls qui avaient besoin d'en être » couverts ont-ils seuls conservé le triste droit de » s'en souvenir?... » Cette écrasante argumentation, qui tombait sur les comités directeurs, auteurs de ce scandale prémédité, tranchait la question, comme les orateurs souverains la tranchent par un sentiment. Il fut immense dans l'Assemblée, fanatique d'applaudissements dans la droite et dans le centre, silencieux et consterné dans le reste. Benjamin Constant seul, un de ces sophistes froids qui, sans partager les passions des partis, leur prêtent des paroles en échange des plus malignes

popularités, osa harceler M. Lainé de quelques phrases ambiguës, dans lesquelles il opposait à Grégoire, disculpé, selon lui, de toute participation au sang de Louis XVI, assis dans le conseil de la nation, Fouché lui-même, régicide avéré, assis dans les conseils du roi! Cette allusion cruelle et méritée pouvait dégrader la couronne, mais elle ne relevait pas le régicide et ne légitimait pas l'outrage à la royauté. Benjamin Constant consola la haine des radicaux, mais il ne convainquit pas la Chambre. Grégoire fut exclus à l'unanimité de la députation. Les uns l'exclurent pour indignité, les autres l'exclurent pour cause d'irrégularité dans les formes de l'élection. On laissa les motifs libres, afin que le vote fût plus nombreux et la réparation à la couronne plus unanime.

M. Ravez, ami et émule de M. Lainé, fut désigné en majorité par la Chambre, et choisi par le roi pour la présider. Il s'illustra dans ces fonctions ingrates, mais importantes, qui font d'un orateur un juge, un arbitre et un modérateur pour une assemblée. Le parti des royalistes extrêmes, uni avec celui des royalistes modérés, en rivalité avec le ministère, avait donné 75 voix à M. de Villèle; le parti de l'opposition radicale 65 voix à M. Laffitte. Ces chiffres comptaient les partis. Les oppositions grandissantes menaçaient de dominer bientôt le parti du ministère ou des centres, qui n'avait donné

à M. Ravez que 105 voix. Cette balance des partis rendit la réponse de l'Assemblée au roi pâle et timide. On se craignait mutuellement assez pour ajourner les combats décisifs. Celle de la Chambre des pairs, accentuée par l'inspiration du comte d'Artois, déclarait la guerre ouverte aux factieux.

XVI.

De même que les libéraux, les royalistes se divisaient déjà en deux camps, l'un extrême, l'autre modéré. Un homme qui grandissait en importance comme en sagesse, M. de Villèle, gouvernait le dernier. Un homme éloquent, mais incapable de mûrir, M. de La Bourdonnaie, animait l'autre. De nombreuses pétitions, provoquées dans les provinces par le parti libéral et conçues en termes comminatoires pour la couronne, vinrent faire éclater la discussion. M. Mestadier, au nom de la majorité royaliste et du centre dont il était l'organe, demanda que ces pétitions fussent dédaignées. Dupont (de l'Eure), dont l'autorité morale sur les libéraux se fondait sur le caractère autant que sur les paroles, fit saillir les contradictions qui existaient entre M. Decazes jurant, quelques mois auparavant, la perpétuité de la loi électorale, et M. Decazes repoussant aujourd'hui les pétitions qui demandaient la perpé-

tuité de cette loi. Le général Foy parla pour la première fois à la tribune. Il excusa, sans les approuver, les termes exagérés et injurieux des pétitions. « La liberté, dit-il, est la jeunesse des nations. Il » y a dans le gouvernement de la liberté trop de » vie pour que ses mouvements n'aillent pas quel- » quefois jusqu'à l'agitation. » On reconnut à ces premiers mots l'accent d'une âme à la fois libre et honnête. Le général Foy se posait à gauche, comme M. de Villèle à droite, en homme qui veut conquérir, non dégrader le pouvoir dans son pays. Il y avait dans ces deux hommes la perspective de deux ministères pour la couronne : l'un, si les exigences des royalistes l'attiraient à droite, l'autre, si les exigences de l'opinion populaire le précipitaient à gauche. Le ministère, tremblant entre ces deux groupes, n'obtint que trois voix de majorité pour le rejet des pétitions. Ces trois voix étaient celles de trois ministres eux-mêmes. Ils tremblaient sur le sort de la mesure qu'ils avaient promis au roi de faire accepter par la Chambre. Ils se rattachaient à tous les partis influents dans le palais ou dans l'opinion pour en obtenir l'appui. Un projet de loi électorale médité par M. de Serre, contrôlé par le duc de Richelieu, rédigé par MM. Villemain, Monnier, Barante, Guizot, Decazes, jeune parti plus plein de zèle que de conviction, allait enfin être porté à la délibération des Chambres. Cette loi, sans

grandeur et sans confiance dans le pays, le divisait en deux nations électorales : la nation plébéienne nommant la moitié des députés dans les chefs-lieux des arrondissements, la nation aristocratique de fortune, composée des propriétaires imposés à 1,000 fr. de contributions, nommant l'autre moitié dans les capitales des départements. Loi insensée dans sa prétendue prudence, qui donnait le hasard de la fortune au lieu du hasard de la naissance pour titre au droit de citoyen, titre de richesse plus absurde encore que celui de noblesse, car la famille donne des sentiments et des vertus, et la fortune ne donne que des facultés et du bien-être. Cette loi avait un danger de plus : elle plaçait face à face, dans la même assemblée, des hommes sortis de deux élections diverses, une aristocratie de département et une démocratie d'arrondissement, éléments d'antipathie, de classification et de guerre civile, qui déchireraient le pays et le gouvernement en s'entre-déchirant eux-mêmes dans la représentation. La peur avait mal inspiré les royalistes; le zèle pour son maître avait mal inspiré le favori; les systèmes avaient mal inspiré les doctrinaires complaisants de tous les partis qui cherchaient à les concilier à leur avantage; l'ignorance du pays avait mal conseillé M. de Richelieu, l'amour de la monarchie, M. de Serre. Cette loi portait dans ses germes la lutte entre les classes

et la perte de la royauté. C'était une Constitution de défiance; dans une Constitution, toute défiance est une provocation. M. Decazes marchait en aveugle à la ruine du trône qu'il voulait affermir. Il avait fait un coup d'État au 5 septembre contre les royalistes; il allait être forcé par la résistance de la Chambre à en faire un second contre les libéraux. Mais le coup d'État contre les royalistes ne détrônait qu'un parti; celui contre les libéraux détrônait une opinion publique devenue une passion populaire dans les masses nationales. Il se perdait et il perdait son maître, quand un de ces événements dans lesquels la fatalité intervient par la main du crime, vint précipiter le ministre, frapper un prince, et dénouer par un coup de poignard une crise dont nul ne pouvait prévoir le dénoûment.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME

Portrait du duc de Berry. — Louvel; ses antécédents, sa monomanie de régicide. — Il se décide à frapper le duc de Berry. — Nuit du 13 février. — Assassinat du duc à l'Opéra; son agonie. — Douleur de la famille royale. — Consternation de l'opinion. — Récriminations contre M. Decazes; M. Clausel de Coussergues l'accuse de haute trahison. — Violents débats; intrigues de palais. — Madame du Cayla; son origine; sa faveur. — Le vicomte de La Rochefoucauld. — Chute de M. Decazes; appréciation de sa carrière politique.

I.

Le duc de Berry était le second fils du comte d'Artois, l'enfant de prédilection de la famille royale, le seul espoir de perpétuité directe de sa race sur le trône par la stérilité de l'union de la duchesse d'Angoulême. Sa grâce était dans son cœur plus que dans sa nature. Petit de taille, large d'épaules, brusque de mouvement, le visage osseux, le front court, les sourcils touffus, le nez retroussé, les lèvres épaisses, l'expression turbulente, sa physionomie ne révélait son intelligence et sa bonté qu'en s'ouvrant par le sourire. Alors, dans la pénétration franche et cordiale du regard, dans la

contraction fine des paupières, dans le pli de la bouche, dans l'abandon du geste, qui offrait le cœur avec la main, dans le timbre bref et sincère de la voix on retrouvait le prince, on devinait l'esprit, on sentait le soldat, on palpait le cœur. Ce prince avait pour vertu le vieil honneur. Il en avait été nourri par cette noblesse errante et chevaleresque qui avait suivi son père dans ses exils et qui portait avec lui dans toute l'Europe les légèretés, les préjugés, les vices aimables, mais aussi les fidélités et les religions d'un autre temps. L'esprit précoce, les saillies inattendues, la fougue juvénile du duc de Berry, en contraste avec la gravité modeste et la timidité maladive de son frère aîné le duc d'Angoulême, avaient fait de bonne heure les délices et les amusements de la cour exilée. Il avait ces défauts qui sont le luxe des riches natures et qui font augurer les grandes qualités. On les lui avait trop pardonnés dans sa famille et dans sa domesticité pour qu'il ne s'en fît pas lui-même une gloire. Ces défauts cultivés étaient ainsi devenus des habitudes. Il était de ces jeunes hommes à qui on pardonne tout et qui finissent par se croire admirés pour ce qu'on leur pardonne. Du reste, constant en amour, solide en amitié, aspirant aux armes, impatient de gloire, s'il n'en avait pas acquis sur les champs de bataille, ce n'était pas sa faute, mais celle de sa destinée, qui le condamnait à l'inaction. Après avoir

rivalisé d'ardeur avec le duc d'Enghien à l'armée de Condé, le désarmement de l'Allemagne l'avait rejeté à Londres. Il y avait vécu dans l'obscurité et dans le mystère d'un attachement durable pour une étrangère qu'il avait, disait-on, irrégulièrement épousée. De cette union fidèle, quoique cachée, étaient nées deux filles. Il les aimait ouvertement d'une tendresse de père. Entouré de ces affections et de quelques gentilshommes, ses camarades d'ancienne cour et d'armée de Condé, il occupait ses loisirs des arts de la main et de l'esprit pour lesquels il avait la noble passion de François I[er]. Il n'allait à Hartwell, séjour du roi exilé en Angleterre, que dans ces rares occasions où le prince appelait autour de lui sa famille pour concerter une politique d'expectative devant l'Europe.

La chute de l'Empire avait rouvert le monde de l'action au duc de Berry. Il avait été choisi par Louis XVIII et par le comte d'Artois son père pour les rôles militaires auxquels sa jeunesse, sa bravoure, sa rudesse naturellement soldatesque, son mouvement et son feu semblaient l'avoir destiné. On voulait présenter en lui à la France et à l'armée quelque ombre vivante de Henri IV. Bien que le jeune prince en eût le sang et le cœur et qu'il dût, hélas! en avoir la mort, il n'en avait ni la grâce ni la séduction. Il s'était trompé d'accent en parlant à l'armée. Il avait pris le ton de maître et de frère d'armes de-

vant ces vainqueurs du monde, compagnons d'un héros, sacrés par le feu de tant de batailles, aigris par leur défaite et devenus d'autant plus susceptibles qu'ils étaient plus malheureux et plus humiliés. De là des scènes militaires fâcheuses entre le prince et les vieux soldats de Bonaparte, et une impopularité de caserne qui avait contristé amèrement le duc de Berry et qui l'avait rejeté dans les distractions par dégoût des camps. Il s'effaçait à la cour : il avait des opinions libérales ; il s'étudiait, pour se rendre agréable à la nation et pour se réconcilier avec l'armée, à se séparer des étiquettes surannées de sa famille, à dédaigner les vieilleries de l'ancien régime, à respirer l'air nouveau. Il s'entourait des artistes les plus populaires, il se montrait dans les fêtes du peuple, il recherchait le plaisir, il affectait de couvrir ses amours éphémères pour une fille de théâtre d'un voile qui laissât percer la légèreté de la jeunesse. Il aimait à plaire aux Français même par leurs vices.

II.

Le roi l'avait marié en 1816 avec la princesse Caroline, fille du prince royal de Naples, afin de consolider la maison de Bourbon sur les trois trônes qu'elle occupait en Italie, en Espagne et à Paris,

et de montrer à la France des héritiers de la race royale, qu'on n'espérait plus de la duchesse d'Angoulême. Deux filles, dont l'une morte peu de temps après sa naissance, avaient attesté la fécondité de cette union. Les jeunes époux vivaient heureux de leur amour mutuel et faisaient espérer à la France des princes, gages de perpétuité pour la monarchie. Ils oubliaient le monde et en étaient oubliés dans une félicité intérieure pleine de tendresse et de sécurité.

Mais le crime ne les oubliait pas.

Il y avait alors dans Paris un homme perdu parmi la foule, le plus invisible à l'œil de ses semblables, ouvrier banal dans une de ces professions subalternes qui participent de la domesticité publique, et qui vivent d'un salaire cherché de ville en ville chez les maîtres de leur métier. Cet homme se nommait Louvel. Il était né à Versailles d'une famille de merciers revendeurs, trafic de détail nécessaire au peuple. Il avait perdu ses parents de bonne heure : une sœur qu'il aimait et qui lui avait servi de mère vivait et veillait encore sur lui à Versailles. C'était le seul être avec lequel Louvel eût un lien de tendresse sur la terre. Il avait alors trente-deux ans. C'était un homme petit de taille, grêle de membres, maigre de consomption intérieure, jaune de bile, pâle, d'une constante émotion, dur de regard, pincé des lèvres, tendu, concentré et soup-

çonneux de physionomie ; une image du fanatisme roulant dans une tête étroite une pensée mal comprise et souffrant jusqu'à ce que sa main fatale l'ait déchargé, par un crime, du poids et du martyre de son idée.

Louvel, né quatre ans avant la République, avait reçu cette espèce d'éducation romaine que la Convention et le Directoire faisaient donner alors en commun aux enfants du peuple, au milieu des cérémonies populaires et des fêtes philosophiques. Là, des spectacles, des discours et des hymnes enlevaient l'âme des enfants au vieux culte, et s'efforçaient de les enflammer pour la raison, pour la patrie et pour la liberté. Il en était resté en lui un long et fort retentissement. Il avait suivi plus tard, par un besoin de foi inhérent à sa nature réfléchie, le culte des *théophilanthropes*, sorte de déisme populaire, mis en morale et en spectacle par le directeur Lareveillère-Lépaux. Les sources de ses idées paraissent avoir surgi de ces deux impressions de son enfance : le dévouement fanatique à la révolution et le zèle aveugle pour la patrie. D'autres idées aussi ardentes, telles que la vanité nationale, l'enthousiasme pour la conquête et pour Napoléon, ce dieu des armées, la gloire soldatesque, la religion de caserne, semblent avoir ajouté, à ces premières impressions toutes révolutionnaires, d'autres éléments confus et incohérents. Les revers de

nos armées, la chute de leur chef, le retour des Bourbons, l'horreur de la contre-révolution, l'humiliation de la patrie sous les pas de l'étranger, y mêlèrent des principes de colère et de désespoir, qui fermentèrent jusqu'à la haine et jusqu'à l'explosion dans cette âme solitaire.

III.

Louvel, errant de ville en ville, d'Italie en France, de France à l'île d'Elbe pendant l'exil de son héros, roulait partout dans sa pensée le pressentiment d'un crime. Il ne le révélait néanmoins à personne, pas même à ceux qu'il croyait servir un jour en l'accomplissant. Laborieux, toujours taciturne avec ses camarades de travail, se refusant à toutes les sociétés, et à toutes les débauches qui délassent et pervertissent dans leur loisir les hommes de sa profession, il se renfermait en lui-même, lisant et ruminant les livres, les journaux, les chants populaires, dans lesquels les publicistes de la révolution, les pamphlétaires libéraux et les poëtes napoléoniens s'associaient alors dans une ligue hétérogène, pour exalter à la fois la république, l'empire, la liberté, et pour tourner contre les Bourbons tous les cœurs, tous les esprits, toutes les haines et tous

les mépris du peuple. Il avait besoin de haïr, et il ne savait qui frapper.

Déjà, en 1814, au moment où le roi et sa famille devaient débarquer à Calais, du vaisseau qui les rapportait en France, Louvel s'était rendu de La Rochelle à Calais, dans l'intention de tuer le roi, ou le premier des princes qui lui tomberait sous la main. Ainsi, un coup de poignard attendait à son insu Louis XVIII à son premier pas sur le sol de ses pères. Un hasard ou une hésitation de Louvel l'avait sauvé. Il avait été étonné de l'enthousiasme populaire qui éclatait à l'aspect de la famille royale. Il était revenu à Paris pour se distraire, disait-il, de la pensée de meurtre qui l'obsédait. Plus on étudie le criminel, plus on voit que le crime est une maladie de la raison. « J'hésitais quelquefois, » dit Louvel lui-même en analysant sa propre perversité; « je me demandais si je n'avais pas tort... » Mais je ne pouvais supporter l'entrée des étran- » gers. Je voulais voyager pour déplacer mon âme. » J'allai à Chambéry; j'en partis quand on m'an- » nonça l'arrivée de Bonaparte à Grenoble; je vou- » lais savoir ce qu'il en était; si le comte d'Artois » s'était trouvé à Lyon, je l'aurais tué. Je revins à » Paris avec les équipages. Après le départ de l'em- » pereur, les mêmes pensées me reprirent. J'allai à » La Rochelle, j'y achetai un poignard, je revins à » Versailles, j'y fus employé aux écuries de la cour:

» depuis ce moment, je ne cessai de m'occuper des
» moyens d'accomplir mon projet, à Versailles, à
» Saint-Germain, à Saint-Cloud, à Fontainebleau;
» j'allais aux chasses, sans le dire à ma sœur. Pour
» m'en ménager le loisir, je faisais mon travail les
» autres jours; je portais toujours un poignard sur
» moi, quand je supposais que je pourrais rencon-
» trer un Bourbon; mais j'avais résolu de com-
» mencer par le duc de Berry, parce que c'était la
» souche! Après lui, je voulais tuer le duc d'An-
» goulême, puis le comte d'Artois, puis le roi,
» puis tous!... Cependant, je m'arrêterais peut-être
» après le roi: les seuls coupables sont ces princes
» en particulier qui ont porté les armes contre leur
» pays. Je ne suivais pas seulement les princes aux
» chasses: depuis trois ans, je rôdais presque tous
» les soirs autour des spectacles où je supposais
» que le duc de Berry pourrait assister. Pour le
» savoir, je lisais les affiches, car je conjecturais
» où il irait par la qualité des pièces. Quand j'allais
» autour de l'Opéra et qu'il n'y était pas arrivé à
» huit heures, je me retirais. Je le suivais dans les
» églises, dans l'espoir de l'approcher et de le
» frapper. La foule et les gardes m'ont constam-
» ment écarté. »

IV.

Telle était la vie de cet homme, chez lequel s'étaient incarnées en une haine vivante, sans distraction, sans sommeil et sans pitié, toutes ces haines éparses et contradictoires, que la république, l'empire, le fanatisme prétorien, la liberté, le ressentiment national, le préjugé, l'animosité, la perfidie des partis, des journaux et des pamphlets, avaient répandues comme un miasme populaire contre les Bourbons. Ce miasme, respiré par tous, devait donner le vertige à un seul : c'était lui.

V.

Cependant le duc et la duchesse de Berry, uniquement occupés de leur bonheur, étrangers à toute faction politique, se livraient, avec l'entraînement de leur caractère et de leur âge, aux plaisirs et aux fêtes que le carnaval multipliait dans les derniers jours de l'année théâtrale à Paris. Aimés et populaires parmi ce monde de l'art de la musique et de la danse, qui prolonge les nuits de l'Opéra jusqu'au jour, ils aimaient à jouir de cette popularité. Ils résolurent d'aller ensemble, le 13 février,

au théâtre royal; ils n'y avaient pas paru les jours précédents. Légers et curieux l'un et l'autre d'amusements, on pouvait présumer qu'ils ne laisseraient pas passer cette saison de fêtes sans s'y montrer. Pendant qu'ils souriaient en idée aux délassements du soir et qu'ils s'occupaient de leur toilette et des déguisements de ces nuits, l'assassin, qui observait leur porte et qui lisait jusque dans la pensée de ses victimes, conjecturait de son côté que l'attrait du plaisir allait lui livrer sa proie.

VI.

Déjà, la veille et l'avant-veille, il avait épié les portes de l'Opéra. Le dimanche, il se leva plus tôt qu'à l'ordinaire, avec cette hâte matinale d'un homme qui sent la certitude et la joie d'un crime comme les autres sentent l'approche d'un bonheur. Il déjeuna lentement chez son hôte habituel, dans sa rue, et s'entretint nonchalamment avec ses compagnons ordinaires de table; puis il remonta dans sa chambre, et prenant le plus petit et le plus effilé de ses deux poignards pour mieux le dérober sous son habit, il sortit pour aller contempler les masques et le cortége du bœuf gras, curiosité du peuple oisif pendant ces jours de délire. Il alla ensuite, en fuyant la foule, s'égarer jusqu'à la nuit sur la route

du bois de Boulogne, passant et repassant ainsi deux fois sous les murs du jardin de l'Élysée, habité par le duc de Berry. A la chute du jour, il rentra chez son hôte, s'assit à sa table, y prit son repas en causant de choses indifférentes avec un des employés des écuries du roi; et, après son dîner, il remonta encore dans sa chambre et s'arma d'un second poignard pour avoir une arme prête, selon le hasard de la rencontre, sous chacune de ses deux mains. Certain que le prince ne manquerait pas ce dernier jour au rendez-vous du plaisir, il se promena sans affectation sous les fenêtres déjà illuminées du théâtre, près d'une petite porte par laquelle entraient et sortaient les personnes de la famille royale pour éviter les tumultes et les embarras de la foule. A huit heures, le bruit des pas des chevaux et la lueur des torches portées par les piqueurs annoncèrent les voitures de cour. Louvel se précipita vers la porte, vit le duc descendre le premier et tendre la main à la duchesse; il pouvait frapper. Il se sentit retenu par une force occulte; soit défaillance de courage, qu'il avait, dit-il, plusieurs fois éprouvée au moment où la pensée va se convertir en acte irrévocable, soit que la vue de la duchesse, jeune, heureuse, souriante, et la pitié de ces deux victimes qu'il allait atteindre du même coup l'eussent involontairement attendri, il laissa échapper l'occasion, et il en attendit une autre.

VII.

Honteux de lui-même, et se reprochant avec indignation sa faiblesse, il s'éloigna à pas lents, renonçant presque à son projet pour cette nuit, et traversa le Palais-Royal pour rentrer dans sa demeure, voisine de ce jardin; mais là ses réflexions l'assaillirent et lui firent tout à coup ralentir ses pas. Il songea qu'à quelques jours de là son service le rappellerait à Versailles, où les occasions de meurtre lui manqueraient jusqu'à l'époque éloignée des chasses. Il se posa à lui-même ce terrible et faux dilemme : « Ai-je tort? Ai-je raison? Si j'ai raison, se répondit-il, pourquoi le courage me manque-t-il?... Si j'ai tort, pourquoi ces idées ne me laissent-t-elles aucun repos? » Résolu de vaincre sa lâcheté s'il était lâche, convaincu que ses idées étaient vraies, puisqu'elles étaient obstinées, il se retourna brusquement, revint sur ses pas avec une résolution féroce, du jardin du Palais-Royal à la porte de l'Opéra, se convainquit que sa proie n'était pas sortie pendant son hésitation, et se promena du jardin au théâtre et du théâtre au jardin, pour laisser écouler les heures, tout en surveillant de loin les mouvements des voitures qui annonceraient la sortie du prince. A onze heures vingt minutes,

les voitures de cour arrivèrent et se rangèrent à quelque distance de l'entrée réservée aux princes. Il se glissa à la suite des carrosses dans la petite rue déserte de Louvois, et, se plaçant à la tête d'un cheval de cabriolet comme un serviteur qui attend son maître, il attendit patiemment dans cette attitude que l'ordre d'approcher de la porte arrivât de l'intérieur aux cochers de la cour. L'ombre du mur de l'Opéra cachait ce visage inconnu à la domesticité du duc de Berry, et l'immobilité de sa pose enlevait tout soupçon aux sentinelles.

VIII.

Cependant le prince et la princesse, séparés, par un mur, de l'homme qui comptait les minutes de leur vie, se livraient sans pressentiment dans leur loge au spectacle de la scène et aux entretiens des entr'actes. Le duc et la duchesse d'Orléans assistaient ce jour-là avec leurs enfants, dans une loge voisine, aux ballets et aux drames de l'Opéra. Les deux familles, qui s'aimaient à cause de la parenté et de la patrie commune des deux duchesses, se saluèrent avec un sourire d'amitié en se reconnaissant. Pendant un intervalle entre les danses et la musique, le duc et la duchesse de Berry allèrent faire une visite dans leur loge à leurs cousins. Le

duc embrasse les enfants et joue avec le petit duc de Chartres destiné lui-même à une mort tragique, à la fleur de ses années. En traversant le corridor pour revenir à sa place, la duchesse fut frappée au sein par la porte d'une loge qui s'ouvrit avec force au moment où elle passait. Elle se savait enceinte de quelques semaines, et craignant que le coup, l'émotion, la fatigue ne compromissent le fruit encore ignoré qu'elle portait dans son sein, elle témoigna à son mari le désir de se retirer avant la fin du drame et avant le bal masqué qui devait suivre le spectacle. Le duc se leva pour la reconduire lui-même à sa voiture et pour remonter ensuite à sa loge afin d'y prolonger les spectacles et les plaisirs de la nuit.

A l'appel des écuyers du prince, la voiture de la duchesse s'avance vers la porte. La jeune princesse, soutenue d'un côté par la main de son mari, de l'autre par celle de son écuyer, le comte de Mesnard, s'élance dans le carrosse; la comtesse de Béthisy, sa dame d'honneur, y monte après elle. « Adieu! » s'écrie en lui souriant son mari, « nous » nous reverrons tout à l'heure. » Les valets de pied relèvent le marchepied, et le prince se retourne pour rentrer de la rue dans le vestibule. A ce moment, Louvel, qui s'était rapproché comme un curieux inoffensif ou comme un serviteur attendant son maître, s'élance de toute la force de sa

résolution entre la sentinelle qui présentait les armes et le valet de pied qui fermait la portière, et saisissant de la main gauche l'épaule gauche du duc de Berry comme pour fixer a victime sous le couteau, il le frappe de la main droite dans le flanc droit d'un coup de son poignard qui laissa le fer dans la blessure. La promptitude du mouvement, la confusion du groupe, les ténèbres mal éclairées par les torches, le chancellement du prince sous le coup, empêchent au premier moment le comte de Choiseul et le comte de Mesnard de discerner le geste et l'acte meurtrier de l'inconnu. Il s'enfuit sans être poursuivi vers la rue de Richelieu, et après avoir tourné l'angle de la rue il marche à pas indifférents vers le boulevard.

IX.

Le duc de Berry, frappé par une main inaperçue et jeté, par la force du contre-coup, sur le comte de Mesnard, n'avait, comme il arrive toujours, senti que le choc et non le fer. En se redressant, il porte la main sur la place où il a été touché. Sa main y rencontre le manche d'un poignard. Une horrible lueur l'éclaire. « Je suis assassiné, je suis mort! » s'écrie-t-il. « Je tiens le poignard : cet homme m'a » tué! » A ce cri, la duchesse de Berry, dont la

voiture n'avait pas encore eu le temps de prendre sa course, répond par un cri aigu qui fend la nuit et couvre le tumulte. « Ouvrez-moi! ouvrez-moi! » dit-elle au valet de pied qui a encore les mains sur la portière, et sans attendre que le marchepied soit abaissé, elle s'élance et entoure de ses bras son mari qui vient d'arracher le poignard et qui couvre ses vêtements de son sang. On assoit le prince un moment évanoui sur une banquette du vestibule banal où les serviteurs attendent leurs maîtres. On ouvre ses habits : le sang qui coule marque la place du coup sur le sein droit. « Je suis mort! » répéta-t-il en reprenant ses sens. « Un prêtre! Venez, » ma femme, que j'expire dans vos bras! »

Pendant cette pause d'un instant dans le vestibule, la sentinelle, les valets de pied et trois gendarmes, émus d'horreur, couraient à la poursuite de l'assassin. Il avait déjà dépassé la façade d'entrée de l'Opéra sur la rue de Richelieu, et il s'enfonçait dans l'ombre d'une arcade qui débouche de cette rue sous les larges voûtes de la Bibliothèque, quand un garçon de café nommé Paulnier le saisit corps à corps, lutte avec lui, et secouru par la sentinelle et par les gendarmes, le ramène sur le lieu du meurtre. Il allait succomber sous l'horreur des groupes qui le traînaient en le colletant vers le vestibule. Les officiers du prince tremblent qu'on n'anéantisse avec le criminel le secret

ou le complot du crime. Ils le préservent et le font conduire au corps de garde de l'Opéra. M. de Clermont-Lodève l'y suivit pour assister à ses premières paroles. On trouva sur lui le second poignard et le fourreau de celui qu'il avait laissé dans le cœur du prince. M. de Clermont rapporta ces instruments et ces témoins du crime dans le vestibule.

X.

Le duc de Berry n'y était plus. Transporté à bras d'homme par ses serviteurs dans un petit salon situé derrière sa loge et entouré de médecins qui sondaient sa blessure, il avait repris ses sens. » Hélas! » dit-il en apprenant l'arrestation du criminel et son nom, « qu'il est cruel pour moi de » mourir de la main d'un Français! » Une lueur d'espoir console un moment la princesse et les médecins : il ne la partagea pas et ne voulut pas flatter sa femme d'une espérance qui la ferait deux fois mourir de sa douleur. « Non, » dit-il avec une ferme et froide incrédulité, « je ne me fais pas d'illusion : » le poignard est entré jusqu'à la garde, je puis » vous l'attester... » Sa vue s'obscurcissait par la perte de ses forces qui s'écoulaient avec son sang. Il cherchait sa femme de ses bras égarés dans le vide. « Caroline, » s'écriait-il, « êtes-vous là? —

Oui, » répondait tendrement la princesse, « j'y suis, » et je ne vous quitterai jamais! » Le médecin de sa maison, compagnon de son exil, averti par le bruit du forfait, était accouru près du mourant. Il suça la blessure pour en faire couler le sang qui s'arrêtait. « Que faites-vous, Bougon? » lui dit avec une vive sollicitude le blessé, « le poignard était » peut-être empoisonné! »

XI.

Son premier mot avait été pour demander non un médecin mais un prêtre. Frappé au milieu du délire de la jeunesse et du plaisir, il n'y avait eu dans son âme aucune transition entre les pensées du temps et les pensées de l'éternité. Il avait passé, en une seconde, du spectacle d'une fête à la contemplation de sa fin, comme ces hommes que la froide immersion dans un vase d'eau arrache subitement aux brûlants délires de l'ivresse. Il avait montré, dans ce ravivement instantané et sans faiblesse de ses pensées, le courage délibéré d'un soldat. Il montrait maintenant la foi d'un chrétien et l'impatience inquiète d'un homme qui craint non pas de mourir, mais de mourir avant d'avoir confessé ses fautes et reçu les gages de la seconde vie. Son éducation, puisée dans une famille qui n'était

pas moins incorporée à l'Église qu'au trône, se retrouvait au fond de son âme à mesure que le bouillonnement de la vie s'en retirait avec son sang. Il ne cessait de s'informer à voix basse si le prêtre demandé n'arrivait pas.

XII.

Il arriva enfin. C'était l'évêque de Chartres, son confesseur, que le comte de Clermont-Lodève était allé chercher aux Tuileries. L'évêque et le mourant s'entretinrent quelques moments à voix basse. Cet entretien parut calmer l'agitation du prince. Il reprit toute sa présence d'esprit et toutes ses tendres effusions de cœur pour son frère, le duc d'Angoulême, pour la duchesse sa belle-sœur, pour son père le comte d'Artois, qui accouraient successivement, dans le désordre d'un réveil précipité, selon l'heure où ils avaient été avertis et selon la rapidité de leurs chevaux. Le duc de Bourbon, son compagnon de guerre à l'armée de son père, le duc d'Orléans, sa femme et sa sœur, présents au premier bruit du crime et qui n'avaient pas quitté la salle, entouraient de loin le lit de mort dressé dans un salon de ce lieu de fête. Dans la crainte du tumulte qui causerait des malheurs innombrables en accumulant la foule épouvantée aux portes, on n'a-

vait pas voulu avertir le public ni interrompre le spectacle et les danses de la nuit, en sorte que l'agonie et l'ivresse, les chants et les sanglots, le bourdonnement de la musique et le gémissement de la douleur, le prêtre et le masque, Dieu et l'orgie, n'étaient séparés que par quelques cloisons de planches, se faisaient écho sans le savoir dans le tumultueux édifice, et accroissaient par l'horrible contraste l'horreur et le deuil de ce lit de mort!

XIII.

Le duc d'Angoulême et le duc de Berry s'aimaient non-seulement comme deux frères, mais comme deux orphelins et deux exilés, compagnons inséparables des mêmes fortunes. Ils s'embrassèrent d'une étreinte mêlée de sanglots, corps contre corps, larmes et sang confondus sur les vêtements et sur les mains l'un de l'autre.

Après avoir retrouvé à son chevet tous ces visages et toutes ces tendresses de famille et d'amitié, le duc de Berry demanda à voir et à bénir la fille qu'il avait eue l'année précédente de sa femme. On la lui apporta endormie. Il lui tendit les bras, et cherchant à la bénir de sa main tremblante : « Pauvre enfant, » lui dit-il, « puisses-tu être moins » malheureuse que tous ceux de ta famille ! »

Les médecins et les chirurgiens consommés dans leur art avaient été successivement appelés des quartiers divers et éloignés qu'ils habitaient. Ils se consultaient à voix basse dans un coin de l'appartement. Dupuytren, leur chef, résolut de tenter un dernier moyen de salut en ouvrant et en élargissant la blessure pour provoquer le sang répandu à l'intérieur à couler au dehors et à dégager la respiration. La duchesse de Berry, pendant cette inutile opération, pressait sur ses lèvres la main froide de son mari qui serrait encore la sienne. « Épargnez-» moi cette souffrance, » disait-il, « puisque je dois » mourir ! » Il passa après ses doigts sur la tête de sa femme comme s'il eût éprouvé une dernière tendresse en caressant ses beaux cheveux. « Caro-» line, » lui dit-il, « ménagez-vous pour notre enfant » que vous portez dans votre sein. » Ce fut la première révélation de la naissance d'un fils qui trompait le crime mais non le malheur de sa race. Il recommanda ses serviteurs en larmes à son père, le comte d'Artois. Il voulait voir son assassin pour lui demander la cause de sa haine, lui reprocher son injustice et lui remettre sa mort. « Quel est cet » homme ! » murmurait-il. « Que lui ai-je fait? C'est » peut-être un homme que j'aurai offensé sans le » vouloir. » Le comte d'Artois l'assura que l'assassin n'avait aucune animosité personnelle contre lui. « C'est donc un insensé? » dit le duc. « Ah ! que

» ne puis-je vivre assez pour que le roi arrive et » pour qu'il m'accorde la grâce de cet homme! » Promettez-moi, mon père, promettez-moi, mon » frère, promettez-moi tous de demander au roi la » vie pour l'homme! »

On le lui promit pour calmer l'ardeur de générosité et de pardon qui le consumait. Sa bonté naturelle se révélait au prix de son propre sang.

Sur quelques signes incompris et sur quelques demi-mots échangés entre lui et la duchesse, on amena au bord de son lit deux jeunes filles qu'il avait eues à Londres de son union clandestine avec la fidèle compagne de son exil, et qu'il faisait élever paternellement à Paris. Les deux pauvres enfants, réveillées de leur sommeil pour embrasser au milieu d'une cour en larmes celui qu'elles avaient regardé autrefois comme leur père à elles seules, furent introduites toutes tremblantes et se mirent à genoux, les visages cachés dans les draps ensanglantés du prince. Il leur parla doucement en anglais, et leur recommanda le souvenir pour lui, la piété pour leur mère. Il les releva, les embrassa avec larmes, et les remettant avec confiance à la duchesse sa femme : « Je vous connais assez, Caroline, » lui dit-il d'un ton confidentiel, « pour vous prier de pren- » dre soin après moi de ces orphelines. » Les enfants se jetèrent dans les bras ouverts de leur seconde mère. La duchesse, avec cet instinct qui est le gé-

nie du cœur, voulut pour ainsi dire les adopter devant son mari d'un seul geste et d'un seul mot. Elle fit approcher du lit la duchesse de Gontaut, qui portait dans ses bras sa propre fille, et prenant les filles de l'étrangère par la main, elle leur dit : « Embrassez votre sœur ! »

XIV.

Le prince se confessa, au milieu de la nuit, à l'évêque de Chartres, et parut consolé par les prières et par les bénédictions de la religion. Il demanda pardon à haute voix des faiblesses de son âme et des entraînements de sa vie. « Mon Dieu, » s'écria-t-il à plusieurs reprises, « pardonnez-moi et pardonnez aussi comme à moi-même à celui qui m'a ôté la vie ! »

Le duc d'Angoulême, prince pieux dès la jeunesse, et qui avait auprès de son frère la sainte autorité d'une vie toujours exemplaire, priait à genoux au pied du lit. « Mon frère, » lui dit timidement le blessé, « croyez-vous que Dieu me pardonne ? — « Oh ! mon frère, » répondit, avec une céleste certitude dans le regard, dans la voix et dans le geste, le duc d'Angoulême, « quel gage de sa miséricorde » voulez-vous de plus, il fait de vous un martyr ! »

La nuit s'avançait, sa vie s'abrégeait, mais son âme veillait présente à sa mort et attentive à tous

ses attachements. Le vieux comte de Nantouillet, son premier guide dans les camps et son fidèle compagnon dans l'exil, accourut pour recevoir l'adieu de son élève. « Viens, mon vieil ami, » lui dit le duc en ouvrant les bras, « que je t'embrasse encore une fois. » On lui dit que les maréchaux de France étaient arrivés pour lui témoigner leur intérêt et leur douleur. « Ah! » dit-il, « j'espérais verser plus utilement mon sang au milieu d'eux pour la France! »

XV.

Le roi, retenu toute la nuit aux Tuileries par la prudence de ses ministres qui craignaient sans doute pour lui ou l'émotion du spectacle, ou quelque embûche de second crime hors du palais, arriva enfin au lever du jour. Le bruit des pas des chevaux du cortége sur les pavés de la rue fit tressaillir le mourant de joie : « Mon oncle, » s'écria-t-il dès qu'il vit le roi, « donnez-moi votre » main, que je la baise pour la dernière fois! » Louis XVIII lui tendit sa main et prit la sienne. « Mon oncle, » reprit avec anxiété le prince, « je » vous demande, au nom de ma mort, la grâce de » la vie de l'homme!... — Mon neveu, » lui répondit son oncle, « vous n'êtes pas si mal que vous le

» pensez; nous en reparlerons! — Ah! vous ne dites » pas *oui*, » reprit le duc avec un accent de doute douloureux. « Oh! dites-le, dites-le, afin que je » meure tranquille! Grâce, grâce de la vie pour » l'homme!... » Et comme le roi se taisait ou détournait la pensée du mourant vers d'autres sujets : « Ah! la grâce de la vie de cet homme, » murmura le duc avec une expression d'amertume sur les lèvres, « aurait pourtant bien adouci mes derniers » moments!... Si du moins, insista-t-il, j'emportais » la pensée que le sang de l'homme ne coulera pas » pour moi après ma mort!... »

Il expira peu de moments après, en articulant des lèvres, dans son délire, la prière inexaucée de son cœur. Il mourut dans l'acte du pardon : grande âme obscurcie dans la vie, éclatante à la mort, héros de clémence, ayant du premier coup fait ce qu'il y a de plus difficile et de plus méritoire pour l'homme : bien mourir!

Les sanglots contenus éclatèrent à son dernier soupir. Sa femme en délire se coupa les cheveux sur son cadavre, et, maudissant la terre où l'on assassinait son mari, demanda d'une voix courroucée au roi de lui permettre de se retirer pour toujours en Sicile. Le roi s'agenouilla auprès du lit et ferma de ses propres mains les lèvres et les paupières du dernier espoir vivant de sa race.

XVI.

Le bruit de sa mort se répandit au lever du jour dans Paris et de là dans toute la France, et n'y sema pas seulement l'émotion d'une horreur publique, mais la consternation d'un présage. Les coups frappés par un crime et surtout par un crime politique retentissent mille fois plus fort que les coups frappés par la nature. L'épouvante se joint à la pitié. L'attentat de Louvel éclata comme un attentat collectif, qui révélait quelque immense et implacable conjuration couvant sous les pas de tous, menaçant le cœur de chacun, et altérée goutte à goutte du sang du dernier des Bourbons. L'imagination du peuple, ébranlée par la commotion de la nuit, se prêtait aux plus odieuses suppositions. On croyait sentir de nouveaux crimes dans l'air. On donnait à l'assassin le nom d'un parti. Les royalistes, dans le premier vertige de leur douleur, ne montraient que piéges, embûches, complots, trahisons autour de la famille royale. Ils s'abordaient en se demandant si cet éclair sinistre ne suffirait pas enfin à ouvrir les yeux du roi sur l'abîme ouvert par les ministres sous sa dynastie, et si, au milieu des larmes répandues sur le cadavre de ce prince, leur espérance, il fallait accuser ou remercier la Provi-

dence, qui par le sang d'une chère victime sauvait peut-être la monarchie? Les libéraux, plus abattus et plus consternés, parce que le crime retombait de toute son horreur sur eux, protestaient avec sincérité de leur exécration contre un meurtrier qui venait de souiller leur cause et de mettre en suspicion la liberté même. Ils sentaient que l'opinion publique soulevée allait s'éloigner d'eux par horreur contre le crime d'un scélérat qu'on leur rejetterait comme un complice, qu'ils expieraient longtemps et cruellement un sang dont ils étaient innocents, et que le ministre, sur lequel ils comptaient pour modérer leurs ennemis et pour leur tendre la main du milieu du gouvernement, arraché au roi par les supplications de sa famille, serait inévitablement sacrifié à la colère du temps.

Déjà des rumeurs s'élevaient dans l'ombre contre l'impéritie de la police, qui n'avait pas su répondre de la vie du prince, espoir du trône, contre la main d'un homme isolé, épiant trois heures sa victime en pleine rue. Déjà même des suppositions plus révoltantes et plus perverses insinuaient que le ministre favori avait laissé frapper, dans le seul gage d'hérédité, le parti de ses ennemis, pour laisser glisser la couronne sur la tête d'un collatéral. On ne rêvait partout que complices, même parmi ceux que le crime frappait les premiers dans leur faveur, dans leur pouvoir ou dans leur ambition. Ceux qui

ne croyaient pas à ces indignités affectaient d'y croire pour incriminer le système en incriminant l'homme. Le nom de M. Decazes était dans toutes les bouches des royalistes astucieux ou épouvantés. Le favori était la victime demandée par eux en expiation d'une autre victime.

Une circonstance fortuite, qui attestait dans M. Decazes le trouble d'esprit, le zèle de cœur et le dédain des soupçons dans un moment où son devoir était de s'oublier lui-même, avait donné quelque corps apparent à cette ombre odieuse de complicité déversée par la crédulité ou par la perfidie sur son innocence.

Peu d'instants après l'arrestation de Louvel, et pendant que le duc de Berry respirait encore, M. Decazes, M. Anglès, préfet de police, le procureur général, M. Pasquier, M. Siméon, tous deux ministres, étaient accourus à l'Opéra au bruit du crime. Ils entrèrent dans la salle basse où l'on gardait à vue le meurtrier pour lui faire subir un premier interrogatoire. Les médecins n'avaient pas encore déclaré la blessure mortelle. On flottait entre la crainte et l'espérance. Une inspiration soudaine saisit M. Decazes à la vue du criminel. Il pense que, par un raffinement de scélératesse, le fer dont l'assassin a frappé le prince était peut-être empoisonné, que la connaissance de ce fait et de la nature du poison pourrait sauver la victime, et que le

meurtrier, dans l'espoir de racheter ses jours, consentirait peut-être à faire cette révélation confidentielle à ceux qui disposent de sa vie. Poussé par cet espoir, M. Decazes se précipite vers l'assassin, et lui parlant à l'oreille : « Misérable, » lui dit-il à voix basse, « un aveu vous reste peut-être à faire » pour sauver celui que vous venez de frapper, et » pour atténuer votre forfait devant Dieu. Dites, » dites sincèrement et à moi seul : le poignard est-» il empoisonné ? — Il ne l'est pas, » répondit froidement et avec l'accent de la vérité l'assassin. M. Decazes respira et crut un moment au salut du prince. Il se hâta de faire avertir les médecins et interrogea à haute voix Louvel. On sut ainsi son nom, sa profession d'ouvrier sellier chez le sellier du roi, son domicile aux Petites-Écuries, ses motifs de haine politique contre la famille royale, son crime isolé et sans autre complicité que le fanatisme des idées respirées par lui dans les murmures de tous les mécontentements publics.

Mais cet empressement de M. Decazes et ces quelques mots dits à demi-voix à l'oreille du coupable pour lui arracher son secret avant de l'interroger officiellement, interprétés par la perfidie et par la malignité de quelques assistants, et traduits en recommandations de silence d'un ministre à un complice, couraient déjà de bouche en bouche dans les confidences des courtisans acharnés à la

perte du favori, et servaient de texte et d'indice aux plus infâmes calomnies.

XVII.

Le roi, frappé à la fois dans son neveu, dans le cœur de sa maison, dans l'avenir de sa famille, dans son système politique et dans sa tendresse pour son ministre, était rentré noyé de larmes et consterné de pressentiments aux Tuileries. M. Decazes y avait suivi son maître pour concerter avec lui les mesures de deuil, de sûreté publique et d'attitude devant les Chambres, commandées par les circonstances. Il avait offert avec abnégation sa démission au roi, sentant trop que le désespoir des royalistes, la douleur du comte d'Artois, la consternation de la famille royale, les rivalités de palais, les interpellations de tribune, la tristesse et la colère publique allaient accumuler contre lui, sur le corps du duc de Berry, une masse d'accusations et de suspicions qui emporteraient sa faveur et sa fortune.

« Hélas! » disait le roi à son ami, « je ne me fais » point d'illusion, le parti des royalistes exagérés » qui m'assiége et qui me hait autant que vous- » même va exploiter ma douleur, et m'accuser d'in- » sensibilité et d'aveuglement si je vous soutiens.

» N'importe, la politique et l'amitié me défendent » de leur livrer la France qu'ils perdraient en peu » de jours. Je ne dois pas à ma douleur person- » nelle le sacrifice de mon pays : je résisterai, et » nous ne nous séparerons pas ! »

M. Decazes prépara les mesures qu'il devait, quelques heures après, présenter aux Chambres : la suspension de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, deux lois de péril public et de dictature temporaire, et la formation de la Chambre des pairs en tribunal d'État, pour lui déférer le jugement du criminel et de ses complices.

XVIII.

Les royalistes, exaltés par la douleur et par la haine, se préparaient de leur côté à renverser dans l'émotion publique l'obstacle opposé à leur domination par le ministre, à sommer le roi au nom du cadavre de son neveu et des larmes de son frère, et à frapper le cœur du monarque à travers le cœur de son favori. Jamais peut-être une inimitié politique n'apporta moins de décence dans le deuil d'une si lugubre et si soudaine tragédie, et ne se hâta davantage d'utiliser au profit de son parti la fumée d'un sang qui coulait encore. La Chambre des députés, convoquée à l'aube du jour, concen-

trait dans un silence menaçant la tristesse, le deuil, la joie féroce, le crime des partis impatients de se rejeter un plus grand crime. Un peuple immense assiégeait les portes et les avenues dans cette immobilité muette, mais fébrile, qui caractérise l'émotion vague des multitudes combattues entre deux sentiments : l'horreur d'un forfait exécré de tous, l'inquiétude sur sa destinée.

Après une longue attente occupée par des conversations à voix basse et par la circulation des nouvelles arrivant du dehors, le président et les secrétaires entrèrent dans la salle, portant sur leur visage et sur leurs habits le deuil de l'événement de la nuit. A peine étaient-ils assis qu'un député de l'extrême droite, M. Clausel de Coussergues, demanda la parole.

C'était un de ces hommes tels qu'il y en a toujours dans les assemblées émues, hommes que la haine rend crédules, que l'irréflexion rend cruels, qui condensent en eux, comme des nuées vides, l'électricité de l'atmosphère, et qui se pressent, par émulation de zèle, de prêter une voix responsable aux rumeurs vagues et anonymes de l'esprit de parti. Quelques hommes exagérés de la droite se réjouirent malignement en le voyant paraître à la tribune; les centres s'affligèrent, les ministres gémirent, la gauche et le parti libéral s'irritèrent d'avance, certains d'avoir à subir une injure ou à re-

pousser une calomnie. « Messieurs, » dit-il avec l'expression d'un orateur qui laisse faire explosion à son âme, « il n'existe pas de loi qui règle le mode » d'accusation des ministres, mais il est de la na» ture d'une telle proposition d'être faite en séance » publique et à la face de la France. Je propose » à la Chambre de porter un acte d'accusation » contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme » complice de l'assassinat!... »

A ces mots, l'indignation des centres et de la gauche couvre la voix de M. Clausel de Coussergues. L'excès et l'iniquité de l'acte révoltent les moins modérés. Il descend de la tribune après avoir demandé obstinément à évelopper son accusation. M. de Villèle le gourmande à voix basse : il rentre dans les rangs de ses amis. M. de La Bourdonnaie, plus mesuré, se borne à demander que la Chambre fasse une adresse au roi pour lui offrir sa coopération énergique à toutes les mesures compressives des doctrines perverses qui sapent à la fois tous les trônes. Le général Foy consent, au nom du parti libéral, à une adresse de condoléance qui soit tout entière à la douleur et qui ne laisse pas les dissentiments des partis altérer l'unanimité des larmes publiques. « Si un tel événement, » dit-il avec convenance et vérité, « est déplorable pour tous, il » l'est surtout pour les amis de la liberté, car ils » ne peuvent douter que leurs adversaires ne se

» prévalent de ce crime exécrable pour tenter de » ravir au pays les libertés que le roi lui a don- » nées et qu'il veut lui maintenir ! » Cette loyauté et cette modération du général Foy rallient les cœurs. L'adresse à rédiger est renvoyée à des commissaires. La Chambre se sépare dans l'attente et dans le silence. Le peuple se retire dans le deuil.

Le lendemain, M. Clausel de Coussergues renouvelle sa proposition en la modifiant. Il supprime le mot de complicité dans l'assassinat, qui inculpe l'homme, et y substitue celui de trahison, qui inculpe le système. M. Courvoisier demande que le récit authentique de la séance de la veille fasse mention de l'indignation de l'assemblée en entendant la proposition de M. Clausel de Coussergues ; M. Benoît, ancien administrateur sous l'Empire, rallié avec ardeur aux royalistes depuis le retour des Bourbons, combat la proposition de M. Courvoisier, et dit qu'un député a le droit de supposer des torts à un ministre. Mais M. Clausel de Coussergues avait supposé un crime à M. Decazes. M. de Saint-Aulaire, beau-père du ministre outragé, s'élance pour venger son gendre à la tribune. Sa situation est plus éloquente que sa parole. La hauteur et l'énergie de son attitude le relèvent aux yeux de la nature et de la vérité. « Puisque M. Clau- » sel de Coussergues s'obstine à reproduire sa pro-

» position, puisqu'il persiste dans cette accusation, » monument de sa démence, je me vois forcé de » parler, mais je ne lui répondrai que par un seul » mot, je me contenterai de lui dire : Vous êtes un » calomniateur ! »

L'accusation, caractérisée par ce seul mot, retomba dans la réprobation des hommes sérieux. M. Decazes, anéanti sous le poids de la responsabilité, sous l'acclamation des ressentiments qui s'élevaient contre lui du catafalque du prince, sous sa douleur personnelle et sous les larmes du roi, eut néanmoins la fermeté de paraître devant ses ennemis pour couvrir son maître et pour braver de son dédain les outrages de la haine. Mais l'effort qu'il faisait sur lui-même se révélait sous sa pâleur, dans le deuil de ses traits et dans l'abattement de sa voix. Peu d'hommes eurent jamais dans leur vie publique une situation plus terrible et plus complexe à affronter. Il était en apparence le ministre, mais il était déjà en réalité la victime montant aux *rostres* pour réjouir de plus haut le regard et la joie féroce de ses ennemis triomphants. Il se borna à lire le projet de la loi électorale, qui déplaçait l'influence dans le pays et qui remettait, comme une dépouille opime déposée sur un tombeau, l'ascendant et le pouvoir aux royalistes exaltés. Ils acceptaient la dépouille, mais ils brisaient déjà en espoir les mains qui la leur offraient. Deux lois

sévères, suspensives de la liberté des journaux et de la liberté des personnes, furent offertes par le ministre, en expiation du sang versé par un fanatique et en rançon du ministère. Avances perdues! le palais, la cour, la Chambre des pairs, la Chambre des députés, les salons, la rue, les journaux retentissaient des plus brûlantes invectives contre le complice moral de l'assassinat. *Les pieds lui ont glissé dans le sang*, écrivait M. de Chateaubriand dans le *Conservateur,* faisant ainsi de la mort une image au service de la haine, et de cette image une calomnie contre un adversaire politique navré et abattu dans son malheur. On reconnaissait dans le grand écrivain l'homme en qui les passions politiques avaient étouffé la magnanimité du génie. Toute arme lui était bonne, ainsi qu'à ses amis, pourvu qu'elle frappât sa victime. Ces insinuations et ces invectives montaient d'heure en heure contre M. Decazes. On ne peut contester que, s'il eût été plus dévoué alors à son ambition qu'à son maître, M. Decazes n'eût un asile contre ce déchaînement, comme Necker en 1789, dans le parti révolutionnaire et bonapartiste hostile aux Bourbons. Ce parti, à demi renversé par le contre-coup du poignard de Louvel, faisait offrir au jeune ministre des alliances, des appuis, des popularités et des déférences qui auraient fait de lui un chef de faction dangereux s'il avait consenti à les accepter. Le

cœur du roi était dans sa main; il dépendait encore de lui en ce moment de faire rompre à ce prince tout pacte de faiblesse avec sa famille, et de l'entraîner, par un second *cinq septembre*, jusqu'à une distance de son frère d'où il n'y aurait point eu de retour possible vers les royalistes. Éloigner le comte d'Artois de sa petite cour agitatrice à Paris, démasquer les intrigues qui se tramaient dans son entourage, le déclarer incapable de régner par obstination à vouloir régner par anticipation et par une faction, au lieu de vouloir régner par la France; déclarer la couronne dévolue au duc d'Angoulême, ou, à son refus, au duc d'Orléans, après le roi; changer la loi d'élection et appeler les masses aux comices, c'étaient là les mesures que les amis du comte d'Artois, les calomniateurs de la presse et les conspirateurs ténébreux des antichambres du frère du roi accusaient sans cesse M. Decazes de conseiller et de préméditer. Une intrigue obscure, mal dévoilée quelques mois auparavant, et qu'on avait appelée la *conspiration de la terrasse du bord de l'eau,* avait à demi révélé dans ses auteurs des intentions de détrônement de Louis XVIII au profit de son frère, qui pouvaient motiver des représailles dans un sens contraire. Ces représailles auraient porté plus loin et plus haut que les coupables, car le comte d'Artois, prince loyal et religieux, ne tramait rien de sinistre contre son frère;

il n'était coupable que de l'entourage intrigant, avide et ambitieux dont il se laissait circonvenir. Mais cet entourage, composé de quelques évêques de l'Église exclusive, implacables à la liberté des consciences, de grands seigneurs de l'ancienne cour, irréconciliables avec l'égalité révolutionnaire, et de quelques hommes remuants et audacieux qui agitaient ces vieilles passions pour fonder leur importance sur de ténébreux services, était assez odieux au pays pour que le coup de foudre tombé sur eux, de la main du roi et de son ministre, parût légitimé par le danger ou par la haine. Il faut, pour être juste envers le favori tombé lui-même, reconnaître qu'il y eut de l'abnégation et de la grandeur d'âme à lui, à ne pas se retenir dans sa chute à de si coupables expédients de règne, et à ne pas entraîner le roi et la monarchie avec lui dans l'écroulement de sa fortune.

XIX.

M. de Vitrolles, admis le premier dans l'intérieur du comte d'Artois, après les premiers moments laissés par la douleur et par la décence aux larmes sincères de ce prince, intima à ce malheureux père qu'il convenait à son désespoir comme à sa dignité

de quitter à l'instant le palais des Tuileries pour faire éclater une scission plus irréconciliable avec le favori, et de se retirer avec sa cour au palais de l'Élysée. Il représenta de plus à ce prince que, l'incertitude du sexe de l'enfant porté dans son sein par la veuve du duc de Berry laissant la couronne sans héritier assuré après lui et après le duc d'Angoulême, il convenait à sa politique de faire violence à sa douleur et de se remarier. Il lui proposa même, dit-on, pour épouse la veuve du roi d'Étrurie, fille du roi d'Espagne Charles IV, dont il adopterait le fils, Bourbon de la branche espagnole, et auquel il ferait passer la couronne en écartant par un coup d'État la branche suspecte ou odieuse d'Orléans.

Le silence du prince répondit seul aux insinuations intempestives de M. de Vitrolles, appuyées le lendemain dans les feuilles par des provocations pathétiques de M. de Chateaubriand et des autres écrivains de ce parti. On échauffait de toutes parts l'indignation du frère du roi, de la duchesse d'Angoulême et de son mari contre la lenteur du roi à purger son conseil et sa cour de l'homme du scandale. Ils se résolurent, à l'instigation de M. de Vitrolles, à tenter une démarche décisive auprès du roi. Ils avaient pour cela l'autorité de leur sang et l'autorité de leur douleur. Ils avaient de plus, dans le cœur de Louis XVIII, une intelligence secrète qui

commençait à s'enraciner et que M. Decazes ignorait lui-même.

Les mystères de la politique sont souvent dans l'ombre des palais et dans les sentiments les plus intimes du cœur des rois. La main d'une femme invisible fait quelquefois mouvoir à l'insu du monde les ressorts d'où vient la perte ou le salut des empires. Nous allons dévoiler, pour la première fois, cette main qui se cachait encore et qui mania si longtemps et si ouvertement depuis l'esprit du roi.

XX.

Il y avait alors à Paris une femme jeune, belle, naturellement éloquente, aussi faite pour séduire l'âme que les yeux d'un prince qui aimait les femmes sans les profaner et qui avait de tout temps recherché dans leur commerce les délices du regard et de l'amitié plutôt que les voluptés de l'amour. L'âge et les souffrances de Louis XVIII avaient épuré encore en lui ces dispositions de la nature. Il avait besoin de délassements et de confidences, non de passion : il pouvait avoir une amie, non une favorite. Sa prédilection ne signalait l'objet de ses préférences ni au scandale ni au soupçon.

Cette femme se nommait la comtesse du Cayla.

Elle était fille de M. Talon, ancien nom de la magistrature. Son père, homme de haute intrigue pendant les luttes de la cour et de la révolution de 1789 à 1792, avait été lié avec Mirabeau, avec le comte de Lamarck, avec les chefs mêmes de la démagogie. Il avait joué, au profit de son ambition et de sa fortune, entre les partis, un de ces rôles ambigus et à double visage qui rendent nécessaires sans les faire estimer ceux qui les acceptent. Il aspirait au ministère par toutes les voies, servant ou déroutant les chefs des partis les plus opposés, selon que ces hommes lui faisaient espérer ou désespérer d'atteindre le but de son ambition. Il avait été affilié aussi à l'intrigue du comte de Provence, aujourd'hui Louis XVIII, en 1791. Au moment où l'infortuné *Favras* avait été supplicié juridiquement pour crime de haute trahison et d'embauchage au profit du comte de Provence, sans rien révéler de ses rapports vrais ou supposés avec le frère de Louis XVI, M. Talon avait reçu, disait-on, les confidences compromettantes du mourant et un dépôt de papiers accusateurs contre le comte de Provence. Ces papiers gardés par M. Talon étaient une menace ou une espérance toujours suspendue sur l'honneur du roi. M. Talon émigré, continuant d'intriguer à Londres, puis rentré en France sous l'Empire, puis exilé loin de Paris comme un homme remuant et dangereux sous tous les régimes, était mort dans

l'exil avant la restauration. Il avait laissé à sa fille le dépôt précieux des papiers de Favras, gage futur de reconnaissance et de faveur dans l'éventualité d'un retour de la monarchie. Telle était la rumeur publique, qui n'a été ni démentie ni confirmée, mais à laquelle les événements ont donné depuis quelque crédit dans l'opinion de la cour. Une telle origine et un tel sang étaient de nature à donner à cette jeune femme, malgré sa jeunesse et sa candeur, quelques traditions du génie paternel, du manége des partis et des séductions de cour.

XXI.

Elle avait été élevée à une école de diplomatie féminine, dans la maison impériale d'éducation d'Écouen, dirigée par une femme rompue aux artifices des cours, madame Campan. Elle s'y était liée d'amitié d'enfance avec la fille de l'impératrice Joséphine, alors Hortense de Beauharnais, devenue reine de Hollande et depuis duchesse de Saint-Leu. Elle avait, quoique d'une autre caste, cultivé pendant l'empire, et même pendant les cent-jours, cette amitié toujours douce, éventuellement utile avec la belle-fille chérie de Napoléon. Mariée avec un homme de haute naissance attaché à la cour des Condé, des incompatibilités intestines dont aucun

tort n'aggravait le malheur l'avaient séparée de son mari. Veuve de fait dans la fleur de la jeunesse et de la beauté, chargée seule et sans fortune du soin et de l'avenir d'enfants au berceau, elle vivait sans éclat et sans reproche dans la maison du prince de Condé, et dans la familiarité de la comtesse de Rully, son amie, fille naturelle de ce prince. Son esprit, sa grâce, sa séduction n'étaient révélés qu'à un cercle étroit de société élégante et pieuse. Elle avait la modestie, la réserve et comme le pressentiment de destinée de madame de Maintenon ne cherchant point les regards et se laissant découvrir dans l'ombre par celui de Louis XIV. Telle était la femme que le hasard ou la préméditation des deux partis, de la royauté et de l'Église, allait introduire dans le cabinet d'un vieillard pour y servir leurs desseins.

XXII.

A la même époque, un jeune homme d'une naissance illustre, d'une figure chevaleresque, d'une légèreté extérieure, mais d'une ambition profonde, quoique noble, indépendante et désintéressée, attirait l'attention de la cour et de la capitale par l'élégance de ses manières et par l'agitation de sa vie. Il était de cette grande maison princière des La Ro-

chefoucauld, illustrée dans la guerre, dans les lettres, dans les factions même de la Fronde par le grand La Rochefoucauld, et qui depuis Louis XIV semblait faire partie de la majesté royale. Cette maison était séparée en plusieurs branches dont les unes avaient servi la révolution, les autres l'Empire, et dont la dernière, celle des La Rochefoucauld de Doudeauville, avait conservé à la vieille foi et à la vieille dynastie une fidélité à l'épreuve des interrègnes et des exils de la royauté légitime. Le vicomte de La Rochefoucauld était de cette branche austère, fils unique du duc de Doudeauville, à qui les vicissitudes de la révolution avaient laissé une fortune princière, une grande influence et une considération personnelle, légitimées par beaucoup de bienfaits et une sévère vertu. Le vicomte de La Rochefoucauld dans toute l'ardeur de l'âge, de la bravoure et de l'opinion au moment de la chute de Napoléon, en 1814, s'était signalé, comme on l'a vu, un des premiers à la tête de la jeune noblesse de Paris, pressée de saisir l'occasion de relever le trône de ses pères et de précipiter la chute de Bonaparte. On l'avait vu à cheval, les couleurs blanches arborées à son bras, parcourir la capitale en excitant le peuple indécis à des acclamations d'un nouveau règne, le jour de l'entrée des alliés dans la capitale. On l'avait accusé à tort d'avoir voulu mutiler les monuments de

la victoire française en attachant une corde à la statue de Napoléon, et en s'y attelant avec la multitude pour la traîner dans la boue. Sa présence sur la place Vendôme au moment de cette profanation cynique, provoquée en effet par un homme réprouvé de tous les partis, avait accrédité cette erreur. Ardent au royalisme, mais loyal de cœur et pur d'outrage aux vaincus, ce jeune homme avait été désigné par son nom, par son opinion et par son zèle à la faveur du roi et des princes. Il occupait auprès d'eux une de ces hautes fonctions d'honneur réservées aux anciens noms de la monarchie. Le comte d'Artois le comblait de sa familiarité, le roi lui-même de son indulgence. Il avait épousé la fille du duc Mathieu de Montmorency, un des plus consolants caractères que l'histoire puisse avoir à peindre dans les vicissitudes des temps de révolution, réformateur populaire par générosité d'âme au commencement, victime pendant les excès, constant après les revers, généreux après les triomphes, indulgent et modéré toujours.

XXIII.

Le vicomte de La Rochefoucauld, par sa famille, par cette alliance, par son éducation livrée à un ecclésiastique éloquent et influent dans le clergé,

l'abbé *Duval*, par ses relations de société et par ses intimités de cour, vivait dans l'atmosphère de royalisme et de religion, d'église et de palais, d'évêques, de princes et de courtisans qu'offusquait le plus la faveur impatiemment subie de M. Decazes. Bien qu'il fût étranger à ce gouvernement occulte et tracassier, qui s'efforçait de se constituer, autour du comte d'Artois, en opposition ambitieuse, entre quelques ecclésiastiques, quelques émigrés et quelques intrigants, il partageait les animadversions et les terreurs que les concessions de M. Decazes et du roi aux idées et surtout aux hommes de la révolution, inspiraient aux royalistes de la Chambre, de l'aristocratie et du clergé. Quelques jésuites, ces religieux diplomates de l'Église auprès des peuples, à peine aperçus alors dans le mouvement des opinions, commençaient cependant à exercer un certain empire sur la politique des anciennes familles. Admis sous l'Empire à partager avec l'Université l'éducation des hautes classes, les jésuites avaient déployé dans cet art de s'approprier, de s'attacher et de s'affilier la jeunesse, un talent, un zèle et des vertus qui avaient relevé leur nom et leur influence sur l'aristocratie. Ils inspiraient à leur insu les maisons dont ils avaient instruit les fils. Rattachés aux Bourbons après la chute de l'Empire, ils tendaient, par l'esprit même de leur institution, à rattacher ce nouveau règne des Bour-

bons à l'Église, afin d'accroître la foi religieuse des peuples par l'ascendant du pouvoir royal, de n'aplanir les voies du pouvoir qu'à des hommes religieux. Ils devaient naturellement faire pencher les opinions qui leur étaient asservies par les consciences, plutôt vers la politique cléricale du comte d'Artois que vers la politique profane et philosophique du roi. Le règne d'une royauté souveraine convenait mieux à leur nature que le règne d'une constitution délibérante, parce qu'il est plus aisé de capter une cour qu'un peuple, et de gouverner un roi que de gouverner une opinion publique. C'était là le premier germe de ce qu'on a appelé quelques années après la *congrégation*, puissance d'association moitié sainte, moitié profane, moitié religieuse, moitié ambitieuse, qui a exercé en réalité plus tard une si redoutable et si fatale influence sur la destinée des Bourbons. Cette *congrégation* sans corps, invisible à l'œil, à peine connue d'elle-même dans ces premières années du règne, gouvernait déjà moralement l'opinion publique d'un certain nombre de grandes piétés et de grandes ambitions dans les hautes classes de Paris et des provinces. Comme l'air, elle inclinait les choses sans paraître les toucher. Beaucoup de ceux qui cherchent le vent s'y pliaient : les uns par ces retours sincères de l'esprit qui portent, par dégoût du présent, à chercher repos à ses doutes dans le culte traditionnel et consolateur

du passé; les autres par adulation intéressée et servile aux opinions qui promettent fortune et faveur à leurs sectateurs.

Tous les hommes et toutes les femmes de cette opinion aspiraient au renversement du favori. Comme homme nouveau, M. Decazes offusquait les hautes naissances; comme ministre constitutionnel, il inquiétait les consciences absolues; comme conseiller du 5 septembre et des promotions révolutionnaires qui avaient déplacé la majorité dans la Chambre des pairs, il alarmait même les royalistes impartiaux sur le sort de la monarchie.

C'était quelques mois avant l'assassinat du duc de Berry, et la mort de ce prince n'était pas encore venue donner le motif ou le prétexte de la clameur générale qui devait l'arracher du cœur du roi. Il fallait s'y insinuer pour y déraciner la puissance du ministre et pour y substituer un autre ascendant. L'instrument manquait à ce vague dessein. Cet instrument ne pouvait être qu'une femme; la nature l'avait créée dans madame du Cayla. On la cherchait; l'amitié la fit découvrir à M. de La Rochefoucauld.

XXIV.

Il était lié depuis quelques années d'un attachement d'admiration, pur comme une estime, ardent

comme un culte, avec cette jeune femme, amie de sa propre femme, et dont il avait apprécié ainsi, dans l'intimité de sa famille, la beauté, les malheurs et l'irrésistible attrait. Une correspondance quotidienne entretenait entre eux une communauté de sentiments et d'idées qui se caractérisait dans leurs lettres par les expressions de frère et de sœur. Les lettres de madame du Cayla, à la fois tendres et pieuses comme des confidences de femme, attestaient néanmoins, par des éclairs d'idées sur les choses du temps, une puissance de réflexion et une portée de jugement qui n'auraient étonné ni dans une Sévigné ni dans une princesse des Ursins. Ces lettres, dont un grand nombre ont été publiées depuis, donnèrent sans doute à M. de La Rochefoucauld ou à son entourage la première imagination du plan de séduction qu'il s'agissait de tenter sur les yeux, sur l'esprit et sur le cœur du roi. « Une Esther, » ainsi que le dit avec enjouement madame du Cayla elle-même dans une allusion au rôle qu'on voulait lui faire, « était nécessaire à cet *Assuérus.* »

Quoi qu'il en puisse être, que la pensée de cette combinaison soit née dans le cœur seul du jeune ami de cette femme séduisante, ou que cette pensée soit née en lui à son insu, du concert des opinions et des vues qui s'agitaient autour de lui, le vicomte de La Rochefoucauld résolut de faire

une *Esther* de la femme qu'il admirait le plus dans le monde, et de s'emparer par elle, au profit de ses opinions, de la monarchie et de la religion, du cœur de Louis XVIII. Ce plan conçu, il fallait y faire consentir et concourir celle qui devait en être l'instrument ou la victime, car le rôle de favorite, s'il n'avait point de crime, avait du moins ses dangers à la cour et ses sinistres interprétations dans l'opinion publique.

XXV.

Grâce à la familiarité établie entre elle et lui, le vicomte de La Rochefoucauld rencontra, un soir de l'automne précédent, madame du Cayla dans le salon du vieux prince de Condé au palais Bourbon, et l'entraînant dans une des allées écartées du jardin de ce palais qui bordait alors la Seine, il prit l'accent mystérieux d'une confidence, et lui demanda une attention sérieuse sur l'ouverture qu'il avait à lui faire. La jeune femme l'écouta sans l'interrompre. « La monarchie et la religion que vous aimez » de tout l'attachement de votre famille, » lui dit-il, « chancellent et sont près de s'écrouler dans une » nouvelle révolution. Le premier ministre, soit » aveuglement, soit popularité, soit ambition, pousse » la royauté à des concessions fatales qui la livrent » désarmée à ses ennemis. Les royalistes sont dé-

» clarés ennemis publics sous un roi qu'ils défen-
» dent malgré lui. Pendant que l'imprévoyance ou
» la présomption d'un homme trop cher au cœur
» du monarque agite les partis au dehors, son in-
» solente fortune sème les dissentiments, les om-
» brages, les défiances, les complots même dans le
» palais. La famille royale divisée s'affaiblit par ces
» divisions devant l'ennemi commun. Nous mar-
» chons aux abîmes, aucune main ne peut arracher
» au roi le bandeau qui l'aveugle, excepté une
» main de femme, assez douce pour ne point offus-
» quer son amour-propre en lui dessillant les yeux.
» Ce prince a besoin d'aimer ceux à qui il permet
» de le conseiller. Son cœur est pour moitié dans
» la politique. Madame de Balbi, M. Davaray, M. de
» Blacas autrefois, M. Decazes aujourd'hui, sont les
» preuves encore vivantes de cette disposition de sa
» nature. Il faut lui plaire pour avoir le droit de
» l'influencer. Des femmes illustres par leur crédit
» utile ou funeste sur le cœur et sur l'esprit de
» nos rois, ont tour à tour perdu ou sauvé la royauté
» en France et en Espagne. C'est d'une femme seule
» encore aujourd'hui que peut venir le salut de la
» religion et de la monarchie. La nature, la nais-
» sance, l'éducation, le malheur même semblent
» vous avoir désignée pour ce rôle. Voulez-vous
» être le salut des princes, l'amie du roi, l'*Esther*
» des royalistes, la *Maintenon* ferme et irréprocha-

» ble d'une cour qui se perd et qu'une femme seule
» peut réconcilier et sauver? Demandez au roi une
» audience, sous prétexte d'implorer sa protection,
» dont vous avez besoin pour vous et pour vos en-
» fants; montrez-lui, comme par une rencontre
» fortuite, ces trésors de grâce, de bon sens et
» d'esprit que la nature vous a prodigués, non pour
» l'ombre de la retraite où vous les renfermez,
» mais pour le grand jour de l'entretien d'un roi
» appréciateur passionné des dons de l'âme; char-
» mez-le par une première conversation, quittez-le
» en lui laissant le regret de vous perdre et le dé-
» sir de vous revoir; retournez quand il vous rap-
» pellera; faites renaître, comme par la nécessité
» de vos affaires, les occasions de nouveaux entre-
» tiens; écoutez ses confidences; laissez échapper
» de timides conseils; insinuez-vous par l'affection
» dans son cœur et par la haute raison dans son
» esprit; rendez-vous nécessaire au délassement de
» cette âme souffrante, accablée des soucis du
» trône, et quand votre empire inaperçu sera
» fondé dans son attachement par les habitudes,
» employez peu à peu cet empire à déraciner de
» son conseil le favori dont il est fasciné, à récon-
» cilier le roi avec son frère, avec les princes, et à
» leur faire adopter de concert, dans la personne de
» M. de Villèle et de ses amis, un ministère à la
» fois royaliste et constitutionnel, qui remette le

» trône d'aplomb sur la base monarchique, et qui » prévienne les prochaines catastrophes dont la » France est menacée. »

XXVI.

Telles furent les paroles du jeune négociateur du parti qui se formait déjà dans la Chambre entre les royalistes excessifs et les royalistes aventureux de l'antichambre du comte d'Artois contre les libéraux de l'entourage de M. Decazes. Mais cette tentative sur l'amour-propre et sur l'ambition d'une femme alors modeste et intimidée, presque offensée d'une proposition si étrange, échoua au premier mot contre sa modestie et contre la délicatesse d'un tel rôle : « Quoi! » répondit-elle avec l'accent de l'étonnement et du reproche à son ami, « c'est vous qui me connaissez assez peu pour » chercher à m'éblouir par des perspectives d'em» pire et de domination à la cour? Vous ai-je donc » jamais donné le droit de me confondre, moi, » humble, retirée dans mon ombre et dans mon » malheur, antipathique aux manéges, aux intri» gues au grand jour des cours, avec ces femmes » hardies, ambitieuses ou dissimulées qui se ser» vent de leurs vices ou même de leurs vertus pour » séduire ou gouverner le cœur des rois? Croyez-

» moi, un tel rôle est aussi opposé à ma nature qu'à » ma situation; et si vous voulez que nous restions » amis, ne m'en reparlez jamais. J'oublierai même » que vous m'avez assez peu comprise pour m'en » avoir parlé un jour. »

Il y avait tant de parti pris et tant de résolution irrévocable de l'âme dans l'accent avec lequel ces paroles étaient prononcées, que le négociateur n'insista pas davantage, et qu'il songea à prendre un détour pour arriver par une autre voie au succès de la combinaison de son parti.

XXVII.

Les dangers et les malheurs de madame du Cayla, par suite de sa rupture avec son mari qui lui disputait sa fortune et qui lui redemandait ses enfants, étaient si imminents, que ses amis et la nécessité elle-même lui conseillaient de se jeter sous la protection du roi. Le vicomte de La Rochefoucauld, qui parut avoir oublié ses projets chimériques, rejetés avec une si énergique répugnance, reprit auprès de son amie le ton de l'intérêt le plus vrai et le plus naturel pour sa douloureuse situation. Il l'encouragea à solliciter une audience du roi et à se jeter à ses pieds pour lui demander asile dans sa justice, bien sûr que l'aspect des larmes, l'éloquence, l'es-

prit de la suppliante agiraient malgré elle sur les yeux et sur l'esprit du monarque, et qu'en accordant la faveur, il ressentirait l'attrait. Soit que la réflexion eût tempéré dans la jeune femme la première répulsion qu'une idée lancée à l'improviste dans son imagination lui avait inspirée, et que le rêve, à force de se reproduire dans son esprit eût pris un corps dans son âme, soit que l'horreur de se voir arracher ses enfants surmontât sa timidité et sa réserve, soit que les papiers secrets qu'elle tenait, disait-on, de son père lui parussent un gage certain de reconnaissance et de faveur à offrir à Louis XVIII, elle se décida à demander l'audience, et elle parut devant le roi.

Elle y parut armée de ce qui embellit le plus une femme aux yeux d'un prince, la timidité, la supplication et les larmes. Le roi fut plus qu'ébloui, il fut touché. Il releva la jeune suppliante, la fit asseoir, s'entretint avec elle de son père, de ses enfants, de ses disgrâces, goûta les charmes de son entretien autant que les charmes de son visage, et, après lui avoir accordé plus qu'elle n'osait demander, il la congédia le plus tard possible, en lui demandant lui-même de revenir le voir à des jours fixes, et en lui disant que son cabinet lui serait ouvert toutes les fois qu'elle aurait un désir à lui exprimer.

Le plan de séduction conçu par la politique avait

été du premier regard accompli par la nature. On ne se trompe jamais en comptant sur la toute-puissance de la beauté et sur l'enivrement des yeux d'un roi. Le sentiment de Louis XVIII pour cette femme séduisante eut dès les premiers jours le caractère d'un amour qui se dérobe à lui-même, sous le nom d'amitié, ce que l'âge du monarque et la réserve de la femme ne permettent pas d'avouer; il se sentit une affection qu'il appela paternelle, et la nomma sa fille, n'osant, ni par respect pour lui-même, ni par respect pour elle, l'appeler d'un autre nom. La famille royale, instruite par l'heureux négociateur, du succès de sa pensée, des inspirations que madame du Cayla portait dans l'intimité de ses entretiens, de son ascendant croissant sur le prince, de son désir de réconcilier le monarque et sa famille, voyait avec plaisir ces entretiens du roi et de la jeune femme dérobés autant que possible à la connaissance du ministre. M. de Villèle et ses amis en étaient informés par M. de La Rochefoucauld, et des plans de ministère se fondaient de loin sur cette amitié.

XXVIII.

Le roi se complaisait de plus en plus dans cette douce familiarité féminine. Elle lui rappelait ses amitiés d'un autre âge avec la comtesse de Balbi,

délices de son esprit dans sa jeunesse. Elle lui apprenait à lui-même que son cœur pouvait se passer de M. Decazes, et qu'il y avait dans une amitié de jeune femme avec un homme de son âge autant de décence et plus de douceur que dans l'ascendant d'un favori. Il commençait lui-même à interroger ceux qui l'entouraient, comme pour les sonder sur les deux objets de sa faveur, et pour les faire applaudir à ses nouveaux sentiments.

Il fit appeler un soir M. de La Rochefoucauld, et il lui demanda ce qu'il pensait de M. Decazes : « M. Decazes, » lui répondit avec l'instinct des cours le jeune courtisan, « est le plus séduisant des » hommes et le plus sincèrement attaché à la per- » sonne du roi. — Ah! je le dis tous les jours, » interrompit le prince, « et je suis heureux de le voir » ainsi jugé par vous-même. — Oui, sire, » reprit M. de La Rochefoucauld, « M. Decazes a toutes les » qualités d'un homme agréable et d'un ministre » utile; mais les royalistes exclusifs et jaloux ont » eu des torts irrémédiables envers lui, ils l'ont » harcelé avec injustice et avec acharnement, et, » par leur hostilité implacable, ils l'ont rejeté dans » le camp des adversaires de la monarchie. Il n'a » pas eu le stoïcisme de résister à ces iniquités d'un » côté, à ces popularités intéressées de l'autre; et, » par l'introduction irréfléchie et violente de soixante- » quatre noms révolutionnaires dans la Chambre des

» pairs, il a brisé le ressort principal du gouver-
» nement au lieu de le rectifier, et il a jeté le trône à
» la merci de vos ennemis. »

Le roi écouta sans réfuter.

« — Et que pensez-vous, » ajouta le roi, « de » madame Du Cayla? » Le courtisan sincère n'eut pas besoin de recourir à l'adulation ou à la complaisance pour faire au roi la plus ardente apologie de la favorite secrète de son cœur. Le roi l'écoutait en enchérissant sur l'éloge. M. de La Rochefoucauld comprit que M. Decazes subjuguait encore, mais que son amie enivrait déjà l'esprit du monarque. Il instruisit ses amis de cet entretien. On comprit que le temps sapait sourdement le ministre, mais qu'il fallait attendre pour le renverser.

XXIX.

Telles étaient les dispositions du roi et les progrès de cette combinaison sur son cœur, la veille de la mort du duc de Berry. On a vu que M. de Vitrolles de son côté, pressé de rompre tout accord entre le comte d'Artois et son frère, et de faire triompher le royalisme exalté par l'éclat et la violence de cette scission dans la famille royale, conjurait son prince de se remarier. Il le conjura le lendemain d'imposer ouvertement au roi le renvoi im-

médiat de M. Decazes, et de dire à son frère qu'il fallait choisir entre sa famille et son ministre. Le comte d'Artois, l'esprit troublé à la fois par sa douleur de père et par ses terreurs de prince, et par les assauts ambitieux de ses conseillers, rassembla autour de lui ce que le poignard lui avait laissé de sa famille, son fils le duc d'Angoulême et sa belle-fille, reproche vivant de la révolution. La famille royale ainsi décimée se rendit dans les appartements du roi et se fit annoncer à lui. Louis XVIII s'attendait à ces sommations de la douleur, et se sentait faible pour y résister. Que dire à un père, à un frère, à une fille, à une nièce en deuil d'un fils, d'un frère, d'un cousin égorgé la veille, accusateurs muets du système auquel ils attribuent leur catastrophe, et venant se présenter eux-mêmes en victimes marquées d'avance pour d'autres attentats? Le roi, les princes et la princesse restent longtemps en silence à se regarder à travers leurs larmes, sans oser se dire ce que leur visage et la démarche disaient assez : le roi sentant qu'on voulait lui arracher son ministre, les princes comprenant qu'ils venaient commander en implorant.

La duchesse d'Angoulême, plus hardie parce qu'elle était femme et parce que la sommation, dans sa bouche, conservait l'apparence et le pathétique de la prière, interrompit enfin ce silence : « Sire, » dit-elle au roi d'un accent qui contenait

toutes les larmes et tout le sang de sa famille, « nous marchons à une nouvelle révolution. Conju- » rez-la pendant qu'il en est temps encore! Votre » trône a besoin de tous ses appuis. M. Decazes a » trop profondément blessé les royalistes pour qu'il » puisse se rapprocher d'eux; qu'il se retire, et » tous se réuniront pour porter secours à votre » gouvernement.

» — M. Decazes, » répondit le roi à sa nièce avec un visage sévère, « a défendu mon autorité contre » des hommes qui peuvent avoir rendu des services » réels, mais qui se soumettent mal au frein des » lois, et se liguent ouvertement avec un parti » qui veut faire violence à ma sagesse pour me » faire marcher dans une voie que je réprouve : » c'était le devoir d'un fidèle ministre. »

Puis, relevant la voix, et dominant d'une fierté qui ressemblait à la colère : « M. Decazes, » ajouta-t-il, « n'a rien fait que conformément à mes sen- » timents, à mes principes, à ma volonté. Qu'à la » tribune des Chambres, on distingue entre ma » volonté royale et les actes de mes ministres, je le » comprends; mais qu'ici, mais que dans le sein » de ma propre famille, on fasse cette puérile dis- » tinction, je ne le comprendrais que dans l'inten- » tion de m'offenser.

» — Eh bien, Sire, » dit le comte d'Artois, qui se souvenait des conseils extrêmes de M. de Vitrol-

les, « il m'est impossible de rester aux Tuileries si » M. Decazes, publiquement accusé de complicité » dans la mort de mon fils par M. Clausel de Cous- » sergues, reparaît encore comme ministre dans » ce palais ! »

Le prince, en répétant, sans la caractériser, l'odieuse imputation des hommes de son parti, l'élevait jusqu'à son cœur et immortalisait, dans le délire de sa douleur, une abjecte calomnie. Le roi s'indigna de retrouver sur les lèvres de son frère une accusation qui, en atteignant son ministre, incriminait jusqu'à lui-même, et lui rejetait le sang d'un neveu. « Eh quoi, mon frère, » s'écria-t-il, « c'est quand un ministre fidèle et malheureux est » poursuivi par une calomnie dont l'extravagance » égale l'atrocité que vous voulez que je frappe » un homme qui m'est dévoué ? Les députés, ses » ennemis, ont eux-mêmes repoussé avec horreur » cette accusation, et moi je paraîtrais y croire » quand elle révolte, au contraire, toutes les puis- » sances de mon âme !... Je vous déclare n'avoir » jamais connu d'âme plus sincère et plus sensible » que celle de M. Decazes ; je suis convaincu qu'il » aurait donné sa vie pour le salut de mon neveu, » comme il la donnerait pour moi. Je respecte l'éga- » rement de votre douleur ; la mienne n'est pas » moins cruelle, mais elle n'aura pas du moins la » force de me rendre injuste !... »

Le comte d'Artois, foudroyé par l'énergie du regard et de l'accent de son frère, ne répliqua pas. Il sentit que si la dignité et la justice du roi résistaient à l'injonction et à la menace, son cœur ne résisterait peut-être pas à la prière. Il s'avança avec son fils et la duchesse d'Angoulême vers le fauteuil du roi, et tous les trois, faisant le geste de s'agenouiller devant leur oncle et leur frère : « Sire, » lui dit la fille de Louis XVI, en rappelant, par son attitude et par son abattement, la victime découragée, fille et sœur, nièce et tante de chères victimes, « notre famille a été bien éprouvée par le malheur ! » que l'union, du moins, la console ! ne lui refusez » pas la grâce qu'elle vous demande à genoux !

» — Cette grâce, » ajouta en sanglotant le comte d'Artois, « je la demande comme un sacrifice aux » mânes de mon malheureux fils ! »

Le roi avait passé de l'indignation à la compassion pour sa famille. « Son esprit résistait, son » cœur fléchit. Vous le voulez, dit-il tristement, eh » bien, vous serez satisfaits ! » Les princes se retirèrent, et le bruit du triomphe de la scène qu'on leur avait conseillée réjouit l'ambition et la haine de leurs serviteurs. Le roi envoya chercher M. Decazes, s'attendrit longtemps avec lui, et refusa avec une généreuse obstination la démission que ce ministre le conjurait d'accepter pour simplifier la situation et pour s'offrir en sacrifice à la concorde

de la famille. « Ah! mon enfant, » s'écriait le roi, plus vaincu par la décence que par la conviction dans sa lutte avec son frère, « ce n'est pas à vous, » c'est à moi qu'ils en veulent! » M. Decazes ne chercha pas, comme tant de ministres congédiés sous tant de règnes, à aggraver les embarras de la couronne en poussant son maître dans l'excès contraire, afin de se rendre nécessaire en rendant le règne difficile ou impossible après lui. Il conseilla au roi de revenir au duc de Richelieu, homme inattaquable aux royalistes et acceptable aux libéraux monarchiques, et il prit soin lui-même de convaincre et de toucher son successeur. Plus ami que ministre disgracié dans cette circonstance, le favori se montra supérieur aux faiblesses du ressentiment. Il justifia en tombant le roi qui l'avait élevé. Le duc de Richelieu, convaincu par expérience de la difficulté de complaire à une famille divisée dans le palais, et instruit, par la *note secrète,* des embûches tendues dans l'intimité du comte d'Artois, ne consentit à accepter le ministère qu'après avoir conféré avec ce prince. Le prince lui donna *sa foi de gentilhomme* qu'il soutiendrait le ministère avec toutes les forces d'opinion dont il disposait dans le palais, dans les journaux royalistes, dans la pairie et dans la Chambre des députés. Le duc de Richelieu crut avoir ainsi engagé le prince; il s'aperçut bientôt qu'il n'avait pas engagé le parti.

Le ministère fut formé le 21 février. Le duc de Richelieu présida le conseil des ministres sans portefeuille. M. de Serre absent fut destiné à l'intérieur, et suppléé provisoirement par un vieillard consommé dans les affaires et dans les assemblées, M. Siméon, homme dont le passé donnait des garanties au libéralisme et dont la loyauté donnait sécurité au royalisme. Le comte d'Artois, pour avoir une main à lui dans le ministère, y introduisit M. Capelle, parvenu, on ne sait de quelle origine, à la préfecture de Florence sous l'Empire, cher, disait-on, au cœur de la grande-duchesse de Toscane, Élisa, sœur de Napoléon, disgracié après 1814 pour avoir fléchi trop vite sous les forces des alliés, ayant suivi le comte d'Artois à Gand pendant les cent-jours, utile à ce prince par son expérience administrative et qui s'était voué à sa fortune avec un zèle qui ne se démentit jamais depuis. M. Mounier, à qui le duc de Richelieu offrit un ministère, le refusa avec cette modestie qui relevait le prix de ses talents. Aimant mieux servir que monter, il se contenta de la direction générale de la police, rassurant les deux partis par sa vigilance et sa modération. M. Portalis, dont on retrouve le nom sous tous les régimes comme celui d'un de ces serviteurs de l'État qui tiennent plus aux fonctions qu'aux principes de gouvernement et qui se font des emplois élevés une sorte d'apanage, remplaça M. Siméon dans la sous-direc-

tion de la justice. M. Pasquier conserva le ministère des affaires étrangères, passant d'un ministère à l'autre avec la souplesse d'esprit et de zèle qui le rendait acceptable à tous. M. Portal garda la marine, M. Roy les finances, M. de Latour-Maubourg la guerre. A peu d'exceptions près, c'était encore le ministère de M. Decazes, moins M. Decazes lui-même. Son esprit survivait à sa chute. Le roi n'avait sacrifié que son nom.

Le roi, après ce sacrifice, combla son ministre de témoignages d'attachement qui attestaient la continuation de sa confiance personnelle pour le favori que la nécessité politique arrachait à son cœur. Il lui donna le titre de duc, il le nomma ambassadeur à Londres, avec un traitement qui plaçait la fortune de son ministre au niveau des fortunes de l'aristocratie britannique; il y ajouta des munificences royales et des larmes plus honorables pour le ministre que des dons. M. Decazes partit pour l'Angleterre avec la tendresse entière de son maître, la haine des royalistes, l'ingratitude des libéraux, les regrets des doctrinaires ambitieux et déçus tombés avec lui, mais qui voyaient dans son éloignement une éclipse passagère de faveur et des gages assurés d'un ascendant secret et d'une seconde fortune.

XXX.

Ainsi disparut, mais sans retour, ce jeune ministre, improvisation des circonstances, de la faveur d'un roi et de la lutte inexpérimentée des partis. L'hésitation et le tâtonnement d'une restauration oubliée dans un long exil, en remettant le pied dans les ténèbres sur un terrain politique qu'elle n'avait pas encore sondé, donnait à ce premier moment une large place au favoritisme. On ne gouvernait plus par l'autorité absolue, on ne gouvernait pas encore par l'autorité dans les Chambres; le gouvernement n'était qu'une alternative de coups d'État, tantôt pour la Charte, tantôt contre la Charte, donnant par la main du roi la victoire tour à tour aux deux partis que la royauté cherchait à pondérer. M. Decazes, signalé par le hasard, remarqué par son zèle, conquit sa fortune politique par son courage, la confirma par sa grâce, la mérita par sa sagesse de vue, l'ébranla par des condescendances excessives, et quelques-unes déplorables, au parti de la cour, puis au parti de l'opposition, la perdit enfin par une catastrophe dont il était innocent, dont la malignité des temps voulut le faire le complice et dont il ne fut que la victime. Sa fidélité à son maître et à son bienfai-

teur fut entière, sa conduite fut versatile, son système, qui n'était que le système du roi, fut d'un homme d'État. Il consistait à interposer énergiquement la royauté, modératrice des idées nouvelles, entre les royalistes avides de réaction et les libéraux impatients de liberté. Il n'y en avait pas d'autre praticable pour faire accepter le pays par la royauté et la royauté par le pays. C'était la pensée du roi, mûrie par la réflexion dans la solitude. Il fallait au roi, pour l'exécuter, un homme nouveau, jeune et sans autre refuge que sa faveur personnelle, pour que cet homme, indépendant du parti révolutionnaire et du parti royaliste, n'eût de signification qu'en lui-même et n'eût d'avenir que dans la Charte. Le roi avait trouvé cet homme dans M. Decazes, et il s'y était attaché avec une persistance où il entrait au moins autant de politique que d'amitié. M. Decazes n'était pas seulement le favori d'un roi, c'était le favori d'un système. En tombant, il entraîna ce système avec lui. Quand les royalistes parvinrent au pouvoir, ils furent obligés de relever ce système abattu et de le pratiquer après lui. M. de Villèle fut le *Decazes* de la majorité royaliste, comme M. Decazes avait été le *Villèle* du roi. Voilà pourquoi son nom restera dans l'histoire au-dessus des noms des favoris vulgaires qui ne représentent que le caprice des rois. M. Decazes représente une idée juste : la réconciliation d'une

révolution et d'une royauté. Il fut l'homme d'État de la concorde, de l'impartialité et de la Charte, et, s'il n'eut pas la force de séparer des partis acharnés à s'entre-détruire, il eut la gloire de tomber entre eux avec la seule vérité qui pût perpétuer le trône de son maître.

Sa plus grande faute ne fut pas dans sa chute, elle fut de reparaître sur la scène après en être honorablement descendu. La retraite était son asile, l'inaction sa dignité, la perspective sa grandeur. Quand on a approché de si près du cœur d'un roi et personnifié avec lui une de ces époques qui sont les dates de la vie d'un peuple, il faut disparaître avec le prince ou avec l'événement dans lequel on a incarné son nom. Le nom de M. Decazes devait disparaître avec Louis XVIII. L'histoire retrouve ces noms dans l'obscurité, elle ne les retrouve plus dans la foule. Tombé de ces hauteurs, l'homme d'État ne se relève qu'après que le temps a passé sur lui : l'isolement est la majesté de la disgrâce.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

Ouverture des débats sur la loi d'élection. — M. Royer-Collard, son passé, son caractère. — Discours de MM. Lainé, Camille Jordan, Foy. — Vote du projet de loi. — Jugement et exécution de Louvel. — Animosité croissante contre les Bourbons : sociétés secrètes, bonapartistes, contre-révolutionnaires. — M. Madier-Montjau dénonce aux Chambres les conspirations royalistes du Midi. — Naissance du duc de Bordeaux. — Réveil de l'esprit d'indépendance en Europe : erreur de ceux qui en ont fait honneur à Napoléon. — Ses véritables causes : idées de nationalité semées par les rois européens pour résister à l'absorption napoléonienne. — *Révolution d'Espagne.* — Coup d'œil rétrospectif : décadence de cette monarchie : intrigues de palais, terrorisme théocratique. — Le prince de la Paix. — Charles IV, son abdication, sa captivité. — Héroïsme de l'Espagne : les Cortès, la Constitution de 1812. — Retour de Ferdinand VII : réaction : O'Donnell. — Explosion révolutionnaire : Riégo, Mina. — *Italie :* état de ce pays en 1820 : opinions erronées sur son compte. — Carbonarisme. — Mouvement de Naples : Guglielmo Pepe. — Rôle équivoque de la cour. — Intervention des cours du Nord : congrès de Troppau, de Laybach : fin de la révolution de Naples. — Mouvement du Piémont. — Carbonarisme en France. — Napoléon à Sainte-Hélène : sa captivité. — Le *Mémorial :* justification malhabile de sa mémoire. — Hudson-Lowe. — Maladie de Napoléon : sa mort : conclusion sur son règne.

I.

L'émotion grave et prolongée de la mort du duc de Berry, l'attente du fruit posthume que la duchesse portait dans son sein, la chute du favori,

la satisfaction donnée à la famille royale, le caractère à la fois monarchique et modéré du ministère parurent assoupir un moment l'irritation du parti royaliste et les alarmes des libéraux. Mais cet apaisement n'était que la trêve des funérailles. Les lois de censure des journaux, de suppression de la liberté individuelle et d'élection, préparées par M. Decazes et apportées avec quelques modifications aux Chambres par le ministère nouveau, firent éclater des fureurs que le sang du prince avait envenimées et que les cœurs ne pouvaient contenir. M. Pasquier avoua franchement à la Chambre que le gouvernement demandait une véritable dictature dans ces lois. « C'est la dictature donnée à « un parti avide de vengeance, » répondit Manuel. Benjamin Constant, enhardi par l'élection qui avait glorifié sa double défection de 1814 et de 1815, attaqua les caractères des ministres avec l'âpreté d'une invective qui n'aurait eu aucune représaille à redouter. M. de La Fayette parla en maître expérimenté des révolutions, qui prédit dans leur sommeil apparent leur prochain triomphe. Le général Foy en citoyen loyal qui s'associe à la douleur des rois, mais qui se refuse à accorder des hécatombes de liberté à leur deuil. Irrité cependant par les apostrophes insultantes des députés de la droite, il appela *une poignée de misérables* les hommes qui avaient salué le triomphe des étrangers dans leur

patrie. A ces mots un parent émigré de Charlotte Corday, cette libératrice de son pays par un crime semblable à celui de Judith, se lève et lance au général une de ces représailles outrageantes que les Romains méprisaient et que les Français lavent dans le sang. Les deux adversaires font feu le lendemain l'un sur l'autre en évitant de se frapper. Le général monte à la tribune et répare l'honneur de l'émigré. L'émigré honore le courage des patriotes. La droite applaudit à cette réparation mutuelle : la gauche s'étonne de la condescendance du général, murmure, et semble rejeter toute justice et toute paix. L'implacable animosité des uns suscite les excès de parti dans les autres. La révolution et la contre-révolution se regardent et se personnifient face à face pendant ces longs débats sur toutes les questions soulevées par les lois proposées. M. Benoist s'écrie que la contre-révolution est faite et que la Charte n'en est que le règne. Un député du Midi, écho consciencieux du clergé, pour qui toute controverse tolérée en matière de foi est une impiété de la pensée, déclare que la liberté est le plus grand fléau des peuples. Manuel dénonce au pays la nouvelle alliance entre le gouvernement et les hommes de 1815 détrônés par le 5 septembre, il appelle ces hommes des factieux. La capitale, tous les soirs émue du retentissement de ces combats du jour dans les Chambres, prend feu aux éclairs des

orateurs. Les attroupements se forment sur les places publiques, la jeunesse des écoles, les officiers licenciés, les conspirateurs des sociétés secrètes encore masqués sous le respect de la Charte, les mécontents sans cause, les séditieux sans parti, les hommes qui flottent à tous les vents à la surface des grandes populations, commencent à bouillonner à des heures fixes, au signal muet des rassemblements. La police les surveille, les harcèle et les redouble en les refoulant. Paris présente toutes les nuits la physionomie, présage des révolutions. Le ministère apporte, au milieu de cette fermentation, la loi électorale qui désarme la nation et qui décerne avec le double vote un privilége politique aux classes aristocratiques dans les départements.

II.

Le 6 mai, la discussion, à laquelle préludaient tant d'orages, s'ouvre entre cent vingt orateurs inscrits des deux côtés de l'opinion pour attaquer ou pour défendre la cause que le gouvernement à jetée comme un brandon de lutte désespérée entre la révolution et la couronne. Le général Foy montre à toutes les pages de nos annales depuis plusieurs siècles l'égalité des droits croissant entre les

classes nationales, et l'ordre nouveau assis et inébranlable seulement sur les bases de cette égalité civique. C'est la doctrine des droits de l'homme, code théorique de la révolution, commenté par une raison ferme et par une conscience modérée. « Ados-» ser le trône à une aristocratie dans un tel pays, » conclut l'orateur, « c'est l'adosser à un abîme! » M. de La Bourdonnaie, le plus audacieux, le plus éloquent des chefs de la droite et le plus populaire dans les salons de l'aristocratie, affiche hautement le privilége comme une nécessité de la monarchie. « Elle ne peut plus être sauvée que par les plus » intéressés, les plus intéressés sont les plus riches. » Que la royauté choisisse, c'est pour elle une » question de vie ou de mort! La révolution s'a-» vance et l'oriflamme va disparaître devant le dra-» peau tricolore! »

L'assemblée, coupée en deux partis sans intermédiaires, se livrait à des oscillations sans contrepoids. Deux hommes essayèrent d'en former un : c'étaient les chefs de ce parti doctrinaire tombé du pouvoir avec M. Decazes, imperceptible par le nombre, puissant par le talent, incapable de supporter longtemps la disgrâce ou l'inaction, bonapartiste avant 1814, royaliste en 1815, libéral sous M. Decazes, mécontent après lui, se prêtant à tout sans se livrer à rien, et s'offrant aux deux partis avec une réserve habile pour les dominer l'un par l'autre et

pour grandir de leurs divisions. MM. Guizot, de Staël, de Broglie, de Barante, de Saint-Aulaire, et beaucoup de jeunes hommes qui sentaient en eux l'aiguillon de leur capacité et de leur ambition future, étaient le noyau de ce tiers-parti. M. Lainé et M. de Serre, les deux plus grands caractères et les deux orateurs les plus pathétiques de la Restauration, avaient été un moment caressés par eux et séduits par cette haute neutralité entre les factions qui est la tendance des âmes élevées. Mais leur ambition tout impersonnelle, qui n'aspirait qu'à la vertu et qui s'oubliait entièrement elle-même devant les intérêts de leur patrie, les avait déjà détachés de ce petit groupe trop semblable à une secte et trop étroit pour contenir ces grandes âmes. Deux autres orateurs illustrés par les services rendus à la royauté, consacrés par les proscriptions, revêtus de l'autorité de l'âge et de l'honnêteté de leur vie, groupaient alors autour d'eux ces jeunes néophytes sans maître. C'étaient M. Royer-Collard et M. Camille Jordan.

III.

M. Royer-Collard touchait déjà à la vieillesse, mais à cette verte vieillesse qui n'est que la maturité de la pensée. M. Royer-Collard était de corps

et d'âme une figure antique et comme immuable dans ce monde moderne et passionné. Sa taille était haute et forte, son visage austère, son regard venant de loin et tombant de haut, sa démarche majestueuse, son attitude posée, sa bouche ordinairement fermée et ne se déridant qu'à demi par un sourire plein de réticence et quelquefois de dédain. Il paraissait au milieu de ces assemblées, au sommet desquelles il s'asseyait à l'écart, pétri d'une argile plus froide et plus immatérielle que les hommes dont il était entouré. Il n'éclatait pas d'une grande gloire, car aucune grande œuvre de l'action, de la plume ou de la parole n'avait illustré son nom, mais il éclatait pour ainsi dire de mystère. On sentait que son ombre cachait de grandes clartés, on croyait en lui, on attendait, on espérait, on craignait beaucoup de cet homme. C'était l'oracle à qui on ne demande pas de longs discours, mais dont un mot fait taire et fait penser longtemps les fidèles superstitieux. Tout était demi-jour dans la vie comme dans la physionomie de ce vieillard.

Né d'une famille rurale très-considérée dans la Champagne, province la moins passionnée de la France, bien qu'elle ait enfanté Danton, il avait été, disait-on, secrétaire de la commune révolutionnaire de Paris sous Péthion; antipathique par nature aux crimes et aux excès de la foule, il avait traversé la révolution dans l'isolement et dans

le deuil d'un homme qui échappe au peuple par l'obscurité. Il s'était réfugié ensuite dans la philosophie spéculative, pour laquelle son esprit rhéteur et controversiste avait plus d'aptitude que pour la politique, science d'instinct et de premier mouvement. Il avait tenu école et fait secte dans cet enseignement vague et systématique de la philosophie. Ses leçons et ses livres avaient révélé son nom à un petit nombre qui se passionne d'esprit pour ou contre les systèmes dans un siècle d'action. Mais cette célébrité qui n'a pas de juges est la plus prestigieuse et la moins contestée de toutes, parce que la paresse de l'opinion publique aime mieux juger sur parole que sur œuvres.

Quoique noyé en apparence dans ces spéculations de la philosophie, M. Royer-Collard, lié avec M. Becquet, homme de même vertu, mais de plus d'activité, avait été désigné au roi Louis XVIII, à Hartwell, comme un des chefs d'opinion, à Paris, les plus hostiles au despotisme de Napoléon et à ses ravages de nationalités et de libertés sous le nom de conquêtes. M. Royer-Collard aspirait dès lors à un gouvernement où le droit monarchique, modéré parce qu'il est inviolable, se concilierait avec la liberté de penser et de voter dans une constitution libérale. Il avait accepté le titre périlleux de correspondant de Louis XVIII à Paris ; il avait fait partie de ce conseil secret dont M. Becquet et

l'abbé de Montesquiou étaient membres, non pour conspirer contre Napoléon, mais pour diriger de loin l'esprit du roi exilé à travers les obscurités de l'opinion en France. Napoléon connaissait l'existence de ce conseil secret. Il ne le poursuivait pas même de sa disgrâce. Il aimait mieux, dans son intérêt bien compris, que le prétendant reçût les avis d'hommes sages et temporisateurs, que les excitations turbulentes de dangereux conspirateurs contre son gouvernement et contre sa vie.

IV.

Au retour des Bourbons, M. Royer-Collard, accrédité d'avance ainsi auprès du roi par ses services et par les témoignages de M. de Montesquiou et de M. Becquet, avait eu dès le premier jour l'oreille du roi, la faveur des princes, l'autorité dans les conseils, la popularité parmi les électeurs. Il n'en avait point abusé pour son ambition. Cette ambition, haute comme ses pensées, froide comme son caractère, était désintéressée de fortune et d'honneurs. Il aimait à conseiller plus qu'à dominer. Le rôle irresponsable d'oracle lui convenait et lui plaisait. Être écouté, pour lui, était régner. Il avait accepté, et encore avec peine, la direction modeste de l'instruction publique pendant ces cinq

années. Religieux, mais imbu des traditions austères du jansénisme, ce stoïcisme chrétien, il avait veillé avec sévérité à ce que l'enseignement public confié à l'Université ne glissât pas comme un instrument de règne dans les mains d'un clergé hostile à la fois à la philosophie et au jansénisme. Au moment où M. Decazes, prêt à tomber, s'était retourné vers les royalistes, et avait fait alliance avec eux au lieu de maintenir son pacte avec les doctrinaires, M. Royer-Collard, irrité de cette défection, s'était retiré des fonctions publiques. Il allait pour la première fois prendre un grand rôle dans la délibération de tribune. Sa parole était un phénomène dans une assemblée. Elle était non-seulement écrite, mais raturée et limée pendant des veilles incessantes pour arriver, par la puissance de la méditation et du travail, à cet enchaînement de logique où aucun anneau ne manque à la chaîne continue des pensées; elle tendait de plus à cette force et à cette perfection du discours et de la phrase qui concentre, qui abrége, qui illumine chaque mot par le reflet ou par le contraste du mot qui le précède ou qui le suit, et qui fait de l'éloquence non plus l'expression, mais l'algèbre même de la politique. C'était une parole plus propre à la chaire des temples ou des écoles qu'à la tribune des assemblées. Pour avoir sa valeur, il fallait qu'elle tombât dans le silence, et qu'elle fût méditée dans

l'auditoire comme elle l'avait été dans l'orateur.

M. Royer-Collard avait conquis d'avance cet auditoire, par la majesté de son esprit et par cette popularité dédaigneuse en apparence, très-soigneuse au fond du succès qui provoque habilement la faveur des masses par l'indifférence même qu'on témoigne à leur applaudissement. Il y avait beaucoup d'orgueil dans le dédain de M. Royer-Collard, mais il y avait aussi beaucoup de secrètes complaisances pour la popularité dans cet orgueil; il blessait souvent, mais il ne blessait jamais tout le monde à la fois. Quand il offensait son parti naturel, il caressait l'autre. Son caractère était éminemment propre à faire de lui un orateur de toutes les oppositions, parce qu'il était essentiellement critique, qu'il trouvait des inconvénients à tout, qu'il ne prenait l'initiative ni la responsabilité en rien, et que, servant ainsi tous les mécontentements et toutes les négations, il échappait lui-même à la critique par l'indécision souveraine de son esprit. Sophiste honnête, mais grand sophiste, il portait tour à tour le poids de ses doutes dans toutes les balances, incapable de conclure, si ce n'est par un blâme, plus incapable encore d'agir, car l'action est la conclusion d'une volonté. Il lisait à demi ses discours, ouverts devant lui sur le marbre de la tribune, mais incrustés d'avance dans sa mémoire. Sa voix avait la gravité et le poids de sa pensée; elle tom-

bait avec l'autorité de sa vie, vie pure et retirée en elle-même, qui ne prêtait rien à la calomnie, peu à l'envie, et qui ne semblait animée que de trois passions supérieures aux passions de la foule, la logique, la morale et la vertu.

Camille Jordan, dont nous avons déjà dit le passé, rentrait, derrière M. Royer-Collard, dans la vie publique avec une renommée mûrie dans une longue obscurité et consacrée par la proscription. L'honnêteté était le principal caractère de son talent. Ayant beaucoup combattu et beaucoup souffert pour la royauté dans le temps de ses adversités, il avait le droit de la conseiller dans sa puissance. Les royalistes ne pouvaient le désavouer sans ingratitude, et les modérés étaient fiers d'attirer à eux un orateur qu'on ne pouvait accuser de faction.

V.

Ces deux voix prêtèrent une grande force à l'opposition dans les débats sur les lois dictatoriales et surtout sur la loi d'élection. Royer-Collard, dans un discours mémorable, établit que le sol français avait pour jamais dévoré le privilége et conquis l'égalité. « Une loi qui les rétablit, » s'écriait-il en finissant, « ne règnera pas! On gouvernera par la

» force ! » M. de Villèle, organe de plus en plus écouté de la majorité royaliste, défendit les mesures du ministre, déjà secrètement convenues avec lui et avec ses amis par l'intermédiaire du cabinet du comte d'Artois et de la nouvelle favorite, madame du Cayla. M. Lainé, homme d'impressions héroïques et soudaines, convaincu par sa sensibilité, par l'attentat de Louvel et par les complots des bonapartistes, se retourna, avec une sincère abnégation d'amour-propre, contre la loi qu'il avait promulguée lui-même deux années auparavant, et reconnut l'urgence d'une loi préservatrice de la monarchie, faute de sa constance, mais faute excusable par la passion du bien public qui dévorait son âme et qui lui faisait sciemment sacrifier sa popularité à ce qu'il croyait l'honnêteté d'un repentir. Camille Jordan, déjà mourant, se fit porter à la tribune pour réfuter M. Lainé, son ami, et pour prédire aux royalistes, dans des paroles suprêmes, le sort qui les attendait. « Je me sépare avec douleur, dit-il, » des ministres qui furent mes amis, et je n'hésite » pas à déclarer ce projet de loi le plus funeste qui » soit jamais sorti du conseil des rois depuis ces » conseils de fatale mémoire qui assiégèrent et per» dirent la race infortunée des Stuarts ! C'est le di» vorce entre la nation et la famille qui nous gou» verne. » De tels augures dans une telle bouche ébranlaient fortement les convictions et tenaient en

suspens les votes. M. Pasquier, seul et infatigable organe du ministère, s'éleva à une hauteur de paroles et de courage qu'il n'avait pas atteinte jusqu'à ce jour. Il réfuta, avec les sophismes de circonstance les plus habiles et les plus habituels des deux oppositions, celle des doctrinaires par des arguments, celle des libéraux par des défis. Il soutint témérairement la cause d'une aristocratie propriétaire, base du pouvoir politique et contre-poids nécessaire contre les instabilités des multitudes. « L'aristocratie, » répond le général Foy, « elle n'a rien perdu pendant » les dernières luttes de la patrie contre la coalition » en 1815, on n'a pas touché à un cheveu de sa » tête, et pourtant elle est venue ensuite étendre, » entre le trône et le peuple, son bras armé du fer » de l'étranger! elle a ensanglanté le sceptre de nos » rois! Malheur à ceux qui se reconnaissent à mes » paroles! Elle a bouleversé la France et semé le » deuil dans les familles. Elle ne s'arrête jamais, » elle conspire toujours. En voulez-vous la preuve? » Il déployait à la tribune une feuille d'alors où M. de Chateaubriand flattant l'impatience des royalistes, faisait le programme d'un gouvernement selon leur cœur. « Écoutez, dit-il, et jugez. » Le général lit, au milieu d'un silence interrompu par des soulèvements de la gauche et par des applaudissements ironiques de la droite, le programme de gouvernement de l'illustre écrivain, organe alors de

l'aristocratie mécontente. Ce programme, calqué sur les paradoxes antipopulaires du comte de Maistre, de M. de Bonald et des évêques de l'Église restaurée, invoquait une monarchie de la noblesse, la suppression de la loi de recrutement et d'avancement qui donnait les grades de l'armée au sang répandu pour la patrie, et non aux droits héréditaires, le rétablissement de l'intolérance religieuse rangée comme loi de l'État dans les pénalités de la presse, la reconstitution monarchique des province et des corporations, la résurrection d'une aristocratie, les substitutions féodales de domaines inaliénables en faveur de la pairie, des mesures innommées contre la division des propriétés, qui allait, disait M. de Chateaubriand, faire tomber la France en loi agraire et en faire fatalement une démocratie, par la suppression du droit privilégié des premiers-nés dans les héritages sous-entendu dans ces mesures, enfin une réparation pécuniaire aux familles qui avaient perdu leurs biens dans la révolution!

La lecture de ce manifeste contre-révolutionnaire dessille les yeux de quelques hommes flottants et réjouit l'âme des royalistes. Le tumulte d'opinion grondant dans la chambre se répercute au dehors. La jeunesse et le peuple attendent les orateurs libéraux sur les ponts pour leur faire un triomphe et pour les couvrir d'encouragements et d'acclamations. Les troupes, en réprimant ces triomphes,

animent davantage ces séditions de popularité; le peuple grossit, la troupe charge, un étudiant est frappé à mort par un soldat, son sang crie vengeance; Camille Jordan, Laffitte, Benjamin Constant, Manuel, Girardin dénonçent ces meurtres à l'assemblée et racontent les périls et les outrages qu'ils ont subis eux-mêmes en traversant les rangs des sicaires de la police. A la sortie des députés, les rassemblements se massent aux cris de Vive la Charte! forment une colonne de cinq à six mille hommes, dirigée par des officiers licenciés et par des journalistes libéraux; ils s'avancent par les boulevards en recrutant sur leur route tout ce qui est entraînable par les courants de séditions dans les cafés et dans les places publiques d'une capitale en ébullition; ils marchent aux faubourgs pour y faire appel aux prolétaires, armée permanente des révolutions; trente ou quarante mille ouvriers répondent à leur invocation et marchent sur l'Hôtel-de-Ville pour s'y compter comme en 1792 et pour assaillir les Tuileries. La cavalerie et la garde royale les chargent et les dispersent jusque sous les portiques des églises. La nuit couve de nouveaux excès pour le jour suivant. Attaqué à la séance du lendemain pour les forces défensives qu'il a déployées, le ministre est couvert par M. de Serre, qui est venu reprendre sa place à la tribune et dans le conseil. M. de Serre, au lieu de se défendre, attaque

les factions jusque dans l'assemblée avec une audace désespérée qui rappelle l'orateur romain contre Catilina. Casimir Périer déclare que « les dé» putés ne peuvent délibérer sous l'oppression. » De tels mots circulant quelques moments après dans les groupes extérieurs, les enflamment d'une nouvelle animosité. Chaque soir, les troupes et les rassemblements bivouaquaient sur les places publiques, s'injuriant et se chargeant tour à tour sur les quais et à la porte Saint-Denis; le sang coulait tous les jours; Paris ressemblait à un camp où deux nations se regardaient, l'une pour imposer, l'autre pour ne pas subir la loi des ministres. Le roi, entouré de forces militaires nombreuses, ne craignait rien pour lui-même, mais il gémissait en secret du sacrifice qu'on lui avait imposé de son ministre, et il s'alarmait pour sa famille des conséquences de cette guerre déclarée entre le peuple et l'aristocratie. M. Decazes manquait à son attachement comme à sa politique. Ces agitations étaient un reproche muet qu'il adressait de l'œil et du cœur à son frère contre les exigences qui lui avaient arraché son ami.

VI.

Les mots d'ordre de cette agitation se renouvelaient à toutes les séances par les voix des députés

de l'opposition. « Le sang ne cesse pas de couler de-
» puis huit jours dans Paris, » s'écriait Laffitte, « cent
» mille habitants paisibles de Paris ont été chargés,
» sabrés, foulés aux pieds des chevaux hier par les
» cuirassiers!... — Voilà une lame de sabre brisée
» par le coup! » disait M. de Corcelles en montrant
le tronçon de fer d'un geste d'indignation théâtral.
« L'indignation de la capitale est au comble, » re-
prenaït Laffitte, « l'agitation gagne le peuple. Trem-
» blez pour demain!... — Le sang coule et vous re-
» fusez de nous entendre, » crie de nouveau M. de
Corcelles. « C'est infâme! » A ces apostrophes, la
Chambre, soulevée en deux vagues contraires me-
naçant de fondre l'une sur l'autre, forçait le pré-
sident à séparer les partis en se couvrant. Benjamin
Constant rallumait le feu, quand il s'éteignait, du
souffle de sa parole amère et provocatrice. Les
hommes sages, épouvantés de ce bouillonnement
continu d'un peuple soulevé vingt-cinq jours de
suite, tantôt par le sang du duc de Berry, tantôt
par le sang du peuple et des soldats, cherchaient
à étouffer ces germes de révolution par une de ces
transactions qui donnent prétexte aux apaisements
des assemblées. Courvoisier, émigré libéral, en avait
offert une, M. de Serre l'avait refusée au nom du
gouvernement comme une faiblesse qui paraîtrait
donner raison aux factieux. Courvoisier l'avait re-
tirée; un autre membre du centre, M. Bouin, l'avait

reproduite en son nom; elle atténuait en apparence le scandales du double vote attribué aux riches, elle fut votée. La loi entière triompha, pour le malheur de la royauté, après des orages qui rappelaient les scènes de la Convention. Le peuple, contenu sur la place publique, se retira dans sa colère, et les conspirations sourdes commencèrent à s'ourdir à défaut des tumultes publics.

Pendant ces agitations, la Chambre des pairs jugeait l'assassin du duc de Berry, Louvel. Il ne nia rien, il reconnut le poignard, il appela lui-même son acte un crime horrible, il fut touché de la magnanimité de sa victime qui avait imploré sa grâce en mourant de sa main. Il manifesta pour unique sentiment une haine brutale et plus forte que sa raison contre une famille à laquelle, dans son ignorance, il attribuait l'invasion et les malheurs de la patrie. Il marcha à l'échafaud avec l'indifférence stoïque d'un homme qui ne regrette rien d'ici-bas, et qui n'espère rien là-haut, image brutale d'une fatalité qui frappe pour frapper, sans avoir ni conscience, ni gloire, ni repentir du coup qu'elle a frappé.

VII.

Son sang, bien loin d'éteindre les haines qui renaissaient contre les Bourbons, parut les ranimer

et les envenimer davantage. M. de La Fayette déclarait à ses amis que la force ouverte était désormais la seule arme efficace pour renverser un gouvernement qui déclarait la guerre à l'égalité des classes. Des émissaires partis de ce centre allaient sonder les départements et les troupes. L'opposition parlementaire de MM. Laffitte et Casimir Périer s'associait, sans le savoir, dans des tendances et dans des manifestations communes, avec les conspirateurs irréconciliables groupés autour de La Fayette, d'Argenson, Manuel, Corcelles, Rey, Tarrayre et Mérilhou. Cette conspiration trouvait d'innombrables complices, sans avoir besoin de les affilier, dans les écoles, dans les militaires congédiés, restes des armées de Napoléon, dans les sous-officiers de l'armée nouvelle, dans les républicains en petit nombre, dans les bonapartistes aussi nombreux que les mécontents, dans les acquéreurs de biens d'émigrés enfin, tremblant de plus en plus de la présence et des menaces des anciens possesseurs dépouillés de leurs héritages, et protégés aujourd'hui par la puissance du gouvernement.

Un capitaine de la légion de la Meurthe, en garnison à Paris, nommé Nantil, un colonel à demi-solde, nommé Sauzet, un colonel de la garde impériale licencié, Maziau, Dumoulin, ancien officier d'ordonnance de Napoléon, Rey, membre du comité directeur de toutes ces trames, Bérard, chef de

bataillon de la légion des Côtes-du-Nord, groupés par Nantil, résolurent de donner le signal et le centre de ralliement à toutes ces forces conjuratrices éparses, en surprenant la forteresse de Vincennes, en corrompant les régiments de Paris, en soulevant les faubourgs et en donnant l'assaut aux Tuileries. Un grand nombre des généraux de l'Empire oisifs ou disgraciés à Paris, tels que les généraux Pajol, Bachelu, Merlin, Maransin, Laffitte, et des officiers supérieurs, tels que Ordener, Fabvier, Caron, Deutzel, Brice, adhérèrent aux plans des conjurés. Le renversement du gouvernement était le but connu et avoué des conspirateurs. La Fayette voulait lui substituer ou la République, ou un prince constitutionnel, solidaire de la révolution et garrotté dans les liens d'une démocratie représentative. La masse se proposait de proclamer la déchéance des Bourbons et le règne de Napoléon II, fascination des soldats et du peuple. L'impatience de renverser à tout prix précipita, comme toujours, La Fayette dans une complicité dont il ne recueillerait pas le fruit pour ses idées. Mais ses passions contre une Restauration qu'il avait saluée cinq ans auparavant de ses vœux, mais qui n'avait pas réalisé ses espérances, offusquaient en lui toute prévoyance. On s'entendit pour détruire, sans s'expliquer sur ce qu'on reconstruirait après l'écroulement; il y avait peu de bonne foi dans cette coali-

tion de haine, les bonapartistes sûrs de faire tourner le triomphe au profit de leur cause militaire par l'armée qu'ils soulevaient, les libéraux sûrs de voir tourner à la confusion de la République une victoire de prétoriens à laquelle ils se prêtaient en trompant leur parti sans pouvoir se tromper eux-mêmes. Peut-être La Fayette espérait-il que, dans l'impuissance d'obtenir Napoléon II de la cour de Vienne, l'armée lui décernerait une dictature qu'il avait eue en 1790, qu'il avait rêvée en 1815, qu'il laissa échapper en 1830, mais qu'une révolution bonapartiste pouvait lui donner de 1820 à 1826. Quoi qu'il en soit, de grandes intelligences étaient pratiquées dans tous les régiments de Paris et des grandes garnisons. La nuit de la surprise du château de Vincennes était fixée. Le capitaine Nantil et le capitaine Capès devaient enlever leur légion et diriger l'attaque. M. de La Fayette était parti pour son château de Lagrange afin de répondre au mouvement de Vincennes par un soulèvement de son département. M. d'Argenson avait couru en Alsace, où sa popularité et sa bienfaisance le rendaient maître de l'esprit des ouvriers dans ses forges. M. de Saint-Aignan s'était rendu à Nantes. M. de Corcelles, allié et ami de La Fayette, homme que la fougue de son tempérament poussait aux clameurs tumultueuses dans les assemblées publiques, et aux résolutions extrêmes dans les conci-

liabules secrets, avait été chargé de soulever l'immense et redoutable population prolétaire des manufactures de Lyon, armée toute prête pour les émotions civiles et dont l'exemple devait donner une seconde capitale à la révolution tentée à Paris.

Une explosion de poudre, produite par le hasard, ayant éclaté, la veille du jour fixé par les conjurés, dans la forteresse de Vincennes, la police civile et la police militaire furent éveillées sur ce foyer principal de la révolution. Les conspirateurs hésitèrent et ajournèrent, des révélateurs avertirent le gouvernement. Nantil s'évada, les officiers suspects furent arrêtés, les légions travaillées par des chefs éloignées de Paris, la conspiration mal éteinte et mal soudée portée au jugement de la Chambre des pairs. Soit insuffisance des révélations, soit crainte du gouvernement de découvrir trop de complices et de trop grands complices, soit connivence secrète d'une partie de la Chambre des pairs, composée de généraux napoléoniens coupables dans le cœur des mêmes répugnances que les conjurés, tous les chefs furent absous, et quelques instruments secondaires condamnés seulement à de courtes peines. La conspiration, plutôt interrompue que brisée, se renoua partout par les mêmes mains qui avaient ourdi la première trame.

VIII.

Pendant que la révolution conspirait ainsi avec impunité, la contre-révolution conspirait de son côté dans l'ombre. Un jeune magistrat de Nîmes, M. Madier de Montjau, fils et neveu de royalistes signalés pendant la terreur pour leur courageuse fidélité au trône de Louis XVI, âme ardente et avide de services, avait été témoin, pendant les massacres récents du Midi, de la faveur que les exaltés du parti catholique trouvaient dans des correspondances émanées de l'entourage du comte d'Artois. Au moment où le duc d'Angoulême, appelé de Toulouse à Nîmes, étanchait le sang et pacifiait cette ville turbulente, le jeune magistrat avait révélé ses alarmes à ce prince. Il l'avait engagé à des avances de conciliation et de protection envers les protestants persécutés et fugitifs. Ces conseils étaient trop dans l'esprit du duc d'Angoulême pour lui déplaire. Le jeune prince, indigné de l'égorgement des protestants, de l'assassinat du général Lagarde sous les yeux et par les mains d'hommes armés pour la défense du trône et des lois, avait rassemblé la garde nationale coupable de Nîmes, et après lui avoir reproché face à face, en termes héroïques et dignes du chancelier de L'Hospital, sa

lâche connivence dans ces excès, il lui avait déclaré qu'il allait demander au roi, son oncle, sa dissolution et son désarmement. Mais à peine ces paroles généreuses avaient-elles été prononcées, que des ordres, émanés du comte d'Artois, commandant général des gardes nationales du royaume, avaient neutralisé l'acte du prince et maintenu à Nîmes l'agitation et la tyrannie du parti exalté.

M. Madier de Montjau, lié à la fois par sa famille avec les royalistes, par ses opinions avec les doctrinaires du parti de M. Decazes, alors favori tout-puissant du roi, avait lu à Nîmes une de ces circulaires anonymes que les factions occultes font répandre parmi leurs adhérents pour leur imprimer l'esprit et la direction des comités supérieurs. Cette circulaire écrite de Paris, au nom d'un comité royaliste officieux, le lendemain de l'assassinat du duc de Berry, disait aux affiliés de Nîmes : « Ne » soyez ni effrayés, ni surpris si l'attentat du 13 février n'a pas encore entraîné la chute du favori; » agissez comme s'il était déjà renversé, nous l'arracherons de ce poste si on ne consent pas à l'en » bannir; en attendant, organisez-vous, les avis, » les ordres, l'argent ne vous manqueront pas! » De pareilles audaces attestaient aux yeux de M. Madier de Montjau une grande puissance dans ceux qui les proféraient. Il en avait conclu l'existence d'un gouvernement souterrain agissant sous l'inspi-

ration et sous la direction suprême du frère du roi, tandis que ce prétendu gouvernement n'était peut-être que l'ambitieux et turbulent empiétement des hommes de trouble, qui se couvraient de sa faveur et de son nom.

IX.

Quoi qu'il en soit, le jeune magistrat, pressé de jeter son nom à l'écho des partis, de rendre un service à l'opinion modérée, d'être son martyr ou de bien mériter des partisans de M. Decazes et du roi lui-même, s'était rendu à Paris pendant les grands débats de la Chambre, décidé à dénoncer ce gouvernement occulte à la colère des libéraux. Retenu longtemps par les conseils d'hommes sages, ennemis du scandale, encouragé par d'autres, il avait été confirmé secrètement dans sa conviction de l'existence d'un gouvernement de mystère, par une déclaration écrite de M. de Lally-Tollendal, vieillard qui avait les étourderies de la jeunesse, et qui s'était voué à M. Decazes. Appuyé sur cette autorité, M. Madier de Montjau adressa une pétition dénonciative aux Chambres, brandon de discorde dans un foyer déjà en combustion. La discussion de cette pétition, qui devait, en déchirant tous les voiles, découvrir des mystères d'ambition et de règne prématuré dans le palais, ne souleva que des orages

de tribune. M. de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes, insinua que l'ascendant de famille tendait à se substituer à la royauté réelle. Le général Sébastiani rappela la note secrète aux puissances étrangères, émanant sans doute du même centre, et conspirant contre l'indépendance du pouvoir du roi et de la nation. La pétition, repoussée par les ministres, fut renvoyée au duc de Richelieu, et par lui aux tribunaux. Le dénonciateur eut le seul triomphe qu'il pût espérer, le bruit, l'agitation, et le rôle certain de victime, quand on dénonce ce qu'il est impossible de prouver et plus impossible de détruire.

X.

Pendant que ces conspirations de toute nature tramaient ainsi la perte de la Restauration, ou par ses amis insensés, ou par ses ennemis implacables, la Providence faisait naître dans le duc de Bordeaux un héritier ou une victime de plus des destinées de cette monarchie. La duchesse de Berry, princesse que le sang de son mari et l'enfant qu'elle portait dans son sein avaient couverte d'une popularité touchante en France et en Europe, sentit les douleurs de l'enfantement, la nuit du 20 septembre 1820. Cette fécondité si opportune à la monarchie, révélée pour la première fois sur une tombe, et qui

faisait dater l'enfant de quelques semaines avant la mort du père, avait servi de texte aux incrédulités et aux ironies des ennemis intestins ou publics de la maison royale. Il importait qu'une publicité authentique, conforme aux usages de la monarchie, enlevât tout aliment à ces rumeurs et à ces malignités de la haine. Le maréchal Suchet et plusieurs officiers de la garde des Tuileries assistèrent à la naissance et témoignèrent irrécusablement de la maternité réelle de la duchesse. Le roi, averti, accourut, reçut l'enfant dans ses bras, comme une compensation à ses peines et comme un garant miraculeux de sa race. Il l'éleva aux yeux des assistants, et, conformément aux traditions classiques et chères à son esprit, il arrosa les lèvres du nouveau-né de quelques gouttes du vin qui avait, disait-on, fortifié avant le lait le cœur de Henri IV.

Une protestation, que l'on croit apocryphe, avait été insérée, contre la naissance éventuelle d'un prince supposé, dans les journaux de Londres; on l'attribuait au plus intéressé, le duc d'Orléans, ou à ses zélateurs. Ce prince la désavoua devant Louis XVIII. Le roi le gourmanda. Le duc d'Orléans voulut néanmoins interroger le maréchal Suchet sur la réalité de l'enfantement, avant de féliciter sa nièce. Le maréchal attesta énergiquement la légitimité de l'enfant. Le duc, satisfait d'un si irrécusable témoin, porta ses hommages au palais.

La France entière s'émut d'intérêt, de sécurité et de congratulation à la naissance de cet enfant. La pitié pour son père ajoutait à la joie. Le peuple aime que la Providence se charge de venger le crime et de comprimer les larmes. Les poëtes l'appelèrent l'*enfant du miracle;* les ambassadeurs le nommèrent l'enfant de l'Europe. Les uns virent un prodige, les autres un principe dans son berceau; nul n'y entrevoyait de si loin le sort des Stuarts. Des munificences, des amnisties, des grâces de toute espèce tombaient des mains du roi, aux sollicitations de la jeune mère. Ce berceau montré au monde fut pendant quelque temps un gage de réconciliation, d'espérance et de paix pour la nation. Le miracle de la naissance rendait les plus incrédules superstitieux. C'était un don de la nature qui devenait aux yeux de la France une force de la politique. On se disait que cet enfant, élevé dans l'esprit du roi pour perpétuer son œuvre constitutionnelle, échapperait par son âge et par son éducation aux ressentiments mérités ou immérités que la Révolution ombrageuse nourrissait contre sa race; qu'il serait la date du traité de paix entre les idées en lutte, l'*édit de Nantes* des opinions incarnées dans un jeune roi! Cet événement de famille devenait aux yeux de tous une intervention de la Providence dans les destinées de la patrie. On ne pensait pas que le ciel fût intervenu par une nais-

sance si inespérée pour tromper le monde et pour retirer son gage d'avenir et de sécurité. Tel fut l'esprit des discours, des pensées et des sentiments qui se répandirent alors sur ce berceau. De sinistres augures éclataient cependant à peu près en même temps des deux côtés de l'horizon, en Espagne et à Naples.

XI.

On a dit que Napoléon avait été un missionnaire armé de la liberté et de la révolution en Europe, et qu'en parcourant le continent pour l'asservir, il y avait semé sciemment des germes de fécondité libérale. C'est le sophisme inventé à l'usage des *Séjans* de son règne, lorsqu'ils ont voulu après sa chute lui construire une double popularité dans l'imagination des peuples, afin de rassembler sur son nom tous les éléments d'opposition qu'ils voulaient faire aux Bourbons ou à la République. Napoléon, dans toutes ses victoires contre les nationalités, n'a semé que des terreurs de son nom et des ressentiments contre la France. La France lui doit sa plus grande gloire militaire : c'est un prestige immense pour une nation, dont il faut tenir compte à sa mémoire; mais ni la France, ni le continent ne lui doivent le goût de la liberté, à moins qu'on n'appelle de ce nom la lassitude du

despotisme dont il avait fatigué les peuples. A ce titre on pourrait également soutenir que la nuit enfante le jour, parce que les ténèbres font soupirer après la lumière, et que la servitude crée la liberté parce qu'elle fomente la révolte dans les âmes opprimées, et qu'elle les insurge contre l'oppresseur. Ce qui est vrai et ce qui est attesté par toutes les révélations de sa pensée et par tous les actes de sa politique depuis le 18 brumaire jusqu'au concordat renouvelé de Charlemagne, jusqu'à ses feudataires et à sa noblesse, jusqu'au mutisme imposé par lui à la pensée, sous le nom d'*idéologie*, c'est qu'il fit rebrousser le courant de toute la révolution française, c'est qu'il poursuivit, pour les éteindre, les lueurs des principes de cette révolution partout où son épée put les atteindre, dans sa patrie et sur le continent, c'est qu'il employa la force dont Dieu l'avait doué, non à détruire, mais à rajeunir l'autorité absolue des théocraties, des aristocraties et des trônes, c'est qu'il fut de toutes pièces le Julien de la liberté de conscience et de la liberté civile, le grand antagoniste de la philosophie du dix-huitième siècle dans tout l'univers. Héros oui, apôtre non, ou apôtre à contre-temps de la conquête, de la gloire et de la force matérielle.

XII.

Mais ce qui a pu tromper un moment les peuples sur ce prétendu apostolat de la liberté par les armées de Napoléon, et ce qui a fait éclater sur ses pas ou après sa chute des symptômes de libéralisme çà et là sur le continent, le voici : c'est d'abord que le sentiment national des peuples subjugués et asservis ayant été invoqué par les rois pour lui résister ou pour le vaincre, ces peuples ainsi évoqués par leurs souverains au secours d'eux-mêmes ont pris pour la première fois un rôle dans leur propre cause, et ont insensiblement revendiqué de leurs gouvernements pour leurs libertés intérieures des priviléges de pensée, de parole, de volonté nationale dont ces gouvernements les avaient laissés s'investir pour la défense de leur indépendance extérieure. Ils ont employé pour se protéger et pour s'administrer eux-mêmes les immunités qu'ils avaient conquises en versant leurs trésors et leur sang pour leurs rois. Ils ont pris dans les guerres nationales l'habitude et la fierté des institutions libres. En outre, la chute de Napoléon ayant brisé le sceau qui scellait depuis quinze ans l'esprit libéral en France, et rendu la respiration à la pensée, la parole, l'imprimerie, la tribune à l'esprit

humain, cette explosion accumulée de liberté, qui éclatait en France, a eu son retentissement dans toute l'Europe, et ce reflux d'idées longtemps refoulées a débordé à la fois de Naples à Amsterdam et de Moscou à Madrid. Les idées prennent leur niveau dans le monde moral par une loi analogue à la loi qui gouverne le niveau de l'eau ou de l'air dans le monde matériel. Des racines souterraines et entrelacées lient ensemble, par une certaine solidarité réelle quoique invisible, tous les autels, tous les trônes, toutes les institutions religieuses ou civiles des nations en apparence les plus séparées par la distance ou par les mœurs, en sorte que la chute, l'ébranlement ou la modification d'une de ces choses dans une partie quelconque du globe, les renverse, les ébranle ou les modifie inévitablement partout. Cela est surtout vrai de la France, nation non pas supérieure aux autres, mais plus prompte, plus active et plus sympathique, qui pense la première, qui se meut le plus vite, et que le monde moderne aime à regarder et à imiter quand elle ne cherche ni à humilier, ni à conquérir.

XIII.

Telles étaient, selon nous, les causes réelles des mouvements intestins d'émancipation, de liberté et

d'imitation des institutions constitutionnelles qui travaillaient le continent depuis que les institutions libérales, la tribune et la presse de Paris, agitaient l'esprit public ou fomentaient les factions sourdes en France. Napoléon et ses armées n'avaient pas accéléré ce mouvement de l'esprit des peuples vers nous et cette tendance à nous imiter, ils l'avaient au contraire retardé. La peur et la haine que la conquête avait suscitées contre nous dans le monde ne sont pas des attraits pour les peuples. Les peuples nous revenaient depuis qu'ils avaient cessé de nous craindre et de nous haïr. Ils voulaient bien de nos idées et de nos lois, ils ne voulaient pas de notre joug.

Nulle part ce joug n'avait été plus inique, plus odieux, plus sanglant et plus héroïquement secoué qu'en Espagne. L'orgueil légitime de son indépendance avait ressuscité, sous les ruses et sous les violences de Napoléon, cette nation endormie. L'Espagne avait été le Machabée des peuples. On connaît son histoire, nous n'en rappellerons que ce qui est indispensable pour lier les événements de 1812 aux événements de 1821.

XIV.

La maison de Bourbon régnait sur l'Espagne et sur les Amériques depuis Louis XIV, ou plutôt elle

laissait régner les mœurs, les moines, l'inquisition, terreur permanente, que le fanatisme d'une nation alors ignorante, superstitieuse et cruelle avait permis à ses prêtres de placer politiquement et religieusement à côté et au-dessus de son gouvernement. Chez aucun peuple de la terre, depuis l'antique Égypte ou depuis les Gaules druidiques, la théocratie sacerdotale n'avait gouverné si directement et si implacablement une nation. L'épuration perpétuelle de la foi et la police des consciences par le fer et par le feu y avaient multiplié les sacrifices humains. Trente-huit mille victimes de ce tribunal sans appel y avaient été brûlées en public depuis trois siècles. La mort des hérétiques y était donnée annuellement en spectacle et en édification ou en exemple aux fidèles. Plus de trois cent mille autres condamnés ou suspects, interrogés par la torture, y avaient expié dans les cachots, dans les bagnes ou dans des expiations non sanglantes le crime d'avoir seulement été soupçonnés de liberté de penser sur les choses saintes. La douceur de la maison de Bourbon avait amolli par l'usage la férocité de Philippe II. L'inquisition n'obtenait plus que peu ou point de victimes sous le dernier règne. Mais les richesses immenses et inviolables de l'Église, la multiplication, l'oisiveté, la mendicité des moines, institution qui supprime le travail en supprimant la famille, continuaient à embarrasser le gouvernement et à stériliser

l'Espagne. Elle subsistait de sa richesse pastorale et de ses colonies lointaines, comme un possesseur oisif qui s'énerve dans sa mollesse pendant que ses esclaves cultivent pour lui ses domaines négligés. Il ne restait en Espagne, au moment où éclata la révolution française en 1789, que des traditions chevaleresques dans sa noblesse, un sang héroïque dans son peuple, des royaumes gouvernés par des vice-rois dans l'Amérique du Sud, un culte de tradition pour ses rois, une superstition tour à tour fanatique et craintive pour ses prêtres, restes de vertus et restes de vices dans un peuple qui se décompose et qui va mourir si l'adversité ne le régénère pas.

XV.

Charles IV régnait ou plutôt laissait régner sous son nom le favori de sa femme devenu le sien, Godoï. Manuel Godoï, simple garde du corps du roi, dont la beauté avait séduit la jeune reine, et dont l'habileté avait soulagé le roi du poids de la couronne, exerçait à la fois sur la reine et sur le roi un de ces ascendants surhumains et mystérieux que l'amour peut seul expliquer dans la femme, la subjugation de l'esprit dans le mari. Le roi et la reine semblaient n'avoir qu'un seul cœur

pour adorer et pour grandir le favori commun. Expiation du despotisme qui livre une nation à un seul homme, cet homme à une femme infidèle, cette femme à un courtisan inconnu.

Godoï, depuis prince de la Paix, n'était ni incapable, ni ingrat, ni traître. Il avait une intelligence apte aux affaires, une raison bien intentionnée pour les améliorations nécessaires au royaume, une reconnaissance et une fidélité pour ses maîtres, qui tenaient de la superstition de l'Espagnol, de l'assiduité de l'amant, de l'obéissance du fils. L'amour et la confiance lui avaient livré le royaume, il voulait le conserver intact, prospère et fidèle à ses maîtres. Le clergé, dont il ne contrariait pas la domination sur une cour monacale, le supportait sans impatience, dans la crainte d'un ministère philosophe pris parmi les grands seigneurs espagnols qui commençaient à inquiéter son orthodoxie et à respirer à travers les Pyrénées les libertés de pensée et de conscience. La noblesse le subissait par cette habitude de respecter dans les favoris, cardinaux ou courtisans, les caprices de la majesté royale. La cour, composée par lui, et l'armée, commandée par lui-même, servaient ses volontés et son ambition. L'héritier de la couronne seul, le jeune Ferdinand, marié presque enfant avec une princesse de Naples, haïssait dans le prince de la Paix l'amant de sa mère, le tyran de son père, le maître,

le rival de sa propre dignité, l'humiliation de sa famille, l'ennemi naturel du fils de la maison royale. La princesse des Asturies, sa femme, reléguée, persécutée et enfin consumée de langueur jusqu'à la mort par la dureté du joug de la reine, et quelques amis, confidents de ses peines, entretenaient cette haine instinctive contre le favori. Telle était cette cour, où les cérémonies religieuses, l'étiquette morose, à peine interrompues par les chasses et la musique, entretenaient l'éternelle ignorance et la monotone oisiveté.

XVI.

Les commotions de la France, de 1789 à 1792, avaient à peine été perceptibles en Espagne, où l'inquisition, la police, l'ignorance du peuple, l'indifférence de la cour et l'épaisseur des Pyrénées interceptaient tout. Après une molle déclaration de guerre à la République française, par convenance au ressentiment du sang versé de Louis XVI, la cour d'Espagne avait conclu une paix humiliée. Elle assista, immobile et tremblante, aux victoires de Napoléon sur l'Italie et sur l'Allemagne, et aux détrônements de la maison de Parme et de la maison de Naples, alliées par le sang; se fiant de son salut sur ses complaisances, prêtant ses escadres à

l'Empereur contre l'Angleterre à Trafalgar, pour aider elle-même à l'asservissement des mers et du continent, et prêtant un de ses corps d'armée à Napoléon pour aller contenir le Danemark sous ses lois. C'était peu; le prince de la Paix, pour mieux enchaîner Napoléon par la reconnaissance, avait conclu avec lui un traité secret par lequel il livrait passage à nos troupes pour aller assujettir le Portugal, et, dans la prévision de la mort de Charles IV et de sa propre décadence, il avait stipulé pour lui-même, en récompense de sa complicité, le royaume des Algarves, démembrement du Portugal partagé ainsi avec Napoléon.

Mais aucune complaisance ne pouvait apaiser Napoléon. Il voulait un trône de plus pour un de ses frères. Il avait les yeux fixés sur Madrid, du fond de l'Allemagne. Des négociations sourdes, où l'on se caressait pour se tromper des deux côtés, existaient à Paris entre des agents secrets du prince de la Paix et l'Empereur. On ne sait quelles trames s'y ourdissaient pour envelopper l'Espagne et pour capter la faveur de Napoléon, quand une tragédie de palais, semblable aux tragédies de Byzance sous l'empire grec, éclata inopinément à *Aranjuez*, séjour d'été de la cour d'Espagne, et vint offrir à Napoléon le prétexte des interventions, des astuces et des violences qu'il préméditait depuis quelques mois.

XVII.

Le prince des Asturies, héritier présomptif du trône, veuf de la princesse dont les rigueurs de sa mère et les humiliations de palais avaient abrégé les jours, ne supportait plus qu'en frémissant l'insolence et l'oppression du favori qu'il accusait de perdre l'Espagne et de conspirer contre lui-même. Dans l'égarement de sa douleur et de sa terreur, il avait cédé aux instigations d'un chanoine, son précepteur, nommé Escoïquiz, et de deux seigneurs de sa cour, le duc de San-Carlos et le duc de l'Infantado, ses confidents, qui lui montraient son unique appui dans l'intervention toute-puissante et protectrice de Napoléon. Le prince, poussé au désespoir par l'excès du péril et de la haine, avait écrit à Napoléon une lettre criminelle par son objet, plus criminelle par le mystère, dans laquelle il suppliait l'Empereur de l'adopter pour son fils, et de lui accorder la main d'une princesse de la famille des Bonaparte ou de la famille des Beauharnais. L'agent du prince de la Paix à Paris, Izquierdo, soit indiscrétion calculée de Napoléon pour rendre irréconciliable la querelle du père et du fils, soit pénétration dans la correspondance du ministre, avait eu connaissance de cette lettre, et l'avait dénoncée à Godoï.

Révélée par le prince de la Paix au roi et à la reine, interprétée en crime d'État et en conjuration contre le règne et la vie de ses parents, cette lettre avait exalté jusqu'au délire la douleur, l'orgueil et la colère de l'infortuné Charles IV. La reine, qui haïssait son fils de toute la passion qu'elle avait pour le favori, s'était exagéré à elle-même les apparences, et avait transformé une inconvenance en attentat. Le prince des Asturies, arrêté dans le palais de son père, conduit aux pieds du roi et de la reine, convaincu de correspondance criminelle avec l'étranger par les papiers accusateurs trouvés dans son appartement, dénoncé à l'Espagne et au monde comme un prince rebelle et comme un fils presque parricide, avait tremblé devant les reproches et devant les menaces de Godoï, de la reine et du roi. Lâche dans le repentir autant que léger dans le crime, il s'était humilié jusqu'aux larmes et avili, dans les interrogatoires, jusqu'à l'accusation de ses conseillers. Ces conseillers avaient seuls subi la vengeance des lois. Le fils repentant, dégradé et pardonné, avait évité le sort tragique de don Carlos, et recouvré à la cour de son père la liberté, le rang et la subordination d'un héritier présomptif écarté des conseils et annulé par son humiliation. L'Europe avait retenti de ce drame sans dénoûment dans le palais de Charles IV. L'Espagne, indignée de l'avilissement de

son prince et du triomphe du favori, avait couvé des factions et des murmures qui opposaient le père au fils, le fils à la mère, le prince de la Paix à la maison royale, et le sang de ses rois au sang détesté du parvenu de Badajos.

XVIII.

C'était le moment où Napoléon, sous le prétexte ambigu des affaires du Portugal et d'un concours mal défini de ses armées, prêté à l'Espagne, en vertu du traité secret de Fontainebleau avec Godoï, faisait franchir les Pyrénées à cent mille hommes de ses meilleures troupes, sous la conduite de Murat, s'emparait par ruse ou par violence des places fortes, et s'avançait sur Madrid sans que, ni le gouvernement espagnol terrifié, ni lui-même pussent donner aux Espagnols patriotes une explication même spécieuse d'une occupation militaire du royaume, qui plaçait tour à tour les provinces, les arsenaux, les ports, les villes de guerre, et bientôt peut-être la capitale elle-même sous le joug et à la merci de l'étranger. Charles IV, la reine, le favori, les yeux enfin dessillés, mais dessillés trop tard sur les projets d'un conquérant qui avait voilé l'ambition sous l'amitié, et qui déchirait enfin le voile, avaient résolu d'abandonner Madrid, de se

retirer à Cadix et de transporter le trône dans les Amériques. Déjà les troupes espagnoles s'échelonnaient sur la route de Cadix pour protéger cette fuite du roi et de sa famille. Mais le prince des Asturies résistait secrètement à ce départ, qui livrait la monarchie aux Français. Cette résistance de l'héritier présomptif transpirait dans le peuple, et faisait du prince l'idole de la nation humiliée et trahie. La cour, intimidée par la résolution du peuple de s'opposer à la fuite de ses rois, avait contremandé le départ, et s'était retirée avec le favori à Aranjuez, au milieu des troupes concentrées pour la sûreté de son voyage. Murat, pendant cette hésitation des deux partis de la cour et ces mouvements encore respectueux du peuple, entrait dans Madrid avec l'armée française, occupait toutes les routes et tous les passages du fleuve qui dominent la capitale, et, gardant un silence énigmatique plus terrible et plus perfide qu'une déclaration de guerre, se posait en arbitre de la destinée du peuple et du roi.

XIX.

Le prince de la Paix, enfin détrompé sur la prétendue amitié de Napoléon, venait d'apprendre par son agent Izquierdo, arrivé précipitamment de Paris, que l'usurpation du trône et de la nation

était le secret des mystérieuses manœuvres de Napoléon, et qu'il n'y avait plus de salut pour ses maîtres et pour lui-même que dans l'insurrection nationale ou dans la fuite. Mais ce léger favori, accoutumé aux miracles de la fortune, et enivré des rêves que la diplomatie astucieuse de Napoléon avait fait si longtemps flotter dans son âme, s'endormait encore à Aranjuez dans les illusions et dans les voluptés de sa dernière heure. Un éclat de foudre le réveilla dans la nuit du 17 au 18 mars 1808. Une foule de peuple, sortie furieuse de Madrid au moment où Murat y entrait et profanait par les armes étrangères la capitale, était accourue à la résidence royale d'Aranjuez aux cris de trahison et de vengeance contre le favori qui avait vendu, disaient-ils, et qui livrait la patrie. Cette multitude, grossie en route par la population des villages et par le peuple d'Aranjuez, atteignait déjà les portes du palais de Godoï, entraînait les troupes, proclamait le nom chéri et sauveur du prince des Asturies, et se précipitait jusque dans la chambre du favori, le poignard à la main, pour laver dans son sang la passion de la reine, la faiblesse du roi, la perte de la monarchie. Godoï n'avait que le temps d'échapper par un couloir à la foule qui inondait et qui mutilait son palais, de monter par un escalier dérobé dans les combles, et de s'enrouler, comme un des empereurs prétoriens

de Rome, dans un rouleau de nattes de joncs des Indes, abandonné par ses serviteurs dans l'obscurité d'un grenier.

La foule, le croyant évadé, plongea ses armes avides dans son lit, saccagea sa maison, alluma des torches pour la réduire en cendres; puis, se précipitant au palais du roi, en respectant le seuil, mais comblant la reine d'invectives et Charles IV de pitié, demandait à grands cris Ferdinand leur fils pour roi et pour sauveur de l'empire. Insensibles à leur danger et à leurs outrages personnels, cette reine et son mari, plus fidèles à l'amour et à l'amitié qu'à leur couronne, n'avaient d'alarmes, de supplications et de transes que pour Godoï. Ils conjuraient les mains jointes leur fils, maintenant leur maître, de le découvrir et de le sauver, lui remettant avec joie l'empire, pourvu qu'il leur rendît leur ami.

XX.

Cependant, la nuit et une longue partie du jour suivant s'étaient écoulées, pour l'infortuné Godoï, dans la lente agonie d'un supplicié qui entend de sa retraite les malédictions, les fureurs, les apprêts de son supplice, et qui ne peut échapper à une mort qu'en se précipitant dans une autre. Dévoré par la soif, anéanti de chaleur, brûlant de

fièvre, tremblant que la flamme attachée à son palais ne le dévorât vivant dans le bûcher de paille où il s'était enseveli, il comptait par siècles les heures de son lent martyre. Enfin, n'entendant plus dans sa demeure ni les pas ni les vociférations de la multitude écoulée, et pensant que le peuple, lassé de le chercher ou de l'attendre, s'était entièrement retiré pour le chercher ailleurs, il se hasarda à sortir de sa retraite et à descendre à pas muets les escaliers du grenier pour aller étancher sa soif, demandant en vain une goutte d'eau aux cours et aux fontaines de ce palais qui lui prodiguait quelques heures auparavant toutes ses délices. Ce silence de sa maison abandonnée en apparence était un piége; des sentinelles, silencieuses et les pieds nus pour ne pas ébruiter leur surveillance, étaient postées dans les vestibules. Une de ces sentinelles l'aperçoit, le saisit, résiste aux offres de fortune dont le fugitif cherche à l'attendrir, le livre à la garde qui le dispute en vain à la fureur, à la boue, aux pierres, aux poignards mal écartés du peuple. La nouvelle de son arrestation retentit comme un cri de joie jusque dans le palais du roi; la reine et le roi y répondent par un cri de désespoir. Ils supplient leur fils de se montrer magnanime et d'arracher son ennemi à la mort : « Ferdinand, » lui dit sa mère, « tu veux notre couronne! eh bien, elle est à toi; » sauve notre ami, et ton père abdique! — Oui, oui, »

reprit le vieux roi, « sauve Manuel et tu es roi ! » Ferdinand s'élance à ces mots au secours de son persécuteur, l'arrache à la multitude et le confie à la garde des troupes : « Sais-tu, » lui dit-il pour toute vengeance, « que je suis maintenant ton » roi ? — Le roi mon maître et la reine, vivent-ils » du moins ? » demanda, pour toute consolation, le favori plus attentif à la destinée de ses bienfaiteurs qu'à ses humiliations et à ses blessures. Rassuré sur leur existence, il fut jeté couvert de boue et de sang dans une voiture, et conduit au château de Villa Viciosa pour attendre une autre mort. Jeux de la faveur, de la fortune, de la disgrâce et de la mort, qui s'arrachent et se disputent leur victime en une nuit, et qui n'étaient pas encore finis pour Manuel.

XXI.

Charles IV abdiqua le même jour en faveur de Ferdinand. L'ancien roi et le nouveau roi attendaient que l'abdication ou l'investiture fussent ratifiées par Napoléon, maître par son armée du territoire, et arbitre par sa politique de la couronne. Murat, son interprète, refusait de s'expliquer, donnant tour à tour espoir et crainte au père et au fils. Napoléon, précédé et suivi de forces invinci-

bles, arriva à Bayonne, dernière ville française, sur la frontière d'Espagne, et il évoqua devant lui sur le sol de la France ce grand procès comme pour tenir les compétiteurs qu'il avait résolu de détrôner tous les deux à la merci de son ambition et séparés de leur peuple. Charles IV, sa femme, son fils, le favori, s'y laissèrent entraîner tour à tour moitié par la séduction, moitié par la force. Les ruses qui amenaient ces deux monarques à Bayonne rappelaient plus la politique italienne de Machiavel que la politique romaine de César. Napoléon, après avoir traîné ces princes à ses pieds, voulut les déshonorer l'un par l'autre en donnant au monde le spectacle de leurs querelles et de leur avilissement. Le père et la mère accablèrent devant Napoléon leur fils de malédictions comme un parricide. Napoléon parut prendre le parti du père contre le fils. Il somma Ferdinand d'abdiquer un royaume acquis par la révolte contre les droits du sang. Quand le fils eut abdiqué et restitué le trône, Napoléon fit abdiquer en sa propre faveur, par le père, une couronne qu'ils n'étaient plus libres de refuser dans la captivité perfide à Bayonne. Il donna le trône d'Espagne à son frère Joseph; il envoya Charles IV, sa femme et leur favori languir et mourir dans l'exil sans autre consolation que l'amitié qui les unissait tous les trois, et avec un subside royal mal payé en échange de deux em-

pires. Il donna pour prison à Ferdinand et à son frère le château de Valençay entouré d'armes et de police pour prévenir dans ces jeunes princes un remords de dignité ou un retour de courage. Il lança ses armées dans l'Espagne insurgée par tant d'attentats à son indépendance et à ses sentiments. Victoires et défaites furent également stériles pour conquérir ou pour affranchir cette nation. L'âme de ce peuple combattait dans chacun de ses enfants. La guerre y devint une lutte corps à corps, la lutte un égorgement. Les Anglais y débarquèrent au secours des Espagnols. Ils y élargirent le champ de bataille. Chaque province, privée de son roi, se fit à elle-même une junte d'insurrection permanente. Ces juntes usèrent une à une les armées de Napoléon. Cette lutte de six ans fit de l'Europe l'écho et les complices de cette première nationalité insurgée contre la conquête du monde. Cadix fut le centre de cette représentation armée de l'Espagne. La nation régna pour ses rois pendant l'interrègne de sa royauté. L'Europe apprit de l'Espagne que les armées sont mortelles, mais que les nations sont invincibles. Napoléon, refoulé vers ses propres frontières par le Nord, soulevé et coalisé contre lui, restitua le pape aux Romains, Ferdinand VII aux Espagnols.

Mais ce jeune prince, esclave au berceau, aigri dans sa jeunesse, révolté contre son père dans ce

palais, servile dans la captivité, fut ingrat dans le retour. Les cortès, représentation nationale de l'Espagne, qui avaient combattu pour lui, voulurent mettre un prix à leur victoire, et lui demandèrent de jurer la Constitution qu'ils avaient promulguée en 1812, afin de concilier le trône et la liberté. Ferdinand, reçu avec le délire de l'enthousiasme par son peuple, s'était avancé à pas lents dans ses provinces sans s'expliquer. Aux portes de la capitale, il avait déjà oublié ceux qui la lui avaient ouverte, aboli la Constitution et ressaisi le règne absolu de ses pères. Son règne n'avait été depuis qu'une longue vengeance contre les hommes des cortès qui avaient voulu mettre une condition à son retour et des limites légales à son autorité. Les royalistes modérés, les patriotes, les nobles, les orateurs, les ministres, les généraux de la guerre de l'indépendance languissaient dans les cachots, peuplaient les bagnes, se réfugiaient dans l'exil. Une cour domestique appelée *camarilla* régnait et persécutait sous le nom du roi. Des tentatives d'insurrection militaire, non contre le roi, mais contre la faction royale, avaient eu pour victimes *Porlier* et *Lacy*, jeunes généraux de l'indépendance. Porlier, en mourant, avait légué sa mémoire aux patriotes dans une épitaphe qu'il avait préparée pour son tombeau : « Ici reposent les cendres de L. Diaz Porlier, » général des armées espagnoles. Il fut heureux

» dans toutes ses entreprises contre les ennemis
» extérieurs de sa patrie, et mourut victime des
» discordes civiles. Hommes sensibles à la gloire,
» respectez les restes d'un patriote malheureux. »
Lacy, après avoir concerté un mouvement constitutionnel avec un grand nombre de généraux et d'officiers de la guerre de l'indépendance, échoua par la trahison dans l'entreprise, se réfugia dans une montagne des Pyrénées chez un berger, y fut découvert par ceux qui le poursuivaient et condamné à mort à Barcelone. Ferdinand, ne pouvant trouver des exécuteurs d'un général adoré en Catalogne, le fit embarquer pour l'île de Majorque, où l'infortuné Lacy trouva la mort sur le rivage au lieu de l'exil qui lui avait été promis. Toutes les provinces d'Espagne avaient leurs sociétés secrètes, leurs complots militaires, leurs traîtres, leurs délateurs, leurs bourreaux. La terreur planait à la fois sur la cour qui sentait le sol trembler sous son despotisme, et sur les libéraux qui sentaient la main de la cour et de l'inquisition ouverte sur eux. Tout annonçait une de ces crises suprêmes dans la vie des peuples, où les nations et les gouvernements, incompatibles et animés par deux esprits irréconciliables, ne peuvent échapper ou à l'insurrection ou à la tyrannie. Le clergé et les moines espagnols, qui avaient admirablement servi l'indépendance, se rangeaient maintenant du côté de

la monarchie absolue : alliés naturels d'un trône qu'ils avaient éternellement dominé, ennemis de la liberté qui détrônait l'inquisition, et qui, pour premier acte, affranchissait les consciences. Les cachots de l'inquisition refusaient leurs victimes au jugement des juges civils. Des évêques même, suspects de tolérance et de sentiments libéraux, gémissaient sous les verrous du saint office. Le roi n'osait refuser à ses ombrages ou à ses vengeances ceux-là même dont il connaissait l'innocence et l'attachement à sa personne.

La Russie, par jalousie contre l'Angleterre, favorisait en secret par ses conseils ce système de terreur du roi Ferdinand. Elle avait encouragé ce prince à élever en crédit et en faveur un homme sorti des rangs les plus infimes de la domesticité de la cour, loyal de cœur, mais borné d'esprit, dont le zèle servile, le dévouement sans lumières et l'habileté remuante soulageaient le roi du poids de sa couronne. La difficulté de remplir le trésor royal dans un pays sans culture et sans commerce, épuisé par dix ans de guerre acharnée, porta Ferdinand et son favori à concevoir une expédition décisive, dont l'objet était de reconquérir et de pacifier par la force des armes l'Amérique espagnole, disputée alors entre les vice-rois de Ferdinand et les gouvernements indépendants de lui que ces colonies lointaines s'étaient donnés pendant

l'usurpation et les déchirements de la mère patrie. Ugarte, ministre intime et personnel du roi pour les préparatifs de cette expédition, subordonna, en ce qui concernait les préparatifs, tous les autres ministres. Les forces navales et militaires de la monarchie furent concentrées à Cadix, port d'où la flotte devait partir pour porter à l'Amérique les volontés irrésistibles de l'Espagne. Le général O'Donnell, comte de Labisbal, d'une de ces familles irlandaises catholiques qui faisaient de l'Espagne une patrie d'adoption, et dont trois frères, généraux comme lui, commandaient d'autres provinces, reçut de Ferdinand le commandement général de l'armée expéditionnaire réunie à Cadix et dans les villes voisines. O'Donnell avait été initié, peu de temps avant cette époque, aux affiliations secrètes de l'armée, puis, sur le point d'être découvert, il avait affecté l'horreur de la conspiration et fait des révélations qui avaient paru au clergé et à la cour un gage irrécusable de fidélité.

XXII.

Mais O'Donnell flottait, comme ces aventuriers sans patrie, au gré des événements et des partis, indécis d'opinion entre les absolutistes et les libéraux, donnant de la sécurité aux uns, des espé-

rances aux autres, prêt seulement à se prononcer pour ceux qui l'élèveraient le plus haut. A peine arrivé à Cadix, il reçut les confidences des chefs de l'armée enrôlés dans les sociétés secrètes; il affecta de les écouter avec faveur. Il reconquit ainsi auprès des libéraux la confiance qu'il avait perdue par sa première défection; il couvrit de son silence et de sa tolérance la corruption et l'embauchage de l'armée. Un autre général, Saarsfield, second d'O'Donnell, ami de l'infortuné Lacy, reçut les mêmes confidences, jura de venger Lacy en reconquérant la constitution pour laquelle Porlier et Lacy étaient morts. O'Donnell et lui parurent se concerter pour faire éclater à jour fixe une insurrection de leurs corps d'armée en faveur de la cause commune. Mais soit que la connivence de Labisbal et de Saarsfield avec les officiers conspirateurs de leurs armées ne fût qu'une ruse ignoble pour connaître les opinions de leurs subordonnés et pour les trahir, soit que ces deux généraux, jugeant le moment inopportun et le mouvement prématuré, voulussent le laisser éclater à demi pour mieux l'ajourner ou l'étouffer ensuite, O'Donnell feignit de laisser proclamer sous ses yeux la constitution par quelques régiments, et se réunissant ensuite à Saarsfield pour se retourner contre les coupables, il arrêta en flagrant délit tous les colonels et tous les officiers compromis ou suspects qui avaient eu l'imprudence de

se prononcer, et il les envoya prisonniers dans des forteresses. La cour, rassurée par cet éclat et par cette vigueur perfide d'O'Donnell, le reçut comme le sauveur du trône et le retint à Madrid. L'armée, un moment disloquée et retirée de Cadix par précaution du gouvernement qui ne voulait pas livrer une place forte au hasard d'une révolte, fut cantonnée sous les ordres du général Caldéron dans l'île de Léon.

XXIII.

Cependant la provocation d'O'Donnell et l'arrestation des officiers supérieurs chefs de la conjuration n'avaient fait qu'animer l'ardeur des nombreux conjurés de l'armée. Ils se concertèrent dans l'ombre et ils se donnèrent pour général le colonel Quiroga, complice de Porlier et de Lacy, et prisonnier maintenant à Alcala dans l'île de Léon. Arco Aguéro, enfermé pour la même cause dans le château de Saint-Sébastien de Cadix, fut nommé par eux chef d'état-major. Le chef de bataillon Riégo, ami de ces conjurés, et brûlant lui-même du feu de la liberté de son pays, fut l'âme et la main de la conjuration nouvelle. L'Espagne est le pays des complots hardis et couvés longtemps entre des milliers d'initiés. L'inquisition y a façonné les caractères au mystère et au sang, la nature à l'au-

dace et à la vengeance, ces deux gardiennes du secret promis. Le plus grand nombre des officiers et des sous-officiers de l'armée savait le jour où l'insurrection devait éclater, nul ne la révélait.

Elle éclata le 1er janvier, à la voix de Riégo et des officiers de son bataillon, à Las Cabézas, cantonnement du régiment des Asturies. Le peuple y répondit par des cris de joie et de délivrance. Riégo marcha le même jour sur Arcos, quartier général de l'armée, y arrêta de sa main le général en chef Caldéron et son état-major, et enleva quelques bataillons, qui s'unirent à lui et le proclamèrent. Quiroga, évadé de sa prison, marchait aussi de son côté, à la tête de quelques bataillons insurgés, contre Cadix. Riégo soulevait Xérès; Saarsfield s'enfuyait devant lui, menacé du sort réservé aux traîtres. L'armée entière, bientôt entraînée par le courant de l'opinion triomphante, nommait ses chefs et rédigeait une adresse respectueuse, mais impérative, pour imposer au roi la constitution de 1812. Cadix seul fermait ses portes aux conjurés. Le général Freyre, nommé par le roi à la place de Caldéron, rassemblait une armée royale pour cerner l'île de Léon et pour étouffer la révolte dans son germe. Riégo en sortait avec une colonne d'expédition pour insurger les provinces voisines. Reçu ici avec enthousiasme, là avec résistance, il échappait avec peine aux détachements encore fidèles

qui le poursuivaient, se portait hardiment sur Malaga, insurgeait cette ville, y combattait contre Joseph O'Donnell, frère du comte de Labisbal, se repliait en désordre et en perdant ses soldats par la désertion, traversait Cordoue à la tête de trois cents hommes harassés, seule force qui lui restât, y recevait de vaines acclamations et quelques subsides; mais, harcelé par des forces supérieures et ne pouvant plus qu'entraîner sa colonne décimée dans sa perte, il licenciait ses officiers et ses soldats, et leur donnait pour ralliement la Corogne. L'insurrection, jusque-là toute militaire, s'était éteinte au lieu de se rallumer dans cette expédition. L'île de Léon, fortifiée par Quiroga, se défendait à peine contre les troupes de Cadix. Tout était en suspens dans les esprits et dans les événements. L'insurrection, bloquée par des forces croissantes, semblait étouffée dans son berceau, quand la ville de la Corogne où Riégo avait dirigé les hommes débandés s'insurgea spontanément à leur voix et proclama la révolution dans ses murs. La Galice, les Asturies, l'Aragon, suivirent le mouvement de la Corogne, la Constitution fut proclamée partout, jusque dans Cadix. Un choc accidentel, entre le peuple enthousiaste et les troupes irritées de leur défaite inonda cette ville de sang. La commotion de ces mouvements à la circonférence ébranla, jusque dans Madrid, l'esprit des troupes

et de la garde royale elle-même. Ferdinand, vaincu par la nécessité plus que par la conviction, résolut de transiger avec ses peuples en faisant la promesse d'institutions représentatives. Les promesses ne suffisaient déjà plus à l'impatience d'une armée et d'une nation debout pour reconquérir leurs droits. Une insurrection du peuple de Madrid, sous les fenêtres du palais du roi, ne se calma qu'à la voix de ce prince humilié et contraint, proclamant de sa propre bouche la Constitution de 1812 et la convocation des cortès. Cette Constitution toute républicaine, parce qu'elle était née de l'organisation révolutionnaire d'une nation sans chef, pendant la guerre de l'indépendance, ne conservait de la royauté que le nom et le principe héréditaire au sommet d'institutions toutes électives. Mais Ferdinand ne délibérait pas sur la place qu'on lui laissait dans la constitution, il la subissait. Les cortès s'assemblèrent, la Constitution porta au pouvoir tous les hommes que la vengeance de Ferdinand retenait dans ses présides et l'inquisition dans ses cachots. La vengeance rentra au palais sous le nom de la liberté, les proscriptions se retournèrent contre les proscripteurs d'hier. Quiroga, Riégo et leurs complices remplacèrent au ministère, à la tête des armées ou dans les gouvernements des provinces, les ministres, les généraux et les gouverneurs fidèles; Ferdinand ne fut dans son palais, entouré d'un respect officiel, que

le captif et l'otage de la révolution. Les émeutes furent les coups d'État quotidiens de la multitude. La démagogie régna sous le nom d'une royauté avilie. Le roi, comme tous les rois qui veulent continuer de régner sur des révoltés et par eux, ne sentit pas qu'après un détrônement réel, la tombe ou la proscription sont les seuls asiles de leur dignité. Il prêta forcément son nom aux actes de ses ennemis, plaint par les uns, odieux à d'autres, suspect à tous. L'Europe, à l'exception de la France et de l'Angleterre, protesta dans des notes diplomatiques sévères contre ces concessions de la faiblesse à la force, et présagea les impraticabilités et les désastres en germe dans cette Constitution. L'armée de Cadix refusa de se dissoudre à la voix des cortès eux-mêmes et de Quiroga, devenu modéré depuis qu'il était victorieux. Riégo, continuant le rôle de tribun des soldats, en prit le commandement révolutionnaire, voulant surveiller sous les armes les actes des cortès, et substituer la dictature des camps à la loi civile. Destitué par les cortès, appelé par les clubs, il vint triompher à Madrid des lois outragées et servir de drapeau aux démagogues. Combattu avec énergie par les ministres, il fut obligé de reculer devant la Constitution qu'il violait après l'avoir installée. Exilé de la capitale, il alla porter dans sa province les plaintes, les complots et la vengeance de séditieux com-

primés. Cette défaite du premier tribun ne fût qu'un éclair d'ordre et de paix dans le règne constitutionnel de Ferdinand; bientôt ballotté entre les ministres révolutionnaires et les ministres suspects de royalisme à la révolution, il subit de ses ministres de nouveaux outrages, et de son peuple de nouvelles violences. Il passa par toutes les phases de Louis XVI, moins l'échafaud. Retiré un moment à l'Escurial, palais de plaisance trop rapproché des insurrections royalistes, qui s'armaient maintenant de son nom, dans les provinces fidèles, il fut contraint de rentrer à Madrid, entraîné par ses ministres pour y subir, comme la famille royale à Versailles le 6 octobre, l'invasion et les injonctions des clubs. Tous ses amis, et même jusqu'à son confesseur, en furent chassés pour enchaîner ses sentiments et sa conscience. La proscription les relégua dans les villes où l'assassinat les attendait. Ses gardes, assiégés par le peuple, furent en partie immolés aux portes de son palais en le défendant; les autres furent proscrits ensuite pour l'avoir vainement défendu. Pendant ces convulsions intermittentes de la capitale, les royalistes et les moines insurgèrent les Pyrénées et la Catalogne pour le pouvoir absolu et pour la religion exclusive; les républicains, à l'instigation de quelques émissaires français, tramaient la république à Saragosse; Riégo y accourait pour reprendre le rôle d'agitateur en chef de sa

patrie; le peuple, indigné, lui en fermait les portes et arrêtait les factieux étrangers. Les chefs des cortès eux-mêmes subissaient, à leur tour, les inconstances et les retours de la popularité dans Madrid. Le comte de Torréno, orateur célèbre, et Martinez de la Rosa, poëte, orateur et patriote, tous deux victimes du pouvoir absolu, et arrachés des cachots de Ferdinand pour venir siéger et dominer, par leur talent, dans les cortès, suspects aujourd'hui de modération et de mesure dans la liberté, échappaient à peine aux poignards du peuple en fuyant leurs maisons pillées et incendiées. Le sang des exaltés et des modérés coulait dans toutes les villes. Les bandes *de la Foi* parcouraient la Navarre, l'Aragon, sous des chefs proclamés par la popularité : le curé Mérino, le *trappiste*, le général Quésada. Un gouvernement royaliste, nomade et insurrectionnel, se formait, sous le nom de *Régence suprême d'Espagne*, autour du marquis de Mataflorida et du baron d'Érolles à Urgel. Mina, proscrit par Ferdinand, rentrait, comme Coriolan, de son exil en France dans sa patrie, et combattait en son propre nom les insurrections royalistes par des insurrections libérales. Il levait des troupes, imposait des tributs, dépouillait les arsenaux à Barcelone et refoulait jusqu'en France les armées de la Foi. Trois guerres civiles ravageaient et incendiaient les provinces. Une assemblée impuissante,

des ministres factieux et insultés, un roi captif, une capitale turbulente, un pays déchiré en factions, une multitude ondoyante au souffle des démagogues ou des moines, armée tour à tour du marteau des assassins, du poignard des brigands, ou frappée de la stupeur des victimes, telle était l'Espagne au moment où la conspiration libérale de Paris, prélude ou contre-coup de ces agitations de la Péninsule, nouait à Paris, à Nantes et en Alsace, les trames militaires et populaires, qui répondaient du sein du *comité directeur* aux lois compressives du ministère. Les rassemblements de la capitale, les sociétés secrètes, les réunions occultes, les discours agitateurs, les pamphlets acérés, les allusions sinistres, les feuilles publiques, masquant leurs excitations incendiaires sous les formes d'une opposition légale, étaient en France autant de contre-coups concertés avec les républicains de Saragosse et les exaltés de Madrid. La révolution s'entendait à travers les Pyrénées et les Alpes.

Un événement inattendu vint doubler ses forces, et donner aux espérances des uns, aux terreurs des autres, un de ces ébranlements qui secouent le continent tout entier. L'Italie, endormie en apparence sous la domination de ses anciens rois et sous la tutelle armée de l'Autriche, venait d'éclater à ses deux extrémités à la fois. Naples et Turin se répondaient, à peu de semaines d'intervalle, par

deux insurrections militaires et par un seul cri de Constitution !

XXIV.

L'Italie est depuis des siècles la grande calomnie du monde moderne. On dirait que les peuples du Nord se vengent du joug que l'Italie leur a imposé jadis, et de l'horreur des longs attentats qu'ils ont accomplis sur elle, par des mépris affectés de son caractère, et qu'ils veulent l'empêcher de s'estimer elle-même en la déshonorant. Ces mépris sont des lâchetés, des ignorances et des injustices. L'Italie est toujours la terre privilégiée de la nature et de l'humanité; la séve virile de ses grands siècles n'y a ni dégénéré, ni tari. Entraînée par la chute irrésistible du vieux monde dans la décadence de l'empire universel qu'elle avait fondé, aucune nation sur la terre n'a supporté sans se dissoudre et sans s'avilir un si long détrônement. Sa gloire, sa religion, son génie, son nom, sa langue, ses monuments et ses arts ont continué à régner après sa fortune. Seule elle n'a point eu d'âge de ténèbres civiles après son âge de domination par les armes. Elle a assujetti à ses cultes, à ses lois, à sa civilisation les barbares qui la conquéraient : en la profanant, ils la subissaient. Vainqueurs, ils lui mendiaient des lois, des mœurs et des dieux. Le

continent presque tout entier n'est qu'une colonie intellectuelle, morale et religieuse de cette mère patrie de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. Le moyen âge la morcela sans la dissoudre. Ses tronçons, coupés en petites principautés ou en petites républiques, conservèrent les palpitations, la vigueur, le mouvement, l'énergie des grandes nationalités. Elle eut des anarchies, des convulsions, des vertus, des crimes, des héroïsmes grands comme ses ruines. Sa renaissance sous les papes, sous les Médicis, sous sa maison de Ferrare, sous ses aristocraties de Venise, sous ses démocraties de Gênes, sous ses théocraties de Rome, sous sa principauté commerciale de Florence, sous ses paladins de Naples et de Sicile, fut la renaissance de l'Europe. En se rallumant, elle illumina l'univers. Guerre, politique, littérature, commerce, arts, navigation, manufactures, diplomatie, tout émana de l'Italie. Ses noms ressemblent à ces dynasties éternelles à qui la suprématie, dans tous les domaines de l'esprit humain, a été dévolue par la nature, et dont les Sixte-Quint, les Léon X, les Cosme, les Tasse, les Dante, les Machiavel, les Michel-Ange, les Raphaël, les Pétrarque, les Galilée, les Doria, les Christophe Colomb se transmettent encore aujourd'hui le sceptre qu'aucune nation n'a pu arracher à leur race. Assujettie, dans les derniers siècles, à l'Autriche intéressée à l'amollir pour la subjuguer, à la maison des Bour-

bons d'Espagne : superstitieuses et voluptueuses dynasties, vice-royautés de l'Espagne ou de l'Allemagne; à des papes qui la laissaient dominer par les puissances pour se conserver leur faveur, à des aristocraties vicieuses assez riches pour la corrompre, trop faibles pour l'aguerrir; à un clergé qui pactisait pour ses richesses, avec la servitude, l'Italie, riche, peuplée, heureuse par les sens, humiliée par l'âme, s'assoupissait, mais ne se résignait pas.

L'esprit nouveau la pénétrait, pendant son sommeil, par tous les pores. Nulle part en Europe, excepté en France, les idées de tolérance et d'affranchissement pour les cultes, de libertés civiles, d'égalité des classes, d'institutions représentatives, de gouvernement spiritualiste des peuples, d'évocation de la pensée par la tribune ou par la presse, pour concourir aux progrès de l'humanité croissante, n'avaient plus de sectateurs qu'en Italie, surtout dans la tête du pays, dans le conseil des princes, dans les cours, dans le clergé, dans les écoles, dans les ateliers des artistes, dans les écrivains, dans les poëtes, jusque dans les temples. Dans ses pompes sacerdotales, l'Italie était philosophe; sous son despotisme, elle était libérale; sous son démembrement, elle était patriotique, et tendait par tous ses instincts à cette unité nationale ou fédérale, seule résurrection possible de sa force

et de sa grandeur. Rome, par sa situation géographique, et par son institution théocratique qui la condamne à être la vassale politique des souverains étrangers quand elle ne peut pas les avoir pour vassaux, était l'obstacle éternel à cette unité. La domination spirituelle de l'Église, qui avait fait jadis la puissance des Italiens, faisait maintenant leur esclavage. Une neutralité obligée à Rome dissout toute nationalité énergique et armée en Italie.

La révolution française avait surpris l'Italie dans ce progrès de l'esprit national et philosophique qui lui faisait saluer la régénération de la France. L'horreur de l'Autriche, tyrannie plus haïe parce qu'elle était plus pesante, et la crainte du joug français, substitué au joug germanique, balançaient ses instincts. Ses sympathies néanmoins l'avaient emporté sur ses craintes. L'invasion de la Savoie par M. de Montesquiou sous la Convention, la descente des armées de la République dans le Piémont avaient été saluées par les philosophes et par les patriotes italiens comme des présages d'émancipation du joug théocratique et d'indépendance du joug de l'Autriche. La noblesse, les classes littéraires, les classes artistiques, les classes industrielles avaient souri au rayonnement libérateur de la France, de Nice à Milan, de Chambéry à Rome et à Naples. Les ravages mêmes de cette terre devenue le champ de bataille des armées du Nord et des ar-

mées françaises n'avaient pas découragé l'Italie. Elle savait que les peuples asservis ne rachètent leur liberté et leur dignité qu'au prix de quelques sacrifices. Les victoires de Bonaparte, qui la reconquéraient à la France, paraissaient aux Italiens des triomphes qui les reconquéraient à eux-mêmes. Ces Polonais du Midi se flattaient que le vainqueur de l'Autriche les constituerait en nation unie ou fédérative après les avoir affranchis. La politique égoïste et conquérante de Bonaparte l'emporta, là comme en Pologne, sur la politique magnanime et désintéressée qui, en régénérant l'Italie, aurait ressuscité un grand peuple, allié reconnaissant et vassal de la France, au lieu de lui donner des sujets humiliés et frémissants. Napoléon avait gratifié son beau-frère Murat d'un royaume faible et impuissant à Naples, son fils adoptif Eugène Beauharnais d'une vice-royauté précaire à Milan, sa sœur Élisa Baciochi d'une principauté en Toscane, son autre sœur Pauline Borghèse d'un gouvernement général en Piémont; Gênes et Venise, Rome elle-même étaient devenues des dépouilles déchirées de l'Italie, et des villes impériales, Milan un quartier général d'armée française, la Savoie un département français; le pape, comme les doges, remplacé au Vatican, non par un gouvernement romain, mais par un proconsul français, enlevé de la capitale de la catholicité, errait de ville en ville dans une captivité

honorifique à peine déguisée. Les trésors de l'Italie et les chefs-d'œuvre de ses musées servaient à enrichir ou à décorer le trésor ou les palais de l'Empereur. Ses enfants recrutaient nos armées et versaient leur sang dans le Nord pour une cause qui n'était ni celle de leur indépendance ni celle de leur liberté. L'ambition d'un homme et l'orgueil de sa monarchie militaire universelle s'étaient interposés fatalement entre le génie de l'Italie et le génie de la France de 1789, qui n'aspiraient qu'à s'unir pour se fortifier l'un par l'autre, mais à s'unir dans la liberté, non dans la servitude. Le reflux de l'Europe contre l'usurpation universelle de Napoléon avait paru ainsi une délivrance de l'Italie. Tyran pour tyran, elle préférait les plus anciens et les plus faibles. Le traité de Vienne lui avait rendu son pontife et ses princes. L'Autriche, maîtresse du Milanais, usurpatrice de Venise, protectrice de la Toscane, avait pris au congrès autant de soin pour morceler de nouveau la péninsule que Napoléon pour la conquérir; aucune de ces puissances restaurées, maison de Naples, papauté, maison de Toscane, maison de Sardaigne, n'était assez prépondérante pour donner à l'Italie le signal de l'indépendance et pour inspirer à l'Autriche la crainte sérieuse d'une émancipation spontanée contre sa domination.

XXV.

Mais les idées philosophiques et nationales, déçues et découragées par la France en Italie pendant le règne de Napoléon, n'étaient pas mortes. Elles commençaient à palpiter de nouveau, au contact des libertés de la tribune et de la presse françaises, depuis que le gouvernement représentatif, réimporté en France par Louis XVIII, avait son retentissement et son émulation à Naples, à Rome, à Gênes, à Turin. L'explosion révolutionnaire de l'Espagne pour se délivrer du système monacal et du despotisme de la cour avait ébranlé l'Italie. Le joug politique du sacerdoce y paraissait plus intolérable aux esprits depuis qu'il avait été brisé et qu'on sentait l'impatience de le briser encore. L'administration française, supérieure en mécanisme aux administrations à la fois molles et tracassières des gouvernements restaurés, y avait laissé des exemples et des regrets. Enfin la jeunesse militaire de l'Italie, dressée à la guerre dans les campagnes de Napoléon, y avait formé une foule de généraux, d'officiers et de soldats braves et éprouvés qui s'indignaient de leur oisiveté présente, et qui se sentaient capables d'aguerrir et d'affranchir leur pays. A tous ces ferments d'esprit public et d'esprit national en Italie se joignait l'in-

fluence sourde mais croissante des sociétés secrètes. Les plus nombreux et les plus redoutables de ces affiliés étaient les *carbonari*, armée souterraine de l'esprit public. Quand les idées ne peuvent pas se produire au soleil, elles s'organisent dans l'ombre. Le mystère est la force des opprimés.

XXVI.

Le carbonarisme, dont l'origine se perd dans la nuit du moyen âge, comme la franc-maçonnerie, dont il fut tour à tour l'allié et l'ennemi, était une sorte de jacobinisme italien. Il avait ses initiés, ses doctrines, ses réunions secrètes, ses correspondances de province à province, ses mots d'ordre, son administration occulte : gouvernement ténébreux dans le gouvernement officiel. Un christianisme philosophique, un patriotisme exalté, et un républicanisme antique, fanatique, quelquefois déclamatoire comme celui des girondins en France ou des amis de la liberté en Allemagne, en étaient l'âme, la formule, les cérémonies. Il ne faisait acception ni de rang, ni de profession, ni de classe; il initiait les riches, les pauvres, les aristocrates, les plébéiens, les militaires, les prêtres, le peuple. C'était l'égalité de l'esprit commun. Ses ini-

tiations n'avaient rien de suspect aux gouvernements eux-mêmes; un grand nombre de leurs agents s'affiliaient. Rien n'était plus irréprochable que ses dogmes, plus puéril que ses cérémonies, plus loyal que ses serments. Son seul danger apparent était dans son mécanisme, dans son organisation, dans son nombre, dans la direction irresponsable et simultanée que quelques hommes cachés derrière le voile de sa hiérarchie suprême pouvaient imprimer d'un mot à ses tendances et à ses actes. Innocent aujourd'hui, il pouvait être coupable et irrésistible demain : danger de ces associations nombreuses favorisées par les gouvernements faibles, qui croient acquérir en les soutenant la puissance de les renverser. Plus d'un million d'hommes dans les Calabres, dans les provinces et dans l'armée de Naples étaient affiliés au carbonarisme. Le roi Ferdinand lui-même, ses fils, la reine Caroline de Naples, sa femme, s'étaient initiés à cette secte pendant leur long exil en Sicile. Ils en tenaient les fils dans leurs mains, et c'est par cette société secrète et populaire qu'ils avaient fomenté l'insurrection permanente de la Calabre contre les Français et contre Murat, intrus dans leur royaume, étrangers dans leur patrie, usurpateurs de leur trône. A son retour à Naples, après la chute de Napoléon, le vieux roi Ferdinand organisa militairement en milices locales les carbonari des Calabres, armant

ainsi de la force publique ceux que l'organisation préexistante de leur secte armait déjà de la force occulte de leur association. L'esprit libéral qui soufflait de France, d'Angleterre, de Sicile et d'Espagne sur les côtes d'Italie les pénétra bientôt de ses influences. Les généraux et les officiers de l'armée dissoute de Murat les animèrent du feu de leurs ressentiments. Les abus du gouvernement, les vices de la cour, l'oppression inquiète du clergé, l'avilissement de l'Italie sous des princes faibles ou complices de l'étranger devinrent le texte de leurs discours; le redressement de ces griefs, la résurrection d'un patriotisme italien et l'établissement d'une constitution le but avoué de leurs réunions. L'armée, commandée en partie par les anciens lieutenants de Murat, s'associait à ces trames par ses murmures contre la cour rentrée à Naples avec les émigrés et avec les conseillers de la terreur royale de 1799. Le roi avait vieilli dans l'exil, instrument passif des passions de la reine Caroline sa femme. Il était aimé du peuple, jouet des grands, méprisé des soldats. Livré aux femmes et aux prêtres, incapable de résolutions fortes, capable de ruses et de retours inattendus, véritable prince de la maison dégénérée d'Espagne, chez qui l'éducation superstitieuse et l'adulation servile étouffaient la nature. La chasse dans les forêts de Caserte, *Escurial* de la dynastie de Naples, la pêche dans son beau golfe

avec les *lazzaroni,* plèbe heureuse et triviale de sa capitale, l'amour et les cérémonies du culte se disputaient ses loisirs. L'Autriche, alliée de sa couronne et dominatrice de son royaume, avait la haute influence dans ses conseils. Le chevalier de Médicis, homme de vaste intelligence, mais de timide volonté et de faible courage, propre aux temps paisibles, impropre aux heures de résolution, dirigeait son gouvernement.

Ce ministre, incrédule aux dangers du carbonarisme, avait commis la même faute que les ministres du roi d'Espagne à Cadix l'année précédente. Il avait formé un camp d'observation à Cessa, agglomérant ainsi tous les éléments de l'insurrection militaire sur un seul point du royaume, comme pour faciliter aux conjurés les moyens de s'entendre, de se concerter et de mesurer leurs forces. Les différents corps de l'armée, en quittant le camp, avaient remporté dans leurs différents cantonnements la conviction de leur nombre, de leur esprit unanime, et la certitude d'être suivis à l'heure où une occasion mûre ferait éclater l'âme du pays. Naples attendait son Riégo.

XXVII.

Un sous-lieutenant de cavalerie, nommé Morelli, cantonné à Nola, dans la province d'Avellino, pro-

vince intermédiaire entre Naples et les Calabres, donna le premier signal à l'armée. Il monta à cheval, le 2 juillet 1820 au lever du jour, entraîna une centaine de soldats de son régiment initiés aux carbonaris par un chanoine de Nola nommé Ménichini, et, suivi de ce prêtre et d'une poignée de carbonari, il s'avança vers la ville d'Avellino, occupée par d'autres corps de troupes, aux cris de *Vive Dieu! vive le roi! vive la Constitution!* Le colonel de Conciliis, homme de haute naissance et de grande fortune de cette province, initié lui-même au carbonarisme, mais indécis encore sur l'heure et sur l'occasion d'un mouvement, commandait les troupes dans Avellino. Inquiet et mécontent peut-être de l'insurrection prématurée de Morelli, il délibère et il hésite sous les armes. L'insurrection s'arrête et flotte un moment. Le roi, qui était en mer, dans le golfe, pour aller au-devant de son fils le duc de Calabre revenant de Sicile, apprend sur son vaisseau l'audace et les premiers succès de Morelli. Il comprend le danger de la première étincelle dans un royaume miné de complots souterrains : il tremble de remettre le pied sur la plage; des nouvelles rassurantes et la résistance de Conciliis le décident. Il rentre avec son fils et sa cour dans le palais. Les conseils se succèdent. Le général Guglielmo Pepe, soldat populaire de l'armée de Murat, et qui commande en chef la

province, reçoit l'ordre de partir pour Avellino; cet ordre à peine donné est révoqué; le général Caroscosa est envoyé à sa place. Pepe s'indigne d'une défiance qui lui arrache une occasion de servir d'arbitre, nouveau La Fayette, entre le trône, l'armée, le pays. Il part en secret malgré la cour, enlève aux portes de Naples un régiment de cavalerie aux cris de *Vive la Constitution!* jette l'effroi dans le palais, l'agitation dans la capitale, la joie dans le cœur des conjurés. Caroscosa, fidèle au roi, mais populaire parmi les libéraux, veut concilier son devoir et sa popularité libérale; il perd les heures à Naples à réfléchir sa mission. Pendant ces temporisations, le temps, qui est l'élément des révolutions ou des répressions, se dévore. Morelli soulève autour de son détachement les villes et les campagnes; il se concerte, dans une entrevue nocturne et secrète, avec le commandant d'Avellino, de Conciliis. Ce colonel entraîné veut entraîner à son tour sa province. Il appelle à lui les troupes et les milices sous prétexte de fermer les portes de la ville aux insurgés, en réalité pour les leur ouvrir. La province entière et les troupes commandées par de Conciliis se déclarent en insurrection contre le gouvernement absolu. Morelli, de Conciliis forment un camp constitutionnel sur les hauteurs d'Avellino. Le général Pepe y arrive de Naples, non plus pour combattre, mais pour autoriser et diriger

le mouvement par sa présence. Le bruit de cette défection du jeune général se répand et entraîne les villes, les garnisons, les provinces voisines. Les carbonari se lèvent avec les milices, comme un peuple invisible jusque-là, au milieu d'un peuple étonné. Pepe, respectueux dans ses paroles, mais résolu dans ses actes, les forme en colonnes et annonce sa marche sur la capitale. Naples, qui n'attendait qu'un chef et un signal, fermente et s'enhardit de l'approche des conjurés. Une députation des carbonari, de la noblesse et du peuple pénètre dans le palais et somme le roi de promulguer la Constitution. Le prince accorde les institutions imposées, et demande seulement le temps de les délibérer avec ses ministres. Un des tribuns montre du doigt l'aiguille sur le cadran de la pendule et donne deux heures seulement à la cour pour changer les institutions du peuple. Le roi asservi congédie ses ministres, en nomme d'autres agréables à la multitude, publie une déclaration qui garantit une constitution dans huit jours, et remet provisoirement le gouvernement aux mains du duc de Calabre son fils. Ce prince, formé dès l'enfance aux intrigues de cour dans le palais de Palerme entre les Anglais, les libéraux et sa mère, était plus propre que tout autre à faire fléchir astucieusement un pouvoir vaincu par une révolution, mais qui méditait de se reconquérir par la

ruse et par la force. Écarté des affaires, éclairé, studieux, éloquent, habile à flatter les partis et à les endormir, sa réputation de libéralisme le rendait agréable au peuple et à l'armée; mais respectueux au fond envers son père, et plus zélé à lui sauver sa couronne qu'à la dérober prématurément pour lui-même, le duc de Calabre était le négociateur naturel entre le trône et les constitutionnels. Pour calmer instantanément l'impatience tumultueuse du peuple autour du palais, il promulgue la Constitution des cortès d'Espagne, vociférée, faute d'autre, par les rassemblements. Le peuple satisfait s'empare de la promesse sans savoir ce que renferme le texte de cette Constitution, sachant seulement qu'elle signifie à Madrid le triomphe sur la cour, l'abaissement du roi, la victoire de la liberté populaire sur le despotisme monarchique et sacerdotal.

XXVIII.

Cependant le général populaire Pepe s'avançait sur Naples à la tête de l'armée des milices et des carbonari des provinces insurgées. La révolution en avait fait son chef. Ce chef, créé par le hasard plus que par le complot, était une heureuse fortune pour le trône et pour la révolution à la fois. C'était le *Riégo* tout-puissant, mais le *Riégo* involontaire

et modéré de l'Italie. Né en Calabre, d'une race militaire de cette province, la plus agricole et la plus belliqueuse du royaume, vingtième enfant d'une famille riche et populaire dans ces montagnes, élevé dans la simplicité et dans la discipline de ces mœurs rurales qui font les laboureurs et les soldats, aguerri dès l'enfance par ces guerres intestines des partis qui luttaient à main armée dans les Calabres depuis la révolution de 1794, entré au service avec plusieurs de ses frères, signalé par sa bravoure, élevé de grade en grade, sur les champs de bataille de la France par Murat, jusqu'au rang de général de division, fidèle à ce prince jusqu'à son abdication, accueilli par Ferdinand, gouverneur de province et commandant d'un corps d'armée depuis la Restauration ; jeune encore, d'une figure agréable à la multitude, d'un nom cher aux soldats, d'une opinion libérale et tempérée par l'honneur, qui donnait à la fois des gages à la liberté et à la couronne, servi par une insurrection qui le prenait pour chef sans l'avoir eu pour complice ; le général Guillaume Pepe ressemblait à La Fayette, balançant en 90 la République et la monarchie dans ses mains, arbitre armé du roi et de la nation. Mais, bien qu'il eût pris le premier la responsabilité de ce rôle d'arbitre entre l'armée, le trône et le peuple, le général Pepe était plus ambitieux de renom qu'avide de domination sur son souve-

rain; il n'avait ni capté la popularité par des complaisances à l'anarchie, ni arraché le roi de son palais pour l'emprisonner dans sa capitale, ni poursuivi la famille royale fugitive pour la ramener à ses geôliers. Une fidélité conditionnelle à son roi, des institutions progressives à son pays, le signal de l'indépendance italienne donné en émulation et en exemple à la péninsule, une dictature courte et promptement abdiquée devant le prince et devant les lois : tels étaient l'instinct et le caractère du dictateur.

Il entra le 7 juillet à Naples à la tête de l'armée et des milices, après s'être concerté secrètement avec le duc de Calabre. Son cortége innombrable ressemblait autant à une sédition disciplinée qu'à un triomphe militaire; à la suite des régiments insurgés commandés par Morelli, de Conciliis, Napolitains, tribuns militaires, salués comme des libérateurs par la capitale, marchaient en ordre des milliers de miliciens et de carbonari des provinces. Leurs vestes de laine brune, leurs sandales de berger, leurs chapeaux coniques décorés des couleurs des carbonaristes, leurs carabines calabraises étincelant au soleil, leurs pieds poudreux, leurs teints hâlés, leurs visages belliqueux et sombres excitaient à la fois l'étonnement et la terreur de la foule répandue sur les longues grèves de Naples, pour assister à cette invasion d'une secte sortie de ses

Ventes, de ses souterrains, de ses rochers et de ses forêts, pour venir triompher sous les temples et sous les palais d'une capitale. Le prêtre Menichini, monté sur une mule de ses montagnes, couvert des signes du carbonarisme, s'avançait au milieu des milices rurales, une carabine à la main. Tous les regards cherchaient, toutes les mains applaudissaient ce prêtre sauvage, premier moteur du mouvement de Nola. Une armée de paysans, de moines, de bergers, de matelots, de brigands de ces côtes, marchait sous tous ces costumes autour des chefs des *Ventes* de leurs provinces. La ville entière se décorait à leur passage des couleurs de la secte, les uns par imitation, les autres par terreur. Un cri unanime de *Vive le roi! vive la Constitution!* s'éleva de l'armée, de la mer et de la ville, jusqu'aux balcons pavoisés du palais du roi.

Après avoir passé en revue cette double armée, Pepe, Morelli, de Conciliis, Menichini et le général napolitain se rendirent au palais pour porter au roi et au duc de Calabre l'hommage et l'injonction tacite de la révolution représentée par eux. Le duc de Calabre les reçut, paré lui-même, ainsi que sa cour, des insignes de la cause triomphante. « Quand » je suis arrivé au camp des constitutionnels, » lui dit Pepe, « la révolution était accomplie ; je ne pensai » plus qu'à la diriger dans le double intérêt du » trône et de la patrie. Les hommes armés qui vien-

» nent de passer sous vos yeux, les milliers d'au-
» tres qui sont restés dans leurs provinces ou qui
» ont repris le chemin de leur pays, ne sont pas des
» rebelles, mais des sujets; leurs armes ne mena-
» cent pas le trône, mais lui servent de soutien.
» Quant à moi, je supplie Votre Altesse et le roi
» d'abréger une situation également pénible pour
» tous, en convoquant au plus tôt une représentation
» nationale; je jure de résigner les hautes fonctions
» dont je suis investi avec plus de soin que je ne
» les accepte aujourd'hui. »

Le duc de Calabre jura de son côté, avec un accent que la dissimulation des cours italiennes rendait sincère, qu'il aspirait autant que le peuple et l'armée aux institutions constitutionnelles. « Vous,
» général Pepe, » dit-il en finissant, « calmez les in-
» quiétudes produites par ce généreux sentiment!
» exercez hardiment votre suprématie militaire; les
» généraux, vos émules, ont applaudi eux-mêmes
» à votre élévation, vos actions ont devancé la mar-
» che lente des années! Je jure de défendre la
» Constitution des cortès au prix de mon sang! »
Conduit de là auprès du vieux roi malade ou affectant la maladie pour se soulager du trône, Pepe trouva Ferdinand dans une chambre retirée du palais, couché sur son lit, la princesse Partanna, belle Sicilienne qu'il avait aimée longtemps et qu'il avait épousée comme une autre Maintenon après la mort

de la reine, était assise au chevet de sa couche. Le général baisa respectueusement la main que le roi lui tendit, selon l'étiquette des cours espagnoles. « Maintenant, » lui dit Pepe, « Votre Majesté règne » enfin sur le cœur de tous! — J'espère, » lui répondit le roi avec inquiétude, « que tu te conduiras en » homme d'honneur. » Le duc de Calabre voulut excuser le général constitutionnel auprès de son père, en lui expliquant qu'il n'avait été rejoindre les révoltés d'Avellino que sur le bruit de sa prochaine arrestation par les ministres. Pepe déclina cette excuse avec fierté, il avoua au roi que la pensée de provoquer des institutions représentatives était depuis longtemps dans son cœur, qu'il méditait sur les moyens les plus dignes et les plus loyaux de les faire adopter au roi, de concert avec son peuple, que l'événement d'Avellino avait été précipité et inattendu, sans doute, mais que la constitution désirée par la nation et par l'armée n'en aurait pas moins été proclamée par lui dans une forme plus régulière et plus imposante. L'harmonie parut, quoique contrainte, établie entre le général et la cour. L'enthousiasme, contenu par l'armée et par ses chefs dans les limites du respect pour la couronne, n'eut ni anarchie ni excès à Naples. Les élections envoyèrent en majorité au parlement napolitain des députés libéraux, mais prudents, tels que les Ricciardi, les Poério, les Borelli, publicistes,

orateurs politiques éminents, représentants modérés mais fermes de l'opinion italienne. Ce peuple, doué par la nature d'aptitudes universelles, éleva sa tribune à la hauteur des tribunes française et britannique dès le premier jour de ses discussions. Les carbonari, triomphants, embarrassèrent seulement, par leurs exigences et par leurs clameurs, la marche de l'administration nouvelle. Le roi jura solennellement dans la cathédrale de maintenir les institutions conquises, et il appela spontanément la vengeance de Dieu sur ses cheveux blancs, s'il violait jamais son serment. Pepe déposa sa dictature, et s'occupa exclusivement de reconstituer l'armée aguerrie par Murat sur les champs de bataille de l'Europe. La Sicile, toujours prête à proclamer son indépendance à chaque ébranlement du pouvoir de Naples, et l'Autriche, inquiète du signal donné de Naples à l'indépendance de l'Italie, rendaient doublement nécessaire un déploiement de force armée disproportionné à l'étendue comme au caractère du royaume. Rome fermenta la première du voisinage de ce premier foyer de révo lution; la Toscane, libéralement et paternellement gouverné par le jeune Léopold, disciple alors adoré du premier Léopold, attendit sans impatience le développement des événements; le Piémont, écho toujours palpitant de la France, et adversaire ambitieux de l'Autriche dans la basse Italie, s'émut au

contre-coup de la révolution napolitaine, s'initia au carbonarisme jusque dans le palais du roi, et médita dans l'aristocratie et dans l'armée, plus que dans le peuple, une seconde explosion à l'autre extrémité de l'Italie.

XXIX.

Cependant les cours du Nord, attentives au progrès de l'esprit libéral qu'elles appelaient l'esprit révolutionnaire, émues par l'humiliation de la royauté de Madrid, consternées par le meurtre d'un prince en France, inquiètes de la contagion qui se révélait à Naples et à Turin, et redoutant que cette contagion, qui avait franchi les Pyrénées et les Alpes, ne franchît bientôt le Tyrol et le Rhin, se concertaient pour étouffer la liberté menaçante dans le triple foyer qu'elle venait de s'ouvrir. La Russie, la Prusse, l'Autriche rappelaient leurs ambassadeurs, fermaient leurs frontières à ceux de Naples, d'Espagne, interrogeant avec sévérité ces gouvernements nouveaux sur la légitimité de leurs origines et sur la sincérité des rois qui les avaient consentis. Elles armaient sous des prétextes transparents, rapprochaient de l'Italie des corps d'armée qui n'attendaient que le consentement d'un congrès pour intervenir au nom du traité de la

sainte alliance contre l'indépendance des peuples en révolution. L'Angleterre, forcée de rendre compte de l'opinion par la presse et par la tribune, qui lui commandaient le respect, au moins apparent, des volontés nationales, ne pouvait entrer ostensiblement dans cette ligue offensive des rois. Mais ses ambassadeurs, servant en secret les intentions avouées de son ministère, encore animé de l'esprit de son grand homme d'État, William Pitt, trahissaient partout leur antipathie contre les émancipations révolutionnaires des deux péninsules, et s'efforçaient, sinon de combattre en face, du moins de faire avorter ces révolutions. Ils craignaient aussi que l'analogie des institutions et la solidarité de voisinage ne donnassent à la France un ascendant trop croissant en Italie. La France était jetée de son côté, par ces événements extérieurs, dans une contradiction entre ses intérêts nationaux et ses intérêts dynastiques, qui donnait à ses actes et à ses pensées une ambiguïté fatale. Puissance constitutionnelle, elle ne pouvait avec décence attaquer l'esprit constitutionnel par une intervention hostile chez ses voisins, qui voulaient être libres à son image; dynastie contre-révolutionnaire, elle ne pouvait voir sans effroi la révolution saper ses trois trônes de famille, à Madrid, à Naples et à Turin; enfin, monarchie représentative depuis l'inauguration de sa charte, elle ne pouvait demander à

haute voix à une chambre représentative les frais de la guerre contre le principe de la représentation des peuples. De là, dans sa diplomatie à Naples et à Madrid, une direction double et forcément contradictoire, qui faisait de son gouvernement tour à tour l'espérance des peuples ou l'allié des cours. Cette contradiction n'était nulle part plus flagrante qu'à Naples et en Italie. Le duc de Narbonne, ambassadeur de Louis XVIII auprès de la cour des Deux-Siciles, homme qui cachait sous une extrême modestie un sens juste et une pensée élevée, s'était imbu, quoique émigré en Angleterre, de l'esprit libéral du roi et de la nécessité pour la maison de Bourbon de se rajeunir par une alliance sincère avec les intérêts nouveaux en France et en Europe. On se hâta de le rappeler de Naples, pour laisser les négociations entre les mains de M. de Fontenoy, homme plus jeune, moins élevé en dignité et plus facile à désavouer au besoin. M. de Fontenoy, quoique dévoué de cœur et de raison à la Restauration, qui avait apprécié et révélé ses talents, était un de ces esprits libres de préjugés et supérieurs de point de vue, qui ne servent pas pour flatter, mais pour servir. Nul ne comprenait mieux que lui et ne faisait mieux comprendre aux Tuileries, dans ses dépêches, la nécessité pour la France constitutionnelle de se populariser en Italie, en se faisant, non l'auxiliaire des révolutions, mais l'arbitre im-

posant et obéi entre les révolutions et les trônes, et surtout l'antagoniste de l'Autriche. C'était à ce prix, selon M. de Fontenoy, que la France pouvait seulement contre-balancer au delà des Alpes l'Autriche, au delà des Pyrénées l'Angleterre. Il conseillait donc aux constitutionnels de Naples la modération, au roi Ferdinand la condescendance, au ministère français la résistance aux injonctions du Nord et l'arbitrage hardiment affecté par la France, au double titre de puissance constitutionnelle et de dynastie bourbonienne, entre l'Italie et l'Autriche. Il jouissait d'un grand crédit, dans la haute Italie, sur les cours et sur les libéraux à la fois. Rectifier la Constitution incomplète des cortès, et prendre ensuite sous la protection de la France l'indépendance de l'Italie, telle était la diplomatie de M. de Fontenoy et de sa légation [1].

XXX.

M. Pasquier était alors ministre des affaires étrangères. Homme de circonstances, capable de s'identifier avec une grande pénétration d'esprit à toutes les causes, et n'ayant d'autre vice aux affaires que de trop oublier en servant l'un qu'il avait

[1] L'auteur de cette histoire était alors attaché à la légation de M. de Fontenoy à Naples, et partageait les pensées de ce diplomate.

servi l'autre, ce ministre inspirait des mêmes pensées que M. de Fontenoy notre politique en Italie et en Espagne; mais, pendant que M. Pasquier donnait à Naples les instructions les plus intelligentes et les plus sages dans le sens de ces idées de modération et d'arbitrage français, le duc de Blacas, ambassadeur à Rome, et investi d'une autorité générale sur les négociateurs d'un rang moins élevé que le sien, adressait à Naples des instructions contraires et des directions opposées à celles du ministre officiel. M. de Blacas ne voyait de salut pour la monarchie de son maître que dans une guerre déclarée à tout esprit d'émancipation libérale dans les cours d'Italie, et dans l'alliance franche et immédiate avec l'Autriche contre toute indépendance et toute liberté dans la Péninsule; prêt à abandonner ces puissances à l'Autriche, pourvu que l'Autriche y refrénât les révolutions.

Cette même lutte intestine, entre les deux esprits qui se disputaient l'opinion et le gouvernement, existait à Paris et éclatait de jour en jour avec plus d'animosité dans les Chambres et dans la presse. La réunion des souverains du Nord à Troppau, ville limitrophe de la Pologne, pour y aviser aux résolutions communes et pour y préméditer un acte de la sainte alliance si chère à Alexandre, servait de texte aux récriminations des deux partis. Au moment où l'Autriche, par l'organe de M. de

Metternich, s'efforçait de convaincre l'empereur de Russie de la nécessité, douteuse encore pour lui, d'intervenir par les armes dans les deux péninsules, une révolte militaire d'un des régiments de la garnison de Saint-Pétersbourg étonna Alexandre, et le convainquit du danger des rois par celui qu'il avait couru. Les trois souverains convinrent d'agir en commun et avec énergie contre les progrès de la révolution en Italie comme en Espagne. Ils se séparèrent quelques semaines pour se réunir de nouveau en congrès général à *Laybach*, où ils sommèrent le vieux roi de Naples, Ferdinand, de se rendre pour attester sa liberté ou sa captivité par sa présence ou par son absence. Après de longues agitations du peuple et de violentes discussions du parlement napolitain, ce prince obtint, à force de serments à son peuple, la liberté de se rendre, comme négociateur souverain, au congrès des puissances. Il s'embarqua sur un vaisseau de guerre, que la tempête rejeta le lendemain sur les côtes, et partit avec de nouveaux serments sur les lèvres et de nouvelles rétractations dans le cœur.

XXXI.

Le parti libéral de la Chambre s'indignait, dans ses discours, de cette conspiration à visage dé-

couvert des souverains absolus dans les réunions comme celle de Troppau, ou dans des congrès comme celui de Laybach, contre l'indépendance des peuples, et montrait la France, dupe ou complice, prêtant la main à sa propre annihilation; l'esprit public, toujours plus sensible dans une nation belliqueuse, aux humiliations extérieures qu'aux oppressions du dedans, s'envenimait contre la cour et contre les ministres. Les royalistes exaltés, de leur côté, perdaient toute patience et reprochaient aux ministres Richelieu et Pasquier les temporisations et les accommodements avec les révolutions. Déjà les hommes intermédiaires, qui avaient le plus la confiance de ce parti, et qui étaient entrés au conseil sans portefeuilles, comme garants d'une administration royaliste, tels que MM. de Villèle, de Corbière, Lainé, étaient l'objet de reproches et de sommations acerbes à la tribune. Le général Donnadieu, M. de La Bourdonnaie, M. de Lalot donnaient le signal d'une scission entre les exaltés et les modérés, qui menaçait M. de Richelieu d'une chute prochaine, entre les libéraux irrités et les royalistes indisciplinables. Ces deux partis échangeaient, par-dessus la tête des ministres, des injures et des défis qui semblaient préluder à des guerres civiles. L'Espagne et l'Italie étaient le texte de ces mutuelles provocations. Le général Foy, La Fayette, Benjamin Constant, Casimir Périer, de

Lameth, Manuel, Laffitte, Girardin, rivalisaient d'éloquence et de colères avec M. de Serre, M. de Vaublanc, M. de La Bourdonnaie, M. Donnadieu. M. Pasquier, habile à assoupir ces débats par des discours qui ne donnaient la victoire à personne, mais qui ne désespéraient aucun des deux partis, satisfaisait néanmoins en secret la cour en envoyant au congrès de Laybach des négociateurs agréables à la sainte alliance, tels que M. de Blacas, M. de Caraman, M. de La Ferronays. Dans ce congrès, la France, flottant entre l'Angleterre et la Russie, se déclara neutre; mais, en se retirant de l'action, elle livrait en réalité l'Italie à l'Autriche. Déjà soixante mille hommes, commandés par le général Frémont, marchaient sur Rome et sur Naples par la Toscane. Le vieux roi Ferdinand s'avançait avec eux pour revendiquer sa couronne. Que pouvait contre l'Europe entière une puissance découragée d'avance par l'abandon de tous ses alliés naturels? Le général Pepe conduisit en vain l'armée napolitaine aux défilés d'Introdocco, pour sauver du moins l'honneur national par une lutte désespérée mais glorieuse. La révolution napolitaine succomba sans avoir combattu. Pepe, abandonné de ses troupes au premier coup de canon, ne put rallier un seul régiment jusqu'à Naples. Il partit pour un long exil, que la défense héroïque de Venise devait illustrer dans sa vieillesse. Soldat digne

d'une autre fortune, trahi par son peuple et par son temps.

XXXII.

Par une entente mal calculée, ou par un hasard également funeste à la cause italienne, Turin proclamait la constitution espagnole au moment où l'Europe la déclarait incompatible avec l'existence des monarchies, et où les Autrichiens triomphaient à Naples. Le roi de Sardaigne, Victor Emmanuel, prince plus digne du trône, parce qu'il plaçait l'honneur au-dessus du trône, refusa de ratifier une révolution de caserne et de palais, qui lui ordonnait de violer ses engagements envers les puissances et ses propres convictions. Il abdiqua en faveur de son frère absent. Le jeune prince de Carignan, héritier présomptif de la couronne, qui avait fomenté cette révolution avec la jeune noblesse de sa cour, et qui devait périr un jour victime d'ambitions plus vastes que son empire, s'investit de la régence et anima la révolution qui le prenait pour chef; mais, aussi versatile dans l'action qu'il avait été téméraire dans le complot, il déconcerta lui-même, peu de jours après, toute résistance aux forces autrichiennes en abandonnant de nuit la capitale à la tête des gardes du corps, et en allant se ranger lui-même, avec la moitié de l'armée, sous les or-

dres du général autrichien. Enfant inconsidéré, dans le palais comme dans la révolte, nuisible aux deux partis par son inconséquence, instrument d'une conjuration contre le trône, puis du trône contre la conjuration, livrant ses amis après avoir livré sa dynastie, et laissant l'opinion incapable de prononcer s'il avait été plus puéril que conspirateur, et plus complice de la couronne que complice de la révolution. Sa défection enleva l'espoir, mais non le courage à ses amis; Santa Rosa, Collegno, Saint-Marsan, et d'autres jeunes chefs de la noblesse militaire et patriotique de Turin, tentèrent une attaque à Novare sur les Autrichiens; mais la présence du prince de Carignan dans les rangs de leurs ennemis et la masse des forces de Bubna accouru de Milan, déjouèrent leur héroïsme. Ils ne purent que sceller de leur sang la cause de la constitution et de la patrie. Le roi de Sardaigne rentra dans Turin, les chefs constitutionnels, emprisonnés ou proscrits, expièrent leur témérité dans les forteresses ou dans les exils. Le prince de Carignan, mal pardonné par le roi son oncle, alla promener dans les cours étrangères, et plus tard dans les rangs de nos soldats en Espagne, l'ambiguïté de son rôle, et racheta par d'éclatantes résipiscences le droit de régner.

XXXIII.

La neutralité équivoque que le ministère avait gardée jusque-là entre les deux partis de l'assemblée dans les négociations, l'irritation du parti libéral, accrue par la chute de Turin et de Naples, les apostrophes de la droite gourmandant les ministres, les manœuvres de ce conseil occulte du comte d'Artois, redevenu plus exigeant en proportion des concessions qui lui avaient été faites; enfin la certitude d'avoir, par madame du Cayla, favorite de plus en plus chère au roi, un parti dans le cœur de ce prince, décidèrent M. de Villèle à se retirer du conseil. Il en portait la responsabilité sans en avoir la direction. Ce rôle secondaire et ingrat de négociateur perpétuel entre le parti royaliste et le gouvernement lui semblait, avec raison, disproportionné à son importance politique. Il entraîna dans sa retraite M. de Corbière, satellite difficile, mais fidèle, de sa politique. Le ministère, abandonné ainsi à lui-même, chancela. Le duc de Richelieu, instruit des complots de cour qui recommençaient à s'ourdir contre lui dans la familiarité du frère du roi, lui demanda une audience et lui reprocha avec respect, mais avec amertume, de lui avoir

donné *sa foi de gentilhomme* qu'il ne laisserait pas harceler le ministre par ses amis et d'oublier cette parole. Le prince s'excusa sur les difficultés qu'il rencontrait à contenir les royalistes mécontents. Les conspirations civiles et militaires, mal éteintes dans le sang des premiers conjurés du dernier complot, inspiraient à la cour et aux royalistes des deux Chambres des inquiétudes qui les rendaient plus exigeants. Ils sentaient le sol miné sous le trône.

Le carbonarisme italien couvait, jusqu'à ce côté-ci des Alpes, des explosions qu'on reprochait aux ministres. Ces complots, avoués depuis comme un titre de gloire par les chefs qui les répudiaient alors comme des calomnies, avaient leur centre à Paris, leur ramification dans les provinces militaires. Le 20 mars, Naples, l'Espagne, le Piémont avaient appris aux conspirateurs que la corruption de la fidélité des armées était le plus prompt et le plus certain désarmement du pouvoir. C'est dans le voisinage des grands rassemblements de troupes et des grandes écoles militaires qu'il importait aux carbonari français de concentrer les associations secrètes et de préparer les insurrections. Des ventes, correspondant avec la grande vente centrale de Paris, furent organisées à Nantes et à Saumur. La grande *vente* de Paris, formée à peu près des mêmes hommes que le comité directeur déjà entrevu dans les conjurations précédentes, comptait parmi ses

principaux initiés les Corcelles, les Kœchlin, les de Schonen, les Mérilhou, les Buchez, les Bazard, les Arnold Scheffer.

La Fayette le présidait. Son nom, prononcé à voix basse de vente en vente, dans les régiments, dans les écoles, dans les ateliers, autorisai , accréditait, illustrait ces complots. Infatigable et intrépide, il livrait sa personne, sa famille, sa vie même, pour servir la révolution, pourvu qu'elle lui garantît sa mémoire. Il liait des intelligences avec Béfort et avec Saumur, se préparant à reprendre au besoin, à la tête de l'armée, le rôle qu'il avait eu jadis à la tête de la garde nationale : constance que trente années de déceptions et de captivité n'avaient pu lasser.

Le carbonarisme français ainsi que le carbonarisme des Calabres ne s'entendait que dans sa haine commune contre les Bourbons. Les vieux militaires, espéraient faire sortir de la révolution un troisième règne de Napoléon rappelé de Sainte-Hélène; les jeunes, Napoléon II arraché à Schœnbrunn; ceux-ci le duc d'Orléans, ceux-là la République, La Fayette la gloire et l'arbitrage décisif entre tous ces partis.

XXXIV.

Une rumeur immense interrompit un instant ces trames et suspendit la respiration de la France : Napoléon venait de mourir. Arrêtons-nous un instant nous-même pour raconter cette mort, comme l'Europe s'arrêta pour en écouter alors le récit. La vie politique de Napoléon avait cessé le jour où il était monté sur le vaisseau anglais pour voguer vers Sainte-Hélène; mais la vie morale avait survécu en lui comme pour laisser l'acteur descendre de la scène après le drame, en spectacle à l'histoire et en entretien avec lui-même. La Providence lui avait accordé, pour mettre le comble à toutes ses faveurs, la dernière faveur qu'elle puisse faire à un grand homme, celle d'avoir un intervalle de paix entre sa vie et sa mort, de se recueillir dans la satisfaction et dans le repentir de ses actes, et de jouir dans ce lointain, qui donne leur vraie perspective aux choses humaines, du regard, de l'admiration et de la pitié de la postérité. Ni Alexandre, ni César n'obtinrent de leur fortune ce don suprême des dieux. L'un mourut dans la fièvre de la jeunesse et dans le vertige de la prospérité; l'autre tomba sous vingt-sept coups de poignard, ayant à peine le temps de reconnaître la main des meur-

triers, ou la justice des dieux. Napoléon vit à loisir et de loin les deux faces de sa destinée; il entendit se prolonger à satiété l'écho de son nom; il descendit pas à pas, en voyant grandir son ombre derrière lui, la pente occidentale de sa vie. Des hommes légers ont regretté pour lui qu'il ne se fût pas évanoui comme Romulus dans une tempête, à l'apogée de sa gloire et de sa puissance; ils ont appelé malheur et décadence sa captivité et sa relégation loin de la scène qu'il avait remplie de son bruit; nous l'appelons son dernier bonheur. Il eut, comme *Dioclétien* au jardin de Salone, ou comme *Charles-Quint* au monastère de Saint-Just, ces années de crépuscule qui laissent la pensée, troublée par l'action, déposer le limon de la vie avant de s'écouler dans l'éternité, et qui préparent l'âme, par le jugement qu'elle porte sur elle-même, au jugement de l'avenir et au jugement de Dieu. Il eut de plus ces adversités éclatantes et ces expiations amères qui donnent satisfaction à l'envie et qui attendrissent par la pitié l'arrêt de la postérité. Que les insensés plaignent un pareil sort; les hommes religieux de tous les cultes et les hommes qui auront dans l'âme l'instinct de la vraie gloire dans tous les siècles y reconnaîtront une faveur du ciel.

XXXV.

Seulement, il faut le déplorer pour sa mémoire et pour la dignité de l'infortune, Napoléon profita peu de cette faveur des races prédestinées. Homme accoutumé trop jeune à une constante et merveilleuse complaisance de la prospérité, il supporta la disgrâce, trop inaccoutumée pour lui, avec plus d'apparat que de véritable grandeur d'âme. Il disputa avec l'adversité, comme si elle eût été une offense des hommes, au lieu de la reconnaître et de s'y résigner comme à une souveraineté clémente de Dieu. Il n'eut ni le détachement volontaire et philosophique de Dioclétien, ni l'abnégation solitaire et pieuse de Charles-Quint. Vaincu, jamais soumis, contestant au sort ses dernières bribes, rarement homme, toujours empereur, même après que l'empire avait échappé, il oublia trop que ce qu'il y a de plus grand dans le grand homme, ce n'est pas l'empire, c'est la nature. Il pouvait donner ainsi à penser aux philosophes que, s'il n'eût pas été le maître du monde par les circonstances et par le génie, il aurait pu être une âme ordinaire dans les conditions privées de l'existence. Il ne sépara pas assez sa fortune de lui-même. Il se confondit perpétuellement avec son rôle.

Ce monologue de six ans qu'il adressa au monde du haut de son rocher, et dont ses courtisans enregistrèrent les moindres paroles pour les transmettre à ses séides comme un évangile de parti, ne fut qu'une longue note diplomatique sans bonne foi, adressée à ses partisans, et parlant tour à tour la langue de toutes les factions qu'il voulait nourrir de sa mémoire, au lieu d'être l'épanchement désintéressé, sincère et religieux d'une âme qui se lègue avec ses grandeurs, ses faiblesses, ses vérités et ses repentirs au monde. Le livre qui contient ce monologue, le *Mémorial de Sainte-Hélène*, n'est que le protocole d'une politique tombée qui veut se justifier par les sophismes, et le martyrologe d'une ambition qui s'acharne encore à des étiquettes et à des titres quand elle ne peut plus retenir l'univers. Ce livre, qui passionna un moment l'Europe, soit qu'il ait été dicté par Napoléon, soit qu'il ait été inspiré par un désir inhabile de populariser sa cause après lui, fut un malheur pour le grand homme, qu'il diminue en voulant l'exagérer. La sincérité eût été plus sublime, le silence même eût été plus grand. Quand on veut léguer une grandeur colossale à l'admiration de la postérité, il ne suffit pas d'être un colosse, il faut encore que la main qui le transmet au monde ait le compas assez large pour le mesurer. Aucun des serviteurs fidèles qui illustrèrent leur nom par leur exil avec le maître déchu

n'avait cette mesure : un Quinte-Curce a manqué à cet Alexandre. Napoléon seul pouvait écrire Napoléon. Il l'a tenté dans quelques pages ; elles sont d'airain et de granit comme ses monuments : héros de style comme il l'était d'action. Celles de Las Cases sont d'un chambellan, serviles comme la domesticité, aveugles comme le dévouement, honorables seulement par son cœur, parce que c'est en lui le dévouement désintéressé au malheur et l'aveuglement pieux de l'enthousiasme.

XXXVI.

Napoléon, pendant la longue navigation du Northumberland qui le transportait à l'île de Sainte-Hélène, avait conquis par l'ascendant de son nom, par le contraste entre sa puissance d'hier et sa captivité d'aujourdhui, comme par la liberté calme de son attitude, l'admiration de l'équipage anglais. Les soldats aiment le soldat jusque dans leurs ennemis. Les geôliers eux-mêmes sont accessibles au rayonnement de renommée et de grandeur qui transpire du captif. Un grand nom est une majesté universelle. Le vaincu régnait sur les vainqueurs. Il passa ses heures sur l'Océan dans un repos qui semblait le délasser de lui-même, et qui ressemblait à l'indifférence plus qu'à l'abattement. Les

longs sommeils, les lectures sans but, les repas avec l'amiral et son état-major, les jeux de réflexion et de calcul, les promenades sur le pont, les entretiens avec les officiers et les matelots, les spectacles de la mer et du ciel, les préméditations sur le site et sur les occupations de son exil, quelques retours rapides sur les dernières vicissitudes de l'Europe, qui semblaient déjà à une distance toute philosophique de lui, par la distance des vagues qui l'en séparaient chaque jour davantage, remplirent ces deux mois de sa traversée. Il ne sentait pas encore le vide que laissait en lui la perte du monde. Il faut du temps pour que ce vide se creuse dans l'âme, et qu'il y fasse éprouver son néant. Pendant les premiers jours, elle est encore remplie par l'ombre de ce qu'elle a possédé longtemps. La réalité n'est jamais qu'une impression du lendemain. Napoléon ne parut la sentir qu'en apercevant à l'horizon l'île aride, montagneuse et noire qui surgissait dans un océan désert devant lui. Il y aborda cependant avec l'empressement et la précipitation convulsive d'un homme impatient de connaître la prison qu'on lui prépare, et de conjecturer le sort qu'il pourra se faire dans son ostracisme. A peine le pied sur le rivage, il monta à cheval, galopa sur les routes qui conduisaient aux sommets de l'île, afin de l'embrasser d'un seul regard et d'y choisir la résidence conforme à sa pensée et

à ses goûts. L'aspect de ce bloc de rochers volcaniques entrecoupé de vallées creuses, de pentes pastorales, de villas rustiques, où la passion des Anglais pour la nature faisait verdir quelques végétations naissantes, de sommets nus, d'autres tapissés de bruyères et de chênes-liéges, d'une petite ville commerçante et d'un fort animé par les relâches des vaisseaux qui vont de l'Inde en Europe; cette île, enfin, perdue dans une mer immense et éblouissante souvent peuplée de voiles, sous un ciel ardent, mais dans un climat tempéré par l'élévation et les nuées des montagnes, ne lui fit pas l'impression sinistre que l'ennui, l'aigreur, la maladie et la plainte de ses compagnons de solitude changèrent plus tard en imprécations contre cette Corse d'un autre Océan. Il avait une telle soif d'air des montagnes, d'isolement dans la nature, d'éloignement des lieux habités par la foule, de solitude et de liberté d'esprit qu'il refusa de redescendre à la ville même pour une nuit, et qu'il s'établit dans une chaumière de plaisir d'une famille anglaise de l'île, nommée Balcombe, où il fit apporter son lit et ses livres. Une tente abrita ses serviteurs. Il y vécut deux mois dans un loisir qui paraissait rafraîchir son âme, partageant ses heures entre la lecture, le travail, des courses à cheval et à pied dans les différents sites de l'île, et des entretiens enjoués avec la famille de ses hôtes. Pendant ce campement dans cette chaumière et sous

ces tentes, le gouvernement anglais lui faisait construire une maison plus vaste et définitive à *Longwood*, ancienne ferme sur un site culminant, mais nu, qu'il avait choisi lui-même. Il ne tarda pas à s'y établir avec la nombreuse suite de généraux, d'amis et de serviteurs, de femmes et d'enfants d'exil dont il était entouré. Le maréchal du palais, Bertrand, sa femme et leur fils, M. et madame de Montholon, le général Gourgaud, le médecin O'Meara, son premier valet de chambre Marchand, son maître d'hôtel Cypriani, son chef d'office Pierron, ses valets de chambre ordinaires, Saint-Denys, Noverras, son huissier d'honneur Santini, son argentier Rousseau, ses écuyers, ses piqueurs, ses cuisiniers, ses valets de pied et les domestiques de ses compagnons formaient sa maison. Une somme de trois cent mille francs par an, accrue souvent par des allocations supplémentaires, était consacrée par le gouvernement anglais aux frais de table de cette petite cour de l'exil. Une bibliothèque, des chevaux de selle, des jardins, un bois, des travaux champêtres, des communications libres et constantes de toutes les heures entre les exilés, des correspondances limitées avec l'Europe, des réceptions, des audiences données aux voyageurs curieux qui relâchaient au port et qui demandaient la faveur d'être admis; telles étaient les distractions quotidiennes de Longwood. Des postes de soldats commandés par un

officier supérieur surveillaient l'enceinte des bâtiments et des jardins. Un camp était établi à une certaine distance et hors de vue de la maison pour ne pas offusquer les regards. Napoléon et les généraux pouvaient sortir à pied ou à cheval, depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit, et parcourir les sommets de l'île et même l'île entière, accompagnés de loin par un officier anglais chargé seulement de prévenir toute tentative d'évasion. Telle était dans le commencement la captivité respectueuse que les plaintes de Napoléon et de ses compagnons de solitude appelèrent le cachot et le martyre de Sainte-Hélène. Il parut la trouver tolérable dans les premiers temps. Elle était adoucie par les égards de l'amiral gouverneur de l'île, par l'admiration des visiteurs. Les journées se commençaient en entretiens entre l'empereur et ses familiers, en lectures des feuilles publiques arrivées d'Europe, en dictées de Napoléon à Bertrand, et à Montholon sur ses campagnes, notes épiques du poëme de sa vie, comparables à celles de César par l'ampleur du récit, à Tacite par la sûreté et la profondeur du sens politique. L'historien, dans ces notes, est égal au poëte, le poëte au politique, le politique au général. L'historien, le poëte, le politique, le général n'y sont qu'un seul homme, et cet homme est Napoléon ! Les heures oisives du reste du jour se dépensaient en stations sous une tente élevée dans les

jardins, en courses à cheval dans le bois de chênes-liéges, en causeries familières autour de la lampe du soir, en retours sur le passé et sur la patrie, en conjectures et en espérances d'un autre avenir.

XXXVII.

L'âme active se lasse du repos plus que de la fatigue. La monotonie de cette existence sans autres événements que sa pensée lassa vite Napoléon. Les divisions, les rivalités, les mécontentements, les murmures de quelques-uns de ses serviteurs l'attristèrent et l'aigrirent lui-même. Il souffrit de voir souffrir impatiemment pour lui et autour de lui. Il y eut des commérages à Longwood comme il y en avait dans le palais des Tuileries. Le rapprochement trop continu produisit les antipathies et les griefs. Les âmes blessées sont plus sensibles : la sensibilité surexcitée rend injuste. L'humeur de Napoléon, viciée par ce malaise intérieur, s'anima contre sa captivité qui lui rendait ses amis mêmes importuns. Il convertit en poisons les tolérances et les libertés de sa résidence. Il s'obstina, avec une affectation que ses flatteurs trouvent héroïque, que l'histoire jugera puérile, parce qu'elle est un contre-sens à sa fortune, à exiger les titres d'*Empereur* et de *Majesté,* que l'Angleterre, qui n'avait jamais re-

connu l'Empire, ne lui devait pas officiellement. Il en appela à la terre et au ciel de cette offense de l'étiquette. Il dicta des notes sur cette vétille, comme il en aurait dicté sur la conquête ou sur la perte de l'Europe. Fils de ses œuvres, il préféra à ses œuvres ses dignités. L'insulaire sorti de la Corse pour distribuer des trônes à sa famille oublia que l'homme était plus grand en lui que le fondateur de dynasties déjà écroulées, et que la seule majesté dont on ne pouvait pas le découronner était son nom. Après avoir débattu, sans pouvoir l'épuiser, ce texte d'altercations pendant des années avec les pouvoirs de l'île, il refusa les distractions et les respects que les visiteurs des deux mondes lui apportaient dans sa solitude, s'ils ne se conformaient pas à ce protocole. Bientôt il se refusa à lui-même les courses à cheval dans les sites de l'île, pour ne pas subir, disait-il, par la présence même éloignée des officiers du gouverneur, l'apparence et l'humiliation de la captivité, comme si l'île sous ses pieds, l'Océan sous ses yeux et le ciel même au-dessus de sa tête n'étaient pas des murailles et des témoins de sa relégation! Il rétrécit ainsi de ses propres mains l'enceinte de sa résidence, et changea peu à peu sa demeure champêtre en prison. Sa santé, qui avait besoin du mouvement et du cheval, comme son âme de perspective, s'altéra de l'altération de son humeur. Il poursuivit lentement et obstinément le

suicide de sa captivité. L'arrivée à Sainte-Hélène d'un nouveau gouverneur, sir Hudson-Lowe, riva plus étroitement ses chaînes volontaires. Ce gouverneur, que les séides de Napoléon et Napoléon lui-même poursuivaient d'inculpations gratuites et passionnées telles que les hallucinations de la captivité peuvent en inspirer : traité par eux de sbire et d'assassin, n'avait ni crime dans la pensée contre son captif, ni offense dans le cœur contre l'infortune. Seulement, écrasé sous la responsabilité qui pesait sur lui dans le cas où il laisserait s'évader l'agitateur que l'Europe lui avait donné en garde, étroit d'idées, jaloux de police, ombrageux de formes, maladroit de moyens, odieux par ses fonctions à ses hôtes, il fatigua Napoléon de restrictions, de surveillances, de consignes, de visites, de déférences même. Il donna trop, au devoir du gouverneur de l'île et du gardien d'un otage européen, l'apparence et la rudesse d'un geôlier. Toutefois, on put lui reprocher des inconvenances, non des sévices. Il fut l'occasion plus que la cause de la triste fin de Napoléon. En lisant attentivement les correspondances et les notes échangées à tout prétexte entre les familiers de Napoléon et Hudson-Lowe, on est confondu des outrages, des provocations, des invectives dont le captif et ses amis insultent à tout propos le gouverneur. Napoléon, dans ce moment, cherchait à émouvoir par des cris

de douleur la pitié du parlement anglais, et à fournir un grief aux orateurs de l'opposition contre le ministère, afin d'obtenir son rapprochement de l'Europe. Le désir de provoquer des outrages par des outrages, et de présenter ensuite ces outrages comme des crimes à l'indignation du continent et de faire de sir Hudson-Lowe le Pilate de ce Calvaire napoléonien transpire dans toutes ces notes. Il est évident que le gouverneur, souvent irrité, quelquefois inquisiteur, toujours inhabile, se sentait lui-même victime de sa responsabilité. L'Angleterre, qui avait revendiqué le rôle odieux d'enchaîner ce Prométhée de l'Europe, subissait la réprobation de ses cris et de ses malédictions.

XXXVIII.

La meilleure partie du temps de cette captivité se consumait dans ces interminables querelles entre le captif et son gardien, le reste en conversations entrecoupées avec ses compagnons d'exil, conversations évidemment destinées à retentir en dehors de l'intimité et au delà de l'Océan pour pallier sa mémoire, raviver sa popularité posthume, flétrir ses ennemis et fanatiser ses partisans. Ces commentaires verbeux et incohérents de sa vie, rédigés par des mains partiales, n'ont ni l'abandon ni la

sincérité des épanchements d'une âme désintéressée de l'empire et de la postérité. Ce sont des confidences de parade où l'on sent l'intention dissimulée sous la franchise. Elles ne jettent aucun jour vrai sur une pensée qui se transforme et se diversifie sous tant d'aspects contradictoires, qu'il est impossible de discerner la vérité sous le sophisme, et la nature sous l'affectation. En religion, philosophe pour les philosophes, athée pour les athées, déiste pour les déistes, chrétien pour les chrétiens, superstitieux pour les superstitieux, indifférent pour les indifférents; en politique, républicain pour les républicains, démocrate pour les démocrates, royaliste pour les royalistes, constitutionnel pour les libéraux, despote pour les despotes, prophétisant tour à tour le triomphe des rois, le triomphe des peuples, la domination européenne de l'Angleterre, le joug universel de la Russie, la démocratie irrésistible de la France, l'explosion des idées, le règne du canon, et s'offrant à tous les systèmes comme le seul pondérateur du monde, capable de tout pouvoir, de tout accomplir, de tout préserver, Napoléon, dans ces entretiens, profère comme l'oracle des énigmes ou des axiomes à triple sens, au passé, au présent, à l'avenir, afin que la destinée ne puisse en démentir un sans justifier l'autre. Tribun du monde dont ce rocher est le trépied et qui cherche, non à éclairer, mais à agiter de là l'Europe, il

jette à tous les vents un écho dont le retentissement est Napoléon. Toujours acteur après le drame, il représente encore un rôle quand le rideau du monde est tiré sur lui, oubliant que le seul rôle éternel dans l'homme c'est l'homme, et que la seule grandeur immuable c'est la vérité. Aussi ces conversations de Sainte-Hélène fanatisent sans toucher. Elles ne sont d'aucun témoignage pour l'histoire, de peu d'intérêt pour l'esprit humain, d'aucune émotion pour le cœur. Excepté pour ses idolâtres, cet homme qui a parlé six ans sur le bord de sa tombe a parlé en vain!

XXXIX.

Ses amis et ses serviteurs lassés, non du devoir, mais de la patience, de l'isolement de leurs familles, du climat, de la maladie, de l'inquisition, le quittaient ou aspiraient à le quitter sous prétexte de lui être arrachés par la persécution du gouverneur ou de lui rendre des services plus utiles en Europe. La langueur l'envahissait avec le désespoir. Il ressentait les atteintes croissantes du mal qui avait abrégé les jours de son père. « J'ai parfois envie » de vous quitter, » disait-il à ses derniers compagnons, Montholon et Bertrand. « Cela n'est pas diffi- » cile. Je vous échapperais d'autant plus facilement

» par le suicide que mes principes religieux ne me » gênent nullement. Je suis de ceux qui croient que » les peines de l'autre monde n'ont été imaginées » que comme un supplément aux attraits insuffisants » qu'on nous y présente. Qu'est-ce après tout que » de revenir un peu plus tôt à Dieu? » Il souffrait des douleurs, des langueurs, des insomnies, des défaillances de force qui lui rendaient la lumière du jour aussi odieuse que les ténèbres. Son esprit seul ne faiblit jamais. Il assistait, et il assistait ferme et impassible, à sa lente destruction. Sa pensée veillait toujours sur lui-même, et il se drapa même pour mourir. « Je végète, je ne vis plus, » disait-il à ses serviteurs. Cependant la nature prévalut au dernier moment sur la froideur de sa fin, dans les nombreux testaments et codicilles qu'il dicta pour léguer des souvenirs aux hommes et aux femmes qui avaient laissé des traces d'affection, de services ou de reconnaissance dans sa vie. Sa mère, qui vivait encore à Rome, ses frères, ses sœurs, les compagnons, les serviteurs de son exil, ses généraux, leurs fils, leurs filles, ceux qu'il avait eus pour protecteurs dans son enfance, pour amis dans ses études, pour premiers frères d'armes dans les camps, pour favoris dans sa puissance, reçurent de sa main des sommes d'argent sur les millions qu'il avait laissés en sortant de Paris dans les coffres de M. Laffitte son banquier, des statues, des

tableaux, des armes, des meubles, des manuscrits, des vases, de petits meubles domestiques consacrés par l'usage qu'il en avait fait, distribution de son cœur où les plus lointaines réminiscences étaient recherchées avec attendrissement au fond de sa mémoire. Sa femme même, qui l'avait délaissé, n'y fut ni accusée par lui ni maudite. Il se souvint qu'elle était la fille des Césars et que la protection de l'Autriche se retirerait d'un fils dont il aurait offensé la mère. Ce fils, prisonnier, comme lui, dans le palais de Vienne, était le seul grand sentiment par lequel il se survécut sur la terre, son orgueil, son amour, sa dynastie, son nom, sa postérité. Il n'eut de larmes qu'à cette image.

XL.

Soit abandon du mourant à ces habitudes de l'âme, qui se ravivent au terme de la vie, et qui la livrent aux pratiques de son premier culte, soit prévision politique du fondateur de dynastie affectant de mourir en communion officielle avec le culte national dont il s'était fait le restaurateur; Napoléon, qui n'avait jamais parlé de la religion que comme d'une institution politique, instrument indifférent de tous les gouvernements, voulut mourir en chrétien, et attesta une foi authentique et pour

ainsi dire impériale par le cérémonial de sa mort. L'image du Christ mourant, collée sur sa bouche, ferma les lèvres de ce martyr de l'ambition. Il ne témoigna, au moment de la séparation de l'âme et du corps, aucune défaillance indigne de lui. Il attendit la mort en représentation, et composa son attitude, jusqu'au dernier souffle, devant sa renommée. Il demanda à être enseveli avec ses armes, et dans son costume de soldat, sous deux saules, auprès d'une source dont l'ombre et la fraîcheur lui avaient été douces dans ses derniers temps. Il expira enfin sans agonie et en silence, pendant une convulsion des éléments, la nuit du 5 mai 1821. Il balbutia pour dernières paroles les mots d'*armée* et de *France,* sans qu'on pût comprendre si c'était songe, délire ou adieu!

On craignit que son cercueil n'ébranlât le continent européen en y abordant. On l'ensevelit avec les honneurs militaires sous le saule qu'il avait indiqué lui-même. Au bruit de cette mort, l'immense terreur qui avait assiégé l'Europe tant qu'il avait vécu se changea en une immense pitié. En cessant de le craindre on cessa de le haïr. La justice commença pour lui dans les esprits impartiaux. On ne lui contesta ni le génie, ni la gloire; on déplora seulement que tant de génie et tant de gloire n'eussent été consacrés qu'à la grandeur personnelle d'un homme, au lieu d'être dévoués à l'améliora-

tion du monde. C'est par là qu'il manqua à sa destinée, à Dieu, à l'humanité, à la France et à lui-même. Le beau en lui ne se confond pas avec le bien. Le plus grand des hommes modernes, il en fut aussi le plus stérile en résultats pour le genre humain. Il dépensa quatorze ans la France et l'Europe sans leur faire acquérir ni une idée, ni une liberté, ni une vertu. Il remua le monde sans le déplacer. Toutefois la France, qui lui doit un jugement sévère, lui doit aussi une impartiale reconnaissance. Il l'illustra, il la fit retentir de tout le bruit de son propre nom, pendant tout le commencement d'un siècle, dans l'univers. C'est un service que d'agrandir le nom de son pays, car le nom d'un peuple c'est son prestige dans le temps, et dans l'histoire c'est l'immortalité.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SIXIÈME.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

Procès de Lavalette. — Sa condamnation et son évasion. — Fureurs de la Chambre à cette nouvelle. — Arrestation du maréchal Ney, son transfert à Paris et son renvoi devant un conseil de guerre. — Noble conduite du maréchal Moncey. — Le conseil se déclare incompétent. — Renvoi devant la Chambre des pairs. — Implacabilité des ministres —Débats et incidents divers : déposition de Bourmont. — Réquisitoire de M. Bellart : arguties de la défense : attitude du maréchal. — Sa condamnation. Intrigues vindicatives des royalistes : magnanime intercession de madame Hutchinson. — Ney dans sa prison : ses derniers moments, son entrevue avec sa famille. — Son exécution.—Réaction de l'opinion en sa faveur et contre les Bourbons. 1

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

Animosités des partis. — Réaction passionnée dans les départements : cours prévôtales. — Débats de la loi d'*amnistie :* MM. Royer-Collard, de La Bourdonnaie, Chateaubriand. — Production du testament de Marie-Antoinette. — Attendrissement de l'opinion. — Dissolution de la Chambre. — Agitation des départements. — Conspiration de Grenoble. — Didier : son caractère, ses antécédents, ses relations avec le parti orléaniste. — Sa tentative avortée sur Grenoble. — Proclamations et vengeances draconiennes. — Fuite et mort courageuse de Didier. — Recrudescence de réaction. Intrigues de palais : éclosion du parti *doctrinaire.* — Coup d'État du 5 septembre, ratifié par les élections. — Fureurs des royalistes extrêmes : leur *note secrète* au congrès d'Aix-la-Chapelle. — Évacuation de la France par les alliés. — Mémoire de Louis XVIII sur la crise ministérielle (décembre 1818). 75

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

1818-19. — État de la France; lutte des partis; la presse. — La *Minerve;* P.-L. Courier. — Le *Conservateur :* Chateaubriand, Lamennais, de Bonald. — Ouverture de la session. — Vote d'une récompense nationale à M. de Richelieu. — Proposition Barthélemy sur la loi électorale. — Discussion sur le rappel des bannis; M. de Serre. — Agitation croissante de l'opinion; développements du journalisme : le *Courrier*, le *Constitutionnel*, le *Censeur*, les *Débats*, la *Quotidienne*, le *Drapeau blanc*. — Débats orageux sur les massacres du Midi; scandales parlementaires. — Associations diverses; les missions, les sociétés secrètes de Bruxelles, de Paris; fermentation de l'Allemagne. — Élections de 1819; nomination de Grégoire; le général Foy. — Esprit général des élections, hostile à la couronne. — Remaniement ministériel, ouverture de la session; exclusion de Grégoire. — Projet de modification à la loi électorale. 193

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

Portrait du duc de Berry. — Louvel; ses antécédents, sa monomanie de régicide. — Il se décide à frapper le duc de Berry. — Nuit du 13 février. — Assassinat du duc à l'Opéra; son agonie. — Douleur de la famille royale. — Consternation de l'opinion. — Récriminations contre M. Decazes; M. Clausel de Coussergues l'accuse de haute trahison. — Violents débats; intrigues de palais. — Madame du Cayla; son origine; sa faveur. — Le vicomte de La Rochefoucauld. — Chute de M. Decazes; appréciation de sa carrière politique. 239

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

Ouverture des débats sur la loi d'élection. — M. Royer-Collard, son passé, son caractère. — Discours de MM. Lainé, Camille Jordan, Foy. — Vote du projet de loi. — Jugement et exécution de Louvel. — Animosité croissante contre les Bourbons : sociétés secrètes, bonapartistes, contre-révolutionnaires. — M. Madier-Montjau dénonce aux Chambres les conspirations royalistes du Midi. — Naissance du duc de Bordeaux. — Réveil de l'esprit d'indépendance en Europe : erreur de ceux qui en ont fait honneur à Napoléon. — Ses véritables causes : idées de nationalité semées par les rois européens pour ré-

sister à l'absorption napoléonienne. — *Révolution d'Espagne.* — Coup d'œil rétrospectif : décadence de cette monarchie : intrigues de palais, terrorisme théocratique. — Le prince de la Paix. — Charles IV, son abdication, sa captivité. — Héroïsme de l'Espagne : les cortès, la Constitution de 1812. — Retour de Ferdinand VII : réaction : O'Donnell. — Explosion révolutionnaire : Riégo, Mina. — *Italie :* état de ce pays en 1820 : opinions erronées sur son compte. — Carbonarisme. — Mouvement de Naples : Guglielmo Pepe. — Rôle équivoque de la cour. — Intervention des cours du Nord : congrès de Troppau, de Laybach : fin de la révolution de Naples. — Mouvement du Piémont. — Carbonarisme en France. — Napoléon à Sainte-Hélène : sa captivité. — Le *Mémorial :* justification malhabile de sa mémoire. — Hudson-Lowe. — Maladie de Napoléon : sa mort : conclusion sur son règne. 309

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.



